LE

PRIX DE LA VIE HUMAINE

ET LA

QUESTION DU BONHEUR DANS LE POSITIVISME.

L'ancien positivisme n'existe plus; il a perdu par degrés cette forme doctrinale que M. Comte lui avait d'abord imposée et qu'avait acceptée en partie M. Littré. Mais s'il est mort comme système, il est plus vivant et plus puissant que jamais comme tendance; il a légué aux nouvelles générations un problème dans lequel est venu se résoudre tout l'effort de cette laborieuse école, et qui est devenu le problème capital du XIXe siècle : La science positive est-elle en mesure d'être l'institutrice unique de l'humanité, l'arbitre de ses idées et de ses mœurs? Pourra-t-elle donner à l'homme tout ce qu'il est en droit d'espérer dans l'ordre idéal aussi bien que dans l'ordre industriel, pour la vie de l'imagination et du cœur, que l'on ne veut pas apparemment proscrire, pour les ambitions de la pensée et les aspirations vers la justice, aussi facilement qu'elle le fait pour la conquête graduelle des forces de la nature, pour l'extension du pouvoir humain sur la matière, pour l'ornement et l'amélioration du séjour de l'homme et les satisfactions presque illimitées de son bien-être? Suffit-elle à tout? Répond-elle à toutes les conceptions du bonheur que l'homme peut se faire, à toutes les conditions de sa destinée? *La foi scientifique*, que Littré oppose, sous ce nom expressif et dans un sens très limité, aux croyances philosophiques et religieuses, est-elle de nature à les

remplacer dans tous leurs emplois et leurs applications légitimes, après qu'elle les aura détruites?

Nous reprenons cette question au point où nous a conduit l'analyse critique de la philosophie positive (1). Nous n'entreprendrons pas de reconstruire ici, au nom de la pensée spéculative, les objets d'intuition ou de croyance que cette critique a relégués dans la région des possibilités inaccessibles ou des pures chimères. Ce serait tout un système à développer contre un autre système. Nous ne prétendons traiter en ce moment la question qu'au point de vue de la pratique. Que deviendra la vie humaine sous l'empire exclusif de la foi scientifique? Jusqu'à présent il n'est guère douteux, selon la remarque d'un auteur anglais qui s'est beaucoup occupé de cette question, que « les deux bases de la vie morale, chez les peuples occidentaux, n'aient été l'existence d'un dieu personnel qui la produit et l'immortalité de l'âme qui la perpétue. » Il faut y ajouter la foi à l'absolu du devoir, à une loi indépendante des conventions humaines, des races et des climats. C'était là un fond de doctrine, implicite dans les idées et les mœurs de notre civilisation, et comme fixé dans les instincts des générations. L'accord sur ces différens points existe, malgré des dissidences de détail, entre Platon et saint Augustin, Leibniz et Bossuet, Kant et le christianisme. Des philosophies fameuses, comme celles de Hobbes, de Spinoza ou de Voltaire, n'avaient pas réussi à extirper de la conscience humaine cet ensemble de croyances. Mais ce que la dialectique des idées ou l'ironie n'avaient pu faire pour la grande majorité des hommes, restés fidèles à ces doctrines, ni pour la civilisation, constante à elle-même et à ses directions générales, la critique moderne, au nom de la science positive, est en train de l'accomplir. On assure qu'elle aura bientôt, selon une expression célèbre du XVIIIe siècle, « purgé l'esprit humain de toute matière superstitieuse. » Dès lors, on est en droit de se demander ce qui arrivera dans le monde, quand « ces bases » seront renversées. Si la conception positiviste du monde finit par triompher dans les esprits, il faudra bien que l'homme moderne s'habitue à penser et à sentir autrement qu'il n'a pensé et senti jusqu'à ce jour; il faudra le façonner à de nouvelles formes d'idée et de vie, créer pour l'esprit humain un autre climat et l'y faire vivre de gré ou de force.

C'est la nature de ce nouveau climat moral, c'en est la composition, les élémens et les effets que je voudrais analyser. Plaçons-nous résolûment en face de ce problème qui préoccupe les esprits les plus distingués de ce temps. Les uns semblent frappés d'une

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai.

sorte d'épouvante, quand ils mesurent par la pensée les vides qui vont se creuser dans la conscience humaine à la place des croyances disparues. Les autres, à la vue d'une humanité transfigurée, se jettent à corps perdu dans des espérances et des enthousiasmes sans limites; ils n'aperçoivent plus d'obstacle dans cette voie triomphale qui s'ouvre devant l'homme se consacrant dieu de ses propres mains, le dernier dieu, c'est-à-dire l'être le plus élevé qu'il lui soit donné de concevoir. D'autres enfin, bien que favorables théoriquement aux nouvelles doctrines, ne peuvent s'empêcher d'être soucieux devant les grands changemens qu'ils prévoient : ils ont des visions attristées sur ce lendemain de l'humanité qui va sonner à l'horloge des siècles. Tous sentent qu'il y a là une question à la fois inévitable et dramatique.

I.

C'est de cet ordre d'idées qu'est sorti récemment un livre qui a fait sensation en Angleterre et dont le titre est significatif autant que le succès lui même : *Is life worth living?* La vie vaut-elle la peine d'être vécue (1)? Vivre, si l'on doit repousser comme une chimère tout idéal supérieur aux faits et aux lois physiques, vivre alors en vaudra-t-il le tracas et l'effort? Tel est le sujet, vivement exprimé par ce titre original et inquiétant. Une critique sévère aurait à signaler dans ce livre de graves défauts : trop de questions mêlées ensemble et qui gagneraient à être séparées, des surcharges et des lacunes dans la teneur générale du raisonnement, un désordre qui n'est pas toujours un effet de l'art, des plaisanteries d'un goût douteux, un humour sans légèreté ; en revanche, on n'y peut méconnaître une dialectique pénétrante, tenace, subtile, une étude profonde du sujet, une connaissance exacte du problème et de ses conditions fondamentales, une probité de pensée et de sentiment qui inspire la confiance au lecteur. Tel qu'il est, et malgré ses défauts trop visibles, le mérite de ce livre est de nous donner à penser sur un sujet d'un haut intérêt et d'avoir nettement posé la question en la prenant dans la conscience moderne qui la pose elle-même en termes irrécusables, chaque jour, avec une curiosité toujours plus pressante. Cette question, il est bon que chacun des hommes de ce temps, et qui pensent, s'habitue à la traiter sous tous ses aspects, avec calme, sans illusion, dans un esprit de sincérité absolue.

Nous n'avons pas à donner ici l'analyse du livre de William Mal-

(1) Deux traductions viennent de paraître simultanément. Nous nous servirons de celle de M. Salmon, autorisée par l'auteur, en la modifiant parfois, en la resserrant surtout.

lock ; nous nous réservons simplement le droit de le citer à l'occasion comme un témoin qui mérite d'être entendu, toutes les fois que l'examen que nous entreprenons amènera des rencontres entre ses idées et les nôtres. Mais nous pouvons dire déjà qu'il y a un point essentiel que l'auteur a mis parfaitement en lumière, c'est la force d'impulsion acquise, et très lente à se perdre, qu'exercent longtemps encore les idées religieuses dans les esprits, même quand on croit qu'elles ont disparu. C'est là une considération d'une importance capitale dans la question qui nous occupe. On se demande ce que deviendra la vie humaine, quand on l'aura réduite, non partiellement et pour quelques-unes de ses manifestations, mais tout entière, aux données de la science positive. Pour répondre sérieusement, scientifiquement à cette question, une condition préliminaire est à remplir, c'est d'éliminer avec le plus grand soin, dans l'analyse de la civilisation future, tous les élémens qu'ont pu y introduire les influences désormais condamnées, spiritualistes ou religieuses.

C'est un fait incontestable que nous vivons longtemps de la vie du passé, même quand théoriquement le passé n'existe plus pour nous, et cela est vrai, surtout dans l'ordre des idées pratiques et des sentimens moraux. Il s'est formé en nous une série d'habitudes et d'instincts qui ne sont eux-mêmes souvent que des habitudes accumulées dans une famille ou dans une race, qui nous lient ensuite dans l'avenir, prisonniers inconsciens du passé, et nous engagent dans des associations presque indissolubles d'impressions ou d'idées. Prenons un exemple qui nous servira à mesurer la portée de ces influences secrètes. Il y a une question que l'on pose souvent dans certaines écoles philosophiques et religieuses, à savoir « si un athée peut être un honnête homme. » Cela n'a de sens évidemment que si l'on entend l'honnêteté selon les règles de la morale ordinaire; sans cela il n'y aurait pas lieu de poser la question. Mais alors même la réponse n'est pas douteuse. Oui, sans doute, et nous en avons des exemples sous nos yeux, un athée peut être un honnête homme, d'après les règles de la morale généralement reçue. Nous en voyons chaque jour qui conforment leur vie non pas seulement à la plus stricte justice, mais à la plus large équité, qui l'élèvent même jusqu'à la charité, qui en consacrent chaque journée par le plus utile travail, qui savent en faire un modèle, un type bienfaisant à contempler. Mais de tels cas individuels ne résolvent logiquement la question ni pour l'humanité tout entière, ni pour son avenir. Il faudrait tout d'abord examiner pour quelle part entrent dans une telle vie les influences actuelles ou séculaires, les idées ambiantes, tout imprégnées de christianisme dif-

fus ou de spiritualisme latent, les habitudes collectives de la race, de la nation ou de la famille, les habitudes individuelles de l'homme lui-même, contractées en dehors de ses convictions nouvelles. Tout cela est très difficile, très délicat, très compliqué. La question de l'athée honnête homme n'est donc pas une question de fait. Dans le fait, elle est trop aisément résolue. Pour la rendre intéressante, il faut la transformer en un problème de logique; il faut se demander si la morale de l'avenir, uniquement déduite de l'expérience positive, pourrait produire théoriquement ce que la civilisation actuelle appelle un honnête homme. Là seulement serait l'intérêt du débat. Et, pour résoudre la question, il faudrait d'abord écarter tous les élémens de civilisation antérieure, fixés de longue date dans la conscience qui serait soumise à l'examen. Reste à savoir si, dans le fond de cette conscience, il ne subsistera pas encore toute une série d'instincts et d'aspirations irréductibles à la morale positive, des forces secrètes dérivant d'une essence incomplètement connue par la psychologie cérébrale, des énergies intérieures d'impulsion, qui, même dans le triomphe apparent de la morale nouvelle, la dépasseront de tous les côtés, la domineront, élèveront l'homme au-dessus de sa doctrine et lui referont, en dépit d'elle, une moralité supérieure, inexplicable par ses idées.

De ces divers élémens de la question, le plus considérable est l'influence occulte du christianisme, survivant à sa défaite officielle dans certaines âmes. Personne n'a mieux décrit que M. Renan, dans une circonstance récente, cet état de conscience, si fréquent parmi nos contemporains, chez lesquels un minimum d'idée religieuse, persistant à travers le rationalisme sec ou l'empirisme rigoureux, soutient encore et dirige la vie morale. Ce pénétrant observateur nous traçait la peinture d'une âme, qui, après des études faites pour le ministère pastoral, avait rompu avec la vieille tradition et était entrée dans la voie de la philosophie et de la critique allemandes (1). « Ce changement, nous dit-il, comme il arrive souvent, ne modifia en rien ses règles morales... Une vie entière était parfumée par le souvenir de ces croyances fécondes dont on pouvait sacrifier la lettre sans abandonner l'esprit. » Il marque d'un trait bien personnel « cette heure excellente du développement psychologique, où l'on garde encore la sève morale de la vieille croyance sans en porter les chaînes scientifiques... A notre insu, c'est souvent à ces formules rebutées que nous devons les restes de notre vertu. Nous vivons d'une ombre, du parfum d'un vase vide; après nous, on vivra de l'ombre d'une ombre. — Je crains, par momens, que ce

(1) Séance de l'Académie française du 25 mai 1882.

ne soit un peu léger, » ajoutait l'orateur académique, aux applaudissemens très significatifs de l'auditoire.

C'est cet élément subtil et presque insaisissable qu'il faudrait tout d'abord éliminer par une opération chimique, *sublimer*, comme disaient les vieux alchimistes, afin de pouvoir apprécier avec exactitude ce qui restera, au fond du creuset, de substance solide vraiment utilisable pour les adeptes du positivisme. Mais comme il est difficile d'arriver à saisir ce résidu pur et sans mélange! Une opération aussi délicate demande, pour réussir, beaucoup de tact, de finesse et de sincérité. C'est une expérience de chimie morale à faire sur l'atmosphère intellectuelle dans laquelle et dont nous vivons. Cette atmosphère n'est-elle pas en effet saturée de la vie antérieure du monde civilisé et de ses conditions d'existence? Nous la respirons sans nous en rendre compte, et les positivistes aussi bien que nous. Il n'est pas difficile de démêler dans leurs jugemens et leurs sentimens un grand nombre de ces idées dont l'origine devrait leur être suspecte, mais qui font partie de cet air natal et familier nécessaire à leurs poumons, où leur vie s'alimente encore longtemps après qu'ils s'imaginent s'être créé à eux-mêmes des conditions nouvelles d'existence.

C'est l'ordinaire erreur des positivistes quand ils s'occupent de la vie humaine. Ils font profession, dit M. Mallock, de l'avoir *déreligionisée* avant de s'en occuper. Mais c'est une singulière méprise. Ils s'imaginent donc que la religion n'existe que dans sa forme pure, qu'elle est toujours un sentiment distinct de la dévotion, ou l'assentiment d'une foi qui a conscience d'elle-même. On s'est débarrassé de ces formes, et l'on se persuade alors que tout est fini. C'est à peine si l'on est au début de l'opération. L'idée religieuse ne se trouve que rarement à l'état pur, elle se combine, à l'ordinaire, avec les actes et les sentimens de la vie; elle leur donne des propriétés, des couleurs et une consistance toutes nouvelles. Elle se trouve partout cachée, là même où nous aurions été le moins tentés d'aller la chercher, dans l'esprit et dans l'humeur même, dans nos ambitions présentes et futures. Bien plus encore la trouverions-nous dans l'héroïsme, dans la pureté, dans l'affection, dans l'amour de la vérité et dans tout ce qu'il plaît aux positivistes d'exalter. Ils pensent apparemment qu'il leur suffit d'éliminer Dieu pour s'emparer de son héritage. Aussitôt qu'ils ont frappé les croyances, ils se retournent du côté de la vie, en montrent les trésors et nous appellent à en jouir. Mais il se trouve qu'ils sont loin de compte. Tout maintenant a changé d'aspect. La religion est une des couleurs de la vie qui se mêle le plus intimement à toutes les autres couleurs conservées sur la palette; c'est elle qui leur prête leur apparence de

profondeur et le meilleur de leur éclat. Si, par un procédé subtil, on l'enlève, tout se ternit et se décolore (1).

On peut déposséder l'humanité de ses dogmes actuels, mais non pas des effets qui ont produit ces dogmes dans le cours des siècles. Dissimulés sous des formes diverses, ils ont envahi, pénétré la vie morale; ils l'ont prise d'assaut, et maintenant ils se présentent à nous, plus ou moins cachés, dans toutes nos idées et nos espérances, dans tous nos intérêts et même dans nos plaisirs. Aussi rien de plus difficile, pour l'homme moderne, que de se faire positiviste en réalité et dans toutes les conséquences que le mot comporte, de s'abstraire violemment de dix-huit siècles de christianisme, de plus de vingt-deux siècles de métaphysique qui pèsent sur lui. Que l'on essaie de calculer combien de spiritualisme, après ce long temps, reste incorporé dans les notions et dans les sentimens de l'humanité, quelle quantité d'idées morales est emmagasinée dans la conscience des générations, comme la chaleur du soleil l'est dans la houille ou dans le diamant. Cette conscience historique de l'humanité est restée, à son insu, religieuse. On nous reprochera peut-être d'employer ce mot d'une manière trop générale pour désigner tous les élémens idéalistes qui sont entrés par l'action des siècles dans l'âme des peuples d'Occident. De telles notions sont, je le sais, d'origines bien diverses. Plusieurs proviennent des philosophies; elles ont pris naissance dans la réflexion libre de la pensée sur elle-même. Mais ces idées philosophiques, ce spiritualisme séculier, si je puis dire, n'ont exercé leur empire direct que sur un petit nombre d'intelligences d'élite. Le grand courant des générations y est resté étranger. Elles n'ont eu d'accès dans la masse de l'humanité qu'à travers les influences religieuses et à la condition de se confondre avec elles. C'est pour cette raison que, toutes les fois que nous venons à considérer ce grand phénomène historique, la formation de la conscience humaine à travers les âges, nous résumons sous le terme le plus clair, le plus compréhensif et le plus usuel tous les élémens similaires qui sont entrés successivement dans la composition de cette essence complexe. Quelle que soit la hauteur de ses origines et la grandeur des esprits qui la représentent, la métaphysique n'aura eu dans l'histoire de l'humanité qu'un rôle secondaire si on le met en regard de celui que les religions ont rempli sur la scène du monde.

Voilà ce que comprennent quelques-uns des chefs des écoles nouvelles. Aussi est-ce directement à l'élément religieux qu'ils s'attaquent, ne doutant guère qu'il n'entraîne dans sa ruine le spiritua-

(1) W. Mallock, pages 91-95. (Paris, 1882; Didot.)

lisme tout entier, y compris l'idéalisme, qui en est une dernière forme. Dans une polémique récente, un des plus hardis et des plus ardens écrivains de ce temps raillait impitoyablement ce que d'autres, démolisseurs convaincus des religions, mais plus timides pour tout le reste, voudraient conserver sous le nom de *croyances laïques* et maintenir à la place et sur les ruines mêmes des dogmes. « Croyances laïques, disait-il, le mot m'a plu. Je ne serais pas fâché de savoir en quoi elles consistent. Une croyance religieuse, cela se conçoit. Vous faites intervenir un être supérieur, une révélation ; vous vous inclinez, vous obéissez. Voilà qui va bien. Hors de là, je ne sache pas qu'il y ait autre chose que la raison individuelle. La raison m'apprend certaines vérités scientifiques, telles que : *deux et deux font quatre*, et : *la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre*. Mais je ne pense pas que ce soient là les croyances laïques dont on nous parle et qui constituent la morale. Il n'est pas une de ces prétendues croyances qui ne puisse être niée par la raison. On ne s'aperçoit donc pas que les fameuses croyances laïques sont tout simplement les vestiges du christianisme que l'on a détruit. » Et s'adressant à ses adversaires, qu'il accuse d'inconséquence : « Toutes les lois, dit-il, avec lesquelles vous faites la morale devraient être considérées par vous comme autant de préjugés; car toutes viennent de là. Vous avez sapé la base, mais le château reste encore en l'air, tenant debout par la force de l'habitude (1). »

Il semble bien démontré que le monde moderne vit encore, malgré tout l'effort des nouvelles doctrines, sur le capital (bien qu'amoindri et chaque jour décroissant) des idées morales accumulées pendant de longs siècles. Mais qu'arrivera-t-il quand ce capital sera perdu et dissipé? Il faut prévoir que ce jour-là, qui même ne peut guère tarder, si l'on en croit les pronostics du positivisme, on devra se contenter de ce qui est strictement contenu dans les données de l'expérience positive. Et dès lors « un changement s'accomplira dans le monde dont le sens et la portée nous échappent encore, mais que nous pouvons essayer de deviner; c'est la transformation d'une ère qui finit et d'une autre qui commence. » Tâchons de réduire à leur plus simple expression, en les dégageant de tout alliage métaphysique ou religieux, les données fondamentales de ce que l'on a nommé la foi scientifique : toutes les idées constitutives de chaque science devront être l'objet d'une perception positive, d'une expérience indiscutable et vérifiée; les phénomènes psychiques ne pourront être étudiés que dans leur expression sensible et dans leurs conditions

(1) M. Henry Maret.

organiques ; au fond, plus de distinction essentielle entre les phénomènes psychiques et les phénomènes physiques, toute distinction de ce genre impliquant une différence de substance là où l'on ne peut concevoir qu'une différence de manifestations. L'unité de la nature est présumée, je ne dirai pas affirmée, ce qui serait contraire au programme de l'abstention la plus rigoureuse sur les origines et les causes premières ; mais les résultats sont les mêmes : la base de la psychologie cherchée dans la biologie, la base de la morale dans l'histoire naturelle des espèces ; la vie humaine ne différant pas par ses conditions et ses lois fondamentales de la vie universelle, qu'elle représente seulement avec un degré supérieur d'intelligence qui permet à l'homme de se rendre mieux compte de ces conditions et de ces lois. Il n'y a nulle part interruption brusque dans la série des phénomènes, lesquels se ramènent tous également à des métamorphoses incessantes de la force et de la matière, apparaissant soit comme individus sous les formes d'un monde ou d'un astre, d'un corps ou d'une cellule, soit comme phénomènes, sous les formes du mouvement ou de la sensation, de l'instinct ou de la pensée, irréductibles jusqu'à présent les unes aux autres, mais de plus en plus serrées par l'analyse et destinées à révéler un jour ou l'autre leur identité sous la variété purement apparente des circonstances et des conditions qu'elles rencontrent dans le mélange infini des choses. — Ne rien admettre, ne rien croire que sur la foi de l'expérience positive, voilà toute la doctrine et toute la méthode. C'est sur cette base que l'on s'engage à reconstruire la vie morale tout entière, qui risquait de périr sous les débris des vieilles doctrines. A-t-on tenu cet engagement? S'il n'est pas tenu encore jusqu'à l'heure présente, peut-on prévoir qu'il le sera un jour, que les promesses des novateurs seront accomplies et que l'on finira par rendre à l'humanité, sous une autre forme, en échange de son adhésion à la vérité nouvelle, les richesses intellectuelles et morales qu'elle était menacée de perdre, ou du moins l'équivalent positif de ces idées qui seules nous semblaient capables de donner à la vie sa valeur et son prix?

II.

La question ainsi posée n'a pas l'air d'embarrasser les positivistes. On leur dit : « Vous enlevez à la vie humaine tout ce qui pouvait, aux yeux des sages, la sauver de la vanité absolue. Prouvez maintenant que ce qu'il en reste n'est pas vain. » Ils acceptent cette mise en demeure. Il se font fort de prouver qu'ils n'ont après tout détruit que des chi-

mères, qui ne pouvaient être un solide appui pour le bonheur ou la moralité, et qu'en transformant les conditions et les aspects de la vie, ils n'en ont pour cela diminué ni le sérieux ni la valeur.

M. Littré a montré à plusieurs reprises le noble souci de ne pas laisser décroître entre ses mains ce trésor moral de l'humanité. Dès 1851, il esquissait la théorie positive du bonheur. Elle vaut la peine d'être résumée ; car elle contient en germe toutes les réponses qui seront faites plus tard par les penseurs de cette école à cette grave question de la destinée.

Dans ces temps d'anarchie, disait-il, où les uns se lamentent sans fin sur l'imminence de la ruine, où les autres se laissent aller à d'ardentes passions de destruction, où beaucoup sont saisis d'un scepticisme énervant et d'une égoïste mélancolie, il est salutaire de montrer à tous qu'on n'a ni à se lamenter sur le passé qui s'évanouit, ni à s'user dans les colères de la destruction négative, ni à se perdre misérablement dans les langueurs du scepticisme, mais qu'on peut et qu'on doit vivre l'esprit clair, l'âme sereine et le cœur ardent. Cela est-il possible avec la doctrine nouvelle? Assurément. Qui empêche les positivistes d'atteindre, d'une autre manière et par d'autres procédés, à ces biens inestimables, la clarté de l'esprit, la sérénité de l'âme, l'ardeur du cœur? Aimer est la première condition de la félicité promise et réalisée par la philosophie positive. Elle inspire l'horreur de ce monde de violence, de guerre, de domination privilégiée, de richesse égoïste où nos prédécesseurs ont trop longtemps vécu. Elle inspire l'énergique désir d'en sortir. Elle ouvre à nos instincts sympathiques une carrière infinie, non pas dans un séjour surnaturel, mais sur notre terre, dans la continuité de la vie humaine, dans l'héritage permanent des générations. — Connaître est le second terme de la satisfaction de notre âme, et qui mieux que la science positive peut lui donner cette satisfaction? Quel puissant révélateur que le savoir scientifique, étalant devant nous le spectacle réel de ce que nous voyons de la nature, spectacle dont les anciens n'avaient aucune idée! Les immensités se sont ouvertes; les soleils y cheminent comme des points lumineux. Les antiquités se sont agrandies comme les espaces ; l'homme est ancien, et avant lui la vie s'était manifestée sous toutes sortes de formes d'autant moins complexes qu'on remonte plus haut, jusqu'à ce qu'enfin on rencontre les terrains primordiaux vides de tout organisme. Voilà la réalité dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté, dans toute sa terreur. — De graves et salutaires émotions s'élèvent dans le cœur à la vue de cette réalité et nous répétons avec Dante : *Il naufragar in questo mar è gioia :* S'abîmer dans cette mer est une joie. — Servir est le

troisième terme de la satisfaction humaine. Selon M. Comte, ce qu'il y avait de plus douloureux, pour les belles âmes, dans le régime antique de l'esclavage et du servage, c'était de ne pouvoir se dévouer librement au service d'autrui. Nous qui ne sommes plus ni esclaves ni serfs, nous entrons dans cette pleine liberté du dévoûment au service de l'humanité. D'autant plus dévoués que nous sommes plus libres, nous trouvons un aliment assuré à notre activité la plus étendue. Tout, dans cette direction, s'ennoblit et se sanctifie. — Et la conclusion arrivait d'elle-même : avoir contemplé les lois éternelles du monde et aimer ce qui est digne d'être aimé, vaut la peine d'avoir vécu.

Telle était, il y a trente ans, sous l'impulsion directe et personnelle de Comte, la doctrine de M. Littré sur la valeur et la dignité de l'existence morale. En 1878, soumettant ces pages à un examen approfondi et les jugeant librement selon sa coutume, il les approuve; il en reprend quelques idées pour les développer. Il fait remarquer que de même que les révélations diffèrent grandement (révélation théologique, révélation scientifique), de même les félicités qu'elles procurent aux hommes ne diffèrent pas moins. La félicité individuelle tenait le premier rang dans le christianisme : il ne s'occupait pas de la félicité sociale, du moins directement; il travaillait au salut individuel et par là sans doute il contribuait en une certaine mesure à l'amélioration de la communauté; mais, au vrai, la cité de Dieu n'a aucun rapport avec la cité humaine, et il suffit de se rappeler le petit nombre des élus pour voir à quel point divergent les deux conceptions du bonheur, le bonheur chrétien et le bonheur positiviste.

La félicité sociale est au premier rang parmi les objets que poursuit la philosophie positive. On pourrait presque dire qu'elle absorbe la félicité individuelle. Elle s'occupe avant tout de promouvoir par tous les moyens possibles le perfectionnement général, intellectuel, moral et matériel; elle se définit par le devoir de connaître la marche des choses, d'y contribuer par un labeur conscient et attrayant, de faire que chaque génération transmette à la génération qui la suit un héritage augmenté. Elle n'a pas besoin de sanction, dans le sens vulgaire des récompenses et des peines administrées par un juge suprême. Il y a une sanction cependant, mais qui n'est pas sous la dépendance d'un pouvoir personnel et par conséquent arbitraire : elle est remise à une puissance impersonnelle, à savoir l'action progressive du milieu contemporain; elle change et se développe à mesure que change et se développe ce milieu lui-même. Rien en cela de fortuit, de déréglé ni d'impuissant. La grande masse des hommes obéit, sans résistance, à la moralité régnante; et ceux qui

s'y soustraient ne le font guère impunément. La moralité, comme la science et l'esthétique, est intimement incorporée à la société générale; elle existe par elle, croît par elle, et en retour exerce sur elle son action bienfaisante. C'est pour cela que les individus ne peuvent rien contre elle, et que sa sanction a un pouvoir non-seulement incontestable, mais incontesté (1).

On remarquera dans cette théorie un grand effort pour lier le bonheur de l'individu à celui de la société, pour convertir l'un dans l'autre, un élan imprimé aux sentimens sympathiques pour les exalter. Selon une formule qui plaît à M. Littré et qui met en opposition les trois théories du bonheur où se résume à ses yeux le travail de l'humanité, la rédemption païenne avait un caractère matériel; la rédemption chrétienne avait un caractère de salut individuel; la rédemption positive a un caractère de morale sociale. Le célèbre professeur anglais Huxley, partant de principes analogues, arrive à peu près au même résultat. Ayant à parler du bien suprême qui comprend deux termes, bonheur et moralité, il accorde que l'on fasse une distinction. S'il s'agit du bonheur, on peut entendre celui d'une société ou celui des membres qui la composent. S'il s'agit de moralité, on peut distinguer la moralité sociale, laquelle a pour critérium et pour objet le bonheur de la société, et la moralité personnelle dont le bonheur individuel est le critérium et l'objet. Très bien. Mais quand ensuite il arrive à donner des explications, ces explications ne portent que sur un seul point, le bonheur social, la moralité sociale (2). Dès lors on comprend qu'il puisse dire : « Arrive que pourra de nos croyances intellectuelles, de notre éducation même; les charmes de la sainteté, les laideurs du mal demeureront, pour ceux-là qui ont des yeux pour les voir, non point de simples métaphores, mais des sentimens réels et profonds. » A plus forte raison entendons-nous Tyndall, beaucoup moins avancé dans le sens des négations que M. Huxley, déclarer que, tout en ayant rejeté les croyances de ses jeunes années, « il n'est aucune des expériences spirituelles qu'il connaissait alors, aucun accomplissement du devoir, aucune œuvre de miséricorde, pas un acte d'abnégation, pas une pensée solennelle, pas une joie dans la vie ou dans les aspects de la nature qu'il ne veuille garder encore. »

Toutes ces aspirations, très respectables en elles-mêmes, sinon très logiques, viennent aboutir à cet hymne de George Elliot, qui les a recueillies dans son âme de poète et qui les exprime avec une sorte de foi exaltée :

(1) *Théorie positive de la révélation et de la félicité*, chap. XXVIII de *Conservation, Révolution, Positivisme*, pages 416-429.

(2) W. Mallock, traduction française, p. 42.

Oh ! puissé-je m'unir au chœur invisible
De ces morts immortels qui vivent encore,
En des vies que rend meilleures leur présence !
Vivre ainsi, c'est le ciel ! . .
C'est produire dans le monde une harmonie qui ne meurt pas,
Où respire l'ordre merveilleux qui règle,
Avec un pouvoir grandissant, le progrès de l'humanité.
Puissions-nous recevoir en héritage cette douce pureté,
Pour laquelle nous avons combattu, gémi, agonisé,
Les yeux perdus dans le vaste passé qui n'enfanta que le désespoir !
Notre être, ainsi meilleur, vivra, jusqu'à ce que le temps humain
Ait fermé sa paupière, et que les cieux humains
Soient repliés, comme un rouleau, dans la tombe,
Où nul jamais ne les lira. C'est la vie à venir,
Qu'ont rendue pour nous plus glorieuse ces martyrs
Dont nous tâchons de suivre les pas. Puissé-je atteindre
Ces cieux très purs ! Être pour d'autres âmes
Le calice de vaillance en quelque grande agonie,
Allumer de généreuses ardeurs, nourrir de purs amours,
Engendrer des sourires exempts de cruauté,
Être la douce présence du bien partout diffus,
Et dans sa diffusion toujours plus intense !
Ainsi je m'unirais à ce chœur invisible
Dont l'harmonie est la joie du monde.

C'est là qu'on peut prendre la plus haute idée que le positivisme se soit faite de la vie, la plus haute, mais assurément la plus vague. En effet, que faut-il chercher sous les formes de ce poème sociologique? C'est une habitude singulière et à certains points de vue fâcheuse chez les sectateurs de ces nouvelles philosophies que de garder l'ancien langage religieux et de le transporter dans un ensemble d'idées auquel il s'étonne d'être adapté. Il résulte de cette adaptation parfois violente que la série des mots n'est plus qu'une série de métaphores qui doivent être expliquées, si l'on ne veut pas induire en erreur les âmes naïves. Il faut avoir la clé de ce symbolisme pour pénétrer dans la pensée qu'il recèle. M. Littré, vers la fin de sa vie, après avoir été le témoin attristé des abus commis en ce genre par M. Comte, déclarait « qu'il n'était plus aussi disposé qu'il l'était jadis à employer en un sens de philosophie positive les termes consacrés dans le langage des croyans théologiques. » Mais la tendance existe dans l'école, lui-même y a cédé plus d'une fois, et nulle part elle n'a pris plus de développement que dans les effusions poétiques d'Elliot. Qu'y a-t-il donc sous l'expression mystique de ces joies et de ces espérances? Qu'est-ce que ce *chœur invisible de ces morts immortels* et comment peut-on *s'unir à eux en des vies que leur présence rend meilleures*, et dont on peut dire que *vivre ainsi, c'est le ciel?* Si l'on y regarde sérieusement, tout

se réduit à cette idée que les morts anciens revivent d'une certaine manière, tout imaginaire, par les bienfaits qu'ils ont assurés à leur postérité. Le reste n'est que le développement lyrique de cette même idée. *Cette harmonie qui ne meurt pas*, cet *ordre merveilleux et toujours grandissant*, *cette vie à venir que ces martyrs ont rendue plus glorieuse*, cette double perspective étendue *vers le vaste passé qui n'enfanta que le désespoir et vers cet avenir qui nous découvre la joie du monde*, ces *cieux très purs auxquels aspire toute âme noble*, c'est dans un sens tout réaliste qu'il faut entendre tout cela. « *Les cieux très purs*, dit M. Mallock, ces cieux que les hommes d'une génération doivent avoir en vue, sont un accroissement de joie qu'ils auront assuré, par leur bonne conduite, à la génération à venir. Ainsi le présent pour les positivistes est la vie future du passé, la terre est un ciel qui la réalise sans cesse. Il paraît que c'est comme un chœur éternel en action : les exécutans sont encore un peu en dehors du ton, mais ils deviennent à chaque instant de plus en plus parfaits. En ce moment, un ciel de ce genre existe autour de nous. Notre joie actuelle, dont nous ne nous apercevons guère, eût été le ciel pour nos grands-pères, si elle avait commencé un siècle plus tôt. » Et l'humoriste anglais ajoute quelques réflexions egayées : « Mais il est clair que cette prétendue musique ne se trouve pas partout. Où donc est-elle alors? Et quand nous l'aurons, méritera-t-elle tous les éloges qu'on lui décerne? On nous indique bien le moyen d'assurer à chaque exécutant sa voix ou son instrument, mais on ne nous dit pas comment avoir de bonnes voix ou de bons instrumens; on ne décide pas non plus si l'orchestre jouera du Beethoven ou de l'Offenbach, si le chœur chantera un psaume de la pénitence ou une chanson à boire (1). »

C'est ici qu'il serait bon d'appliquer une opération chimique du genre de celle que nous avons indiquée et qui consisterait à éliminer tous les élémens disparates d'origine spiritualiste ou religieuse, à écarter toutes ces brillantes métaphores qui font illusion, à débarrasser la pensée de cette enveloppe, à la réduire à sa vraie substance. Quelle réalité nue et froide s'offrirait alors à nos yeux! Ce n'est pas la sensibilite qui manque à des positivistes tels que M. Huxley ou Littré ou George Elliot. C'est au contraire leur sensibilité personnelle, ardente sous les glaces de la doctrine, qui projette sa chaleur au dehors. L'idée ramenée à elle-même est bien peu de chose. Comme elle nous paraît pauvre, sèche, d'un réalisme froid, d'une médiocrité désolante, quand elle n'est plus animée par les

(1) W. Mallock, p. 84.

rêves ou les passions de ces généreux esprits, quand l'analyse la dépouille de ces prestiges que lui confère ou la beauté de reflet empruntée à des idées d'un ordre tout différent, ou le charme souverain de l'éloquence et de la poésie!

Il y a là tout un groupe d'illusions qui persistent dans les principaux représentans des écoles nouvelles. Leur grande prétention est de ne pas enlever à l'homme une seule de ses nobles jouissances et même de les garantir en leur donnant un point d'appui inébranlable dans la réalité. A les entendre parler, on s'y tromperait facilement. Ils revendiquent le droit de considérer la moralité comme le but le plus élevé, la fin vers laquelle doit tendre chacun de nos actes. Pour eux comme pour les spiritualistes de toute nuance, elle n'est ce qu'elle est qu'à une condition, c'est qu'avec elle nous pensions avoir les plus hautes raisons de vivre, et que sans elle nous perdions tout. Mais pour se maintenir en accord avec eux, il est prudent de ne pas les contraindre à s'expliquer. Toute explication poussée à bout aurait chance de détruire le charme qui produit ces illusions et cet accord momentané. Il est trop aisé de voir à quoi se réduit ce souverain bien, quand on le ramène aux données strictes de la philosophie positive. Elle suppose nécessairement que la vie présente contient en soi la possibilité d'un certain genre de bonheur accessible à tous et supérieur à tous les autres. Ce n'est plus comme dans les doctrines qui se ménagent un crédit illimité sur la justice de Dieu et qui ont à leur disposition le double trésor de l'idéal et de l'éternité. Ici, la fin, par laquelle se détermine le système moral, cette fin, la seule chose qui soit vraiment digne d'être atteinte, doit l'être dans cette vie et non pas ailleurs. Il faut qu'elle puisse être cherchée dans l'existence présente, sur la surface de la terre, dans les limites de temps où peuvent exister la vie et la conscience, en dehors de toute conception d'un être transcendant, de toute idée ou de toute loi impérative, de toute force supérieure aux forces qui agissent dans ce monde.

En quoi donc peut consister pour un positiviste logique et conséquent ce bien suprême qui contient à la fois le secret de notre vie et la règle de toute notre conduite (1)? On remarque que les positivistes parlent toujours de la vie comme si le bonheur personnel en devait être le couronnement, et sitôt qu'on leur demande d'expliquer la nature de ce bonheur, ils changent de terrain et nous répondent en exposant les conditions et les lois du bonheur social. Grâce à cette confusion perpétuelle de points de vue, ils peuvent demeurer d'accord en apparence avec le langage

(1) W. Malock, p. 43, 52, 104, *passim*.

de la morale ordinaire, dire que le bien reste toujours le but de leurs efforts, la seule fin vraiment désirable de la vie. Mais à quel prix, à quelles conditions l'homme peut-il réaliser ce bien, atteindre cette fin? Pour cela il ne faut rien moins qu'obtenir de lui qu'il renonce à poursuivre son bonheur individuel, ce qui ne sera pas aisé; il faut ensuite exalter ses sentimens sympathiques, l'amener à ce point où il fera son bonheur du bonheur d'autrui, ce qui est vraiment héroïque et rare. Voilà des conditions difficiles à remplir, et qui transforment la simple moralité en un objet de luxe, hors de la portée et de l'usage du plus grand nombre.

D'ailleurs à quel titre et de quel droit un positiviste voudrait-il imposer à l'homme moderne un acte ou plus encore un état de renoncement? Que l'on dise à un disciple de Bouddha : « La vie est triste, elle sera suivie d'un nombre indéterminé d'existences aussi tristes que celle-ci, et le cycle fatal recommencera sans fin jusqu'au jour où tu auras volontairement renoncé à ton être propre, rejeté de ton sein tout désir, germe funeste des vies futures, » on pourra amener ce fataliste de l'extrême Orient, succombant sous le double poids du climat et de la misère, à renoncer sans trop de peine au travail stérile qui agite et accable sa pauvre existence, à s'immoler, à tuer en lui-même jusqu'au désir, à se plonger avec une joie farouche dans la nuit sans conscience du nirvâna, qui n'est pas le néant sans doute, mais l'évanouissement dans l'infini. Que le chrétien, par des considérations toutes contraires, arrive au même résultat, le renoncement volontaire; que sous l'action et la doctrine du Christ qui a aimé les hommes jusqu'à mourir pour eux, il imprime dans son âme cette grande leçon, ce grand exemple; qu'il exalte en lui le sentiment de la justice jusqu'à la charité, la charité jusqu'au dévoûment; qu'il renonce à son bien propre, par amour pour Dieu, ou bien qu'il s'immole à la vie et au bonheur d'autrui, par un motif moins noble assurément, mais énergique, l'espoir et l'idée du salut; que par ces deux motifs très inégaux, mais tous deux puissans, on obtienne du chrétien le sacrifice actuel de sa félicité momentanée, cela se conçoit, cela se voit tous les jours et s'explique sans peine. Enfin que le disciple de Kant, convaincu comme son maître de l'existence du souverain juge et de la nécessité de la sanction, et d'ailleurs pénétré de la sainteté de la loi morale et de son inflexible autorité, prenne la résolution virile d'accomplir tout ce que cette loi exigera et se jure à lui-même de sacrifier ses fins individuelles dans toutes les occasions où elles seraient en opposition avec les fins générales, cela est dans l'ordre, et l'ordre est tellement rigoureux que l'on a vu des kantistes inquiets de leur conscience, quand ils croyaient saisir un éclair furtif de plaisir personnel dans leurs

déterminations morales. Mais au nom de quelle considération supérieure l'homme nouveau doit-il renoncer à son bonheur personnel, si la foi scientifique règne seule dans le monde, destitué de causes premières et de causes finales, abandonné à la souveraineté des lois physiques? Il y a une chose douteuse et qui d'ailleurs lui est étrangère, en dehors des déductions subtiles dont il n'aperçoit pas clairement le principe, la liaison et les conséquences, c'est le bonheur général et indéterminé de l'humanité. Il y a une chose claire et manifeste et qui le touche directement, qui l'attire presque irrésistiblement par toutes les séductions, c'est son propre bonheur. Vous voulez qu'il sacrifie le bien certain et qui est à lui, s'il le veut, puisqu'il n'a que la main à étendre pour cela, à un bien lointain, équivoque, indéfinissable dans sa nature, et dont il ne ressentira probablement jamais les effets pour sa part, le bien général! Vous lui demandez trop. C'est une mystification, si c'est un calcul que vous lui suggérez; c'est une superstition, si c'est une obligation que vous lui imposez; dans tous les cas, c'est un métier de dupe que vous voulez qu'il fasse, et s'il a la claire vision de la vie telle qu'elle est, il ne le fera pas. En vérité pourquoi veut-on qu'il le fasse et comment peut-on l'espérer, si un être supérieur ne doit pas lui en savoir gré, si une loi sacrée par son origine ou son caractère ne lui en fait pas un devoir? Entre les deux extrémités de cette vie s'étend un si court intervalle! Va-t-il donc le remplir de la préoccupation obstinée du bonheur des autres? Il a si peu de temps pour penser au sien, tant de peine pour se le procurer, tant d'efforts pour en retenir la rapide et précaire jouissance! Il a déjà bien à faire pour ne pas trop souffrir; un si grand nombre de chances et de risques à courir, d'obstacles à vaincre, de haines à déjouer! Et l'on veut qu'il s'oublie pour travailler au bonheur d'un être abstrait, le genre humain, un être qui n'a pas même d'existence propre, qui n'a ni conscience ni sensation personnelle, qui ne se réalise que par des milliards d'existences successives, semblables à la mienne, pas plus dignes de respect après tout, étant faites des mêmes impressions, des mêmes joies et des mêmes douleurs que nos joies et nos douleurs, avec cette différence que celles-ci sont à moi ou plutôt sont moi-même et que les autres ne me touchent que par l'imagination. Pourquoi donc sacrifier la solide et substantielle réalité à ce qui pourrait n'être qu'un rêve?

Pour obtenir de haute lutte ce renoncement, les positivistes comptent sur les sentimens sympathiques qu'ils essaient de porter à un degré d'intensité et d'énergie où ils seront nécessairement victorieux. La sympathie deviendrait ainsi la puissance directrice de tous les autres instincts et la force motrice de la moralité. N'y

a-t-il pas là encore bien des illusions? Dans cet ordre d'idées, M. Mallock raisonne à merveille. C'est une des bonnes parties de son livre. J'abrège quelques pages, en tâchant toutefois de leur conserver leur saveur originale. — Ces beaux sentimens se trouvent dans la pratique bien insuffisans, quand ils ne sont pas soutenus et dirigés eux-mêmes par une idée supérieure à eux, qui leur donne ce qu'ils ne peuvent pas avoir, l'obligation, la cohésion et la durée. Ils sont inégalement distribués entre les hommes, ils agissent d'une façon capricieuse et partiale; il suffit pour les paralyser d'un retour de l'égoïsme, qui est fréquent et avec lequel il faut toujours compter. Nous voyons des exemples d'héroïsme désintéressé se produire chez des hommes grossiers, tout spontanément, dans des naufrages, par exemple. On pourrait croire, à voir cette spontanéité merveilleuse dans le dévoûment, que c'est bien la vraie nature de l'homme qui se traduit ici, qu'il y a chez l'homme une force constante de bienveillance et de sympathie que nous apprendrons peu à peu à utiliser, à diriger à coup sûr. Mais que notre optimisme ne s'endorme pas. Voilà que chez les mêmes hommes, dans un autre ordre de faits, l'égoïsme va éclater avec une violence inattendue. Ce matelot, le même qui, hier, exposait ses jours pour sauver une femme à bord d'un bateau prêt à sombrer, la renversera et l'écrasera aujourd'hui pour échapper à l'incendie dans un théâtre. Il faut même reconnaître que c'est la tendance la plus commune que le matelot personnifie dans le dernier cas. Aucun de ceux qui ont étudié l'histoire ne dira le contraire. Les vies des plus grands hommes, les vies mêmes de ceux qui ont été les meilleurs sur cette terre, ne seraient pas des dernières à témoigner de la force persistante de ces tendances. Quelque large part qu'on accorde aux instincts désintéressés, il faut bien reconnaître qu'ils n'ont en général qu'une puissance très limitée et ne se montrent forts qu'à des rares instans, dans des circonstances exceptionnelles. En *l'absence du motif supérieur*, ils prédominent, mais seulement lorsque l'avantage à procurer aux autres se trouve momentanément investi d'une valeur singulière, et que la perte qu'on a soi-même à faire est aussi singulièrement réduite; ou bien encore, lorsque la possibilité de choisir entre deux partis disparaît subitement, pour ne laisser d'autre alternative que l'héroïsme ou la honte. Mais pareille chose n'arrive que dans les événemens rares, les grands périls, les grandes catastrophes. Or ce qui mérite réellement de nous occuper, c'est l'état ordinaire de la vie, où les sentimens sont à leur diapason normal. Et dans ce cas, le désintéressement, tout en restant un fait aussi certain que l'égoïsme, se trouve essentiellement au-dessous de la tâche qu'on lui demande; il s'en faut bien qu'il soit une des puissances directrices de la vie.

Voyez ce qui se passe, même chez un homme bien intentionné, quand il s'agit de la comparaison toujours délicate des conditions de son bonheur propre avec celles du bonheur général. Évidemment, si nous pouvons, sans aucun inconvénient pour nous, réprimer tous ces désirs qui, comme le dit M. Huxley, « vont à l'encontre du bien du genre humain, » tous, — presque tous, faudrait-il dire, car il y a encore à faire la part des mauvaises volontés, — presque tous, nous le ferons volontiers. Mais si la répression de soi-même entraîne de graves difficultés, si elle exige un combat constant, pour nous décider à nous abstenir d'une action, il nous faudra voir clairement que le bonheur qu'elle enlève aux autres dépasse de beaucoup celui qu'elle nous donnerait. « Supposez, par exemple, qu'un homme soit amoureux de la femme de son ami et qu'il ait pris l'engagement de la conduire un soir au théâtre. Évidemment il y renoncera, s'il sait qu'en donnant suite à son projet il causera quelque grave accident et fera brûler vifs tous les spectateurs de la galerie. Mais il n'y renoncera sans doute pas pour l'unique raison que son exemple fera baisser un peu le niveau moral parmi ceux qui occupent les stalles (1). » On est toujours plus ou moins enclin à tricher à son profit quand on met en balance les deux genres de bonheur qu'il s'agit de peser. Pour ce qui est du bonheur de la communauté, on n'en met qu'une partie dans le plateau, on le *désavantage* autant qu'on peut avant l'opération ; on calcule, par exemple, que ce qui doit augmenter mon plaisir dans la proportion d'un million de livres ne coûtera pas à chaque membre de la société la moitié d'un liard. Me voici dans une alternative très fréquente, au moins si je considère la moyenne de la vie. Je sais, d'un côté, que telle ligne de conduite me procurera de grands avantages; d'autre part, je sais que, si tout le monde suivait cette même ligne de conduite, elle causerait un grand préjudice général ; mais je sais aussi qu'en fait ma façon d'agir, à moi, dans ce cas particulier, sera à peine nuisible à la communauté, ou ne l'atteindra en tous cas que très légèrement. Aussi mon choix ne se réglera-t-il pas sur celui du matelot qui se dévoue dans le naufrage, parce que l'alternative est là brutale et violente : sauver sa vie aux dépens d'une femme, ou sauver la vie d'une femme en risquant la sienne. Ici il s'agit d'un moindre intérêt, et, par un ingénieux artifice de logique intérieure, la proportion des enjeux est renversée : ce serait, par exemple, l'alternative très captieuse de laisser cette femme perdre une boucle d'oreille, ce qui est fort léger, ou de me casser, à moi, un bras, ce qui est grave. Voilà comment raison-

(1) W. Mallock, p. 69 et sq.

nera très souvent le trop ingénieux calculateur que nous portons en nous, et le résultat ordinaire de cette double opération d'arithmétique, une addition et une soustraction, c'est que nous choisirons presque certainement de nous épargner à nous-mêmes le plus grand mal au risque d'un moindre mal pour la communauté. « Il suit de là que les conditions générales d'un bonheur indéterminé forment un idéal absolument impropre à contre-balancer les tentations personnelles, ou même à nous inspirer la volonté requise pour les renoncemens que l'on nous demande (1). »

Il ne paraît donc pas possible de faire de la sympathie exaltée une règle universelle et toujours agissante. C'est une pure utopie que de vouloir gouverner la vie humaine par la sensibilité désintéressée, à moins qu'elle ne s'inspire elle-même dans quelque obligation supérieure qui contienne ses défaillances, qui prévienne ses caprices, qui déjoue ses illusions plus ou moins volontaires, qui fixe ses incertitudes et règle sa perpétuelle inconstance. Tous ces appels éloquens ou lyriques au renoncement et à l'abnégation resteront sans écho et sans réponse auprès de ces âmes médiocres qui sont après tout la foule humaine. Si elles ne se sentent pas obligées à la bienveillance, sans la repousser absolument, elles la subordonneront à ce qui leur est plus intime et plus cher, la recherche de leur propre bonheur. Elles resteront fermées, dans l'habitude de la vie, à ces nobles conseils qui ne sont pas et ne peuvent pas être des ordres. Tout cela ne réussit pleinement que pour les belles âmes, qui précisément n'en ont pas besoin. Ne trouvent-elles pas en elles-mêmes ces instincts et ces sentimens nés avec elles, fortifiés par la plus délicate culture?

D'ailleurs il faut s'entendre sur ce qu'on nous propose. L'homme moderne est tenu à ne rien accepter sur la foi d'autrui; c'est le précepte de ses maîtres et la première condition de la méthode expérimentale. Il n'aura garde d'abdiquer son droit au raisonnement quand il s'agira de défendre son droit personnel au bonheur. On veut qu'il prenne l'habitude de préférer le bien général au sien. Mais quel est donc ce bien? Quel en est le caractère et l'objet? Si je me sacrifie, au moins dois-je savoir à qui ou à quoi profitera ce sacrifice. Il n'y aurait rien de plus niais que l'immolation, ne fût-ce que d'un plaisir, d'une sensation, à un mot pompeux, à une chimère. Ce bonheur général qu'on nous met devant les yeux sous des formes si magnifiques de langage, me paraît bien n'être que la somme des bonheurs individuels. Si ce n'est que cela, pourquoi m'y subordonner? Mon bonheur vaut celui des autres, et il mérite au moins autant

(1) W. Mallock, p. 75.

d'égards. — On me dit : Le bien de la communauté n'est pas seulement cela, il est aussi la garantie des biens particuliers : il signifie l'ordre et la discipline d'une société dans laquelle chacun pourra exercer naturellement et librement son aptitude à être heureux. La moralité sociale, à laquelle on nous convie, serait l'ensemble des règles empiriques qu'il faut respecter, des conditions négatives du bonheur, c'est-à-dire des conditions qui empêchent qu'aucun obstacle ne s'élève, dans le milieu social, contre le bonheur de chacun. Soit, mais en présence d'un simple conseil je garde toujours ma liberté d'appréciation et de conduite. Si j'estime que le but que l'on me montre ne vaut pas, au moins pour moi, les moyens employés pour l'atteindre, si je pense que, pour une si faible part que je puis apporter à la coopération sociale, je risque de compromettre les biens que je préfère, ma tranquillité, ma sûreté personnelle, l'usage facultatif de mes aptitudes, mes loisirs et mes goûts, qui donc pourrait raisonnablement s'opposer à mon calcul, me forcer à sortir de ma retraite, suffisamment protégée, et à me jeter dans la mêlée ? On prétend que je calcule mal, que je serai victime de mon égoïsme, que par la coopération sociale je me rends service à moi-même et qu'en définitive c'est moi-même que je trahis si je la trahis. Je n'en suis pas aussi sûr que cela. J'estime que l'état de civilisation où je suis et où sont la plupart des hommes à l'heure qu'il est, après tout, est un état supportable, qu'on y peut vivre à sa guise en ne pensant qu'à soi, et je me dispenserai d'aller chercher ailleurs une fortune meilleure, mais incertaine, dont je ne puis prévoir ni les caprices ni les orages. Au point de vue du raisonnement expérimental, que peut-on bien me répondre? Il est possible que je me trompe, mais qui me le prouvera?

On l'essaie pourtant, on nous dit qu'il n'y a rien d'arbitraire dans les règles empiriques du bien social auxquelles on prétend nous astreindre, que ces règles, bien que formées par l'expérience, sont des lois véritables, qu'elles expriment la nécessité de certains faits généraux et traduisent non des conceptions arbitraires de l'esprit, mais des fatalités de la nature. Contrairement à ce que font les platoniciens, les spiritualistes et les rêveurs, ce n'est pas la politique que l'on fait dépendre de la morale, c'est la morale dont on fait une dépendance de la politique. Ainsi le veut la science nouvelle, la science maîtresse des faits humains, la sociologie. Les maîtres de cette science nous déclarent que la société humaine est une chose concrète et vivante, du même ordre que les sociétés animales. Or dans les sociétés animales, l'action bonne est simplement l'action conforme aux lois organiques du groupe considéré comme être vivant; donc la morale humaine doit avoir aussi son principe dans les conditions d'existence du groupe social. Ces conditions étant

autres qu'elles sont, venant à changer avec le climat ou les circonstances historiques, la morale changerait en même temps. Elle est en soi chose relative, bien que nécessaire momentanément dans son rapport avec les conditions actuelles d'existence du groupe; elle est devenue sacrée, comme sauvegarde des intérêts communs.

C'est bien là l'origine et le caractère des lois morales selon la philosophie positive. Elles impliquent la négation de l'unité morale de l'espèce humaine et la prédominance du point de vue historique ou local. Elles reflètent, non plus l'essence de l'humanité, constante à elle-même sous des formes diverses, mais bien la multiplicité et la diversité infinie des intérêts des groupes nés et répartis sur les différens points du globe, que rattachent vaguement entre eux non pas une identité de nature, donnant naissance aux mêmes devoirs et aux mêmes droits, mais le hasard des analogies anatomiques et la coïncidence approximative de leur avènement au même point d'évolution dans l'ascension des formes animales. En même temps, il est trop clair que sur chacune de ces règles empiriques, qu'on nous donne pour des lois morales, le droit de discussion est ouvert. Qu'y a-t-il de plus sujet aux interprétations les plus diverses que ces prétendues conditions d'existence de tel ou tel groupe social et les lois qui les expriment? Rappelons-nous cet orateur qui demandait l'autre jour, à la tribune de la chambre des députés, laquelle des croyances laïques qui constituent la morale pourrait échapper à la discussion et au péril d'être niée par la raison. « Il y a, disait-il, des institutions sociales qu'on fait bien de respecter tant qu'elles sont du goût de la majorité, mais elles ne constituent nullement une réunion de principes indiscutables; » c'est un ensemble de règles empiriques, réussissant ici, ne réussissant pas là, dépendant de tel ou tel état social, de tel ou tel degré de latitude, et par conséquent toujours soumises à l'examen, pouvant être changées aussi facilement qu'une loi de douane par un coup de suffrage, quand elles cesseront d'agréer à un groupe qui n'y reconnaît plus les signes de l'utilité sociale. L'animal subit ces conditions d'existence, ces lois spécifiques, mais il les subit sans les comprendre, et par conséquent il n'y a pas de péril qu'il les discute; l'homme arrivé par une longue évolution au degré d'intelligence actuelle, éclairé sur l'humilité de ses origines probables, ne sera plus dupe du mystère qui enveloppait pour ces ancêtres le principe et la naissance de ces lois. Il n'y verra que des habitudes héréditaires, contractées pendant de longues générations, et dès lors que l'analyse les aura réduites à un fait naturel ou à des associations d'idées qui peuvent être tout aussi bien des associations de préjugés, ces lois perdront du même coup leur autorité. Il n'est pas exact de dire, comme le font les positivistes, qu'elles n'en seront pas moins sacrées, à ce seul titre qu'elles sont la sauvegarde des

intérêts communs, car les intérêts changent avec le temps, et l'utilité de certaines conditions empiriques peut toujours être remise en question. L'évolution le veut ainsi, et n'est-elle pas la maîtresse de la morale au même titre qu'elle l'est de la nature et de l'histoire?

Aussi rien de plus difficile à expliquer que la formation, ou comme on dit en ce temps où l'on aime à amplifier les mots, la *genèse* d'une conscience positiviste, c'est-à-dire d'une conscience où il n'entre absolument aucune inspiration, aucune réminiscence du passé, d'une conscience placée en dehors de toute espèce d'idée ou de loi supérieure à l'homme. Que sera cette conscience et comment pourra-t-elle être dans la rigueur des mots une conscience morale, si elle se constitue sans aucune loi qui la domine, si elle répudie tout commandement catégorique, si elle écarte toute autorité qui puisse éclairer ses incertitudes, briser ses résistances ou condamner ses révoltes ? Comment cette conscience pourra-t-elle se lier elle-même, s'obliger? En vertu de quelle nécessité physique ou de quelle induction expérimentale, puisqu'on exclut toute nécessité rationnelle ou toute obligation morale en dehors et au-dessus de l'homme?

Il n'y a pas d'erreur plus répandue que celle-ci, qui l'autre jour encore trouvait des interprètes dans nos chambres, où j'aime à recueillir l'écho plus ou moins fidèle des controverses contemporaines. On soutenait que, s'il y a des divergences entre les hommes sur les questions religieuses et métaphysiques, les mêmes divergences n'existent pas relativement au juste et à l'injuste, au bien et au mal. — « Tous les hommes, disait-on, sont unis dans cette communion morale du devoir qui consiste à proclamer l'existence du droit comme obligatoire pour tous; et ceux-là mêmes qui violent la justice, l'affirment encore; si bien que les voleurs parlent de probité et les parjures de bonne foi, et ainsi tous rendent hommage à la conscience qui les unit (1). » De pareilles assertions m'étonnent. Où donc a-t-on pu constater cette « communion morale » de tous les hommes dans le devoir et dans le droit? C'était bon avant l'ère du positivisme, quand la généralité des hommes, divisés ailleurs, s'accordait sur les principes de la morale, sans regarder de trop près à l'origine de ces principes. Aujourd'hui que l'analyse s'est portée de ce côté, il n'y a plus d'illusion à se faire sur cette prétendue unanimité morale. Dans le fait il est possible que l'accord apparent se maintienne longtemps par la force de l'habitude et de la tradition. Théoriquement cet accord est détruit. Il l'est depuis le jour où l'on a discuté les bases de cet accord au nom de l'expérience positive. Le législateur optimiste dont nous citons l'opinion n'avait-il pas

(1) *Discussion sur le serment judiciaire,* séance du 22 juin 1882.

entendu la redoutable voix qui, quelques jours auparavant, dans la même enceinte, demandait si, en dehors du goût de la majorité et de ses arrêts, toujours révocables, il y avait une seule loi morale qui tînt debout, si par exemple il y avait une base sérieuse à l'institution de la monogamie? Et cependant s'il y a une institution où le devoir et le droit soient directement intéressés, le devoir de l'homme étant de garantir le droit de la femme et sa personnalité, c'est évidemment celle-là. Où donc, en dehors d'une loi supérieure, trouvera-t-on ce lien des consciences qui les empêche de se disperser dans les fantaisies particulières ou dans les libres utopies? Mais cette loi supérieure, c'est déjà ou de la métaphysique ou de la religion, et l'on ne veut ni de l'une ni de l'autre. — On nous parle, il est vrai, de l'honneur, de la dignité. Je reconnais quelle est la force pratique de ces sentimens; mais tout cela implique un autre ordre d'idées que celles qui tombent sous le coup de l'expérience sensible et des inductions qui en dépendent. L'honneur est un sentiment très énergique et très complexe, dont on a pu dire qu'il était la conscience exaltée du devoir; si le devoir est atteint dans ses sources supérieures, l'honneur n'y survivra pas. Quant à la dignité humaine que l'on invoque, c'est par elle que se traduit et s'exprime en traits délicats et fiers le sentiment que nous avons de l'excellence de la nature humaine. C'est un sentiment d'origine spiritualiste, et à ce titre il mérite d'être suspect aux yeux des logiciens de l'école. Pour toutes ces raisons, il paraît bien que la conscience n'est plus que la dernière illusion de la métaphysique expirante, ou même, comme on l'a dit énergiquement, « le dernier spectre de la religion évanouie. »

Et voyez les contradictions où se joue l'humanité. Tout ce que nous disons là est rigoureusement déduit; au point de vue de la logique pure, nous sommes en droit de le dire. Mais, dans le fait, les plus célèbres positivistes, comme Auguste Comte et Littré, pratiquent les règles, les délicatesses mêmes et les scrupules de cette conscience morale qui théoriquement n'existe plus, ne devrait plus exister. Car c'est ne plus exister pour elle que de dépendre d'un instinct qui n'a aucune règle, qui n'a rien d'universel, qui peut se démentir d'un instant à l'autre, qui ne se révèle que par une émotion fugitive, qui a bien de la peine à soulever par momens le poids de l'égoïsme, et auquel des conseils purement humains, des inductions plus ou moins arbitraires ne peuvent conférer un caractère certain ni d'obligation ni de durée. Heureusement la source inconnue n'est pas tarie d'où sortent les belles et bonnes âmes; elles naissent ici et là, souvent en contradiction flagrante avec les systèmes qu'elles doivent inaugurer dans le monde, et ce sont ces âmes-là qui sauvent l'humanité de la logique.

III.

En dehors même de la fonction morale, qui méritait un examen à part, il n'est pas douteux que, le jour plus ou moins prochain où le positivisme se sera emparé du fond de l'âme humaine, il affaiblira dans une forte proportion plusieurs de nos plus précieux mobiles d'action. Serait-il possible, en effet, qu'une si complète expropriation de nos idées et de nos sentimens les plus invétérés n'eût pas une grande influence sur notre manière de vivre et même sur nos motifs de vivre? Que de changemens sont à prévoir dans nos habitudes d'esprit quand cette révolution intellectuelle sera un fait accompli!

Il semble, au premier abord, que ce genre de questions n'existe pas pour les trois quarts des hommes. Très peu y pensent, très peu y ont pensé. La foule humaine paraît vivre, au jour le jour, sans se soucier de ce qu'est la vie, de ce qu'elle vaut, la prenant comme elle vient, en souffrant sans la maudire, facile à distraire, se contentant des joies médiocres qui traversent le cours de ses journées, sans grand bonheur et aussi sans grand malheur, sauf ceux qui dépendent du cours de la nature. Combien d'hommes engagés ainsi dans une sorte d'existence routinière faite d'insouciance et d'oubli! Et, malgré cela, si vulgaires que soient ces destinées, bornées par quelques arpens dans l'espace et par quelques idées élémentaires dans l'ordre de l'esprit, si l'on y regardait de près, on découvrirait qu'ils ont eu presque tous un culte pour quelque chose, pour une réalité ou un rêve, pour une grande espérance ou une chimère. Ils ont eu un éveil de sensibilité plus ou moins éclairée, soit pour la religion, soit pour l'art, fût-ce sous des formes élémentaires, soit pour la nature, soit pour l'amitié. Il est tombé sur eux, on ne sait d'où, un rayon qui a coloré quelque saison de leur vie et jeté sur un point de cette surface terne une lueur par laquelle leur existence entière a été éclairée et honorée. C'est là un des traits propres à l'homme et qui le distinguent profondément de l'animal, quand même on le supposerait né autrefois sur le même degré de l'échelle des organismes. L'animal n'a jamais le rayon; l'homme même médiocre sent parfois l'obligation de cultiver en lui autre chose que la vie instinctive ou, ce qui revient au même, le remords de ne l'avoir pas fait. Un très petit nombre s'élève jusqu'à la culture de la vie raisonnable. Mais beaucoup cèdent, ne fût-ce qu'un instant, à quelque attrait supérieur qu'ils ne savent pas définir, qui les ravit momentanément à leur humilité ou à leur misère, au-dessus d'eux-mêmes et du milieu vulgaire où le sort

les a jetés, et qui fait briller quelques heures privilégiées sur le fond obscur de cette destinée.

Ce qui est vrai même des existences les plus ordinaires, à plus forte raison l'est-il dans une sphère plus élevée. Il n'est pas question ici, qu'on le remarque bien, de conditions sociales. Cette élévation ou cette médiocrité de l'existence ne se mesure pas sur le hasard de la naissance. Ce qui la mesure, c'est la dignité de l'esprit. Or plus nous montons dans cette hiérarchie des âmes, la seule qui compte, plus nous voyons se manifester cette aspiration à sortir de la vie élémentaire, à décorer son existence de quelque noble souci, à entrer dans la région des joies désintéressées. Ce sont de tels objets qui sont les vrais buts de la vie raisonnable, les vraies fins qui l'excusent et l'absolvent, celles qui lui donnent son prix et font d'elle autre chose qu'une insignifiante succession de jours et de sensations vulgaires. Or qu'adviendra-t-il de ces *causæ vivendi*, comme les appelle Juvénal, de ces admirables raisons de vivre, si nous les plaçons en regard du positivisme? Demandons-nous s'il n'y sera pas porté quelque atteinte quand la philosophie nouvelle aura triomphé des dernières résistances et des dernières illusions. Ce jour-là, l'existence humaine étant ramenée à une série de phénomènes d'ordre biologique, le monde étant réduit à un système mécanique de mouvemens et de combinaisons de mouvemens, tout *au-delà* étant supprimé ou écarté de la pensée comme une tentation funeste, n'y aurait-il pas à craindre qu'il ne se produisît un froid mortel dans les âmes, une nuit dans les intelligences, un grand découragement dans les plus nobles ardeurs? Il me semble qu'on aurait à regretter quelque chose comme une disparition de cette lueur d'idéal qui donne le goût et la force de vivre, quelque chose comme la décoloration de la vie.

Un des traits de la crise actuelle, c'est le contraste entre certaines exigences éternelles de l'esprit humain et le besoin intense qu'aujourd'hui il éprouve de se rendre compte de tout. Sous l'action de cet instinct, comme on l'a remarqué, l'homme a beaucoup perdu de son ancienne spontanéité; il est devenu un être inquiet, ombrageux, qui ne veut plus être dupe, qui a besoin de regarder en avant et en arrière; son caractère primitif de décision intellectuelle et de détermination pratique a faibli singulièrement sous l'influence de la réflexion. « On n'admet plus rien à présent sans en savoir le pourquoi, et l'on a appris à démonter tous les motifs de nos actions. Non-seulement nous savons davantage, mais nous ne cessons de ruminer nos connaissances. » Ainsi, la critique moderne se vante d'avoir ramené toutes les religions à de simples idéalismes créés par l'homme; elle admet volontiers qu'en cette qualité et malgré ce vice d'origine,

elles ont exercé une grande influence, mais cette influence va disparaître sous la lumière croissante de l'analyse. En revanche et par compensation, on nous promet que l'humanité se construira dans l'avenir de nouveaux idéalismes avec cette seule différence, que nous saurons alors ce qu'ils valent et que nous ne serons plus les dupes de leur valeur purement subjective. Il y a là une méprise singulière chez les penseurs qui, de près ou de loin, participent au mouvement de la philosophie positive; ils oublient que l'idéalisme qui a exercé son action sur un peuple l'a obtenue par cela même qu'on y voyait autre chose et qu'on le prenait pour un fait très réel. Tout changera sitôt qu'on lui attribuera une autre nature ou qu'on le dépouillera de sa réalité. Il n'y a pas dans l'histoire un seul exemple qui nous montre les hommes enchaînés et assujettis ou stimulés et sérieusement affectés par un idéalisme reconnu comme purement imaginaire. « L'enfant a peur quand sa nourrice lui dit qu'un homme noir va descendre par la cheminée pour l'emporter. L'homme noir n'est qu'un idéal sans doute, et pourtant l'enfant est affecté. Mais il cesserait de l'être du moment où il saurait à quoi s'en tenir (1). »

C'est pourtant une chose singulière que jamais on ne nous ait autant parlé de l'idéal que depuis que l'on a ravi à l'esprit humain les réalités invisibles et supérieures que ce nom résumait pour lui, l'ordre des idées et des essences éternelles, le monde des types conçus par une raison supérieure, l'existence et la perfection divines. On a fait le vide au-dessus de nos têtes ; on a brisé l'ancre qu'un célèbre orateur nous exhortait un jour « à jeter en haut ; » on a détruit toutes les formes austères ou charmantes où nos croyances étaient attachées. On a fermé le ciel, — aussi bien le ciel intelligible de la pensée pure que le ciel théologique. Dès lors, il est assez clair que nous ne sommes plus que des « apparitions éphémères, flottant à la surface de l'illusion infinie, » ou plutôt, pour parler un langage scientifique, des *états de conscience* momentanés, éclos au point de jonction de certaines forces physiques et chimiques, infaillibles et déterminées. Qu'est-ce donc que cette dernière idole que l'on nous propose dans cette ruine de tout le reste et que l'on abandonne comme une suprême ressource à notre adoration désabusée ? Peut-elle nous satisfaire et nous consoler de ce que nous avons perdu ?

On croirait que l'idéal règne aujourd'hui sur un grand nombre d'âmes qui ont rejeté hors d'elles toute autre foi ; mais il règne sur elles en les trompant, et la poésie de ce noble culte, survivant à tous

(1) W. Mallock, pages 33 et seq.

les autres, repose tout entière sur une illusion qui n'est pas autre chose que le reflet prolongé des réalités disparues, reflet persistant par une sorte d'incompréhensible mirage. Ce reflet lui-même disparaîtra à son tour quand l'homme sera tout à fait persuadé qu'il n'y a autour de lui, au-dessus de lui, devant lui, rien de plus que le jeu éternel des forces aveugles. Que serait en effet cet idéal dans la méthode rigoureuse de l'école? D'où pourrait-il bien sortir, sinon d'un travail tout personnel de l'esprit, qui le crée et l'élabore sans aucune règle, sans aucun principe objectif, sans aucune autre raison de choix que sa fantaisie? C'est de l'imaginaire pur, c'est de l'arbitraire; chacun l'engendre dans sa conscience, le façonne à son goût, l'épure ou l'élargit à sa mesure. C'est l'esprit de chacun qui s'adore complaisamment dans cette image abstraite de lui-même. Voilà ce qu'il faut bien voir, voilà ce qu'il faut nettement montrer à cette foule intelligente, mais irréfléchie, si facilement dupe des mots, si prompte aux illusions agréables, qui se console des réalités perdues en se réfugiant dans ce dernier rêve et s'enchante de la beauté du nom, qu'elle prend pour une idée, ne s'apercevant pas que ce nom ne sert qu'à dissimuler ou bien un reste inavoué de superstition spiritualiste ou le néant même de toute pensée, et à ménager ainsi un dernier culte, le plus vague et le plus invraisemblable de tous, à ceux qui n'en ont plus.

Passons en revue quelques-unes des formes sous lesquelles se traduit ce culte de l'idéal et voyons si, au point de vue de la logique nouvelle, aucune de ces formes a le droit de se maintenir aussi haut dans l'estime et l'admiration des hommes, si elles méritent que tant de belles activités s'y dévouent, que tant de laborieuses existences s'y consacrent et qu'on s'épuise ainsi à poursuivre des fins rapidement entrevues, sitôt évanouies, bien peu consistantes et parfois même entièrement mensongères. Que dire, par exemple, de ce qui nous paraît être un des buts les plus nobles de la vie, le dévoûment à la science? Certes nous applaudissons de grand cœur quand on célèbre en un beau langage ces intelligences courageuses, ces volontés passionnées qui devant nos yeux ont construit pierre par pierre l'édifice d'une science colossale, qui ont vécu presque uniquement pour satisfaire leur ardent besoin de vérité, qui ont poussé le travail jusqu'à l'héroïsme et par là mérité d'être à leur jour « une des consciences les plus complètes de l'univers. » Nous aimons qu'on nous dise que la haute vie de tels hommes « les a mis en rapport avec l'esprit éternel qui agit et se continue à travers les siècles. » Mais à quelle condition ce langage nous émeut-il? C'est qu'il soit aussi exact qu'il est beau, c'est que le besoin de vérité ne soit pas une agitation sans but et une poursuite dans le vide, c'est

qu'il y ait en réalité, non par hypothèse ou par métaphore, un esprit éternel à l'œuvre duquel le savant puisse s'associer par la pensée, c'est qu'il y ait dans l'univers un système d'idées qui devienne l'objet réel des contemplations de notre raison; quelque chose, en un mot, d'éternel en dehors de l'homme qui puisse être pensé dans l'homme sous la forme de l'éternité, *sub specie æternitatis*, comme disait Spinoza. Mais qu'arrivera-t-il si l'analyse impitoyable vient nous démontrer que les formes les plus hautes de la science, celles qui dépassent la sphère de l'expérience sensible, sont de pures chimères, que l'inconnaissable nous borne et nous arrête de tout côté, que là où la vérification positive s'arrête, là aussi s'arrête le droit de l'esprit humain, toujours sollicité par des visions et toujours repoussé? Du même coup, on retranche à la pensée ses plus belles ambitions, ses plus nobles audaces, on la déshabitue de ces hypothèses qui sont comme des coups d'état de l'homme sur l'inconnu. On pourrait dire qu'à la rigueur et logiquement ces puissantes et vastes conjectures, qui ne sont souvent que de grandes pensées invérifiables, n'ont pas le droit d'exister et que l'esprit humain devrait résolûment sacrifier en lui cette haute volupté scientifique des intuitions qui dépassent le contrôle et sont irréductibles à la formule prouvée.

On étale devant nous les immensités ouvertes à nos regards ou à nos calculs; on nous montre la réalité « dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté, dans toute sa terreur. Nos regards se promènent sans obstacle et sans limite jusqu'aux confins où les plus brillans soleils ne sont plus qu'une faible lueur au-delà de laquelle on peut rêver tout ce que l'on veut. » Mais qu'est-ce que toute cette immensité matérielle dont les limites reculent devant nous, et qu'importe qu'elle soit si grande si elle est vide pour nous, si elle ne porte nulle part l'empreinte d'une intelligence? Il y a plus de grandeur dans la pensée du savant qui a mesuré la distance d'une étoile, pesé dans sa balance le poids de ce soleil et analysé la poussière d'élémens qui le compose que dans cet infini cosmique qui fuit devant notre imagination inutilement fatiguée à le poursuivre. Derrière ces grands spectacles, Linné voyait passer l'ombre de Dieu. Mais si cette ombre même a disparu sans retour, que reste-t-il que des espaces sans fin et des océans d'éther? qu'y a-t-il là autre chose, sous des formes nouvelles, que le vieil atomisme d'Épicure? Certes il est curieux d'assister par la pensée au développement des choses, à l'évolution des phénomènes, à la formation des mondes, à l'éclosion de la vie, à la succession étonnante des forme de la vie, si tout cela traduit une pensée, exprime un plan, contient et révèle un avenir. Mais quoi! si c'est là, comme disaient les Grecs,

une série d'épisodes sans lien, une histoire sans plan, un poème sans unité, si les commencemens sont inexplicables et les dénoûmens incompréhensibles, si une force aveugle a fait surgir cette fantasmagorie, à un moment donné, de l'éternité muette et doit la replonger à un autre moment dans le chaos informe, si le Hasard, c'est-à-dire une nécessité sans but, a produit le monde et si un autre hasard doit y mettre un terme, à quoi bon s'épuiser à poursuivre le secret de ces combinaisons étrangères à l'ordre de la pensée? Nous dirons, non plus comme ces Grecs que nous citions tout à l'heure : Ζεὺς παίζει, mais : Φύσις παίζει : La Nature joue et se joue de nous.

La vérité est sacrée. Oui sans doute, mais pourquoi et dans quel sens l'est-elle? Elle l'est parce que nous la rapportons à quelque chose d'auguste et d'éternel, parce qu'elle exprime pour nous quelque chose de la souveraine raison. Arriver au vrai, dit M. Mallock dans un passage que nous résumons, cela signifie qu'on se met en rapport avec cette existence infinie qui nous enveloppe et nous soutient. Si nous avons de suprêmes devoirs envers la vérité, c'est qu'alors, dans l'infini qui n'est pas nous, quelque chose correspond à ce quelque chose qui est en nous, qui est la plus forte et la plus haute partie de nous-mêmes. Toutes les épithètes morales de sublime, d'auguste, de sacré n'ont absolument aucune signification que si on les applique à des êtres consciens; mais, au point de vue de la critique positiviste, il n'y a pas de conscience dans l'univers en dehors de la terre. On peut opposer le même argument à tous ceux qui se refusent à reconnaître nettement un *Esprit* ou une *Pensée* à l'origine des choses. Nous recueillons avec émotion les aveux qui échappent à la piété scientifique de Tyndall lorsqu'il nous dit, dans une sorte d'hymne inspiré, « qu'aux heures d'énergie, de vigueur et de santé, où s'arrête le cours de l'action, où la réflexion prend place en nous, l'investigateur scientifique se sent enveloppé lui-même dans l'ombre d'une terreur sacrée. Elle le soustrait au contact absorbant des détails de la terre et l'associe à la puissance qui donne à son existence tout son nerf et toute sa plénitude sans qu'il puisse ni la comprendre ni l'analyser... Il y a là, ajoute le savant anglais, une sorte de *divine communion.* » A merveille; mais nous cessons de suivre le célèbre docteur quand il déclare que « c'est avec la nature qu'il entre en communion divine, que la nature est en même temps spoliée et profanée par les gratuites assertions du théisme... Quand j'essaie, dit-il, de donner au pouvoir dont je vois les manifestations dans l'univers une forme objective personnelle ou autre, il m'échappe et refuse de se laisser toucher par mon intelligence. Je n'oserais autrement qu'en poésie me servir à son égard du pronom *Lui.* Je n'ose l'appeler un *Esprit.* Je

refuse même de l'appeler une *Cause*. Son mystère me couvre de son ombre, mais demeure un mystère, et les formes objectives que d'autres essaient de lui approprier ne font que le travestir et le profaner (1). » Mais alors qu'est-ce donc que cette *divine communion* dont il nous parlait tout à l'heure? C'est un mot absolument vide de sens.

Il ne peut y avoir de communion ni entre deux objets matériels, ni entre un homme vivant et un corps inanimé, ni entre un esprit et une chose. La communion implique des deux côtés l'existence de quelque chose de commun. Or que peut-il y avoir de commun entre le docteur Tyndall et les cieux étoilés? Parler de communion avec la nature, quand on est plus ou moins positiviste, c'est tout aussi rationnel que de parler de communion avec une machine à vapeur. Il n'y a que deux points de vue où l'homme puisse se comparer au reste de la nature, c'est d'abord parce qu'elle se révèle comme une force, et ensuite que cette force obéit à des lois. Mais la force qui se révèle dans les étoiles par exemple est immense, la sienne est petite; en revanche, lui qui les considère est un agent qui se détermine par lui-même, tandis qu'il n'y a rien de tel dans les étoiles. Il n'y a donc entre ces deux termes que deux points de comparaison, et c'est à deux traits de contraste et non de ressemblance que la comparaison aboutit. Il est bien vrai qu'un sentiment de terreur et de silencieuse solennité se dégage du spectacle de cet amas de soleils et de mondes qui germent dans les cieux comme l'herbe dans les prairies; il est bien vrai qu'une émotion spontanée met ce sentiment en rapport avec les profondeurs de notre être moral. Mais, dans la rigueur de la logique il n'y a là qu'une impression et rien de plus. Elle ne signifie rien; aucun fait objectif n'y correspond. C'est une illusion, une *tromperie pathétique*.

Ce n'est que grâce à des métaphores continuelles que les positivistes peuvent transférer à la nature en général les qualités qui, en tant qu'ils les connaissent, sont particulières à la nature humaine et n'appartiennent qu'à elle. Si l'on s'en tient à leurs principes, « il n'y a pas plus de sens à dire que l'univers est sacré qu'à dire que la lune parle français. » Toutes ces adorations par lesquelles s'achèvent les recherches des savans, si l'on en écarte la notion d'une cause intelligente, ne peuvent être que le résultat d'une fantaisie sans règle ou l'acte d'une foi surprise et momentanément hallucinée. En elle-même et prise en dehors de ce point de vue supérieur où les scandales apparens se pacifient, où les contradictions exté-

(1) J. Tyndall, *Materialism and its opponents*.

rieures se réconcilient, la nature est cruelle, mauvaise, inexplicable; elle est une détestable maîtresse de morale. Si nous nous en tenons au point de vue positiviste, selon lequel elle est le dernier terme assignable, le dernier principe de la connaissance, elle n'a le droit de prétendre ni à notre respect ni à notre approbation. A force de fantaisie et de mysticisme mêlés, on a fait d'elle une sorte de grand hiéroglyphe. Mais qu'on lui applique seulement une des règles de la moralité humaine, le grand hiéroglyphe, comme l'a si puissamment montré J. Stuart Mill, devient un monstre. Il n'est pas de crime qui ne soit tous les jours commis par la nature; elle ignore tout sentiment de justice ou de pitié; ses tendresses illusoires et sa bienfaisance se tournent à chaque instant en perfidie; elle est indifférente ou traîtresse. « Tantôt elle joue le rôle de l'avarice, tantôt celui de la prodigalité; elle offre ici une pureté sublime, ailleurs une corruption révoltante, et, s'il faut la juger d'après un type moral, ses capacités admirables ne font qu'ajouter à l'horreur de ses crimes. Comment donc y aurait-il quelque chose de noble et de sacré dans l'intimité de cette grande criminelle (1)? » Et voyez comme elle s'intéresse à ceux qui la servent avec passion, à ceux qui l'ont le plus aimée. Voici un savant qui, sur quatre-vingts ans de sa vie, en a dévoué plus de soixante à ce culte ardent du vrai, à la poursuite de la nature dans toutes ses retraites et ses mystères; il a vécu plus que tout autre « dans cette communion divine, » dont nous parle Tyndall. « Il a subordonné à cette passion maîtresse tous les mobiles inférieurs de la vie, l'intérêt, les jouissances, le plaisir. La fin d'une si belle vie aurait dû être calme, douce et consolée; mais cette marâtre nature qui récompense si mal ici bas ce qu'on fait pour coopérer à ses fins, montra en ce qui le concerne sa noire ingratitude. Les dernières années de M. Littré furent remplies par de cruelles souffrances (2). » Et pourquoi l'éloquent écrivain qui nous fait entendre cette plainte s'étonnerait-il de cette dureté de la nature? A coup sûr, M. Littré, en vrai positiviste, ne s'en serait ni étonné ni scandalisé. Il savait que la nature ne punit et ne récompense personne; impassible, elle déroule autour de nous l'ordre fatal de ses phénomènes; elle développe devant nous ses mondes et ses soleils sans se soucier de nous qu'elle ne connaît pas. Comment aurait-elle quelque tendresse pour ceux qui coopèrent à ses fins, puisqu'elle-même, si elle a des fins, les poursuit en aveugle et les ignore éternellement? Supposer même qu'elle a des fins, ne serait-ce pas sortir de la règle et des conditions de la doctrine?

(1) W. Mallock, ouvrage cité; pages 155-165.
(2) Discours de M. Renan à la séance de réception de M. Pasteur.

Il semble bien que, si les positivistes étaient conséquens avec eux-mêmes, ils reconnaîtraient la vanité de cette poursuite du vrai, qui ne peut jamais être pour eux qu'un vrai relatif et momentané, l'ordre actuel des phénomènes n'ayant rien de stable et devant subir un jour, comme toutes les autres combinaisons de figures et de mouvemens, une désagrégation totale, une dissolution d'où peut-être sortira un autre univers qui ne sera en rien semblable à celui-ci, où ni la vie ni la pensée ne pourront éclore, et peut-être aussi un chaos suprême, dernier terme possible des choses comme il en a été la première origine. Ni la science ni la nature, qui en est l'objet, ne sont plus choses éternelles. Tout cela passera, tout cela n'est qu'une halte entre deux infinis impénétrables; la nature, un moment où la vie a surgi comme un accident heureux; la science, un moment où la vie a produit la pensée qui a brillé comme une flamme entre l'obscurité profonde d'hier et celle de demain. Peut-on croire que l'homme éclairé sur la fragilité de ce qu'il croyait éternel, donnera follement le temps si rapide de son existence, ses jours et ses nuits si étroitement mesurés, à la conquête de quelque chose qui ne doit pas durer? Sauf ce qui, dans la science, intéresse directement son bien-être et l'amélioration de son séjour sur la terre, que lui fera le reste? Par quoi les grandes spéculations, dans leur inutilité superbe, pourront-elles désormais émouvoir son esprit, absorber sa volonté et ses forces? Dans les travaux supérieurs de l'homme, dans toutes ses pensées élevées, il entre l'espoir ou la chimère de quelque chose d'éternel ou d'infini.

Une dernière croyance subsiste; peut- être est-ce une dernière illusion, c'est la foi dans l'œuvre même de l'humanité, la civilisation, le progrès. A coup sûr, personne n'a éprouvé plus profondément le religieux amour de l'humanité que le fondateur du positivisme et son successeur. Elles sont de M. Littré, ces belles paroles inscrites dans son Testament philosophique : « Déjà du sein de la vie individuelle, il est permis de s'associer à cet avenir, de travailler à le préparer, de devenir ainsi, par la pensée et par le cœur, membre de la société éternelle, et de trouver en cette association profonde, malgré les anarchies contemporaines et les découragemens, la foi qui soutient, l'ardeur qui vivifie, et l'intime satisfaction de se confondre sciemment avec cette grande existence, satisfaction qui est le terme de la béatitude humaine. » J'écoute et j'admire, mais je me demande si ce sont là des espérances bien solides, durables, à l'usage, non pas seulement de quelques âmes d'élite, mais de tous les hommes, qui tous sont appelés également au partage du dernier idéal qu'on leur laisse encore. Nous rencontrons

ici le même genre d'illusions que nous avons déjà combattues à propos de la moralité.

Cette participation au bonheur futur des générations dont plusieurs siècles les séparent, cette fusion volontaire et consciente de soi-même avec la grande existence dont nous sommes une partie infinitésimale, vouée à une apparition si rapide et à une disparition éternelle, est-ce donc pour les hommes un prix suffisant des fatigues et des souffrances qu'ils doivent accepter comme conditions de l'héritage préparé pour d'autres? Et d'ailleurs qui nous assure que cet héritage acquis avec tant de peine par nous leur sera fidèlement transmis, qu'il n'y aura pas de brusque rupture dans la trame sacrée du progrès, qu'il n'y aura pas de retours à l'ignorance et à la barbarie, des accidens d'atavisme, des réminiscences de la vie sauvage et même animale au milieu des merveilles de la civilisation, des cataclysmes dans l'œuvre de l'humanité, comme il y en a dans l'œuvre de la nature? M. Schérer nous confiait l'autre jour, dans une page très intéressante, les aveux d'un de ses amis, un esprit libre, qui se pique de rester tel, et que je ne crois pas mal juger en pensant qu'il est un positiviste désabusé. « Il me parlait de ce qu'il appelait son dernier affranchissement, son triomphe sur un dernier préjugé, et ce préjugé, quel était-il? Toutes nos modernes souffrances, selon lui, venaient de trois choses, très modernes, en effet, et qu'il fallait avoir le courage de remettre en question, l'idéal, la philanthropie et l'idée du progrès. — Nous avons rêvé un monde, continuait-il, que nous ne trouvons réalisé nulle part et qui est, selon toute vraisemblance, irréalisable; nous aimons le genre humain d'un amour plein d'illusion, comme des membres de notre famille, comme chair de notre chair; enfin, avec un optimisme passé à l'état d'instinct, nous croyons à une marche des sociétés qui les rapproche toujours davantage du vrai et du bien. Trois maladies que le XVIIIe siècle, avec son rationalisme creux, avec ses conceptions abstraites, nous a inoculées, et qui sont la source du malaise et de l'inquiétude dont nous sommes travaillés. » M. Schérer proteste, il est vrai, pas trop fort pourtant. Il avoue que son ami avait tort, mais que son erreur s'explique. Le mal, dit-il, n'est pas dans les notions dont il se plaignait, il est peut-être seulement dans le caractère absolu qu'elles revêtent, grâce à notre ignorance de l'histoire, à notre dédain du passé, à notre impatience des transitions et des transactions (1). Quoi qu'il en soit, le coup est porté et par des mains amies, au cœur de ce dogmatisme, je devrais dire

(1) *Le Temps*, samedi 27 mai 1882.

de ce mysticisme du progrès infaillible, revêtu d'une sorte de caractère sacré, tel que l'a conçu ou rêvé M. Littré.

Cette religion du progrès existe sans doute dans quelques âmes. La question est de savoir si l'on peut en faire une religion efficace et universelle. Espère-t-on en faire le *stimulus* de l'activité chez tous les hommes? Le sentiment qu'on peut contribuer soi-même au progrès du monde ne produira chez la plupart qu'un très médiocre effet. Parfois il donnera plus d'ardeur à nos inclinations, il servira rarement à les réprimer. Dans la plupart des cas, il obtiendra un acquiescement passif, rarement de grands efforts. Notre auteur anglais fait très justement remarquer que, pour que le positivisme pût faire une œuvre pratique avec cette foi au progrès, il faudrait que la nature humaine subît une complète métamorphose, et il n'y a aucunement lieu de l'attendre. Il faudrait que deux qualités fussent portées en nous à un degré très haut : l'imagination et le désintéressement.

L'imagination d'abord; on l'exciterait au point de nous présenter avec une vivacité extraordinaire les fins éloignées auxquelles doit tendre le progrès, elle s'emparerait alors de toutes nos aspirations personnelles pour les diriger vers ce but unique. Mais comme cela est difficile et peu probable ! La religion a proposé aux hommes une fin à laquelle ils étaient directement intéressés, la vie future, les joies du ciel, et l'imagination se trouve bien souvent impuissante à la maintenir devant nos yeux et à contre-balancer les plaisirs actuels. Comment donc les positivistes espèrent-ils que leur pâle et lointain idéal produira sur le monde un effet plus vif que celui qu'ils veulent remplacer et qu'on voyait briller plus près de nous, au terme de notre vie et comme à la portée de notre main? — Le désintéressement, combien n'en faudra-t-il pas pour accepter ce but pratique! Pour réserver à d'autres ce bonheur dont on nous parle, nous aurons en grande partie à sacrifier le nôtre. Peut-on compter que l'on modifiera la nature humaine au point de lui imposer sans résistance un pareil sacrifice? Vous nous parlez du bonheur assuré à l'homme de l'avenir et vous imaginez toujours, comme si c'était la chose la plus naturelle, que l'homme du présent jouira *par procuration* autant que s'il s'agissait de lui-même. Encore faudrait-il lui persuader pour cela qu'il s'agira d'une félicité considérable; car le bonheur par procuration n'est possible que si l'objet gagné par un autre est immensément plus grand que celui qu'on perd soi-même; et même il n'est pas toujours possible dans ces conditions. — Dans le fait, ne savons-nous pas que l'avenir auquel vous voulez que l'homme s'immole n'aura sur le présent d'autre avantage que de compter un peu moins de misères? Vous ne trouve-

rez probablement que bien peu de volontaires qui consentent à « combattre, gémir, agoniser, » pour hâter la réalisation d'une si médiocre félicité. « Rien de plus vain que de spéculer sur des contingens impossibles. Les positivistes pourraient parler absolument comme ils le font, s'ils avaient à nous dire avec quelle rapidité on voyagerait si l'on avait des ailes; dans quelles eaux profondes on pourrait s'engager si l'on avait vingt-quatre pieds de haut. Toutes leurs suppositions équivalent à celles-là. Entre la nature humaine que nous avons et celle qu'ils ambitionnent pour nous, se creuse une rivière profonde et sans gué; ils ne peuvent y jeter un pont, et, dans tous leurs raisonnemens, ils supposent que nous volerons pardessus, à moins qu'elle ne vienne à se tarir d'elle-même, mais

Rusticus expectat dum defluat amnis; at ille
Labitur et labetur in omne volubilis ævum (1). »

Une dernière considération est de nature à flétrir ou à décolorer la religion du progrès dans l'esprit de l'humanité, si elle devenait positiviste. C'est celle que nous avons déjà indiquée à propos de la science, et qui naît tout naturellement des données mêmes du savoir positif et de ses prévisions sur la fragilité de cette combinaison purement mécanique qui a formé l'univers. On nous parle de la civilisation comme d'une œuvre admirable, toujours croissante, et qui mérite que chacun y collabore dans la mesure de ses forces. Si elle doit produire plus de justice et de lumière et que ce surplus de justice et de lumière se répartisse entre des âmes qui ne doivent pas périr, si c'est vraiment à une œuvre éternelle que nous travaillons, au progrès de la conscience universelle, à la réalisation de plus en plus étendue et profonde du monde moral sur la terre, comme inauguration et commencement du règne de Dieu, certes il n'est pas de but plus élevé, plus digne de nos efforts. Mais ici que devient l'œuvre à laquelle on convie tous les hommes d'apporter leur bonne volonté et de se sacrifier même au besoin, s'il le faut? A quel avenir est-elle réservée? A quoi bon nous dévouer ainsi? A quoi bon devenir les ouvriers d'une tâche qui cessera brusquement un jour et dont les résultats, chers et sacrés, seront brutalement détruits? A quoi bon? C'est le cri lamentable des générations qui savent d'avance qu'elles seront trompées dans leur lointain espoir et qui, à quelques siècles près, calculent que le trésor de leurs sacrifices périra sans remède. De tous les côtés, il nous arrive des prophéties sinistres. En voici une bien faite assurément pour décou-

(1) W. Mallock, pages 174-180.

rager les efforts de l'humanité : « Déjà, nous dit-on, la fin du monde apparaît dans un avenir dont la science déchire le voile. Comme les espèces fossiles des diverses époques géologiques, l'homme n'aura fait que passer sur la terre. Éloignée ou prochaine, une époque viendra sûrement où tout ce qui vit sur la terre retournera avec l'homme à la poussière. La lutte pour l'existence sera terminée. L'éternel repos de la mort régnera sur la terre solitaire. Privé d'atmosphère et de vie comme la lune, son globe désert continuera de tourner autour d'un pâle soleil. L'homme et sa civilisation, ses efforts, ses arts et ses sciences, tout cela aura été (1). » Si ces prophéties sont vraies, si tout périt avec la vie sur notre globe, s'il n'y a pas quelque part une pensée qui se souvienne et des consciences qui aient recueilli le résultat de tant de sacrifices et d'efforts, cette dernière religion du progrès, avec une telle ruine au bout, n'est-elle pas la plus cruelle mystification du pauvre animal humain, que l'on aura inutilement troublé dans son misérable bonheur pour l'agiter à la poursuite de chimères et le forcer à bâtir pour le néant?

Qu'on le remarque bien, toutes ces considérations n'ont leur application qu'au point de vue de la logique pure et leur exacte réalité que pour la moyenne des hommes. Pas une d'elles, vraies pour la généralité des cas, ne le serait peut-être actuellement pour un seul des représentans plus ou moins célèbres du positivisme. Il faut faire la plus large part aux caractères, aux tempéramens, aux natures d'intelligence, à l'éducation indélébile, aux traditions de famille ou de race; tout cela offre bien des points de résistance intérieure et de réaction contre les influences que nous avons essayé d'analyser. Mais il suffit à notre démonstration que ces influences soient exactement déduites et qu'on ait le droit d'en prévoir les effets sur l'humanité future. Par exemple, quand nous montrons que la valeur de la vie serait singulièrement amoindrie par le triomphe des nouvelles doctrines, que l'idéal pâlirait dans la raison, que le dévoûment à la vérité ou à l'art, les joies désintéressées de la haute culture, l'enthousiasme du progrès, ne trouveraient peut-être plus d'alimens suffisans dans l'homme nouveau, enfin que bien des sources du bonheur humain se dessécheraient sous l'action de ces idées comme sous un vent glacé qui rend aride tout ce qu'il touche, évidemment je ne fais aucune application personnelle de ces déductions. J'ai suffisamment marqué mes réserves sur ce point.

On aurait d'ailleurs mauvaise grâce à vouloir persuader aux gens qu'ils sont malheureux, quoi qu'ils en puissent dire, par l'effet de leurs doctrines, et que l'existence a dû perdre tout son prix à leurs

(1) Jules Soury, *Philosophie naturelle*, p. 325.

yeux parce que la logique le veut ainsi. Ils se moqueraient de la logique et de nous, et ils auraient raison. Je me souviens toujours de la réponse spirituelle de Sainte-Beuve à des correspondans trop zélés. Dans les dernières années, où il inclinait sur bien des points vers le positivisme pratique, il écrivait à l'un d'eux : « Je vous remercie de tout ce que vous me dites d'affectueux. Mais, de grâce, pourquoi les choses ne seraient-elles pas égales entre nous? Vous avez pitié de moi et de mon malheur. Mais vous ai-je donc parlé de mon malheur? et qui vous a dit que j'étais si à plaindre? Prenez garde que l'amour-propre, qui a tant de replis, n'aille se glisser aussi dans cette prétention à être plus heureux qu'un autre jusque dans ses malheurs mêmes (1). » Miss Henriette Martineau écrivait quelque chose de semblable dans son *Autobiographie* : « Quelques personnes disent ne pas concevoir comment, avec mes opinions, je ne suis pas misérable au sujet de la mort et déclare qu'à ma place elles le seraient. A mon tour, je m'étonne qu'on ne s'avise pas de penser que, peut-être, on ne comprend ni mes vues ni mes sentimens. Le fait est que ma disposition générale d'esprit est bonne, et je trouve qu'une bonne disposition est un grand point; mais la sollicitude qu'on témoigne à ce sujet et l'évidente envie de tirer parti d'une mauvaise disposition si je l'avais, sont des traits curieux dans mes rapports, soit avec certaines de mes connaissances, soit avec des étrangers qui ont la bonté de s'intéresser à mes affaires. » Devant une pareille protestation, nous n'avons qu'à nous incliner. On ne discute pas la manière dont chacun se trouve heureux. Enfin M. Littré, dans un de ses derniers écrits, racontant ses souffrances, qui étaient continuelles et vives, déclarait « que la philosophie positive, qui l'avait tant secouru depuis trente ans et qui lui donnait un idéal, la soif du meilleur, la vue de l'histoire et le souci de l'humanité, l'avait préservé d'être un simple négateur, l'accompagnait fidèlement en ces dernières épreuves. » Il n'y a rien non plus à répondre à cela. J'ai d'ailleurs plus de confiance dans les déclarations de Littré que dans celle de Sainte-Beuve, que nous avons connu dans les dernières années de sa vie trop agité, trop ombrageux, trop soucieux de lui-même et de son esprit, trop peu désintéressé de son *moi* littéraire pour avoir goûté une heure de vrai et calme bonheur. Pour M. Littré, c'est différent. La plénitude de sa vie intellectuelle, cette moralité supérieure acquise par sa foi dans le bien, par son tendre amour pour les hommes, par son dévoûment absolu à la vérité, cette nature, dont un de ceux qui l'ont le mieux connu a pu dire qu'elle était « essentiellement religieuse »

(1) *Correspondance*, tome II, p. 348.

(quel que fût l'idéal de sa foi), enfin cette volonté héroïque consacrée au travail, cette jouissance profonde de l'exercice de son activité et de ses résultats accumulés, ce sentiment énergique et fier sans orgueil de ses forces fécondes, uniquement appliquées au vrai durant le cours d'une si longue existence, tout cela semble bien être le gage d'un bonheur solide et élevé.

Resteraient pourtant quelques questions très importantes à résoudre en vue du problème général que nous étudions. Ces nobles instincts qui, en gouvernant la vie de M. Littré, lui donnèrent de si belles et de si hautes satisfactions ne prouvent-ils pas contre son système et ne sont-ils pas une protestation de la réalité vivante contre la logique des théories dans lesquelles il a en vain essayé d'emprisonner son esprit? Ces instincts ne seraient-ils pas un résidu indissoluble des anciennes civilisations, une résultante héréditaire des vieilles doctrines, ou mieux encore ne tiendraient-ils pas au fond même de la nature humaine, n'en seraient-ils pas l'expression naturelle, l'aspiration légitime vers quelque chose d'éternel et d'absolu en contradiction avec le positivisme? Enfin, quand on étudie de près la vie et la conscience de M. Littré, quand on le voit si prompt à reconnaître ses erreurs, si empressé à se rectifier et à se corriger lui-même, n'est-il pas permis de croire qu'il ne se reposa jamais complètement dans la pleine et tranquille possession de la vérité? Qui peut dire s'il ne lui arriva pas un jour, une heure, de sentir cette disproportion entre ses instincts et sa doctrine? Ce sont là des questions réservées à la psychologie intime. En tout cas, il faut ouvrir une catégorie à part à ces personnalités d'élite et d'exception qui trouvent dans la hauteur de leur nature, dans la culture intellectuelle la plus élevée, dans la conception des grandes idées politiques ou sociales, l'emploi de l'activité qu'ils sentent en eux et des raisons d'être heureux, incontestables dans le fait, quand bien même elles ne seraient pas justifiées par la logique. Mais parmi les hommes qui naîtront dans un siècle positiviste, tout aussi bien que dans nos générations actuelles, combien en pourra-t-on compter de cette trempe?

Pour les autres, qui sont la grande masse humaine, quelles prévisions peut-on faire raisonnablement, en évitant autant que possible toute exagération de parti-pris qui les discréditerait? Il n'est pas douteux que la vie ne perde son prix absolu pour les chercheurs d'idéal sous toutes ses formes et pour les âmes simplement et instinctivement religieuses, quand il sera admis comme un dogme que toute la connaissance est bornée par l'expérience positive et quand ce dogme aura passé dans les habitudes mentales des générations. Mais, pour la grande majorité des hommes, la vie, au lieu de

perdre de son importance, en gagnera; elle en gagnera même trop en un sens; elle aura perdu son prix élevé, son prix vulgaire augmentera d'autant. En face de cet inconnaissable, ou peut-être de ce néant qui nous enveloppe de tout côté, qui s'étend en avant de nous comme en arrière, elle seule sera chose réelle, sentante et sentie. On s'y attachera avec une sorte d'âpreté, on la défendra avec fureur, quand on aura perdu les raisons qui font qu'en certaines circonstances on la sacrifie avec joie, avec l'ivresse de l'honneur triomphant ou de la conscience exaltée. On n'aura plus qu'elle, on y tiendra passionnément. Il se formera, sous l'influence de la foi positive, une génération dure, pratique, solide, calculatrice, *positive* à outrance. Je me figure ces générations nouvelles de jeunes gens hardis, confians en eux-mêmes, capables de suffire aux plus grands excès du travail et du plaisir, implacables dans la grande bataille pour la vie, savans dans la mesure utile des applications, parce que la science est une force dans la bataille et une chance de plus pour la victoire, qui s'enfermeront sans regret et sans souci dans l'horizon qui leur est mesuré, s'empareront en victorieux des choses réelles et en extrairont avec ardeur tout le suc et la substance. Assurément l'idéal sans objet n'aura plus de prise sur ces âmes expérimentales et désabusées et rien de ce genre ne les troublera dans leur félicité positive.

Au contraire, ceux qui auront gardé cette maladie et ce tourment inutile de l'idéal auront lieu de souffrir beaucoup. Ceux-là chez qui prédomineront, malgré tout, des dispositions réfractaires au nouvel état de choses, des sentimens indomptables et des aspirations désormais sans but, ceux-là refoulés sur eux-mêmes, comprimés, tomberont de plus en plus dans le dégoût de la vie. De plus en plus ils se plaindront que la vérité est triste. Ils iront grossir la foule que le pessimisme entraîne à sa suite vers des *nirvanas* pires que ceux de l'Orient; ils maudiront la conscience qui ne leur aura donné que le sentiment de la souffrance. L'école du suicide renaîtra comme au déclin des philosophes antiques; elle aura des adeptes de plus en plus nombreux, non plus seulement dans la pratique, mais par doctrine. Ce seront les irréconciliables de la vie, et ce ne sont assurément ni les plus mauvais, ni les plus lâches, ni les plus sots, ni les moins nobles qui s'en iront.

Il en sera ainsi jusqu'au jour où quelque penseur hardi s'avisera qu'il y a quelque chose au-delà de la physique et de la chimie, et par un coup de génie inattendu découvrira l'âme et Dieu.

E. Caro.

LES ORIGINES

DE LA

CRISE IRLANDAISE

IV[1].

LE FENIANISME.

I. *Études sur l'Irlande contemporaine*, par Mgr Perraud, de l'Académie française. — II. *La Question agraire en Irlande*, par M. Paul Fournier. — III. *L'Irlande, le Canada, Jersey*, par G. de Molinari. — IV. *Land Acts* 1881, 1870 and 1860, by G. Mac-Dermot. — V. *The Tenant'skey to the Landlaw act*, 1881, by T. M. Healy, M. P. — VI. *The Working of the irish Land act, a list of the judicial rents fixed by the sub-commissions.* — VII. *A History of our own times*, by Justin Mac-Carthy.

I.

Le 17 février 1866, le palais de Westminster offrait le spectacle d'une activité fiévreuse : les deux chambres siégeaient en permanence. C'était un samedi, jour où le parlement ne se réunit pas d'ordinaire. La veille cependant, le cabinet libéral, dont lord Russell avait pris la direction à la suite de la mort de Palmerston, était venu annoncer qu'il allait demander d'urgence la suspension de l'*habeas corpus* en Irlande. Une vaste conspiration, disait-on, venait d'être découverte : son siège était l'Amérique, son but l'établisse-

(1) Voyez la *Revue* des 1er septembre et 1er octobre 1880, et du 1er juin 1882.

ment d'une république en Irlande, ses chefs des Irlandais réfugiés aux États-Unis à la suite des événemens de 1848. Le public et le gouvernement lui-même n'étaient qu'imparfaitement renseignés sur les projets et les moyens d'action des conspirateurs. On savait seulement qu'on se trouvait en présence d'une association politique, les fenians; on savait que cette association, après s'être développée mystérieusement pendant de longues années, ne prenait plus la peine de se dissimuler et tenait publiquement ses assises sur le sol des États-Unis et à l'abri des lois américaines; on savait que, dans les derniers mois de 1865, plusieurs chefs fenians, venus d'Amérique en Irlande pour organiser l'insurrection, avaient été mis en état d'arrestation, que l'un des plus habiles et des plus audacieux, James Stephens, était parvenu à s'échapper de sa prison, grâce à la complicité d'un gardien probablement affilié à l'association; que trois autres, O'Donovan Rossa, Thomas Clarke Luby et John O'Leary, avaient été condamnés, le premier aux travaux forcés à perpétuité, les deux autres à vingt ans de la même peine; on savait que ces condamnations rigoureuses n'avaient point découragé les adeptes du fenianisme, que, tout au contraire, depuis plusieurs semaines, ils paraissaient redoubler de confiance et d'activité; qu'on avait constaté la présence en Irlande de plusieurs centaines d'émissaires venus d'Angleterre et d'Écosse et payés à raison d'un shilling et demi par jour; qu'on avait découvert à Dublin trois fabriques d'armes clandestines; qu'en un mot, tout semblait se préparer pour une prise d'armes générale comme celle de 1798. On savait enfin que le commandant en chef des troupes en Irlande, sir Hugh Rose, un soldat qui avait fait ses preuves dans l'Inde et en Crimée, considérait la situation comme très grave et qu'en conséquence le gouvernement ne pouvait plus répondre de l'ordre si on ne lui conférait des pouvoirs exceptionnels.

A ce cri d'alarme, conservateurs et libéraux répondirent en accordant au ministère tout ce qu'il demandait. Seuls quelques radicaux, M. Bright, M. Stuart Mill, protestèrent contre la suspension des garanties séculaires qui protègent en Angleterre la liberté individuelle. M. Bright déplora, en termes éloquens, l'inimitié réciproque qu'un long passé de luttes et de violences avait créé entre la Grande-Bretagne et l'Irlande : « Soyez sûrs, dit-il, que si les Irlandais le pouvaient, ils arracheraient leur île de ses fondemens et la transporteraient à quatre-vingts lieues plus loin vers l'occident. » Stuart Mill s'efforça de démontrer l'inanité de la politique de répression pratiquée par la plupart des cabinets à l'égard de l'Irlande. Non-seulement la résistance de ce petit groupe n'empêcha pas le vote, mais elle ne le retarda même pas. Le ministère avait déclaré qu'il

lui fallait sa loi d'exception dans le plus bref délai : les deux chambres expédièrent les trois lectures en une seule journée. La reine était à Osborne; la chambre des lords siégea jusqu'à ce que la sanction royale fut arrivée de l'île de Wight. Enfin le dimanche, à une heure du matin, tout était terminé, et le parlement, en se séparant, pouvait se dire qu'il n'avait pas perdu sa journée. En moins de vingt-quatre heures, la loi avait été discutée, votée et sanctionnée.

Qu'était-ce donc que ces fenians qui inspiraient assez de terreur à l'Angleterre pour la décider à prendre précipitamment des mesures de suprême défense? Leur nom était emprunté à une ancienne milice celtique que l'on trouve mentionnée dans Walter Scott. Leur organisation était l'œuvre d'un réfugié de 1848, John O'Mahoney, qui, après s'être jeté dans le mouvement de la jeune Irlande, avait émigré aux États-Unis. Des journaux furent créés pour servir d'organes à l'association : l'*Irish People* à Dublin, l'*Irish American* à New-York. Des souscriptions furent recueillies parmi les Irlandais établis en Amérique pour acheter des armes. Le 25 décembre 1863, une convention feniane se réunit publiquement à Chicago pour préparer une descente en Irlande. James Stephens partit pour l'Europe, muni d'argent et investi de pleins pouvoirs. On ne s'expliquerait ni l'audace que montraient les chefs du fenianisme ni la tolérance qu'ils rencontraient de la part du gouvernement américain, si l'on ne se souvenait qu'à ce moment, l'affaire de l'*Alabama* était pendante entre l'Angleterre et les États-Unis. Le gouvernement de Washington ménageait donc les fenians en vue d'une rupture possible avec l'Angleterre, et les fenians, de leur côté, comptaient sur l'appui éventuel de l'Amérique. On sait que l'affaire de l'*Alabama*, après avoir traîné pendant plusieurs années, finit par se dénouer pacifiquement. Les fenians, ne voyant pas venir la rupture attendue entre les États-Unis et l'Angleterre, perdirent patience et prirent le parti d'agir seuls. C'est alors qu'ils inondèrent l'Irlande de leurs émissaires et que le gouvernement britannique, de son côté, devant un danger qui prenait un caractère d'imminence, demanda en toute hâte aux deux chambres les moyens de se défendre.

Les mesures votées par le parlement anglais ne parurent pas tout d'abord avoir intimidé les fenians. Au contraire, il y eut chez eux, au premier moment, une recrudescence d'ardeur et d'activité. Le 4 mars, deux chambres fenianes se réunirent solennellement à New-York. Le colonel O'Mahoney, du 19e régiment de la milice new-yorkaise, l'un des fondateurs et le principal organisateur de l'association, fut nommé président de la république irlandaise; des fonds furent votés pour une expédition qui devait mettre à la voile

pour l'Irlande dans un délai de six semaines; une cotisation prélevée sur les adhérens produisit une somme de 5 millions. Il y avait une certaine *crânerie* dans cette manière d'opposer parlement à parlement, gouvernement à gouvernement, et de répondre aux lois d'exception votées à Londres par une déclaration de guerre datée de New-York. Au bout de quelques jours cependant, la réflexion vint refroidir l'enthousiasme. Entreprendre une expédition maritime contre l'Angleterre avec un budget de 5 millions, quelques régimens de volontaires levés à New-York et quelques bâtimens de commerce transformés en transports, c'était une de ces folies grandioses qui passent pour sublimes ou pour ridicules suivant la manière dont elles se terminent. Garibaldi seul de notre temps a mené à bonne fin pareille aventure; et c'était contre le pauvre petit roi de Naples. Les plus expérimentés parmi les chefs fenians proposèrent quelque chose de plus modeste: une expédition contre le Canada. De ce côté, les difficultés étaient moins grandes. On ne se heurtait pas du premier coup à la formidable puissance maritime de l'Angleterre. On se trouvait en présence d'une frontière très étendue, presque dégarnie de troupes, ouverte sur bien des points. On se décida donc pour une attaque contre le Canada, sauf à revenir plus tard au projet de descente en Irlande. Le 4 juin 1866, un petit corps de fenians, une sorte d'avant-garde, franchit le Niagara près de Buffalo et occupa le Fort-Erie. Des volontaires canadiens, étant venus à leur rencontre, furent battus et dispersés. Ce petit succès provoqua un vif enthousiasme chez les Irlandais des États-Unis. Si de nouveaux régimens fenians avaient pu passer la frontière, l'expédition pouvait prendre un caractère sérieux. Le gouvernement des États-Unis coupa court à ce mouvement avec une décision qu'on n'attendait pas de lui. Il fit surveiller sévèrement la frontière. Le président Johnson lança une proclamation contre les fenians. Le général Sweeney, organisateur de l'expédition contre le Canada, fut arrêté. Ne recevant pas de renforts, les fenians engagés au-delà du Niagara furent bientôt acculés à la frontière. Les uns la repassèrent; les autres, cernés et faits prisonniers, comparurent devant une cour martiale: six d'entre eux furent fusillés.

La tentative des fenians contre le Canada n'eut pas beaucoup de retentissement en Europe. Sur le continent toutes les préoccupations se concentraient autour de la lutte qui venait de commencer entre la Prusse et l'Autriche et qui devait se terminer au bout de quelques semaines par la bataille de Sadowa. En Angleterre, le cabinet de lord Russell succombait sous une coalition de conservateurs et de libéraux dissidens. Lord Derby était appelé à former un nouveau ministère. Disraeli redevenait ministre des finances et *leader* de la

chambre des communes; son ancien adversaire, lord Robert Cecil, devenu lord Cranbourne par la mort de son frère aîné, entrait dans le cabinet comme ministre de l'Inde, tandis que le fils de lord Derby et l'héritier de son titre, lord Stanley, prenait les affaires étrangères. Le retour inattendu des conservateurs au pouvoir provoquait un peu d'émotion et surtout beaucoup de curiosité. Quelle allait être l'attitude du cabinet dans les deux questions du moment, la question de la réforme électorale et la question irlandaise? Contrairement à toutes les prévisions, la première de ces deux questions, qui avait été funeste à tant de cabinets, fut assez heureusement résolue, grâce à la souplesse d'esprit et de caractère du sceptique Disraëli. Les affaires d'Irlande au contraire ne cessèrent de créer des embarras au cabinet et finirent, comme on le verra tout à l'heure, par être la cause déterminante de sa chute.

Après son évasion, Stephens était retourné en Amérique, et de là il avait annoncé que ses compatriotes n'attendraient pas longtemps leur délivrance. Cependant il ne reparut pas en Irlande, du moins sous son nom, et l'on n'entendit plus parler de lui. Sa disparition vraie ou simulée, celle de plusieurs autres chefs de la première heure, n'empêcha pas cependant le mouvement de poursuivre son cours. Dans une association analogue à celle des fenians, les chefs ne manquent jamais : il apparaît à chaque instant des noms nouveaux. C'est ce qui se voyait dans les sectes religieuses du moyen âge et dans celles du XVIe siècle; c'est ce qui se voit de nos jours chez les nihilistes de Russie; c'est ce qui se serait vu dans la commune de Paris si elle avait duré. A la suite de l'insuccès de l'expédition en Canada, le fenianisme changea de plan sans changer de but. L'objectif final était toujours une insurrection en Irlande. Toutefois, comme ce pays était l'objet d'une surveillance très active de la part du gouvernement britannique et comme, d'un autre côté, les grandes villes manufacturières ou commerçantes de l'Angleterre contenaient une nombreuse population d'origine irlandaise, les chefs de la conspiration eurent l'idée assez intelligente de provoquer tout d'abord des mouvemens insurrectionnels dans quelques-unes des villes dont il s'agit. Si une seule d'entre elles était tombée entre leurs mains, ils auraient eu une base d'opérations qui avait toujours manqué à leurs prédécesseurs de 1798 et de 1848.

Le 11 février 1869, l'exécution de ce plan fut essayée dans la ville de Chester. Une bande de fenians marcha vers le vieux château que l'on comptait surprendre. On savait qu'on trouverait là un dépôt d'armes assez considérable : on aurait alors coupé le télégraphe, on se serait transporté par chemin de fer au port de Holy Head, situé à peu de distance; on aurait capturé les navires qui s'y

trouvaient à l'ancre et l'on aurait fait voile vers l'Irlande. Ce plan ingénieux était malheureusement connu du gouvernement, qui avait naturellement pris la précaution de faire affilier au fenianisme un certain nombre d'agens de la police secrète. Le château de Chester était donc en état de défense. Les fenians se dispersèrent, et la plupart d'entre eux disparurent dans les villages voisins. Il fallut renoncer pour le moment à l'espoir de s'emparer d'une place d'armes en Angleterre. On ne pouvait pas cependant retarder indéfiniment le mouvement insurrectionnel en Irlande. Tout était prêt depuis longtemps. Déjà, le 12 février, le lendemain de l'affaire de Chester, un soulèvement partiel avait éclaté près de Killarney, sous le commandement du capitaine Moriarty, et avait été aisément comprimé par la police et par la troupe. On s'usait dans ces efforts isolés. On décida pour le mois de mars une insurrection générale. C'était une tentative désespérée. Tous les appuis sur lesquels on avait compté faisaient défaut. Le clergé catholique, avec beaucoup de bon sens, se prononçait énergiquement contre une tentative révolutionnaire qui ne pouvait qu'attirer de nouveaux malheurs sur l'Irlande. Enfin les élémens même semblèrent se tourner contre le fenianisme. Dans les premiers jours de mars, à la veille de la prise d'armes projetée, la neige se mit à tomber avec une abondance et une continuité presque inconnue sous ce doux et tiède climat. Au bout de peu de jours, les collines du Kerry, les fondrières du Connaught, les plaines du Munster, tout fut uniformément recouvert d'un manteau de neige. Dès lors, pas d'abri pour les insurgés, pas de recoin pour se dissimuler après une défaite, pour se grouper en vue d'une attaque. On se battit néanmoins à l'aventure, sans espoir de succès, un peu partout, dans les comtés de Cork, de Kerry, de Limerick, de Tipperary, de Louth. On essaya d'enlever des postes de police, on se fit tuer quelques hommes, on se fit faire un grand nombre de prisonniers; on se découragea, on se dispersa, et l'ordre matériel fut rétabli en Irlande. La neige, suivant la pittoresque expression de M. Justin Mac-Carthy, avait été le linceul de l'insurrection.

Alors commença la troisième phase du fenianisme, et la moins glorieuse. La première période avait été celle des vastes projets et des hautes ambitions : c'était le moment où l'on déclarait la guerre à l'Angleterre, où l'on envahissait le Canada en attendant l'heure et la possibilité de débarquer en Irlande. La seconde période, déjà moins brillante, avait été celle du coup de main de Chester et des attaques contre les postes de police. Au début, les fenians avaient été presque des belligérans, puis des insurgés dignes encore de certaines sympathies. Maintenant ils allaient descendre

au rang des criminels vulgaires. Le gouvernement anglais ne s'était montré ni violent ni même rigoureux dans la répression du mouvement de mars 1867. Les principaux chefs, et notamment le colonel Burke, qui avait servi naguère avec distinction dans l'armée des états confédérés, ayant été condamnés à mort, un meeting présidé par Stuart Mill demanda la commutation de leur peine, et lord Derby s'empressa de l'accorder. Peu de mois après, le 18 septembre, à Manchester, deux chefs fenians qu'on venait de découvrir et d'arrêter, le colonel Kelly et le capitaine Deasy, étaient conduits dans une voiture cellulaire à la prison de la ville. Au moment où le véhicule franchissait un viaduc, une troupe de fenians en armes apparaît, des coups de feu retentissent, les chevaux sont tués; on somme l'officier de police Brett de livrer les clés de la voiture cellulaire; il refuse, on tire sur lui; il est tué. Les prisonniers sont délivrés. On ne remit jamais la main sur eux, mais on parvint à découvrir quelques-uns de ceux qui les avaient délivrés. Ils passèrent en jugement, et cinq d'entre eux furent condamnés à mort : Allen, un jeune homme de vingt ans, qui fut regardé cependant comme le chef de la bande; Larkin, O'Brien, Condon ou Shore et Maguire. Condon, qui était citoyen américain, fut gracié à la demande du gouvernement des États-Unis; Maguire bénéficia de doutes assez sérieux qui s'étaient élevés sur sa culpabilité et dont les rédacteurs des journaux judiciaires s'étaient faits l'écho. Les trois autres furent exécutés. On avait essayé encore de fléchir le gouvernement en leur faveur. On s'était heurté à une résistance absolue de la part de lord Derby. Il avait fait grâce, quelques mois auparavant, à des condamnés politiques, mais il ne voyait dans Allen, Larkin et O'Brien que des criminels de droit commun.

L'exécution des condamnés de Manchester avait eu lieu le 23 novembre. Moins de trois semaines après, le 13 décembre, à quatre heures de l'après-midi, la population de Londres était mise en émoi par une détonation suivie d'une secousse analogue à celle que produirait un tremblement de terre. Le mur de la prison de Clerkenwell venait de sauter sur une étendue de 80 mètres. Plusieurs maisons du voisinage s'étaient écroulées. Il y avait six morts et cent vingt blessés, dont plusieurs succombèrent après coup; des femmes accouchèrent avant terme, des enfans moururent en venant au monde. C'était encore un coup des fenians, et le plus triste de tous. Ils avaient placé un baril de poudre contre le mur de la prison et y avaient mis le feu. Rien ne rachetait, rien ne palliait l'atrocité de ce crime. Sous prétexte de délivrer deux fenians renfermés dans cette prison, on exposait à une mort horrible et ces deux individus, et tous les autres détenus, et les gardiens de la prison, et

les habitans du voisinage pendant qu'on se mettait soi-même à l'abri de l'explosion qu'on avait préparée. Les détenus ne furent sauvés que parce qu'ils avaient été ce jour-là consignés dans leurs cellules. La police rechercha fiévreusement les auteurs de cet abominable attentat. Elle ne mit certainement pas la main sur les chefs véritables du complot; elle découvrit seulement quelques-uns des agens subalternes. L'un d'eux, Barrett, fut condamné comme ayant mis le feu au baril de poudre. Il avait plaidé un *alibi* avec beaucoup d'énergie. Il fut pendu le 26 avril 1868. Ce fut la dernière exécution motivée par le fenianisme; ce fut aussi la dernière exécution publique, une loi ayant décidé que, désormais, les condamnés seraient mis à mort dans l'intérieur de leur prison.

Pendant que le crime de Clerkenwell, en déshonorant le fenianisme, enlevait à la cause irlandaise une partie des sympathies dont elle était entourée, un homme se faisait sur ce grave sujet une opinion toute différente de celle qui dominait dans le monde politique anglais. M. Gladstone, sans excuser un crime aussi froidement atroce, estimait cependant qu'il fallait y voir une conséquence du désordre moral provoqué chez les Irlandais par de longues années de mauvaise administration et de gouvernement tyrannique. Il en arrivait à penser, comme M. Bright, que l'Angleterre était responsable, dans une certaine mesure, des attentats dirigés contre elle et qui soulevaient son indignation. L'opinion de M. Gladstone en cette matière, opinion nouvelle chez lui et dont il n'avait pas encore fait part au public, avait d'autant plus d'importance que l'ancien lieutenant de Robert Peel, par suite de diverses circonstances, avait fini par devenir le chef reconnu du parti libéral. William Ewart Gladstone était entré dans la chambre des communes en 1832, par la protection du duc de Newcastle, qui l'avait fait nommer député de Newark. Il siégeait alors sur les bancs du parti conservateur, tandis qu'Édouard Stanley, le futur lord Derby, faisait partie du ministère libéral; trente-cinq ans plus tard, les rôles devaient se trouver renversés. Jeune, ardent, plein d'éloquence, il fut pris en amitié par Robert Peel, qui le fit *junior lord* de la trésorerie et sous-secrétaire d'état des colonies dans le court ministère de 1834-1835 et qui le reprit en 1841 comme vice-président du bureau de commerce et comme directeur de la monnaie. En 1843, il était président du bureau de commerce et membre du cabinet; en 1845, ministre des colonies. D'une puissance de travail remarquable, il fut le plus utile collaborateur du premier ministre dans toutes les questions si complexes soulevées par la revision des tarifs douaniers et par la réforme des lois sur le commerce des grains. A cette époque, il dit adieu aux électeurs de Newark, dont il ne représentait plus les opinions ultra-conserva-

trices et se fit élire député par l'université d'Oxford, dont il avait été l'élève, et qui était glorieuse de lui. Après la mort de Robert Peel il conserva quelque temps une situation intermédiaire entre les conservateurs et les libéraux. Il refusa d'entrer dans le cabinet Derby en 1852, fut ministre des finances, la même année, dans le cabinet de coalition formé par lord Aberdeen, conserva ce poste sous lord Palmerston, le quitta après le vote de l'enquête proposée par M. Rœbuck à propos de l'expédition de Crimée, le reprit enfin, lors de la formation du second cabinet Palmerston, en 1859, au moment de la guerre d'Italie. A partir de ce moment, il fut officiellement compté comme appartenant au parti libéral. Tant que vécut Palmerston, il se tint au second plan : merveilleux ministre des finances, préparant, exposant, défendant un budget comme personne ne l'avait su faire depuis les grands jours de Pitt et de Peel ; en politique, se soumettant à la discipline du parti, ne s'insurgeant pas contre le chef du cabinet, mais défendant toujours les thèses les plus libérales, et par une évolution continue se rapprochant peu à peu des chefs du groupe radical au point de devenir leur espoir et leur idole. Dans les jours de sa jeunesse, alors qu'il était tout imprégné des doctrines qui dominaient à l'université d'Oxford, il avait publié sur les relations entre l'église et l'état un livre que Macaulay critiqua vertement. L'alliance traditionnelle du trône et de l'autel y était préconisée en termes que n'auraient pas désavoués les tories les plus ardens. M. Gladstone a changé depuis ; c'est son droit. Ses adversaires se donnent quelquefois le malin plaisir de lui citer les déclarations les plus compromettantes de son malheureux livre : c'est aussi leur droit.

Palmerston était mort en 1865 ; Russell était vieux, il s'était d'ailleurs réfugié depuis plusieurs années dans le calme atmosphère de la chambre des lords. Gladstone restait, dans la chambre des communes, le chef incontesté du parti libéral. Son heure était venue. La génération des hommes d'état de 1830 achevait de disparaître. Lord Derby, après avoir organisé le cabinet conservateur de 1866 et l'avoir dirigé pendant deux ans, venait de se démettre de ses fonctions de premier ministre en faveur de Disraëli. Gladstone voyait donc à la tête du gouvernement son plus redoutable adversaire, le seul homme qui fût de taille dans la chambre des communes à se mesurer avec lui. La question irlandaise allait fournir aux deux rivaux l'occasion de se prendre corps à corps.

Le 16 mars 1866, un député irlandais, M. Maguire, était venu soumettre à la chambre des communes une série de résolutions sur la situation de son pays. Le débat qui s'engagea à ce sujet prit des proportions considérables. M. Maguire n'était pas le premier venu.

Propriétaire d'un grand journal, écrivain distingué, orateur de mérite, il jouissait surtout d'une réputation de loyauté qui le faisait écouter de tout le monde, sinon avec sympathie, du moins avec respect. Ennemi de tout acte de violence, de tout recours à la force, il avait blâmé en 1848 les chefs de la jeune Irlande; il condamnait plus sévérement encore les meneurs du fenianisme. Il fit une vive peinture des souffrances de son pays; il signala surtout la situation privilégiée de l'église épiscopale en Irlande comme une monstrueuse anomalie et une odieuse iniquité. En lui répondant, le secrétaire en chef d'Irlande, lord Mayo, n'essaya pas de contester cette dernière assertion; il ne refusa pas de reconnaître que l'organisation de l'Irlande, au point de vue religieux, réclamait d'importantes modifications : « Oui, dit-il, il faut établir l'égalité entre les diverses communions religieuses, mais en élevant celles qui sont abaissées, et non pas en abaissant celles qui sont élevées. » Il annonça que le gouvernement préparait la création d'une université catholique et qu'il étudiait un projet pour améliorer la condition des fermiers irlandais.

Le débat sur les propositions Maguire durait depuis quatre jours, lorsque M. Gladstone prit enfin la parole. M. Lowe, M. Bright, du côté de l'opposition, sir Stafford Northcote, du côté du gouvernement, avaient parlé tour à tour. Malgré les mérites divers de ces orateurs, ce qu'ils avaient à dire n'était pas attendu avec curiosité; on connaissait d'avance leur opinion sur la question. Quand, au contraire, M. Gladstone se leva, la plupart de ses auditeurs ne savaient pas encore à quel point était complète l'évolution qui s'était faite dans son esprit. La sensation fut donc profonde, lorsqu'au milieu de l'attention générale, il se prononça, sur la question de l'église d'Irlande, pour la solution la plus radicale, pour celle que réclamait depuis si longtemps M. Bright : « L'église, dit-il, comme église d'état, doit cesser d'exister. » Les acclamations éclatèrent sur les bancs où siégeaient les représentans du libéralisme avancé. M. Disraëli, parlant le dernier, répondit avec sang-froid et habileté. Il espérait peut-être que le parti libéral se diviserait sur cette question comme il s'était divisé naguère sur la question de la réforme électorale. M. Maguire, avec beaucoup de présence d'esprit, retira ses propositions afin de laisser le champ libre à M. Gladstone. Le chef du parti libéral était donc tenu, après avoir exposé son programme, de le formuler en une série de propositions et de le soumettre au vote de la Chambre. Il s'acquitta de ce devoir dans la séance du 30 mars. Il apporta trois résolutions, dont la première portait à peu près ce qui suit : « La chambre considère comme nécessaire que l'église épiscopale d'Irlande cesse d'exister comme

église d'état, étant bien entendu que les situations actuelles des membres du clergé seront maintenues leur vie durant. » La question de principe était donc nettement posée. Elle fut discutée avec l'ampleur, la gravité et aussi avec la chaleur que comportait un pareil débat. M. Bright prononça l'un de ses plus éloquens discours, lord Cranbourne une de ses plus véhémentes philippiques; le ministre de l'intérieur, M. Gathorne Hardy, en se faisant l'organe des craintes et des colères du vieux parti protestant, trouva des accens passionnés qu'on n'attendait pas de lui et qui remuèrent l'auditoire. M. Lowe compara l'église épiscopale d'Irlande à une de ces plantes exotiques qu'on fait vivre à grands frais et à grande peine sur un sol ingrat. Gladstone et Disraeli résumèrent le débat avec leur supériorité accoutumée. Lord Stanley, le fils de lord Derby, moins éloquent que son père, mais aussi moins ardent, sans repousser formellement les résolutions de Gladstone, proposa d'en ajourner l'examen après le renouvellement évidemment prochain de la chambre des communes. Cet amendement, habilement conçu et habilement défendu, fut repoussé par 331 voix contre 270. La discussion, suspendue par les vacances de Pâques, fut reprise à la rentrée du Parlement. La première résolution de Gladstone, la résolution décisive, celle qui condamnait à mort l'église épiscopale d'Irlande, fut alors votée par 330 voix contre 265. C'était à peu près exactement la majorité qui s'était déjà prononcée contre l'amendement Stanley. L'opinion de la chambre des communes n'était donc pas douteuse. Pendant les vacances de Pâques, en outre, le parti libéral tout entier avait tenu une grande réunion à Saint-James'Hall, sous la présidence de lord Russell et s'était prononcé en faveur des résolutions Gladstone. Les libéraux de la chambre des lords étaient donc d'accord sur la question avec ceux de la chambre des communes.

Disraëli était beau joueur : quand il vit la partie perdue, il ne se départit pas de son imperturbable sang-froid et se contenta d'annoncer à la chambre que, par suite du vote qu'elle venait d'émettre, le gouvernement avait à prendre une résolution qu'il ferait connaître prochainement. Cette résolution était prévue; il s'agissait évidemment de dissoudre la chambre. Une réforme électorale venait d'être votée. Quoi de plus naturel que de faire appel au nouveau corps électoral pour lui demander de se prononcer en appel sur la réforme que la chambre venait de voter? Principal auteur du nouveau système électoral qui allait être appliqué pour la première fois, Disraëli se faisait peut-être l'illusion de croire que les citoyens auxquels il venait de conférer le droit de vote l'en remercieraient en lui donnant la majorité. Il fut vite détrompé. Le nouveau corps électo-

ral se prononça dans les trois royaumes en faveur du parti libéral. L'opposition réunit 1,400,000 voix et le gouvernement 880,000 seulement, soit une majorité opposante de 520,000 voix, qui se décomposait de la manière suivante : 400,000 voix en Angleterre et dans le pays de Galles, 100,000 voix en Écosse, un peu moins de 20,000 voix en Irlande. Les conservateurs n'avaient eu la majorité que dans les comtés anglais; ils avaient été battus dans les bourgs anglais, battus en Irlande, écrasés en Écosse. La nouvelle chambre comptait 387 libéraux contre 272 conservateurs. Au milieu de cette grande victoire du parti libéral, quelques échecs individuels. Gladstone, qui avait abandonné depuis plusieurs années l'Université d'Oxford pour se réfugier dans la circonscription sud du Lancashire, était battu aussi dans ce nouveau collège et obligé de se faire élire à Greenwich. Le marquis d'Hartington, le fils aîné du duc de Devonshire, échouait dans une autre circonscription du Lancashire et cherchait une nouvelle patrie électorale dans une petite circonscription du pays de Galles. Plus d'un vétéran du libéralisme, Milner Gibson, Rœbuck, Horsman, Bernal Osborne, restaient sur le carreau. Stuart Mill lui-même, le grand penseur, était rejeté par les électeurs de Westminster. La lutte avait donc été rude, mais la victoire n'en était peut-être que plus significative. Le corps électoral s'était prononcé en connaissance de cause, après avoir entendu le pour et le contre sur toutes les grandes questions pendantes. En donnant à Gladstone une majorité de plus de 100 voix dans la nouvelle chambre des communes, il lui donnait en même temps le mandat de réaliser les réformes qu'il avait réclamées au cours de la campagne électorale.

On avait qualifié de *parlement chinois* le parlement qui fut élu en 1857 pour approuver la guerre de Chine et la politique belliqueuse de lord Palmerston. De même, on aurait pu donner au parlement élu en 1868 le nom de *parlement irlandais*. Les questions irlandaises en effet tenaient la première place dans le programme électoral de M. Gladstone. Il ne parlait plus seulement de réformer l'organisation religieuse de l'Irlande : il avait élargi son plan. Il s'attaquait à deux autres questions non moins graves. Dans un discours prononcé à Wigan, devant les électeurs de la circonscription du sud du Lancashire, il compara l'Irlande à un voyageur gisant sous un mancenillier, et développant sa métaphore : « Les trois maîtresses branches du mancenillier irlandais, dit-il, sont l'église épiscopale, le régime de la propriété et le système d'éducation. » Tel était donc le but que se donnait le chef du parti libéral; il voulait couper les trois branches du mancenillier, supprimer l'église épiscopale en Irlande, y réformer le régime de la propriété et le système d'éducation. La

tâche était vaste et Gladstone l'aborda immédiatement. Disraëli, s'inclinant devant l'arrêt du corps électoral, avait donné sa démission sans attendre la réunion des chambres. Le cabinet fut vite formé. Un seul des hommes importans du parti libéral, l'éminent légiste Roundell-Palmer, refusa son concours; il n'était pas de l'avis de Gladstone sur la question de l'église d'Irlande. Clarendon prit les affaires étrangères et Granville les colonies; Lowe fut ministre des finances et Forster ministre de l'instruction publique avec le titre de vice-président du conseil privé. Enfin, grande nouveauté, Bright le radical, Bright le puritain, accepta la présidence du bureau de commerce. Son entrée dans le cabinet était significative : elle scellait l'alliance conclue entre le nouveau chef du parti libéral et les représentans du radicalisme.

Le 1er mars 1869, Gladstone présentait à la chambre des communes, comme chef du gouvernement, son projet pour la suppression de l'église officielle d'Irlande. Trois heures durant, avec une pleine possession de son sujet et une admirable lucidité de pensée et d'expression, il exposa tout son système, passant avec une aisance merveilleuse des considérations morales les plus élevées aux questions de chiffres les plus arides, expliquant point par point comment il comptait procéder pour opérer cette grande réforme, sans provoquer la moindre secousse, sans porter la plus légère atteinte aux droits acquis, et enfin quel usage il comptait faire des ressources qui deviendraient libres par suite de la sécularisation progressive des biens de l'église d'Irlande. « Cette mesure, dit-il en terminant, est importante à tous les points de vue, d'abord par les principes sur lesquels elle repose, ensuite par la multiplicité des détails arides et techniques qu'elle embrasse... Elle fait peser une lourde responsabilité sur tous ceux qui siègent dans cette chambre et particulièrement sur ceux qui occupent le banc des ministres. Nous serions coupables, nous serions condamnables si, sans conviction ou bien d'une manière imprudente et hâtive, nous avions entrepris une réforme aussi considérable... La responsabilité, toutefois, ne pèse pas uniquement sur nous, mais sur chacun de ceux qui prendront part à la discussion ou au vote. Tous sont tenus d'élever leur vue et d'élargir leur âme en présence de la grandeur de la tâche qui leur incombe. Le fonctionnement de notre constitution est en ce moment mis à l'épreuve. Je crois pouvoir dire toutefois que jamais plus grave question ne s'est posée dans des conditions d'ordre et de tranquillité plus favorables à sa solution. »

La deuxième lecture du bill fut fixée au 18 mars. Il y eut encore quatre jours de discussion, quoique le vote ne fût pas douteux. Chaque orateur important avait naturellement son mot à dire sur

une question de cette gravité. Bright parla le second jour, en réponse à sir Stafford Northcote. Il n'examina pas, comme Gladstone, tous les détails de la réforme soumise à la chambre; il s'attacha surtout à en dégager le principe. « L'église épiscopale d'Irlande, dit-il, est l'église de la conquête. Non-seulement cela est vrai historiquement, mais je prétends qu'il est impossible que le culte professé par une infime minorité de protestans ait pu être établi pendant trois cents ans au milieu d'une nation entièrement catholique autrement que par droit de conquête... Le principe de la réforme comprenait le droit pour une nation de choisir son église et son culte : le fait d'établir la religion protestante au milieu d'une nation catholique est la violation la plus flagrante de la réforme qui ait jamais été commise depuis Luther... J'ai déjà eu l'occasion de le dire il y a quelques années et je le répète aujourd'hui : la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Irlande a fait du catholicisme non-seulement un article de foi auquel le peuple irlandais s'attache avec une persévérance héroïque et désespérée, mais encore une question de patriotisme pour laquelle ses enfans sont prêts à souffrir et au besoin à mourir... Plus je pense à cette grande mesure, — et je crois y avoir plus réfléchi que la majeure partie des membres de cette assemblée, l'ayant vue naître article par article, en ayant suivi le développement avec un intérêt toujours grandissant, — plus je la regarde comme de nature à provoquer une intime et solide union entre l'Irlande et l'Angleterre. Je la vois donnant le calme à tout un peuple. J'ose réclamer en faveur de ce projet de loi l'appui de tous les penseurs et de tous les gens de bien qui vivent dans les limites de l'empire britannique, et je ne puis douter que son adoption ne soit bénie par l'Etre suprême dans ses bienfaisans résultats, car elle est fondée sur les principes de justice et de bonté qui sont les glorieux attributs de son éternelle puissance. »

Le projet de loi fut voté en deuxième lecture par trois cent soixante-huit voix contre deux cent cinquante; en troisième lecture, il eut une majorité de cent quatorze voix ; porté à la chambre des lords, il y fut combattu par lord Derby. Ce fut le dernier effort oratoire de l'ancien adversaire d'O'Connell. Quelques mois après, il succombait à une attaque de goutte dans sa résidence patrimoniale de Knowsley-Hall. La chambre des lords dans l'intervalle avait voté le projet de loi par cent soixante-dix-neuf voix contre cent quarante-six, et la reine avait donné sa sanction le 26 juillet. La loi nouvelle devait commencer à produire ses effets le 1er janvier 1870. Elle a été, en effet, appliquée depuis cette époque de la manière la plus régulière et la plus satisfaisante. Une des injustices séculaires qui pesaient sur le peuple irlandais a donc été supprimée, et cependant

les espérances de M. Bright ne se sont pas réalisées. L'hostilité que les luttes d'autrefois avaient créée entre l'Angleterre et l'Irlande n'a pas disparu. Il est plus facile de faire le mal que de le réparer, et le souvenir d'une injustice subsiste longtemps après que l'injustice a disparu.

II.

Une des trois maîtresses branches du mancenillier irlandais était coupée. Restaient les deux autres branches, le régime de la propriété et l'organisation de l'enseignement.

Le régime de la propriété, comme l'église épiscopale, était une création factice, un fruit de la conquête, une plante exotique transportée en Irlande par les Anglo-Saxons. Lorsque le premier des rois angevins, Henri II, commença la conquête du pays, les terres étaient la propriété indivise des clans ou *septs*. Le chef du *sept* est élu toujours dans la même famille, mais non pas toujours dans la descendance directe. Les membres de la tribu choisissent parmi les parens du chef celui qui leur paraît le plus en état de les gouverner et surtout de les conduire au combat. Ils le nomment d'avance pour qu'il soit prêt à prendre la place à l'heure même où elle se trouvera vacante. Cet héritier désigné porte le titre de *tanist*, et la coutume en vertu de laquelle il est choisi s'appelle *tanistry*. Les relations entre le chef et les membres de la tribu ne sont pas celles qui existent entre un propriétaire et des fermiers; ce sont les relations qui existent entre des associés, entre des copropriétaires. Les membres de la tribu sont si bien des copropriétaires que dans toutes les familles, sauf celle du chef, les terres sont soumises au régime du partage égal entre les mâles; les membres de la tribu sont si bien des copropriétaires, qu'ils ne peuvent pas être expulsés, déplacés, remplacés, suivant la volonté arbitraire du chef. Ils ont à payer des redevances très lourdes, généralement en nature; ils sont obligés, à de certaines époques, d'héberger le chef et sa suite; ils sont tenus, soit au service militaire, soit à l'entretien des mercenaires levés pour la défense de la tribu. Ces charges acquittées, ils sont en règle avec le chef; ils ne peuvent pas être chassés de leur coin de terre (1).

Il suffit d'exposer ce système pour montrer en quoi il diffère soit de la propriété individuelle telle que nous la pratiquons, soit de la propriété féodale telle que les populations de race germanique l'ont organisée pendant des siècles partout où elles se sont établies. La

(1) *La Question agraire en Irlande*, par Paul Fournier.

politique des Plantagenets et, après eux, celle des Tudors et des Stuarts, fut de substituer le régime du fief au régime du clan, la propriété féodale à la propriété collective. Henri II commence; Jean sans Terre, Henri III continuent : tantôt ils confisquent des terres pour les donner à leurs compagnons d'armes et les soumettre naturellement au régime féodal; tantôt, chose plus curieuse, ils transforment les *chieftains* irlandais en seigneurs féodaux; ils se font remettre par eux les terres de leur tribu, puis les leur rendent à titre de fiefs en les créant barons anglais. Leurs anciens copropriétaires, les membres du *sept*, ne sont plus dès lors que leurs fermiers ou tenanciers. Telle est du moins la situation légale; quant à la réalité, c'est autre chose. Les vieilles mœurs protestent contre cette loi nouvelle. Les membres de la tribu se considèrent toujours comme propriétaires du sol sur lequel leurs pères ont vécu avant eux et leurs grands-pères avant leurs pères. La lutte commence entre le vieux droit celtique et le nouveau droit germanique, entre la loi des Brehons, proscrite par les Plantagenets, et la loi anglo-normande, repoussée par les Irlandais. Pendant longtemps, au surplus, le régime féodal ne franchit pas les limites restreintes du *pale* ou de la marche, c'est-à-dire de la partie du pays la plus voisine de Dublin. Partout ailleurs, c'est-à-dire dans les trois quarts de l'Irlande, l'autorité des Plantagenets est presque nominale et l'antique constitution de la propriété subsiste toujours.

Sous Édouard III, la conquête anglaise fait un pas en avant. Le XIVe siècle, on ne l'ignore pas, fut une époque d'expansion pour la monarchie anglo-angevine, qui faillit un instant conquérir la France, entraîner l'Espagne dans son orbite et constituer un vaste empire dans l'Europe occidentale. L'épée de Du Guesclin et la politique de Charles V ne furent pas de trop pour arrêter ces ambitions menaçantes. Tandis que le prince Noir poursuivait sur le continent l'exécution des grands desseins de son père, un autre fils du roi, Lionel, duc de Clarence, était nommé vice-roi d'Irlande et avait pour mission de plier enfin aux lois et aux mœurs anglaises ce pays réfractaire et cette population intraitable. Non-seulement les Irlandais de pure race, les Irrois sauvages, comme on les appelait dédaigneusement, avaient gardé leurs vieilles coutumes, mais les Anglais transplantés en Irlande avaient fini par les adopter. Par des mariages, par des unions irrégulières, par les mille liens que crée l'existence commune, la race conquise s'était assimilé la race conquérante. Phénomène fréquent : le vaincu absorbe le vainqueur; la terre absorbe le maître; la femme absorbe l'homme. Pour réagir contre cet état de choses, la politique anglo-angevine employa des moyens d'une implacable sévérité. En 1337, le vice-roi tient un parlement à Kil-

kenny : là sont votés des statuts rédigés en Angleterre et apportés par Lionel pour devenir la loi de l'Irlande. Défense à tout Anglais, sous peine de haute trahison, d'épouser une Irlandaise, de prendre pour maîtresse une Irlandaise, de porter aux fonts baptismaux un enfant irlandais. Défense à tout Anglais, sous peine de confiscation de ses biens, soit de prendre un nom irlandais, soit de se servir de la langue irlandaise, soit de porter le costume irlandais. Défense de se soumettre aux lois des Brehons sous peine de haute trahison. Défense à un Irlandais de faire pâturer ses bestiaux sur des terres appartenant à un Anglais, même avec l'autorisation du propriétaire.

Les Tudors succèdent aux Plantagenets. Henri VIII abjure le catholicisme. Un nouveau ferment de haine s'élève entre l'Angleterre et l'Irlande. Ce n'était pas assez de la lutte entre deux races, de la lutte entre deux systèmes opposés de propriété : voici que commence maintenant la lutte entre deux religions. Les Anglais et les Irlandais ont un motif de plus pour se détester : ils se considèrent réciproquement comme des impies et des damnés. Plus de ménagemens, par conséquent : c'est une guerre sans merci. Henri VIII entame la lutte : les biens du clergé catholique sont confisqués; une partie est attribuée au nouveau clergé schismatique, une partie vendue au profit du trésor royal. Élisabeth, à son tour, confisque les biens des barons qui refusent de prêter le serment de *suprématie* ou, en d'autres termes, qui restent fidèles à la foi catholique. Quand elle accorde des donations, elle impose aux donataires l'obligation de ne pas vendre leurs terres à des Irlandais *de pure race*. Jacques Ier veut améliorer la situation des fermiers par rapport aux propriétaires. Il s'y prend si bien qu'il trouble à la fois propriétaires et fermiers. Il commence par réclamer de chacun la justification de l'origine de sa propriété. Or, en Irlande, à cette époque, les propriétés les plus anciennes et les plus respectables ne reposaient que sur la coutume et la tradition. Donc pas de titres écrits ou des titres que les commissaires royaux considéraient comme irréguliers. Donc nouvelles confiscations : 800,000 arpens sont réunis au domaine royal, donnés à l'église épiscopale, vendus à des spéculateurs anglais ou écossais, qui fondent au milieu des domaines confisqués la ville protestante de Londonderry. Sous Charles Ier, l'enquête sur les titres de propriété se poursuit avec une rigueur croissante. Strafford comme vice-roi d'Irlande, trouve moyen de faire attribuer au roi une partie des comtés de Tipperary et de Limerick et plus de la moitié du Connaught. Triste cadeau, qui devait porter malheur au ministre, au monarque et à la monarchie. Un soulèvement général éclate dans l'île : cinquante mille colons anglais sont massacrés. Pour réprimer la rébellion, il faut

une armée; pour équiper l'armée, des subsides, pour voter les subsides, un parlement. C'est ce parlement qui fait la révolution d'Angleterre.

Huit ans se sont passés. Charles Ier est mort sur l'échafaud. Cromwell est tout-puissant en Angleterre : il veut l'être aussi en Irlande. En 1649, il se fait nommer vice-roi de ce pays. Il y débarque le 15 août avec ses bataillons de puritains, animés d'un sombre fanatisme. Pendant quatre ans l'impitoyable soldat promène le fer et le feu à travers toute l'Irlande. Enfin, en 1653, sûr désormais d'être obéi, décidé en tout cas à briser les résistances si elles se produisaient, il exécute la plus terrible entreprise qu'on ait jamais tentée contre un peuple et contre un pays. Ce n'est pas moins qu'une expropriation en masse de tous les Irlandais, aussi bien de ceux de pure race que de ceux qui, descendus de colons anglais, ont adopté les mœurs et surtout la foi religieuse de leur nouvelle patrie. L'Irlande est divisée, comme on sait, en quatre grandes provinces : le Munster, le Leinster, l'Ulster et le Connaught. Les Irlandais catholiques sont expulsés de trois de ces provinces. La quatrième, le Connaught, leur est affectée comme lieu de résidence ou plutôt d'exil. Ils recevront là un tiers de ce qu'ils possédaient de terres dans leurs anciennes résidences. Les biens confisqués sont, ou donnés aux soldats de Cromwell, ou livrées aux spéculateurs de Londres et des autres grandes villes de l'Angleterre en paiement des sommes qu'ils avaient avancées pour les frais de l'expédition en Irlande. Le système peut se résumer en deux mots : les trois quarts de l'Irlande aux Anglais et aux protestans; un quart aux Irlandais et aux catholiques. Voilà le principe général; dans l'application, il est tempéré par le caprice ou par l'intérêt du vainqueur : on garde dans les trois provinces protestantes un certain nombre de catholiques dont on a besoin comme laboureurs, journaliers, hommes de peine; on laisse, par grâce, une partie de leurs biens à quelques propriétaires catholiques spécialement signalés comme ayant montré un zèle constant en faveur du gouvernement anglais. Simple tolérance, essentiellement précaire, facilement révocable, achetée en tout cas par d'incessantes humiliations. La règle est celle-ci : à dater du 1er mai 1654, l'Irlandais, le catholique, sauf exception dûment justifiée, doit vivre à l'ouest du Shannon. Si on le trouve en-deçà du fleuve, sur la rive gauche, dans la partie que les protestans se sont réservée, on peut le tuer. Ce refoulement de la population indigène dans la partie ouest de l'île a reçu un nom expressif, celui de *transplantation*. Parmi les *transplantés* se trouve un descendant d'Edmond Spenser, qui, soixante-dix ans auparavant, avait reçu en donation de la reine Élisabeth des biens confisqués aux Fitzgerald. Un *trans-*

planté, Luttrell, obtient à grand'peine la permission de coucher dans ses propres écuries pour avoir le temps de faire ses préparatifs de départ. Lord Roche et ses filles sont obligés de se rendre à pied dans le Connaught; Édouard Hetherington est pendu pour avoir refusé de se laisser transplanter. Il est exécuté à Dublin le 3 avril 1655 et pour l'exemple on lui met sur la poitrine un écriteau avec ces mots : *For not transplanting*.

Après le retour des Stuart brusque changement. Charles II flotte entre les protestans et les catholiques, mais Jacques II se prononce ouvertement en faveur du catholicisme. Pendant qu'il était chassé d'Angleterre par Guillaume d'Orange, l'Irlande lui resta fidèle. Là il régna encore deux ans ou plutôt ce furent les chefs du parti irlandais, Tyrconnel en tête, qui régnèrent en son nom. De persécutés les catholiques devinrent persécuteurs. Les Anglo-Saxons avaient pendu les Celtes et avaient usurpé leurs terres; les Celtes à leur tour se donnèrent le plaisir de pendre les Anglo-Saxons et de confisquer leurs biens. Il fallait prévoir de terribles représailles au cas où l'Angleterre reprendrait possession de l'île. Aussi les Irlandais, même après la défaite de la Boyne et la fuite de Jacques II, continuèrent-ils à lutter avec acharnement. Enfin le 3 octobre 1691, ils signent à Limerick une capitulation ou plutôt un traité avec les généraux de Guillaume III. Le préambule désigne comme parties contractantes : d'un côté, le baron Gaskell, commandant en chef, sir Charles Porter et Thomas Conningsby, représentant Guillaume et Marie, roi et reine; de l'autre Sarsfield, le comte de Lucan, le vicomte Galway, le colonel Purcell, le colonel Cusack, sir John Butler, le colonel Dillon, représentant la nation irlandaise. Les clauses principales du traité sont : le libre exercice du culte catholique, le droit pour les catholiques de siéger au parlement, la liberté commerciale en faveur de l'Irlande, la garantie de la libre jouissance de leurs biens à ceux qui ont pris les armes en faveur de Jacques II, une amnistie générale. Le traité est accepté par Guillaume et Marie; il est déchiré par le parlement de Dublin, en majorité protestant. Les catholiques sont exclus des deux chambres irlandaises, comme ils l'étaient déjà des deux chambres anglaises; ils sont privés du droit de vote, soit pour les élections législatives, soit pour les élections municipales; ils ne peuvent pas s'éloigner à plus de 4 milles de leur résidence. De nouvelles confiscations sont prononcées. Guillaume III ayant rendu aux anciens propriétaires quelques parcelles des terres qui leur avaient été enlevées, on l'accuse de complaisance pour les papistes, lui, le chef du parti protestant en Europe. Les concessions faites par lui sont annulées; les terres sont reprises pour être vendues : défense aux catholiques de s'en rendre adjudicataires. Sous la reine Anne,

redoublement de sévérité. De nouvelles lois sont édictées sous le nom de lois pénales. Elles ont un double but : favoriser le morcellement des biens que les catholiques peuvent encore posséder, empêcher les catholiques d'acquérir d'autres propriétés. Pour favoriser le morcellement, ni droit d'aînesse, ni liberté de tester dans les familles catholiques ; le partage égal et forcé à chaque génération : si pourtant le fils aîné d'un catholique se fait protestant, le droit d'aînesse revit en sa faveur ; c'est une prime offerte à l'apostasie. Pour atteindre le second but, interdiction d'abord aux catholiques d'acheter des terres, interdiction ensuite d'hériter de leurs parens protestans. Après les propriétaires, les fermiers : s'ils sont catholiques, on ne peut pas leur consentir des baux de plus de trente et un ans ; s'ils sont catholiques, ils doivent payer un fermage qui représente au moins les deux tiers du produit de la terre ; autrement tout protestant, sur simple prestation de serment, peut se substituer au bail.

Telle était la législation inique que l'Angleterre ancienne avait léguée à l'Angleterre nouvelle ; tel était l'odieux héritage qu'il s'agissait de répudier. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sous l'influence de Fox et de Pitt, de Burke et de Grattan, l'édifice des *lois pénales* est battu en brèche : pendant la première moitié du XIXe siècle il achève de s'écrouler. Par l'acte de 1778, les catholiques recouvrent le droit de contracter des baux emphytéotiques ; par le même acte ils sont replacés sous l'empire du droit commun en matière de successions. L'acte de 1782 leur restitue le droit d'acquérir la terre ; l'acte de 1793 leur rend la capacité électorale ; l'acte de 1829 enfin leur rouvre l'entrée du parlement. Nous avons raconté dans d'autres articles l'histoire de ces réformes successives. Cependant, malgré l'adoucissement incontestable de la législation établie sous Guillaume III et sous la reine Anne, le régime de la propriété, en Irlande, ne s'était pas sensiblement modifié dans la pratique. Quoique les catholiques eussent recouvré le droit d'acquérir des terres, ils n'avaient que peu d'occasions d'en profiter. La plupart des grands domaines, grâce au droit d'aînesse et aux substitutions, étaient immobilisés entre les mains d'un petit nombre de familles protestantes. Beaucoup de propriétaires étaient obérés ; ils avaient emprunté pour une valeur égale ou supérieure à celle de leurs terres. Dans cette situation, ils ne touchaient plus leur revenu, gage de leurs créanciers ; ils ne pouvaient faire aucune amélioration ; ils étaient entraînés à écraser leurs fermiers par des augmentations de redevances. La vente de leurs terres aurait été un avantage pour eux, pour leurs créanciers, pour leurs fermiers. Malheureusement la plupart de ces domaines étant substitués, leur aliénation était extrêmement difficile.

En 1848, un effort est fait pour porter remède à cette situation. Le cabinet libéral, dirigé par lord John Russell, propose à la chambre des lords une loi spéciale pour autoriser la vente des biens obérés (*encumbered estates*). Le projet de loi, combattu par certains membres de la chambre des lords, qui tremblaient à la pensée de voir la propriété foncière se mobiliser ou se morceler, est renvoyé à une commission pour être étudié à nouveau et remanié. Il passe enfin en 1849 à la chambre des lords. Porté à la chambre des communes, il est voté par elle à la suite d'un remarquable discours de sir James Graham, l'ancien collègue de Robert Peel, qui s'exprime dans les termes suivans : « Il me paraît nécessaire que des facilités et des encouragemens soient donnés pour favoriser le partage des terres en Irlande. Il importe de rattacher au sol de l'Irlande les populations catholiques de ce pays. Pendant une longue période d'inégalité, les catholiques irlandais, grâce à leur économie et à leur industrie, ont acquis des capitaux considérables qu'ils seraient heureux, j'en suis convaincu, de consacrer à l'achat de biens-fonds. D'un autre côté, une partie des vastes domaines acquis autrefois par suite de confiscations et qui se trouvent entre les mains des protestans, sont obérés de manière à mettre leurs propriétaires hors d'état de remplir les devoirs qui leur incombent. Il faut remédier à cet état de choses. » Les tribunaux créés en vertu de la loi sur les biens obérés commencèrent à fonctionner dès le mois de mars 1849 et siégèrent pendant plusieurs années. Jusqu'en 1852, il avait été vendu 11,024 domaines, représentant une valeur totale de 23,161,093 livres, soit près de 600 millions de francs.

On avait fait quelque chose pour les propriétaires : on n'avait encore rien fait pour les fermiers. La situation de ces derniers était singulière. Pour la comprendre, il faut nous abstraire un instant de nos idées françaises. Les rapports réciproques du propriétaire et du fermier, en Angleterre et en Irlande, sont essentiellement différens de ce que nous les voyons chez nous. Les mots mêmes que nous employons pour exprimer ces rapports, les mots de propriétaires et de fermiers, de baux et de fermages, ne sont pas la traduction exacte des mots anglais. Le *landlord* n'est pas l'équivalent de notre propriétaire français, pas plus que le *tenant* ou tenancier n'est l'équivalent de notre fermier. Chez nous, le fermier ne se croit aucun droit de copropriété sur la terre : son seul titre est le contrat passé entre lui et le propriétaire. Ce contrat lui garantit sa jouissance. Par contre, il lui impose des obligations rigoureuses : faute par lui de les remplir, il est déchu. Dans l'organisation féodale de la propriété, telle qu'elle subsiste encore chez nos voisins, il en est tout autrement. M. Paul Fournier, le savant professeur à la faculté de droit

de Grenoble, l'explique avec une rare précision dans son ouvrage sur *la Question agraire en Irlande* : « Avant 1860, dit-il, la situation réciproque du propriétaire et du fermier n'était point considérée comme le résultat d'une convention expresse sur certains points, tacite sur les autres. Les jurisconsultes disent à bon droit que la relation du fermier avec le propriétaire est la conséquence de la tenure, non du contrat. Les obligations que produit cet état de choses naissent de la coexistence de droits réels appartenant à deux personnes différentes sur le même objet; ce ne sont pas des obligations contractuelles. »

Il y a donc, d'après les idées anglaises, une sorte de décomposition de la propriété entre le bailleur et le preneur, entre le *landlord* et le *tenant*. Le bailleur se réserve le domaine éminent; il a un droit de reversion, dont il peut user, soit à une époque indéterminée, en l'absence de convention spéciale, soit à une époque déterminée, quand il y a convention. Jusque-là le domaine utile passe sur la tête du preneur. Cette manière de comprendre la situation semble au premier abord extrêmement favorable au *tenant*, car elle lui reconnaît un droit réel sur la terre qu'il détient et qu'il cultive. Or un droit réel peut se vendre, se céder, se transférer. D'où cette conséquence toute naturelle : le fermier prétend traiter avec son successeur pour la cession du susdit droit : Je vous laisse la place, lui dit-il, je vous abandonne les améliorations que j'ai faites, je vous transfère ma situation, mais je vous demande une indemnité de bon gré (*good will*). A merveille, seulement il dépend du *landlord* de faire échouer la combinaison. Il peut d'abord refuser le nouveau fermier qui lui est présenté par le fermier sortant; il peut ensuite, à l'expiration du bail, s'il y en a un, ou à toute époque, s'il n'y a pas de bail, élever outre mesure le chiffre du fermage; alors le nouveau fermier n'a ni le désir ni la possibilité de payer à son prédécesseur l'indemnité de *bon gré*. Aussi le tenancier ne peut-il bénéficier de cette situation que là où il existe de bonnes relations entre lui et le propriétaire. Ce n'était pas le cas dans la majeure partie de l'Irlande. Seule, la province de l'Ulster faisait exception. Là les haines de race et de religion étaient moins violentes; beaucoup de fermiers étaient protestans comme les *landlords*. Par suite, la coutume de l'Ulster était très favorable au droit du tenancier. L'indemnité de *bon gré* s'y payait couramment, et le propriétaire ne refusait pas d'accepter le successeur présenté par son fermier, à moins qu'il ne fût notoirement insolvable. Aussi les paysans des trois autres provinces disaient-ils constamment : Donnez-nous le *tenant right*; donnez-nous la coutume de l'Ulster. Et lord Palmerston, qui n'était pas très tendre pour ses compatriotes les Irlandais, répondait avec

l'approbation de la chambre des communes : « Le droit du tenancier, ce serait la spoliation du propriétaire. »

Cependant le cabinet Palmerston ne refuse pas de faire quelque chose en faveur des fermiers. En 1860, Cardwell, alors ministre de l'Irlande, fait voter deux lois dont voici l'économie : la nature des relations entre le propriétaire et le fermier est modifiée; ces relations reposeront désormais sur le contrat et non plus sur la tenure. Quand il n'y a pas conventions expresses entre les parties, la loi y supplée en supposant des conventions tacites. La législation de 1860 tend à faire du tenancier un simple locataire, comme notre fermier. De là deux ordres de conséquences : les unes favorables au propriétaire, les autres favorables au fermier. Le propriétaire peut expulser plus facilement et plus rapidement le fermier en cas de non-paiement de sa redevance. Le fermier, de son côté, est indemnisé des améliorations qu'il a exécutées du consentement du propriétaire : jusqu'alors le fermier, sauf dans l'Ulster, n'avait aucun intérêt à améliorer, les améliorations ne lui profitaient pas; au contraire, elles donnaient au propriétaire un prétexte, lors de l'expiration, pour élever la redevance. Autre avantage pour le fermier. Dérogation est apportée à la règle traditionnelle : *Quidquid solo plantatur, solo adquiritur*. Le fermier, en s'en allant, emporte les objets mobiliers, machines et même les bâtimens établis par lui sur le domaine, pourvu que ces objets puissent s'en détacher sans fracture ni détérioration. Ainsi le législateur entre dans une voie toute nouvelle; il modifie la situation respective des propriétaires et des fermiers, et il ne la modifie pas dans le sens indiqué par ces derniers. Bien loin de fortifier le *tenant right*, il l'affaiblit, il le supprime implicitement; il le remplace, il est vrai, par un droit d'indemnité; mais ce droit ne résulte que des améliorations consenties par le propriétaire, il est donc subordonné à la volonté de ce dernier. De là des difficultés que l'on aurait dû prévoir. Pour les lever, deux nouvelles lois sont préparées : l'une en 1866, sous le cabinet libéral, par M. Chichester Fortescue; l'autre en 1867, sous le cabinet conservateur, par lord Stanley. Aucune des deux n'arrive à être votée. C'est dans cette situation que M. Gladstone, en prenant le pouvoir, trouve la question.

Cette question dans son programme vient immédiatement après celle de l'église d'Irlande. Le sort de l'église a été réglé en 1869, l'année 1870 sera consacrée à régler le sort des fermiers et des propriétaires irlandais. Dans la séance du 15 février, le premier ministre apporte à la chambre des communes son projet de loi. Dès les premières lignes, il est aisé de voir que nous ne sommes plus du tout dans l'ordre d'idées où s'était placée la loi Cardwell. La loi Gladstone

prononce tout de suite et nettement le mot de droit du fermier : *tenant right*. Là où ce droit existe, comme dans l'Ulster, elle se contente de le reconnaître, de le sanctionner, de lui donner force législative et caractère juridique. Là où il n'existe pas, là du moins où il est méconnu, contesté, la loi l'établit et l'organise. Le droit du fermier peut s'exercer de deux manières principales : ou par la cession de son intérêt à un fermier nouveau qui lui paie son *bon gré*, ou par une indemnité qu'il réclame et qu'il obtient du propriétaire. Cette indemnité, d'autre part, est infiniment plus large que dans le système de la loi Cardwell. D'après le législateur de 1870, l'indemnité est accordée non-seulement pour les améliorations faites du consentement du propriétaire, mais même pour les améliorations faites contre son gré; elle est accordée enfin, en dehors de toute question d'amélioration, par le seul fait que le propriétaire renvoie sans raison le fermier. C'est ce que la loi appelle l'indemnité pour trouble de jouissance. Ainsi deux voies sont ouvertes au propriétaire pour se débarrasser du fermier, il peut l'autoriser à vendre son *bon gré* à un nouveau fermier; dans ce cas, le propriétaire ne doit rien à l'ancien fermier, qui se trouve payé ; ou bien le propriétaire peut s'opposer à la vente du *bon gré*, mais dans ce cas c'est lui qui est obligé d'indemniser le fermier sortant. Dans un cas comme dans l'autre, il y a un démembrement de la propriété en faveur du fermier. On estime que la réforme de 1870 a réduit de près de 20 pour 100 la valeur de l'ensemble des grands domaines irlandais. Aussi les adversaires de cette réforme la considèrent-ils comme une confiscation déguisée. Ils lui adressent un autre reproche, c'est de n'avoir pas fait cesser la lutte entre les propriétaires et les fermiers. Si, en effet, moyennant le sacrifice de 1/5 de leurs revenus, les grands propriétaires irlandais s'étaient vu assurer la paisible jouissance des quatre autres cinquièmes, ils se seraient consolés de ce sacrifice. Malheureusement la loi, en plaçant pour ainsi dire deux propriétaires en face l'un de l'autre, en leur donnant des droits sinon égaux, du moins analogues, ne les a pas reconciliés, au contraire. Elle les a mis en état d'hostilité permanente. Nous verrons tout à l'heure les conséquences de ce regrettable état de choses.

L'activité réformatrice du cabinet Gladstone n'est cependant pas épuisée par les deux grandes mesures qu'il vient de faire voter. De 1870 à 1873, le premier ministre et ses collègues s'attaquent tour à tour à toutes les questions, examinent l'une après l'autre toutes les branches de l'administration, font succéder les réformes aux réformes et les projets de lois aux projets de lois. En 1870, établissement d'un système général d'enseignement pour l'Angleterre et le pays de Galles; création de commissions scolaires électives, où les

femmes sont admises; éducation religieuse assurée aux membres des diverses communions. En 1871, réforme du système de recrutement dans l'armée, abolition de l'achat des grades. En 1872, établissement du scrutin secret, depuis si longtemps réclamé pour protéger le vote du fermier contre la pression du propriétaire ou de ses agens. La même année, abolition des sermens universitaires, qui privaient les catholiques du droit de prendre leurs grades à Oxford et à Cambridge ; abolition d'une loi vexatoire et impuissante qui interdisait aux évêques catholiques d'Angleterre de porter publiquement leur titre; adoucissement de la législation sur les *trades unions;* création enfin d'un bureau de l'administration locale, dans les mains duquel vont être concentrées un certain nombre d'attributions jusqu'alors mal à propos dispersées. C'était une fièvre de réformes. Jamais on n'avait rien vu de pareil depuis le grand ministère de lord Grey, en 1830. On commençait à trouver que Gladstone allait un peu vite. L'Angleterre n'est pas habituée à marcher d'un tel pas; elle aime à respirer après chaque réforme. On ne lui laissait pas le temps de souffler; elle finit par demander grâce. On ne l'écouta pas; elle se fâcha.

C'était en 1873 : cinq ans s'étaient écoulés depuis que Gladstone était arrivé triomphalement au pouvoir, précédé par un splendide programme de réformes, escorté par une majorité formidable dans la chambre et dans le pays. Dans l'intervalle, une révolution avait eu lieu sur le continent : la république en France avait succédé à l'empire. Au milieu des circonstances mémorables qui accompagnèrent ce grand événement, il ne parut pas que le cabinet Gladstone eût fait jouer à l'Angleterre un rôle digne d'elle. Ce fut du moins l'opinion générale, et les adversaires du ministère ne manquèrent pas d'en tirer avantage contre lui. Par le traité de Versailles, le *statu quo* en Occident était changé au profit de l'Allemagne; par la conférence de Londres, le *statu quo* en Orient était changé au profit de la Russie. Dans les deux cas, le cabinet Gladstone avait été sans action sur les événemens.

Il est rare que de graves événemens se passent sur le continent, et notamment en France, sans avoir un contre-coup en Angleterre. Nous l'avons constaté plus d'une fois dans la suite de ces études. Il serait injuste de rattacher à la révolution du 4 septembre l'agitation rurale qui se manifesta en 1872 dans certains comtés de l'Angleterre sous la direction de Joseph Arch et qui se traduisit par des grèves, des réunions, des discours empreints d'une sorte de socialisme mystique; cette agitation a un caractère tout à fait local et tout à fait anglais. Il n'en est pas de même du mouvement d'opinion qui eut pour conséquence la formation d'un petit groupe répu-

blicain dans la chambre des communes. Ce fut très certainement une conséquence de la fondation de la république en France. Il y avait toujours eu quelques républicains en Angleterre; ils n'avaient jamais réussi à former un parti parlementaire; en 1871, on put croire qu'ils allaient y arriver. Un homme jeune, ambitieux, plein de talent, se prononça en faveur de leurs idées. C'était sir Charles Dilke, récemment entré dans la vie politique comme député du bourg métropolitain de Chelsea. Que Dilke eût des opinions très libérales et presque radicales, on le savait et personne n'aurait songé à l'en blâmer; mais on regretta de voir le fils d'un protégé, d'un ami du prince Albert, aller un moment jusqu'à se faire républicain. Aussi fut-il très durement traité par la presse et par l'opinion. Les journaux satiriques le caricaturèrent; on le surnomma le citoyen Dilke, le Gambetta de l'Angleterre. A côté de ces épigrammes et de ces colères, quelques rares enthousiasmes. Cela se passait dans l'automne de 1871. Le nom de Dilke fut alors sinon le plus populaire, du moins le plus souvent cité dans toute l'Angleterre. Il faut lui rendre justice; au milieu de ce tapage, il montra un beau sang-froid. Il ne se laissa pas griser par les éloges; il ne se laissa pas démonter par les attaques. A la rentrée des chambres, il présenta tranquillement une motion contre les dépenses occasionnées à l'Angleterre par la royauté et la défendit en bons termes, comme une proposition toute naturelle et tout ordinaire. M. Gladstone répondit avec une ardeur qu'on n'attendait pas d'un premier ministre presque démocrate. Ardeur sincère sans doute, mais ardeur nécessaire et politique; car bien des gens, sans prendre M. Gladstone pour un républicain, le regardaient comme un précurseur de la république, comme un allié inconscient de sir Charles Dilke. Il lui importait donc essentiellement de dissiper ce soupçon. Les difficultés d'ailleurs s'accumulaient devant lui. L'idée du rappel de l'union, de la séparation législative et administrative entre les deux parties du royaume-uni n'avait jamais complètement disparu en Irlande; seulement depuis la mort d'O'Connell, les autonomistes irlandais n'avaient plus de chef et plus d'orateur. Ils finirent par en trouver un et de ce jour le parti du *home rule*, héritier direct du parti du *rappel*, fut constitué. Chose bizarre, le chef du nouveau parti, Isaac Butt, avait été dans sa jeunesse un adversaire d'O'Connell. Protestant de religion, il débuta en politique comme conservateur et protectionniste. Malgré ses opinions, il fut choisi comme avocat par Smith O'Brien dans l'affaire de la jeune Irlande en 1848. Ce procès, qu'il plaida avec beaucoup de talent, le mit en rapport avec les chefs du parti irlandais. Peu à peu ses opinions se modifièrent. Les chefs du parti conservateur l'oubliaient ou ne voulaient se servir de

lui que comme d'un subalterne. Un d'eux eut l'inconvenance d'écrire à un de ses amis : « N'oubliez pas d'acheter Butt. » C'était mal connaître l'homme; il y avait malheureusement du désordre dans ses affaires et du décousu dans sa vie privée; mais il n'était pas à vendre. S'il eut connaissance de cette lettre, il ne dut pas la pardonner.

Voilà donc M. Gladstone qui se réveille tout à la fois en face d'un parti républicain en Angleterre et d'un parti séparatiste en Irlande. Ni l'un ni l'autre, à vrai dire, n'était bien redoutable. Le parti républicain, dans la chambre des communes, se composait de trois hommes, pas un de plus : sir Charles Dilke, le professeur Fawcett et M. Auberon Herbert. Quant au parti du *home rule*, il venait à peine de se constituer; son chef, Isaac Butt, après avoir été longtemps en dehors du parlement, y était rentré seulement en 1871 comme député de Limerick. Avec un rare talent de parole, il n'avait pas les qualités de caractère nécessaires pour conduire un grand parti; il n'avait ni l'activité infatigable d'O'Connell ni la froide résolution qu'a montrée depuis M. Parnell. Avec cela trop d'aventures galantes et trop de bons dîners. Cependant, si Dilke et Butt n'étaient pas des dangers, ils étaient des embarras. Ils ébréchaient, ils écornaient à l'une de ses extrémités le parti libéral, tandis qu'à l'autre extrémité les conservateurs faisaient peu à peu des conquêtes parmi les whigs de la vieille école, effrayés par les hardiesses réformatrices de Gladstone.

Le premier ministre n'était pas homme à se laisser détourner de ses idées par les résistances qu'il rencontrait. Il était arrivé au pouvoir avec un programme connu et déterminé. Il voulait l'exécuter jusqu'au bout. Il aborda donc la dernière des trois grandes questions énumérées dans son discours de Wigan. Dès l'ouverture de la session de 1873, M. Forster présenta un bill pour réorganiser l'enseignement en Irlande. Il existait dans ce pays deux universités : la vieille université protestante de Dublin et l'université de la reine, créée par Robert Peel en dehors de tout caractère confessionnel; en outre, il existait des collèges libres fondés par les catholiques. Le plan de Gladstone et de Forster réunissait tous ces établissemens en une seule université qui devait donner l'instruction aux catholiques comme aux protestans, aux épiscopaux comme aux non-conformistes, s'interdisant l'enseignement des matières sujettes à controverse, c'est-à-dire de la théologie, de la morale et de l'histoire moderne. C'était, comme on le voit, l'idée de Robert Peel développée, agrandie, systématisée. C'était ce que nous appellerions en France la *laïcisation* de l'enseignement, mais la laïcisation entendue de la manière la plus large et la plus libérale, puisque,

respectueux de la liberté d'opinion des familles ou des églises, on leur laissait même l'enseignement de la morale, même celui de l'histoire dans ses parties controversables. Et cependant, malgré ces précautions et ces ménagemens, la laïcisation, défendue par l'éloquence de Gladstone, appuyée par l'autorité morale de Forster, échoua devant les résistances de toutes les confessions religieuses. Catholiques et protestans s'unirent pour combattre un projet qui exilait la religion de l'école. Disraëli, pour qui l'heure de la revanche avait sonné, résuma, dans un discours amer et spirituel, les griefs de l'opposition, non-seulement contre la mesure en discussion, mais contre toute la politique suivie par le cabinet libéral depuis quatre ans : « Vous avez dépouillé les églises, vous avez menacé toutes les corporations, vous avez troublé toutes les professions, vous vous êtes immiscés dans les affaires de chacun ; personne n'est plus sûr de sa propriété, personne ne sait plus à quelles obligations il pourra être soumis demain. Le pays est fatigué de votre politique de confiscation. » Le projet Gladstone-Forster fut repoussé par 287 voix contre 284. Le cabinet donna sa démission. Les conservateurs refusèrent d'accepter sa succession avant que la chambre des communes fût renouvelée. Gladstone garda encore le pouvoir pendant près d'un an avec son prestige diminué et sa majorité entamée. Dans ces conditions, il ne pouvait que végéter. Après de longues hésitations, tout à coup, brusquement, sans s'être concerté avec ses amis politiques et après avoir à peine prévenu ses collègues, il risque la dissolution en janvier 1874. Les libéraux vont à la bataille dans de mauvaises conditions, mécontens, découragés; les conservateurs y arrivent pleins d'espoir et de confiance. La majorité de 1869 est culbutée. Disraëli rentre à la chambre à la tête de trois cent cinquante conservateurs disciplinés et serrés. Le grand ministère libéral a vécu ; le grand ministère conservateur commence; il va durer six ans. Pendant six ans, l'Angleterre entendra plus rarement parler de réformes intérieures; elle entendra plus souvent parler d'événemens extérieurs et de succès diplomatiques. La question irlandaise est suspendue; elle n'est pas résolue. Ce n'est pas un dénoûment : ce n'est qu'un entr'acte.

ÉDOUARD HERVÉ.

LA

MAGISTRATURE ÉLUE

Un pays civilisé ne peut pas se passer de juges, on le reconnaît; mais il peut encore moins se passer de juges qui rendent la justice : c'est ce que beaucoup de gens oublient. Les partis politiques, cherchant avant tout à grossir leurs rangs, arrivent à classer tous les citoyens en deux camps : qui n'est pas pour eux est contre eux. Cependant le point essentiel est que le juge ne soit pour ni contre personne. Avant de chercher comment il dirigerait les affaires publiques, qu'il ne dirige pas, il faut se demander s'il applique les lois, qu'il doit appliquer; avant de savoir comment il vote, il faut savoir comment il juge. Un gouvernement, républicain ou monarchique, a sans doute le droit d'obtenir de tous les corps judiciaires qu'ils reconnaissent et respectent son propre principe; mais, cela fait, tout lui reste à faire, puisque ces corps ne sont institués qu'en vue de la justice et que la justice est encore à organiser. M. Ribot a, d'un mot, dans la séance du 1er juillet 1882, exactement résumé la question : « Il faut une magistrature républicaine; mais ce qui est encore plus nécessaire, c'est qu'il y ait une magistrature. »

Or il n'y a pas de magistrature si le juge n'est impartial. C'est pourquoi presque tous les peuples modernes ont cherché le moyen d'assurer son indépendance. Quand Loyseau, dans son *Discours sur l'abus des justices de village*, voulut, au XVIIe siècle, montrer l'infériorité de ces juridictions subalternes, il écrivit : « La justice des villages ne peut qu'elle ne soit mauvaise, pour ce que ces petits juges *dépendent* entièrement du pouvoir de leur gentilhomme, qui les peut destituer à sa volonté et en fait ordinairement comme de ses valets; » et ailleurs : « Si le seigneur veut mal à quelque homme de bien, qui est l'officier qui, *pour faire le bon valet*, ne fera contre

lui du pis qu'il pourra, même s'il est accusé à tort..? » C'est clair : si le juge est dépendant, il fera le bon valet; s'il fait le bon valet, il rendra des services : donc il doit être indépendant. Jusque-là, tout le monde est d'accord. Mais comment garantir son indépendance? C'est ici qu'on cesse de s'accorder.

Il y a des hommes d'état auxquels la droiture naturelle du cœur humain inspire une inébranlable confiance. C'est dans le caractère du juge et non dans un texte législatif qu'il faut, à les en croire, chercher cette garantie. On naît avec une âme servile comme on naît avec un corps difforme : la loi n'y peut rien. Quant à l'honnête homme, il domine les événemens et n'a pas besoin qu'on vienne à son aide : *Impavidum ferient ruinæ*. Je crains, en effet, que quelques-uns ne gardent leur bassesse native en dépit des institutions et ne s'obstinent à s'aplatir quand on a tout fait pour les tenir debout; je crois aussi que quelques autres ont assez de cœur pour faire leur devoir en dépit des menaces qu'une mauvaise législation leur adresse et des pièges qu'elle leur tend. Mais il ne faut chercher l'homme ni si haut ni si bas. Les candidats aux fonctions de l'ordre judiciaire sont à peu près de la même taille que leurs semblables et doivent être traités en conséquence. L'homme, en général, songe à lui-même avant de songer à la république; or ce qu'on demande au juge, c'est précisément de penser à la république avant de penser à lui. Puisqu'on exige de lui cet effort, il est raisonnable qu'on le mette à même de l'accomplir.

I.

La meilleure garantie de l'indépendance fut, aux yeux de nos ancêtres, l'inamovibilité de la fonction. M. Gerville-Réache a sans doute, dans son discours du 8 juin 1882, rappelant certains termes qu'emploie l'édit d'octobre 1467, cet « acte de baptême de l'inamovibilité, » soutenu que, si Louis XI avait promis de ne pas destituer les magistrats, ce fut « justement pour les rendre dépendans du pouvoir. » Mais ce rusé despote n'avait pas la vue si courte. Il se proposa, sans doute, d'associer plus étroitement les parlemens à sa politique; il voulut par-dessus tout, dans l'intérêt commun du prince et des sujets, fortifier la justice royale. Élever en face et au-dessus de la justice seigneuriale des juridictions stables, puisant dans leur permanence le sentiment de leur dignité, de leur force et de leur indépendance judiciaire, gagnant par là même le respect et la confiance du pays, d'autant plus capables de servir utilement la couronne dans l'exercice de leurs pouvoirs politiques, c'était encore un moyen de vaincre le système féodal et d'unifier la France dans la royauté. Les états-généraux de 1484, qui unirent tant de

sagesse politique à une si grande liberté d'allures, ne s'y trompèrent pas, et, quand ils réclamèrent le maintien de l'inamovibilité, ce ne fut pas seulement dans l'intérêt du roi, dont il fallait bien dire un mot, mais dans celui de la justice et des justiciables (1). Ce ne fut pas assurément par un attachement excessif aux prérogatives de sa couronne, mais par un grand effort de clairvoyance politique et par un vif sentiment des intérêts généraux qu'Henri IV, au lendemain de ses rudes batailles, défendit contre ses meilleurs amis, contre ses compagnons de victoire, les parlemens ligueurs et maintint dans leurs postes des gens qui lui avaient, les armes à la main, barré le chemin du trône. L'inamovibilité des juges royaux devint donc une « maxime fondamentale de notre droit public. » Ce sont les termes même qu'emploie le parlement de Paris lorsqu'il reproche au roi, le 8 novembre 1765, d'avoir organisé à Rennes une chambre criminelle composée de douze commissaires, conseillers d'état et maîtres des requêtes de l'hôtel. « Deux circonstances sont également nécessaires pour composer un parlement, dit-il : la communication du pouvoir et l'irrévocabilité. » Celle-ci « garantit la sûreté du citoyen parce que les magistrats, sûrs de leur état par sa perpétuité, ne sont pas, suivant les circonstances, exposés à plier leur devoir et leur intégrité au désir de se maintenir. » « La stabilité seule des magistrats, répète en plein lit de justice le 13 avril 1771 l'avocat-général Séguier, peut leur assurer cette liberté qui doit être l'âme des délibérations et garantir la sûreté des droits respectifs du souverain et de son peuple. » Les princes du sang, protestant contre le coup d'état exécuté par Maupeou, tiennent le même langage.

Un des principaux argumens qu'on puisse invoquer en faveur de l'inamovibilité, c'est que Napoléon Ier ne s'en accommoda jamais. Ce grand homme de guerre, qui n'admettait pas la contradiction, même en matière de foi, ne devait pas la tolérer dans l'administration de la justice : s'il ne pouvait pas, à son grand regret, déposer un pape, il n'aurait jamais compris qu'une loi quelconque l'empêchât de briser un juge, et qu'après avoir contraint tous les rois de l'Europe à subir ses ordres, il fût lui-même contraint de subir, dans ses propres états, l'arrêt rendu contre son gré par un de ses sujets. Je sais que, pour mieux saper l'inamovibilité de la magistrature, on se plaît à supposer qu'elle fut restaurée par l'empereur. « Pensez-vous, disait M. Bovier-Lapierre dans la séance du 8 juin, que le premier Bonaparte ait constitué le principe de l'inamovibilité pour avoir une magistrature indépendante? » C'est précisément,

(1) « Et si seroit plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, pour ce qu'il seroit tous les jours en doute de perdre son office. »

répondons-nous, pour avoir une magistrature dépendante que le premier Bonaparte la maintint amovible. Ainsi s'expliquent le sénatus-consulte du 12 octobre 1807, restreignant l'inamovibilité aux magistrats qui auraient obtenu leurs provisions après cinq ans d'exercice, *si, à l'expiration de ce délai, S. M. l'empereur et roi reconnaissait qu'ils méritaient d'être maintenus dans leurs places*, le décret du 24 mars 1808, qui révoqua plus de soixante magistrats des cours et des tribunaux, la loi du 20 avril 1810, qui, en donnant aux cours d'appel le titre de cours impériales, enjoignit de procéder à leur installation et en exécution de laquelle le gouvernement impérial opéra le remaniement complet de leur personnel. Il appartient aux adversaires de l'inamovibilité de revendiquer tous ces exploits du premier empire aussi bien que les anathèmes de M. de Bonald (1) ou les votes de la chambre introuvable.

Depuis 1815, les libéraux n'eurent qu'un but : assurer, par l'établissement et le maintien de l'inamovibilité, l'indépendance des juges. C'est la thèse que soutinrent et développèrent avec un grand éclat, à la chambre des députés, Pasquier, Beugnot, de Barante. Royer-Collard, que firent prévaloir à la chambre des pairs Lally-Tollendal, Molé, le duc de La Rochefoucauld, le garde des sceaux Barbé-Marbois. Après la révolution de 1830, ce furent d'autres libéraux, Villemain, Dupin, Daunant, Madier de Montjau, qui prirent en main cette grande cause, et ce dernier, dans une véhémente apostrophe, alla jusqu'à « conjurer » la chambre des députés de ne pas porter atteinte à l'inamovibilité, si elle ne voulait « renverser la société dans ses fondemens (2). » Cependant, après la chute de la monarchie constitutionnelle, le gouvernement provisoire crut pouvoir décréter (17 avril 1848) que le principe de l'inamovibilité, « incompatible avec le gouvernement républicain, avait disparu avec la charte. » C'est Jules Favre qui lui répondit, à la tribune de notre première assemblée républicaine, en demandant à la représentation nationale de ne pas laisser croire à la nation « que le gouvernement de la république n'était qu'un gouvernement de créatures (3). » et la constituante de 1848 ne voulut pas, en effet, le laisser croire. L'inamovibilité fut maintenue. Bien plus, afin de la préserver des atteintes que le pouvoir exécutif pourrait lui porter sous prétexte de

(1) Voyez l'*Officiel* du 9 juin 1882.

(2) Il est vrai que le serment de fidélité exigé des magistrats fit disparaître ceux d'entre eux qui étaient le plus attachés à la branche aînée des Bourbons; mais le refus de serment venait du juge, il lui était imposé par sa conscience : le refus d'investiture serait venu du pouvoir; c'eût été une atteinte portée par l'arbitraire à un grand principe. (Albert Desjardins, *Études sur l'inamovibilité de la magistrature*, p. 30.)

(3) C'est exactement ce que répète M. Franck-Chauveau dans la séance du 8 juin 1882.

réduction de sièges, une loi du 8 août 1849, toujours en vigueur (1), décida qu'aucune réduction dans le personnel des cours et tribunaux ne pourrait s'opérer que par voie d'extinction. Ainsi s'enracina pour la seconde fois dans nos mœurs le principe que la révolution et l'empire avaient successivement méconnu, mais à l'abri duquel nos pères avaient placé l'indépendance des juges. Ce principe « qu'on verra toujours menacé par la tyrannie naissante et anéanti par la tyrannie toute-puissante, » la France le regarda pour la seconde fois et pendant plus d'un demi-siècle comme le *palladium* de ses libertés et comme la plus sûre garantie des justiciables. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'on l'envisageait partout. Les juges étaient inamovibles en Angleterre depuis le règne de George III, en Suède depuis 1809, dans les Pays-Bas depuis 1815 (2), en Bavière depuis 1818, dans le Wurtemberg depuis 1819, au Brésil depuis 1824, en Portugal depuis 1826, en Belgique depuis 1831 ; ils le devinrent en Prusse (1850), en Russie (1864), en Autriche (1867), en Irlande (1874), etc. Parmi les lois de ces différens états, quelques-unes, comme la constitution prussienne du 31 janvier 1850, ne se bornèrent pas à énoncer le principe ; elles le justifièrent en déclarant « que les tribunaux doivent rester indépendans et n'être soumis qu'aux lois. » Même aux États-Unis, les plus sages publicistes reconnurent que l'inamovibilité était « une des plus importantes améliorations apportées dans les temps modernes à la pratique du gouvernement (3). »

Rien ne saurait mieux affermir cette conviction générale que le spectacle auquel la France vient d'assister. Notre chambre des députés compte à coup sûr parmi ses membres beaucoup d'adversaires de la magistrature inamovible, Cependant quand l'ordre du jour appela, le 1er juillet 1882, la première délibération sur la proposition de M. Alfred Girard, ayant pour objet de faire suspendre indéfiniment l'inamovibilité jusqu'à la promulgation d'une loi d'ensemble sur la réorganisation judiciaire, on sentit de divers côtés qu'un grand péril menaçait les justiciables. Tandis que M. de Sonnier disait à ses collègues dans un langage dépouillé d'artifice : « La mesure que nous proposons est une simple mesure politique..; c'est une mesure politique pour frapper certains magistrats, » on se demandait, à gauche comme à droite, si l'on n'allait pas, pour satisfaire quelques rancunes, livrer le pays à l'arbitraire en mettant le pouvoir judiciaire et la justice à la merci des différens ministères qui pourraient se succéder jusqu'au vote définitif de la loi d'ensemble.

(1) « Et qui défend encore aujourd'hui les corps judiciaires. » (*La Réforme judiciaire*, par M. G. Picot, p. 118).

(2) Voir pourtant Albert Desjardins, p. 79.

(3) *The Federalist*, cité par Story, *Commentaries on the constitution of the United States*, § 1594.

Ce ne furent pas seulement les orateurs du centre gauche, MM. Ribot et Franck-Chauveau, qui dénoncèrent à la tribune « cet expédient misérable » et signalèrent « l'avilissement du corps judiciaire tout entier livré au pouvoir ministériel, » ni le gouvernement, représenté par M. Varambon, qui déclara qu'on « ne trouverait pas en France un garde des sceaux pour accepter l'arbitraire indéfini, » ce fut un député de l'extrême gauche, M. Clémenceau, qui vint dire : « Nous avons la ferme volonté de donner à notre pays une magistrature qui s'inspire de l'esprit de la démocratie, une magistrature à qui chacun puisse confier sans crainte la garde de sa sécurité, de ses biens, de son honneur, de sa vie, et c'est parce que toutes ces choses dépendent des magistrats de la république que nous ne voulons pas livrer ceux-ci à l'arbitraire, au caprice des gouvernans. » Il se hâtait, il est vrai, de faire observer que la droite, le centre gauche, le gouvernement et l'extrême gauche n'avaient pas « de vues communes dans cette affaire. » Mais moins ces différens groupes s'étaient concertés et plus ils se divisaient quant au but suprême, plus la démonstration était péremptoire. Si les partisans les plus résolus et les plus implacables adversaires de la magistrature inamovible se trouvèrent, presque à leur insu, coalisés pour une heure, c'est qu'ils ne voulaient ni les uns ni les autres d'une magistrature asservie, et je ne sache pas qu'on pût rendre un plus éclatant hommage au principe de l'inamovibilité.

Mais plusieurs des hommes politiques qui firent échouer, le 1er juillet, la proposition de M. Girard se figurent qu'ils peuvent trouver dans l'élection des juges une autre garantie d'indépendance et, le principe électif leur paraissant plus conforme à l'organisation de la France moderne, ils proposent de l'appliquer désormais à la magistrature. La chambre des députés a d'ailleurs, dans la séance du 10 juin 1882, voté ce principe en adoptant, par 275 voix contre 208, une proposition de M. de Douville-Maillefeu ainsi conçue : « Les juges sont élus. » Je me propose d'examiner s'il est, en effet, possible et désirable que les corps judiciaires soient, à l'avenir, nommés par un corps électoral au lieu d'être choisis par le chef du pouvoir exécutif.

II.

Le principal obstacle à l'établissement du système électif, c'est précisément, à nos yeux, qu'il anéantit l'indépendance du magistrat élu.

Quand les juges sont nommés par le chef de l'état, un législateur prévoyant les soustrait avant tout à l'action du pouvoir exécutif. C'est pourquoi d'inflexibles logiciens ont prétendu les dérober à ses

caresses comme à ses menaces et voudraient lui ôter le droit de les élever à un poste supérieur comme on lui ôte celui de les déplacer sans leur consentement. Mais le prince ou le président de la république n'est pas le seul maître dont il faille craindre l'influence.

Si le juge est élu, c'est du corps électoral qu'il dépendra. Donc il deviendra tout aussi nécessaire de le protéger contre le corps électoral qu'il l'est aujourd'hui de le protéger contre le chef de l'état. Cela sera même plus nécessaire. Étudiant les rapports d'Henri IV avec les parlemens, je signalais, en 1877, un certain nombre de grands procès qui avaient attiré l'attention de ce prince et je le blâmais d'avoir fait connaître, en écrivant aux magistrats, à laquelle des parties il s'intéressait. Mais Henri IV, au demeurant, ne s'intéressa et ne pouvait s'intéresser qu'à un très petit nombre de causes. Un chef d'état, un ministre même, outre qu'ils répondent de la justice au pays et, par conséquent, gardent un intérêt direct à ce qu'elle lui soit rendue, sont placés trop haut pour tracasser le juge dans l'exercice continuel et quotidien de sa fonction : quand ils ne seraient gênés par aucun scrupule, leur intervention est limitée par la force des choses. Il n'en est pas de même d'un corps électoral, quel qu'il soit. D'abord, par cela seul que la responsabilité se dissémine entre ses membres, aucun d'eux ne se croit responsable, aucun ne se figure qu'il ait de comptes à rendre, car chacun entend bien que, si le juge doit obéir sans réplique à ses sollicitations, celles du voisin soient accueillies avec une morne indifférence. Mais ce qu'il y a de plus lamentable, c'est qu'il n'y a pas pour l'électeur de petits procès. Celui-ci s'intéresse à tout. Il n'est pas une question de servitude urbaine ou prédiale qui ne soit capable de l'enflammer. Ce tribunal élu ne connaîtra pas un jour de repos. Il n'aura pas à rendre une sentence interlocutoire dans le plus misérable litige qu'il ne soit harcelé par ses justiciables, devenus ses maîtres. Enfin, comme il n'existe pas de corps électoral sans qu'il s'y forme immédiatement une majorité, celle-ci tolérera bien difficilement qu'on n'ait pas pour elle des égards tout particuliers. A quoi servirait-il, je le demande, d'avoir vaincu dix fois sur le champ de bataille électoral, fait un député, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, des conseillers municipaux et placé l'écharpe à la ceinture d'un maire, s'il fallait qu'un adversaire, encore meurtri de ses défaites, prît ou crût prendre une revanche dans un procès douteux? Un juge sera bientôt suspect s'il ne comprend pas cette argumentation décisive, et son impartialité ne sera qu'une forme de la résistance aux vœux de cette majorité. La justice, ce sera la volonté du corps électoral.

Plus le juge sera rapproché des justiciables et plus cet esclavage sera dur. A coup sûr, les conseillers à la cour de cassation ne seront

inquiétés que de loin en loin et les membres des cours d'appel seront moins régulièrement traqués que les juges d'arrondissement. Mais que je plains les juges de paix! Quelles journées et quelles nuits! Que de fois ces mots : « Qui t'a fait juge? » retentiront à leurs oreilles! quelles terreurs à la veille d'une réélection! Dans quel canton Aristide pourra-t-il se flatter de survivre à ses propres sentences et de ne pas rentrer dans le néant?

Les partisans du système électif se figurent-ils qu'on trouvera, dans de semblables conditions, beaucoup de candidats aux fonctions judiciaires? J'entends parler de candidats sérieux, c'est-à-dire honnêtes et connaissant les lois. Quelle perspective pour un homme probe, instruit, capable de se frayer un chemin dans le monde, ayant à la fois le sentiment de sa valeur et le souci de sa dignité! Quelques années de subordination quotidienne et de pénible dépendance; au terme du mandat, le juge obligé de comparaître devant ses justiciables et ses électeurs, de leur rendre ses comptes et de leur tendre pitteusement la main s'il veut être réélu, maudit et méprisé des honnêtes gens s'il a montré de la complaisance, repoussé par les « politiciens » et par les meneurs s'il en a manqué. Croit-on qu'un avocat, je ne dis pas des premiers, ni même de ceux qui brillent au second rang, mais des plus humbles, pourvu qu'il ait quelques dossiers dans son cabinet et quelques cliens dans son antichambre, se résigne à jouer un pareil rôle? Ces dossiers et ces cliens, il les gardera s'il reste avocat; juge, après quelques années de judicature, il les aura perdus (1), et, s'il n'est pas réélu, peut-être ne saura-t-il plus comment vivre et faire vivre les siens. Il n'est pas jusqu'au jeune licencié, nouveau venu des universités, qui, à l'âge des longs espoirs et des vastes pensées, ne soit prêt à dédaigner ce vasselage éphémère et ne doive chercher, même au prix des plus rudes efforts, à se faire une place un peu moins précaire dans la société française. On n'aura donc, pour administrer la justice, sauf quelques exceptions, que le rebut du barreau; ceux-là brigueront les fonctions judiciaires qui ne pourront pas trouver un autre emploi de leurs facultés : la magistrature, quand elle ne sera pas le marchepied des intrigans, sera l'asile des ignorans et des incapables. Imagine-t-on un Paillet, un Bethmont, un Berryer, un Dufaure, plaidant devant de pareils tribunaux! Quel contraste et quel spectacle! D'un côté, les maîtres de l'éloquence française, les plus grands jurisconsultes, entourés de l'estime et de l'admiration publiques, ne relevant que d'eux-mêmes, ne devant leur renommée comme leur fortune qu'à la persévérance de leur travail et à l'irrésistible ascendant de leur parole; de l'autre, les plus obscurs, les plus inex-

(1) C'est ce qu'a très bien expliqué M. Bovier-Lapierre dans la séance du 8 juin 1882.

périmentés, les plus dépendans, n'ayant subi cette dépendance qu'à raison de leur inexpérience et de leur obscurité ! Cependant les premiers seront jugés et les seconds jugeront. Qu'en penseront les justiciables? Tandis que, dans la plupart des autres pays civilisés, on n'a rien négligé pour assurer le prestige des fonctions judiciaires, on aurait tout fait, dans le nôtre, pour les avilir et les ridiculiser.

Il y aurait, à coup sûr, deux moyens de protéger l'élu contre l'électeur. Par malheur, ni l'un ni l'autre ne me semblent praticables en France.

Le premier, dont la constitution pensylvanienne offre un exemple, consiste à décréter que le juge ne sera pas rééligible. N'ayant plus rien à espérer ni à craindre du corps électoral, il ne se laissera ni intimider ni séduire. D'accord; mais, outre que ce personnel, sans cesse renouvelé, ne pourra jamais acquérir l'expérience des affaires ni la connaissance des lois (1), on aura fermé l'accès de la magistrature à tous ceux qui pourraient rendre la justice. Les fonctions judiciaires ne sont pas un passe-temps : elles demandent, après d'assez longues études préparatoires, un labeur continu; le juge doit être chaque jour, presque à chaque heure, à la disposition du justiciable. Il ne peut pas cumuler deux professions. Donc, s'il en a une, il devra la quitter. Mais comment la quitterait-il s'il n'en trouve une autre et comment pourra-t-il se figurer qu'il en trouve une autre quand il est, à bref délai, destitué par le législateur lui-même? Il ne restera donc au corps électoral que deux espèces de candidats : les besogneux à bout de ressources et en quête d'expédiens; les adolescens, qui feraient un stage dans les fonctions judiciaires comme aujourd'hui, sous l'œil vigilant d'un maître clerc, dans une étude d'avoué, mais qui le feraient sans maître clerc et aux dépens des justiciables.

Le second moyen consiste à décréter que le juge élu sera nommé à vie, comme le sont divers fonctionnaires de l'ordre judiciaire dans le Massachusetts, le New-Hampshire, le Connecticut et la Floride. On ferait ainsi rentrer dans nos lois, par une autre porte, l'inamovibilité, qui procéderait de l'investiture populaire comme elle procédait jadis de l'investiture royale. Mais voilà, si je ne me trompe, une proposition bien hétérodoxe. Est-que l'élection peut, dans une société démocratique, conférer des droits perpétuels? C'est un axiome de droit démocratique que le corps élu doit être le « miroir » du corps électoral. S'il en était autrement, à quoi bon des élections? Or je ne surprendrai personne en avançant qu'il arrive quelquefois aux corps électoraux de modifier de fond en comble et du jour au lendemain, tantôt pour de bonnes raisons et

(1) C'est ce qu'établit M. Granet dans son discours du 8 juin 1882.

tantôt sans raison plausible, leur opinion sur la constitution du pays, sur sa religion, sur la conduite de ses affaires générales et locales, sur les hommes et sur les choses. Quoi! les mêmes électeurs pourraient précipiter du pouvoir leurs sénateurs, leurs députés, leurs conseillers municipaux, et seraient contraints de garder les juges qu'ils auraient élus en un jour de malheur? Tandis qu'ils se refléteraient dans toutes les autres faces du miroir, il y en aurait une, une seule qui cesserait de leur renvoyer leur image! Bien plus, si quelqu'un de ces élus était doué d'une constitution très robuste, deux ou trois générations pourraient être liées par le caprice d'une seule! Dans un pays où parfois l'élu, au bout de quinze ou vingt ans, ne représente guère plus ses électeurs que si l'élection remontait au temps de la réforme et de la ligue, on ne peut pas, ce me semble, infliger de pareilles déceptions au corps électoral.

Mais ne pourrait-on pas, du moins, pour donner aux magistrats une indépendance relative, leur conférer des mandats à très long terme comme dans l'état de New-York, où les juges de la cour suprême, de la cour d'appel, des cours de bourg et de cité sont élus pour quatorze ans, dans le Maryland, où les juges de la cour d'appel, et plus généralement ceux de toutes les cours, le sont pour quinze ans, dans la Pensylvanie, où les juges de la cour suprême sont nommés pour vingt-un ans? Cette combinaison n'empêcherait pas le juge, quand il voudrait se soumettre à la réélection, d'avoir à mendier, au moins à la dernière période de son mandat, l'appui des justiciables. Elle offrirait toutefois des avantages quand un candidat d'un âge mûr briguerait les suffrages des électeurs avec l'intention de ne pas les leur redemander, et permettrait à de bons avocats fatigués de la plaidoirie, à des avoués prêts à céder leur office avant l'heure de la retraite de consacrer les dernières années d'une vie honorable à l'administration de la justice. Mais qu'il serait difficile de la faire prévaloir! Puisqu'elle est, au demeurant, destinée à paralyser l'influence des électeurs, n'y verrait-on pas une attaque indirecte aux prérogatives du corps électoral? Elle n'a prévalu que très exceptionnellement aux États-Unis, et, dans la plupart des états de l'Union américaine, le mandat judiciaire est de deux, de quatre ou de six ans : quelquefois même il ne dépasse pas une année (1). Ne sommes-nous pas d'ailleurs éclairés par notre propre expérience? Notre première assemblée constituante, « persuadée que les magistrats à longue durée ne tarderaient pas à former une corporation dans l'état, » avait limité le mandat des tribunaux ordinaires à six ans, celui des juges de paix à deux ans. Cependant la patience,

(1) Voir au surplus, dans le *Bulletin de la société de législation comparée*, t. x, p. 155, le tableau très exact et très complet qu'a dressé M. Gourd, avocat à Lyon.

après moins de deux ans, manquait aux pouvoirs publics, et la convention ordonnait, dès le 22 septembre 1792, le renouvellement de tous les corps judiciaires, le tribunal de cassation excepté. La pire erreur que puisse commettre un législateur, c'est de faire des lois pour qu'elles ne s'exécutent pas. Qu'on essaie donc, en France, de maintenir des juges élus à leur poste pendant le temps que nous mettons à dévorer un ou deux régimes politiques! A quel moment de notre histoire contemporaine eussions-nous laissé s'achever une expérience analogue à celle que la Pensylvanie a tentée en 1873 (1)?

III.

C'est pourtant notre propre exemple que nous proposent avant tout les défenseurs du système électif. « Est-ce que nous n'avons pas dans notre pays des juridictions électives? disait, le 8 juin 1882, M. Gerville-Réache à la chambre des députés. Vous n'avez tenu aucun compte de la juridiction consulaire, vous n'avez tenu aucun compte du conseil des prud'hommes; mais cependant ce sont des juridictions électives. Les juges consulaires ont une grande importance dans ce pays où les affaires commerciales ont un immense développement. Eh bien! est-ce que de ces bancs quelqu'un pourrait venir dire à la tribune que les magistrats des prud'hommes, que les magistrats consulaires ne font que de la politique, que les électeurs qui les nomment ne font que de la politique? Qui donc pourrait contester l'indépendance, la moralité et la dignité de ces magistrats? Personne ici. Eh bien! pourquoi dites-vous que l'expérience n'est pas faite? » Non, l'expérience n'est pas faite, et l'argument, à notre avis, est sans portée.

Ce qui caractérise les tribunaux de commerce, c'est leur spécialité. Ces tribunaux n'ont qu'une catégorie de justiciables et ne statuent que sur une classe d'affaires litigieuses. Les livres d'un commerçant sont-ils honnêtement et régulièrement tenus? Une société de commerce a-t-elle été sérieusement et légalement formée? Faut-il la liquider? Quel est le meilleur moyen de dégager l'actif du passif? Deux navires se sont rencontrés en mer : lequel est responsable de l'abordage? Tel négociant a-t-il suspendu ses paiemens? A quelle date les a-t-il suspendus? On conçoit très bien que le législateur invite un certain nombre de commerçans à se réunir et à désigner parmi eux quelques hommes expérimentés pour résoudre ces questions particulières. Encore est-il entendu que, si l'intérêt du litige dépasse

(1) Il n'est pas inutile de faire observer que, dans cet état de l'Union américaine, si les juges de la cour suprême sont élus pour vingt-un ans, les autres juges ne le sont que pour dix ans.

quinze cents francs ou reste indéterminé, leurs décisions pourront être réformées par les cours d'appel, composées de magistrats inamovibles et choisis par le chef de l'état. Ces fonctions sont gratuites. Presque nulle part elles ne sont recherchées : il faut généralement adresser des appels réitérés à quelques honnêtes gens dévoués au bien public, qui ne se décident pas sans peine. En effet, les anciens commerçans pensent généralement qu'ils ont acquis le droit de se reposer et ceux qui ne sont pas encore « retirés » ne se soucient guère de dérober à leurs propres affaires une partie de leur temps pour débrouiller et juger celles des autres. Cependant, comme on ne leur demande au demeurant (sauf dans quelques grandes villes) que quelques heures par semaine, et qu'ils peuvent, avec un léger surcroît de travail, s'acquitter de cette nouvelle tâche sans abandonner la direction de leur maison, ils se résignent. Mais ils se résignent parce que leur mandat est très court et que, nommés pour deux ans, s'ils ont été réélus une fois, ils cessent d'être immédiatement rééligibles : ce n'est pas une profession qu'ils embrassent, mais une charge temporaire qu'ils acceptent ou subissent dans l'intérêt du commerce et des commerçans.

Ce qui caractérise les tribunaux ordinaires, c'est qu'ils sont « de droit commun, » c'est-à-dire qu'ils jugent tous les procès, sauf ceux qu'un texte législatif leur a formellement enlevés. Tous les actes de la vie civile relèvent de leur juridiction. Les questions de nationalité, la constitution de la famille, les questions de propriété, l'honneur et la securité de tous leur sont confiés. C'est pourquoi des corps de judicature, composés de légistes, ont été, dans tous les pays, institués pour appliquer l'universalité des lois à l'universalité des citoyens. C'est par là qu'il se forme chez un peuple civilisé des traditions et des mœurs judiciaires, sans lesquelles toutes les garanties législatives sont éludées ou faussées et tous les droits tombent à la merci des plus rusés ou des plus forts. Les commerçans ont assurément un intérêt à ce que le législateur arrête avec discernement la composition du corps spécial chargé d'élire la magistrature consulaire ; mais, pour le pays pris en masse, la question est secondaire, et l'on s'en désintéresse assez généralement. Il n'en est pas de même quand il faut décider qui nommera les juges ordinaires et, par conséquent, ce qu'ils seront. D'une part, aujourd'hui comme en 1789, chacun sent qu'on touche à un organe essentiel du corps social ; chacun s'émeut, comprenant que la vie même est en jeu. D'autre part, les partis, qui se soucient médiocrement d'étendre la main sur la justice consulaire, s'irritent communément d'être mal servis par des corps judiciaires impassibles, formés par le long effort des siècles et par le développement progressif de la civilisation, et sont tentés de s'approprier cette grande force, c'est-

à-dire de détourner et d'exploiter la justice ordinaire à leur profit : c'est ce que le législateur, s'il ne se méprend ou s'il n'abdique, doit empêcher à tout prix. Nos juges permanens n'ont donc presque aucun trait de ressemblance avec les magistrats consulaires qui font habituellement le négoce et rendent accidentellement la justice ; les recruter, malgré cette dissemblance, par le même procédé, ce serait encore moins de la logique à outrance que de la logique à rebours.

Mais les tribunaux de droit commun sont élus dans une république voisine de la France, et l'expérience, d'après les partisans du système électif, a complètement réussi. « Je demande à nos honorables collègues, a dit, le 8 juin 1882, M. Gerville-Réache, pourquoi ils ne nous ont pas parlé de la magistrature de Suisse. Pourquoi ne nous en avez-vous rien dit? Je vais vous le faire savoir. C'est parce que les résultats de l'élection sont excellens en Suisse et que nous sommes en mesure de les contrôler. » Quand ces résultats seraient, en effet, excellens, je doute qu'on en pût tirer, en ce qui nous concerne, une conclusion pratique. Se figure-t-on, sur un point quelconque de notre territoire, une sorte de champ de mai comparable à ces assemblées générales du peuple qui se réunissent dans la vallée d'Uri ou d'Unterwald pour traiter directement des affaires publiques ? Beaucoup de choses ne s'expliquent en Suisse que par les limites étroites du territoire, le nombre restreint des habitans, leurs mœurs pastorales, leurs vieilles traditions locales. Rien ne ressemble moins à ce petit pays que la France avec sa mobilité politique, ses révolutions périodiques, ses alternatives d'ardeur et d'indifférence, ses traditions militaires, sa puissante centralisation, son administration uniforme et méticuleuse, ses grandes agglomérations d'hommes et l'ascendant d'une seule ville sur les destinées publiques. Mais quand il en serait autrement, l'expérience a-t-elle aussi complètement réussi que paraît le croire M. Gerville-Réache?

Sur tous les points du territoire helvétique où les partis luttent avec une certaine violence, les dernières élections judiciaires ont été purement politiques et, plus tard, dans les procès où pouvaient revivre les griefs du candidat, la rancune a dicté les arrêts du juge. A Lucerne, on a mis un intervalle de deux ans entre les élections des députés et celles des magistrats, pour laisser se refroidir les premières émotions ; mais la politique n'en a pas moins envahi les secondes élections. Il en est surtout ainsi dans les cantons où le grand conseil fait les choix, le jeu des partis étant plus vif en un champ plus étroit. Dans plusieurs cantons, les magistrats peuvent être députés, et le consul achève de mêler ce qui devrait être séparé. D'après les observateurs les plus impartiaux, il n'y a pas

une juridiction, quelque élevée qu'elle soit, fût-ce le tribunal fédéral, qui échappe à ce contact de la politique. En outre, au témoignage même des Suisses, la plupart des juges issus du suffrage populaire direct, s'ils échappent à la corruption, sont notoirement incapables. Les préjugés populaires font de la science une cause de défaveur, et plus d'un candidat est compromis par cela seul qu'il est docteur en droit. Entre des hommes de science inégale, le peuple prend ceux qui sortent de son sein (1). Quel assemblage de garanties! et que pouvons-nous envier à la confédération?

M. Gerville-Réache, en nous proposant ce modèle, a pris soin d'ajouter qu'il « n'aimait pas à parler des Américains, auxquels nous ne ressemblons ni par le caractère ni par les mœurs. » « Je n'ai pas besoin, moi, d'aller chercher l'expérience de l'autre côté de l'Atlantique, » a répété le surlendemain M. Camille Pelletan. Comment! il s'agit d'appliquer les principes de la démocratie pure à la nomination des juges! il s'agit de conformer le plus exactement possible l'organisation judiciaire de la république française à son organisation politique, et nous négligerions l'exemple de la grande république américaine! C'est un procédé de discussion qui me semble incompréhensible. En tout cas, tel n'a pas été, dans la séance du 8 juin, l'avis de M. Humbert : le garde des sceaux a déclaré nettement que le système électif pratiqué aux États-Unis y avait donné « des résultats détestables. »

L'embarras n'est pas de trouver des preuves à l'appui de cette proposition, mais de choisir entre les preuves, qui affluent de toutes parts. Dans certains districts, on a vu les électeurs imposer aux juges le mandat impératif de ne pas appliquer les lois sur l'ivrognerie (2). Depuis 1845, dans le district houiller de Pottsville (Pensylvanie), les mineurs, qui forment la majorité de la population, ont établi une association qui les rend maîtres des élections, et ne nomment pour juges que des affiliés, de façon à s'assurer, le cas échéant, une impunité complète : depuis lors, cette société, connue sous le nom de *Molly Maguire*, n'a fait que croître et s'est étendue aux districts voisins. Il y a des entreprises colossales, disposant de capitaux énormes, qui accaparent à la fois, dans certains états, le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique. C'est dans cet accaparement de tous les pouvoirs destinés à se contrôler les uns les autres que consiste le *ring*. C'est ainsi qu'en deux ans et demi (du 1er janvier 1869 au 1er août 1871), la dette de la ville de New-York monta de 29,000 à 100,000 dollars à la suite de vols prodigieux

(1) Tout cela est attesté par M. G. Picot, qui a étudié sur place la justice helvétique. Voyez *la Réforme judiciaire en France*, p. 194 et suiv.

(2) Voir *les États-Unis contemporains*, par M. Claudio Jannet, 3e éd. t. I, ch. VIII.

accomplis dans les expropriations, parce que les commissaires chargés de statuer sur les indemnités appartenaient tous au *ring* de New-York et parce que les juges avaient été, comme la législature elle-même, achetés à beaux deniers comptans : il fallut qu'un comité de soixante-dix citoyens se formât pour dénoncer et poursuivre les juges concussionnaires et s'épuisât en efforts inouïs pour briser la coalition. C'est encore dans l'état de New-York que s'engagea, en 1869, entre les deux grandes compagnies de l'Erié et de la Susquehannah cette lutte incroyable à coup de jugemens rendus par les affidés des deux belligérans, qui finit par aboutir à la proclamation de la loi martiale. Dans l'Ouest, trois ou quatre compagnies, ayant monopolisé les transports dans les ports de l'Atlantique, ont vu se retourner contre elles leurs procédés d'accaparement : leurs adversaires, en possession des législatures, ont fait tarifer les transports par des lois, au mépris des droits acquis, et les juges ne sont élus que s'ils promettent d'appliquer ces lois, malgré leur inconstitutionnalité (1). « On raconte même, disait à la tribune française M. le garde des sceaux Humbert, que, dans certaines villes, les voleurs sont « parvenus à faire élire leurs complices. » Ces paroles furent accueillies, dans la séance du 8 juin 1882, d'après le compte-rendu *in extenso*, par une hilarité générale. Il est probable que, de l'autre côté de l'Atlantique, elles n'eussent pas soulevé la moindre hilarité.

« Quand le juge, lit-on dans le *New-York Observer* du 10 février 1870, est regardé comme complice de spéculateurs ou d'hommes d'un parti politique; quand il se permet d'ignorer toute responsabilité excepté envers ceux par lesquels il a été élu ou par lesquels il espère être réélu, les fondemens mêmes de l'ordre social sont ruinés... Si l'on en est venu au point que les criminels arrivent par cabale à élire ceux qui les délivreront de la sellette, voyons si l'on ne peut trouver quelque voie pour élever à cette position des hommes connus pour craindre Dieu et haïr la cupidité. » Presque à la même date, le *New-York Times* démontrait aisément qu'aucune police ne peut subsister à côté de ce « corps judiciaire corrompu. » « Nous avons souvent dit, répète à l'autre extrémité de l'Union *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans*, que la justice n'était qu'un vain mot à la Nouvelle-Orléans en ce qui regarde les criminels. Un assassin, pour peu qu'il ait de l'argent et qu'il retienne les services d'un avocat influent, est presque toujours certain de se faire acquitter ou sinon, dans le cas où l'opinion publique serait trop ouvertement contre lui, on s'arrange pour faire renvoyer son procès de mois en mois jusqu'à ce que les témoins à charge, séduits

(1) M. Cl. Jannet, ch. VII.

par des offres d'argent ou effrayés par des menaces, aient tous disparu... Donc le crime est impuni... Le glaive symbolique de la justice est devenu aussi inoffensif que la latte d'un arlequin... Il y a tout un système à renverser, toute une épuration à faire. Frappons une justice corrompue qui acquitte moyennant finances... » Propos de journalistes, dira-t-on peut-être. Qu'on écoute donc le congrès lui-même, s'exprimant, en 1868, par l'organe d'un de ses comités : « Il est nécessaire de renvoyer tous les voleurs du service public : ce sera une affaire de temps, les voleurs infestant *chaque département*... Ils sont comme les trichines dans le système animal... *Il n'y a pas de branche de service* dans laquelle on ne les trouve. » Il y a d'ailleurs deux faits plus éloquens et plus décisifs que tous les articles de journaux et que tous les rapports au congrès. D'une part, le *lynchage*, après avoir pris naissance dans le Far-West et la Californie, se propage à mesure que se multiplient les scandales judiciaires dans les États d'ancienne formation, et le peuple sur divers points du territoire, en vient à exécuter sommairement ses propres juges (1). D'autre part, les associations de citoyens, sous le nom de « comités de vigilance, » se substituent, dans plusieurs États, à la magistrature régulière, arrêtent, jugent (généralement sans intervention d'un avocat) et exécutent les coupables. Nés en Californie il y a trente ans, à la suite de jugemens iniques rendus par des juges vénaux, ces comités se sont surtout développés dans les états du Sud et sont, en Louisiane, presque officiellement organisés : « Nous entendons déblatérer contre les comités de vigilance, disait *la Sentinelle des Atlakapas* du 21 mars 1874. Eh bien! nous disons, nous, qu'ils sont devenus indispensables... Lorsque les cours de justice, pour une raison ou pour une autre, ne protègent ni les propriétés ni la personne des honnêtes gens, il appartient à ceux-ci de se protéger eux-mêmes. » Nos lecteurs ont désormais compris pourquoi les partisans du système électif « n'aiment pas à parler des Américains. » Il ne nous reste donc plus qu'à parler de nous-mêmes en consultant notre propre histoire.

C'est le 7 mai 1790 que l'assemblée constituante, à une assez faible majorité (par 503 voix contre 450), décréta l'élection des juges. « Les juges seront élus par les justiciables, » dit la loi du 16 août 1790 (tit. II, art. 3). « Ils seront élus pour six années; à l'expiration de ce terme, il sera procédé à une élection nouvelle, dans laquelle les mêmes juges pourront être réélus » (art. 4). « Nul

(1) « Il y a peu de temps, dans le Missouri, le peuple a *lynché* un juge et un *attorney* soupçonnés de connivence avec une bande de voleurs. Des faits de ce genre se sont récemment passés dans la Louisiane, la Virginie, le New-York, le Maine, le Massachusetts lui-même. » (Cl. Jannet, ch. VIII.)

ne pourra être élu juge ou suppléant s'il n'est âgé de trente ans accomplis et s'il n'a été pendant cinq ans juge ou homme de loi, exerçant publiquement auprès d'un tribunal » (art. 9). « Le juge de paix sera élu (tit. III, art. 4) au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages par les citoyens actifs réunis en assemblées primaires, » c'est-à-dire par tous les Français n'étant ni serviteurs à gages, ni faillis, ni insolvables, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés depuis un an dans le canton et payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail. D'après la loi du 22 décembre 1789 (sect. I, art. 17 et 19), l'assemblée primaire devait en outre choisir les électeurs du second degré, à raison d'un par cent citoyens actifs, nul n'étant d'ailleurs éligible dans cette assemblée s'il ne payait au moins dix journées de travail. La réunion des électeurs du second degré, formant l'assemblée électorale du district, nommait le tribunal de district (loi du 16 août 1790, tit. IV, art. 1). Les premiers magistrats élus sous l'empire de cette loi, dans les derniers mois de l'année 1790, furent assez bien choisis : on avait assez généralement songé, dans un élan de bonne foi, de désintéressement et de patriotisme, à nommer de vrais juges, qui ne fissent pas regretter ceux de l'ancien régime.

Qu'arriva-t-il? Les nouveaux tribunaux, dès qu'ils essayèrent d'appliquer impartialement les lois, furent reniés par leurs électeurs. Les dénonciations ne tarissaient pas. « Citoyens législateurs, écrivait, dès le 28 mai 1791, le directoire de l'Aisne, le peuple élève des plaintes amères contre les nouveaux tribunaux et, nous le disons avec douleur, elles sont justes... Leur partialité est fortement prononcée... Il est évident même que les nouveaux tribunaux ne sont que des émanations des anciens corps judiciaires. Le clergé réfractaire trouve en eux un franc appui, et cette coalition devient formidable. » Trois jours après, le directoire du Cantal dénonçait en termes encore plus vifs le tribunal de Saint-Flour et signalait au pouvoir législatif trois de ses juges comme suspects : « Les esprits sont si exaltés, ajoutait-il, qu'il serait impossible de faire exécuter les jugemens de ce tribunal sans une force considérable. » Le 1er août, le directoire de l'Aude alla plus loin et demanda formellement à l'assemblée constituante de destituer la moitié des membres des tribunaux, « qui sont gangrénés et coalisés à un point qu'elle ne peut concevoir, » tout comme s'ils ne tenaient pas directement leurs pouvoirs du peuple! Ces dénonciations ne restèrent pas infructueuses. Le corps électoral supportant chaque jour plus impatiemment l'indocilité de ses élus, Jean Debry, en mars 1792, demanda le renouvellement des juges dont le mandat légal n'expirait qu'en décembre 1796; il dénonça leur incivisme, et bientôt des députations portèrent leurs sommations à la barre de l'assemblée

législative. Celle-ci, avant de se séparer, supprimait le titre de citoyen actif et conférait le droit de suffrage à tout Français, âgé de vingt-un ans, domicilié depuis un an, pourvu qu'il ne fût pas en état de domesticité (loi du 11 août 1792), préparant ainsi par la modification du corps électoral la dissolution des tribunaux. La convention, à peine installée, décrétait, nous l'avons dit, que les corps judiciaires, les juges de paix « et leurs greffiers, » seraient renouvelés en entier, « sauf la faculté de réélire ceux qui auraient bien mérité de la patrie, » et que le peuple avait désormais « le droit de choisir indistinctement ses juges parmi tous les citoyens. » Une loi du 19 octobre 1792 convoquait les nouveaux électeurs et répétait : « L'obligation de ne choisir pour les emplois judiciaires que ceux qui ont exercé pendant un temps déterminé la profession d'homme de loi est abolie, et les choix, tant pour ces fonctions que pour les autres fonctions publiques, pourront être faits indistinctement parmi tous les citoyens et fils de citoyens âgés de vingt-cinq ans accomplis, domiciliés depuis un an et n'étant pas en état de domesticité ou de mendicité. »

C'est avec une profonde tristesse que nous feuilletons ces pages de notre histoire contemporaine. On peut assurément excuser la constituante. Il s'agissait de remplacer des tribunaux qui ne pouvaient pas survivre à la chute de l'ancien régime, et l'on conçoit qu'elle ait, pour transformer l'organisation judiciaire, à cette heure d'illusions et d'espérances, fait un appel direct à la nation, source unique de vie, de force et de pouvoir. Quel mécompte! Le prestige et l'autorité que ne pouvait plus communiquer le roi, la nation ne les avait pas communiqués davantage : elle-même maudissait son propre ouvrage et n'aspirait qu'à le détruire. Ses élus chancelaient au premier pas et tombaient, essoufflés, bien avant le terme de leur course. Quel mécompte! mais quel enseignement! Déjà le vice originel du système électif apparaît aux moins clairvoyans. Si ces premiers tribunaux succombent, haïs, injuriés et menacés, c'est qu'ils ne reflètent plus, moins de six mois après leurs élections, les passions du corps électoral : ce n'est pas qu'ils aient méconnu leurs devoirs, c'est qu'ils ne les ont pas oubliés. Le premier essai de ce système avorte donc avec l'œuvre politique et constitutionnelle de 1791.

Les élections faites sur l'injonction de la convention nationale et conformément à la loi d'octobre 1792 furent exclusivement politiques. On choisit généralement, sur tous les points du territoire, de chauds patriotes, qui n'avaient pas la moindre notion des lois ni des affaires. C'est ainsi qu'à Paris même on voit figurer, sur cinquante et un juges et suppléans, à côté de douze « hommes de loi, » un peintre, deux graveurs, un ciseleur, deux employés, deux commis,

un jardinier, etc. Singuliers juges! Mais ce qu'il y a de particulièrement instructif, c'est que les nouveaux élus, à peine élus, encoururent, tout comme ceux de 1790, la disgrâce de leurs électeurs. A Paris, dès le 31 mars 1793, la section de l'Observatoire protestait contre leur installation prochaine et, quelques jours après cette installation, la section des sans-culottes suppliait la convention d'ordonner un scrutin épuratoire (8 avril). Celle-ci, dès cette époque, à l'occasion, pourvoit aux vides (1). Le 12 avril 1794, plusieurs juges sont nommés par le comité de salut public. Un décret du 3 janvier 1795 renouvelle les tribunaux de Paris et chasse la plupart des magistrats nommés par le peuple. Enfin la convention destitue non plus les élus, mais les électeurs eux-mêmes et couronne son œuvre par un décret du 4 mars 1795, qui autorise le comité de législation à nommer directement les membres des tribunaux, comme les officiers municipaux et les administrateurs. Le second essai de système électif avait échoué comme le premier et, s'il se peut, plus pitoyablement.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les tribunaux ordinaires, en dépit de leur origine démocratique, avaient été partiellement supplantés, aussitôt après leur entrée en fonctions, par des tribunaux exceptionnels. Il est vrai que quatre-vingt-sept tribunaux criminels de département, revêtus des attributions nouvelles, furent chargés de rendre, sans le concours d'un jury, cette justice spéciale et sommaire connue sous le nom de justice révolutionnaire. Mais on sait que ces juridictions elles-mêmes, de quelques pouvoirs qu'on les eût armées, ne suffirent pas à la tâche. Il fallut créer à côté d'elles trois sortes de tribunaux : les tribunaux révolutionnaires proprement dits, jugeant, avec l'assistance d'un jury, tous les crimes de contre-révolution : révoltes, émigrations, conspirations, faux assignats, écrits, propos contre la république; les commissions révolutionnaires, investies de la même compétence, mais qui se passaient du jury; les commissions militaires, juridictions ambulantes attachées aux armées et généralement composées d'officiers devant lesquels on avait traduit d'abord les révoltés et les émigrés pris les armes à la main, mais qui finirent par juger tous les crimes de contre-révolution. Dans quelques départemens, comme la Manche, la Vendée, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées, le tribunal criminel et les tribunaux d'exception rendent simultanément la justice révolutionnaire; dans d'autres, comme la Mayenne, il semble que le tribunal criminel, jugé trop peu expéditif, ait été purement et simplement remplacé par des commissions. Ainsi s'expli-

(1) Décrets des 7 octobre 1793, 19 février et 13 mars 1794. Ces trois décrets nomment des juges au tribunal de cassation.

quent, à vrai dire, les décrets du 3 janvier et du 4 mars 1795. Si la convention, après le 9 thermidor, avait renié le principe électif, c'est que les tribunaux élus en 1792 étaient réduits à l'impuissance, qu'un certain nombre d'entre eux pliaient sous le poids de leurs fautes et que la nouvelle organisation judiciaire avait abouti au chaos.

Un troisième système électif fut inauguré par la constitution de l'an III. Tout homme né et résidant en France, qui, âgé de vingt-un ans accomplis, s'était fait inscrire sur le registre civique de son canton, qui avait demeuré depuis sur le territoire de la république et qui payait une contribution directe, foncière ou personnelle, fut citoyen français. Les assemblées primaires se composèrent des citoyens domiciliés, c'est-à-dire résidant depuis deux ans dans le même canton. Chaque assemblée primaire dut nommer un électeur à raison de deux cents citoyens. Nul ne put être électeur au-dessous de vingt-cinq ans accomplis et s'il ne réunissait aux conditions nécessaires pour exercer les droits de citoyen certaines conditions de cens énumérées par l'article 35 de l'acte constitutionnel. L'élection des juges de paix fut confiée aux assemblées primaires, celle des tribunaux civils aux assemblées électorales de département. Mais on n'exigea pas une seule condition de capacité des candidats aux fonctions judiciaires : il suffit qu'ils fussent âgés de trente ans. Les juges de paix durent être nommés pour deux années, les juges des tribunaux civils pour cinq. Le régime électoral étant ainsi réglé, les nouvelles élections furent faites quelques jours après l'installation du directoire, et le tribunal civil de Paris tint sa première audience le 2 décembre 1795.

Cette première expérience eût-elle réussi? Le directoire ne le crut pas, sans nul doute, puisqu'il ne la laissa pas s'accomplir. Les élections législatives de l'an V l'ayant alarmé sur les destinées de la république, il déporta deux directeurs, quarante-deux membres du conseil des cinq cents, onze membres du conseil des anciens, et obtint de la représentation nationale ainsi mutilée que les opérations des assemblées primaires, communales et électorales de quarante-neuf départemens fussent annulées comme « illégitimes. » La loi de « salut public » du 19 fructidor an V, au mépris de l'acte constitutionnel, balaya les juges élus et donna des loisirs aux électeurs. « Les individus nommés à des fonctions publiques par les assemblées primaires, communales et électorales, *sans exception,* » durent cesser immédiatement « toutes fonctions » (art. 4). « Le directoire exécutif fut chargé de nommer aux places qui deviendraient vacantes dans les tribunaux en vertu des articles précédens ainsi qu'à celles qui viendraient à vaquer par démission ou autrement avant les élections du mois de germinal an VI » (art. 5). Enfin

(art. 6) « les nominations faites par le directoire durent avoir en tout point le même effet et la même durée que si elles avaient été faites par les assemblées primaires et électorales. » C'est ainsi qu'à Paris, sur cinquante-trois juges élus, quarante-sept furent inconstitutionnellement remplacés. On ne respecta donc, dans aucune de ces périodes de notre histoire révolutionnaire, ni les nouvelles lois d'organisation judiciaire, ni les droits que les tribunaux tiraient des constitutions elles-mêmes, ni les manifestations les plus claires de la volonté nationale, et ce régime électif, qu'on propose encore à notre admiration, ne fut qu'une comédie.

Faut-il chercher maintenant ce que furent, à partir de germinal an VI les derniers magistrats élus et quelles garanties offrirent aux justiciables ces tribunaux épurés à tant de reprises et triés avec tant de zèle? Qu'on veuille bien parcourir les rapports des conseillers d'état chargés en l'an IX d'une enquête sur la situation de la république. « Dans les campagnes, écrivait Redon, envoyé dans les départemens de Sambre-et-Meuse, de la Meuse-Inférieure et de l'Ourthe, les maires ne savent pas lire, les juges de paix n'ont aucune idée des lois. » « Les juges de paix, écrivait Najac, envoyé dans le Rhône, la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et le Cantal, sont médiocrement bons à Lyon, à deux ou à trois près. A la campagne, beaucoup manquent de lumières; quelques-uns sont accusés de partialité. » « Les juges de paix, disait Fourcroy après avoir visité les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, la Loire-Inférieure et la Vendée, sont, en général peu éclairés et même mauvais. Ils ont une morgue et souvent une exagération fâcheuse. Ils contre-carrent les autorités administratives, surtout par rapport aux prêtres, dont ils ne devraient pas se mêler. En général, ils abusent de leur titre et de leur nomination par le peuple. Leurs greffiers commettent souvent des exactions criminelles... » « Les juges de paix, disait enfin Français de Nantes, chargé de l'inspection dans les départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, sont excessivement mauvais. Des villes telles qu'Aix et Marseille, où il eût été si facile de faire de bons choix, ont pour juges de paix de simples ouvriers, qui sont sans lumières et sans considération. » Le régime électif avait porté tous ses fruits et disparut enfin sans qu'un regret l'accompagnât dans sa tombe.

Ceux qui veulent l'en tirer feront bien, ce me semble, de n'invoquer à l'appui de leur dessein ni l'exemple des États-Unis ni même celui de la Suisse ni surtout le nôtre.

IV.

Il ne suffit pas, d'ailleurs, de voter un principe et de décider, comme l'a fait la chambre des députés le 10 juin 1882, que « les juges seront élus; » il faut encore décider comment ils seront élus. Or je n'aperçois que trois moyens d'organiser le régime électif; il faut recourir soit au suffrage universel direct, soit au suffrage restreint et spécial, soit au suffrage universel à deux degrés. Or il est aisé de démontrer que chacun de ces trois systèmes se heurte à des obstacles insurmontables.

On assure que M. Achard, député de la Gironde, a proposé de faire appel au suffrage universel direct. De tous les projets, celui-ci nous paraît être le plus dangereux et le plus impraticable. Parmi les inconvéniens qu'il présente, il en est un qui saute aux yeux d'abord. Le suffrage universel et direct n'est pas capable de discerner, entre ceux qui aspirent aux fonctions judiciaires, les bons et les mauvais candidats.

C'est là, dira-t-on peut-être, une impertinence, et la compétence du suffrage universel direct est absolue : puisqu'il est apte à nommer les députés, il l'est à tout faire et singulièrement à nommer les juges. La conséquence n'est pas forcée. Le peuple ne sait peut-être pas avec précision lequel, entre deux diplomates, connaît le mieux la politique des cabinets étrangers et fera le plus sûrement prévaloir les intérêts français dans un conflit international, ni lequel, entre deux financiers, connaît le mieux le mécanisme des divers impôts et mettra le plus sûrement un budget en équilibre; mais il peut, du moins, manifester sa volonté sur un certain nombre de questions générales. Nous voulons une constitution républicaine : la voulez-vous? Nous demandons le maintien de la paix; le demandez-vous? Nous désirons une réduction du service militaire : y consentez-vous? Nous souhaitons que les charges de l'agriculture soient diminuées : nous seconderez-vous? Le suffrage universel direct peut poser ces questions et n'est pas incapable de discerner lequel, entre deux candidats, les résoudra conformément ou contrairement à ses vœux. Mais quand il s'agit de nommer des magistrats, il ne s'agit plus pour l'électeur de faire connaître et d'imposer ses volontés à l'élu, puisque le premier devoir de l'élu sera d'en faire abstraction, puisque le juge ne relève plus, au lendemain de son élection, que de sa conscience et de la loi. Si le suffrage universel direct perd toute compétence, c'est que le rôle de l'électeur est transformé.

Avez-vous étudié les lois? connaissez-vous bien le droit civil et le droit criminel? joignez-vous à la connaissance théorique de la légis-

lation française la notion pratique des affaires? joignez-vous à la notion pratique des affaires une dose suffisante de sens commun? êtes-vous assez clairvoyant pour débrouiller un procès embrouillé par des hommes de loi? avez-vous l'esprit assez subtil pour démêler le bon argument présenté par un mauvais avocat du mauvais argument présenté par le plus éloquent des hommes? par-dessus tout, avez-vous le cœur assez ferme pour rester inaccessible à toutes les passions, sourd à toutes les sollicitations et pour oublier, en toute circonstance, votre propre intérêt? saurez-vous, au besoin, braver l'opinion publique? vous souviendrez-vous enfin que vous devez, si je veux abuser de ma force et vous dicter vos arrêts, me résister et m'éconduire? Voilà le seul langage que le suffrage populaire doive tenir à cette autre classe de candidats : je le demande à tous les esprits impartiaux, le tiendra-t-il? peut-il le tenir?

Il ne le tiendra pas. Le suffrage universel direct ne sentira jamais qu'il est astreint, s'il ne veut désorganiser la justice, à émettre deux séries de votes dans des conditions aussi différentes. Il confondra probablement, ainsi que l'a fait ressortir M. Martin-Feuillée dans la séance du 30 mai 1882, les élections judiciaires avec les élections politiques. Dans les arrondissemens royalistes, il se figurera que tout est gagné s'il a nommé les plus intraitables partisans de l'idée monarchique; dans beaucoup d'autres, il croira que tout est perdu s'il n'a choisi les soldats les plus bruyans de l'idée républicaine.

Aussi la confusion qui se sera produite dans l'esprit des électeurs pourra-t-elle s'opérer dans celui des élus. Où la majorité voudra par-dessus tout être *efficacement* représentée dans le prétoire comme au Palais-Bourbon, elle atteindra souvent son but, et la justice, qui ne doit dériver que d'elle-même, dérivera du nombre, c'est-à-dire de la force. La majorité disposera tout à la fois des lois et des juges. Cependant, ainsi qu'il arrive en Suisse, l'élection judiciaire aura ouvert à ceux-ci la carrière politique, et le tribunal aura servi de marchepied au futur législateur. Je ne sache pas de péril plus grave : le peuple conférant des fonctions judiciaires pour gagner et s'asservir le juge; le juge, par voie de conséquence, acceptant les mêmes fonctions pour gagner et s'asservir le peuple! Quel idéal de civilisation et de liberté!

Pour éviter tant d'abus, quelques publicistes ont proposé de faire nommer les juges par un très petit nombre d'électeurs. Il y a, près des tribunaux, quelques corporations spéciales intéressées à la bonne administration de la justice, et compétentes pour apprécier le mérite des candidats, surtout leur degré d'instruction théorique et pratique. Les avocats, les avoués, les notaires seraient le noyau du nouveau corps électoral : peut-être leur adjoindrait-on, pour éviter

les soupçons de camaraderie, les professeurs des facultés de droit et les licenciés en droit domiciliés dans la circonscription. On n'aurait plus à craindre que la justice fût rendue par des ignorans.

Maisil ne s'agitpas seulement d'empêcher que la justice soit rendue par des ignorans. Autant vaudrait faire élire, dans l'armée, les colonels par leurs régimens. Les avocats n'ont sans doute aucun ordre à recevoir des juges, mais les décisions de leurs conseils disciplinaires peuvent être déférées aux cours d'appel. Quant aux officiers publics et ministériels, ils sont placés directement sous la surveillance des cours et des tribunaux. L'élu ne peut pas surveiller ses électeurs. Quand il faudra taxer des états de frais ou qu'il sera fait, devant la juridiction compétente, opposition à la taxe, est-ce que la situation des juges ne deviendra pas insupportable? Le corps électoral ne leur reprochera-t-il pas ses bienfaits et ne les menacera-t-il pas de sa disgrâce? S'il se produit un incident public, par exemple, au grand criminel, si le défenseur injurie les témoins ou se moque des lois et bafoue le gouvernement, le président osera-t-il réprimer ces écarts de parole? Ne s'attirera-t-il pas quelque rebuffade terrible? Lui pardonnera-t-on, s'il résiste, et ne l'amènera-t-on pas à quelque amende honorable? Il est à désirer sans doute que le juge vive en bonne intelligence avec tous ses auxiliaires, mais non qu'il soit leur serviteur. Or il sera, neuf fois sur dix, leur serviteur s'il est leur créature.

Que se proposent d'ailleurs les auteurs de ce système bâtard? Je conçois, à la rigueur, que d'ardens démocrates veuillent dessaisir le pouvoir exécutif au profit du suffrage populaire; il s'agit de pousser une idée politique à ses conséquences extrêmes en faisant participer la nation elle-même, par l'intermédiaire de ses mandataires directs, à l'administration de la justice. Mais il me paraît illogique de dessaisir à la fois, au profit d'une oligarchie judiciaire, le pouvoir exécutif et la nation. Dans un pays démocratique, toute justice émane du peuple. On heurte, en investissant du droit électoral un corps spécial et restreint, ce principe fondamental. L'organisation judiciaire actuelle est beaucoup plus conforme aux maximes de l'état populaire et du gouvernement républicain. Les juges sont aujourd'hui nommés par le président de la république. Or le président est lui-même élu par le congrès, c'est-à-dire par les mandataires du peuple souverain. C'est donc la nation même qui, par l'intermédiaire de ses représentans, lui délègue le droit de pourvoir aux emplois judiciaires. Bien plus, en lui déléguant ce droit, elle en contrôle l'exercice. Il ne faut pas oublier, en effet, que, si le décret de nomination est signé par le président de la république, il est contresigné par le ministre de la justice et que, par conséquent, le chef de l'état ne peut pas, sans l'adhésion formelle de ce

ministre, nommer un juge de paix. Or le garde des sceaux est lui-même membre d'un cabinet responsable, issu de la représentation nationale et que celle-ci brise, dès qu'il ne lui paraît plus traduire exactement, dans ses actes et dans son langage, les vœux et les besoins du pays. Ces considérations enlèvent précisément toute raison d'être au troisième système proposé par les panégyristes du régime électif, je veux parler du suffrage universel à deux degrés. Ce mode de suffrage, à tout prendre, vaut en cette matière mieux que les deux autres, et je conçois que, s'il faut subir le régime électif, on se résigne à le leur préférer. Les électeurs du second degré seront peut-être moins faciles à séduire; ils auront, on peut l'espérer, l'entière conscience de leurs votes et ne choisiront pas, au moins sans le savoir, des ignorans. C'est quelque chose. Toutefois, je me demande si la commission législative d'organisation judiciaire, disposée, on l'assure, à résoudre ainsi le problème, a calculé toute la portée politique de cette innovation.

Le suffrage universel direct a conquis la France et la gouverne depuis plus de trente ans. Ce conquérant sait garder ses conquêtes. Il est, en tout cas, comme la plupart des conquérans, fort ombrageux, fort jaloux de ses prérogatives et tout prêt à les revendiquer. Il va falloir lui faire entendre raison. Nous restituons au peuple souverain, lui dira-t-on demain, le droit de rendre la justice par l'intermédiaire de ses élus. — Je vais donc, répondra-t-il, nommer moi-même les juges.— Pas tout à fait, lui répliquera-t-on : vous nommerez les électeurs qui nommeront les juges. — Le suffrage universel direct à coup sûr ne comprendra pas cette réplique. — Pourquoi, va-t-il s'écrier, ce détour subtil? Je nomme moi-même mes conseils municipaux, mes conseils généraux, ma chambre des députés, et nul autre, on me le répète sur tous les tons, ne serait plus apte à les choisir. Ai-je donc perdu, du jour au lendemain, mon discernement? N'ai-je pas fait mes preuves? Me jugeriez-vous incapable d'élire les magistrats? — A Dieu ne plaise! faudra-t-il bien lui répondre. Mais vous avez par-dessus tout le goût de la politique. Nous craignons que vous ne puissiez vous défaire en un jour d'une si ancienne habitude et, comme les élections judiciaires ne ressemblent pas aux élections politiques, nous vous ôtons la nomination directe des magistrats. — Est-on assuré que le suffrage universel ne trouve pas ce langage malséant, irrévérencieux et n'en garde pas rancune au législateur? — Je ne suis bon, selon vous, qu'à faire de la politique? Eh bien! vous ne serez pas surpris si je ne fais que de la politique dans mes assemblées primaires et si je me laisse exclusivement guider par mes fantaisies politiques quand vous m'inviterez à nommer les électeurs du second degré.

Il est à craindre, en effet, qu'il n'en soit ainsi. Puisque le choix

des juges ne regarde pas les assemblées primaires, elles affecteront de s'en désintéresser et l'assemblée électorale proprement dite sera nommée sous l'empire de sentimens exclusivement politiques. Or comment celle-ci ne refléterait-elle pas les passions de ses propres électeurs? Si l'on nomme, aux élections préparatoires, dans quelques grandes villes, la fleur du parti collectiviste, et dans quelques arrondissemens ruraux, des chouans ou des Vendéens, les uns et les autres se soucieront peu de savoir si les candidats aux fonctions judiciaires ont médité les Pandectes ou pâli sur les dossiers. Ils formeront, comme les électeurs de 1792 et de l'an v, des tribunaux à leur image. On retomberait ainsi dans un des plus graves inconvéniens qu'on veuille éviter en ôtant aux électeurs du premier degré le droit de nomination directe. Ceux-ci, en maint endroit, eussent involontairement désorganisé la justice ; mais si ceux-là, sur divers points du territoire, la désorganisent volontairement, on n'y aura rien gagné.

Enfin la dépendance du juge sera plus étroite encore que sous le régime du suffrage universel direct. Plus le corps électoral est nombreux et moins le fardeau de la reconnaissance est lourd, moins le ressentiment de chaque électeur est à craindre. Mais quel maître impérieux qu'un collège électoral de deux ou trois cents électeurs! Si l'élection s'est faite à cinq ou six voix de majorité, quels ménagemens le juge ne doit-il pas garder pour conserver, avec une majorité si faible, ses chances de réélection! Les voilà, « ces pauvres officiers, » comme les juges seigneuriaux contemporains de Loyseau, « contraints de tourner à tout vent et d'être les valets des valets et se souvenir à toute occasion du commun dire qui a été possible inventé pour eux : *Ne le piquez pas, il est à madame*, s'ils ne veulent se résoudre d'avoir continuellement un pied en l'air et se tenir toujours prêts à déloger. » Madame, c'est l'électeur du second degré.

C'est pourquoi les pouvoirs publics, après mûre réflexion, refuseront sans doute d'appliquer le régime électif, sous toutes ses formes, à la magistrature. Les libéraux et les républicains s'uniront pour le repousser dans l'intérêt de la république et de la liberté.

Les libéraux! ils savent, en effet, que la liberté civile et la liberté politique sont également bannies d'un pays où les lois ne sont pas appliquées par un corps judiciaire indépendant. Il importe peu que la liberté de la presse soit écrite dans la constitution elle-même, si l'imprimerie peut être fermée par un coup de force sans qu'un tribunal ose ou veuille accueillir la réclamation de l'imprimeur. Il importe peu que la liberté individuelle soit garantie par la plus belle loi du monde, si le premier venu peut être arrêté sous un vain prétexte et jeté dans une prison sans que le juge ose ou veuille l'en faire sortir. Les libéraux demandent avant tout que chacun puisse

faire impunément tout ce qui n'est pas défendu : le propre du despotisme monarchique ou populaire, c'est que nul ne soit assuré de faire impunément tout ce qui est permis. Pour atteindre leur but, les libéraux entendent soustraire au maître, quel qu'il soit, le juge et la loi : le propre du despotisme, c'est que le juge et la loi ne soient jamais à l'abri du maître. C'est pourquoi les libéraux ne placeront pas le juge dans la dépendance d'un corps électoral.

Quelques républicains croient, il est vrai, servir la république en mettant à l'élection les fonctions judiciaires. Cependant un état républicain est celui qui peut le moins se passer d'un pouvoir judiciaire solidement constitué. C'est ce que démontra en 1825, avec une verve admirable, le grand jurisconsulte américain Story. C'est la thèse que reprit, longtemps après, l'auteur de *la Démocratie en Amérique*. En effet, dans une république, quand une magistrature forte et stable n'a pas le dépôt des lois, la démocratie dégénère en démagogie et, comme aucun frein ne l'arrête, elle ruine son propre principe en ruinant l'état. Le parti dominant y peut tout, pour une heure, parce qu'il ne trouve un obstacle sérieux ni dans les prérogatives du pouvoir exécutif ni dans la résistance d'une chambre haute et qu'il semble, à lui seul, personnifier la nation. Quelle sera donc la barrière aux abus de la force si le juge n'est pas, par son origine et par la permanence de ses fonctions, au-dessus des vicissitudes politiques, s'il est le prisonnier du plus fort, et si les faibles, les opprimés, les vaincus ne peuvent plus recourir à son tribunal?

Ce n'est pas, d'ailleurs, à une république quelconque que nous devons penser, mais à la nôtre. Il appartient à ceux que la république française regarde comme ses vrais appuis d'apprécier si les fauteurs du système électif, en l'entraînant à cette révolution judiciaire, ne l'entraînent pas à quelque faute irréparable. Il ne suffit pas de tailler, il faut recoudre. Or, ce pays est habitué à une justice honnête et régulière; il s'en passerait bien plus difficilement qu'il ne le croit lui-même et ne se remettrait pas aisément de sa surprise le jour où il en serait décidément privé. Si l'on substitue tout à coup aux juridictions actuelles des juridictions moins éclairées, moins intègres, moins impartiales, non-seulement il sera mécontent et troublé, mais il comparera bientôt le présent au passé. Or il ne s'agit pas, à coup sûr, de disputer « à qui dévorera ce règne d'un moment, » mais de fonder un gouvernement durable. Notre troisième république s'affaiblirait en désorganisant la justice. Elle s'affermirait en sacrifiant les rancunes d'une heure aux besoins permanens du pays, l'intérêt des partis à l'intérêt général, en assurant enfin l'empire des lois, c'est-à-dire en les plaçant sous la garde d'une magistrature respectable et respectée.

ARTHUR DESJARDINS.

MARTHE DE THIENNES

DERNIÈRE PARTIE (1)

VII.

Dans toute âme, si corrompue qu'elle soit, se trouve le germe d'une vertu réparatrice, comme l'empreinte ineffaçable du Dieu qui l'a créée. La vertu réparatrice du comte Lasdrassy était une sorte de loyauté hardie. Cet homme, dont le sens moral était oblitéré, qu'aucun frein ne retenait, se serait senti abaissé s'il avait consenti à renier son passé, à jouer la comédie d'une régénération qu'il savait impossible et à laquelle tous ses instincts se refusaient. Cette franchise audacieuse le rendait redoutable. Si Marthe avait vu Stéphane humilié, la honte au front, essayant de nier, de se défendre, elle aurait compris toute la dégradation de l'homme, et son dangereux prestige se serait probablement évanoui.

Dès le début de leur amour, tout en espérant qu'une chance heureuse en retarderait le moment, Lasdrassy s'était préparé à la découverte inévitable. Il comptait, pour en atténuer les conséquences, sur le cœur exalté de la jeune fille, sur la faiblesse insouciante de sa mère. Lorsqu'il vit ses calculs déjoués par l'accès d'énergie inattendu de Mme de Vassy, par la résistance de Marthe, chez laquelle l'horreur du scandale dominait la passion, cet homme altier, qui ne connaissait d'autre loi que ses volontés, n'accepta pas la défaite et renvoya sa victoire à l'avenir. Mais si un calcul inspira sa conduite, il n'était pas froidement de mauvaise foi en défiant Marthe d'oser désunir leurs deux vies. Lui aussi croyait aux fatalités inéluctables; son âme de joueur le rendait superstitieux. D'ailleurs il l'aimait

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet.

d'une passion égoïste et mauvaise, mais vraie dans sa violence dominatrice. Il ne pouvait se résigner à la perdre. L'amour de cette femme pure et fière avait pour ce déclassé une saveur spéciale, un parfum doux et pénétrant qui l'enivrait.

L'éloignement, le temps écoulé, les hasards de ses fortunes diverses, la dureté des jours, ne lui avaient pas fait oublier l'échéance sur laquelle il comptait. Le mariage de Marthe irrita son orgueil, dérangea ses plans sans le détourner de son but. Un journal lui avait appris la nouvelle. Arrivé de la veille à Paris, il assista à la cérémonie, dissimulé dans la foule. La vue de M. de Thiennes lui causa un frisson de colère jalouse; mais il se remit promptement en regardant le visage navré de la mariée :

— La malheureuse se perd en voulant se sauver, murmura-t-il dans un sourire cruel. Désormais elle ne sera plus pour moi qu'une femme après d'autres femmes.

Il était à Dresde lorsque la liste des étrangers des diverses stations thermales de l'Allemagne lui tomba sous les yeux. « Mme de Thiennes et sa suite. Bergbad. » Ce ne pouvait être que Marthe. Elle était seule, sans sa mère, sans son mari. Chez le comte Lasdrassy, les résolutions étaient promptes. Il adressa à Mme de Thiennes quelques lignes respectueuses, lui demandant si elle consentirait à recevoir un ancien ami. Cette lettre étant restée sans réponse, il résolut de partir.

Le soir même de son arrivée, il jugea d'un coup d'œil rapide que le milieu lui serait défavorable : un seul hôtel où les baigneurs avaient l'habitude de se réunir sur la terrasse; en général, un public honnête et une atmosphère d'austérité qui lui parut déprimante. Il aperçut en outre quelques figures connues dont la rencontre ne lui fut pas agréable.

Avant toutes choses, il fallait s'assurer si Marthe était réellement à Bergbad. Le lendemain, il descendit au bureau et demanda le livre des étrangers; nerveusement il en feuilleta les pages : « Mme de Thiennes et sa suite. » L'écriture lui était inconnue. Il se tourna vers le secrétaire :

— Mme de Thiennes! il me semble connaître ce nom, une femme âgée, n'est-ce pas?

Son ton était hésitant, interrogateur.

— Non, monsieur, très jeune au contraire. Mais la pauvre dame a l'air bien malade. C'est dommage, car elle est étonnamment belle!

Lasdrassy retrouva son assurance; ce signalement répondait à celui de Marthe.

Après avoir bu de grand matin leurs verres d'eau à la Trinkhalle et fait leur promenade réglementaire, les baigneurs devien-

nent invisibles jusqu'à l'heure du dîner. A Bergbad, à l'encontre des autres établissemens de bains de l'Allemagne, il n'y a pas de restaurant, chacun dîne à table d'hôte et y prend la place que lui donne son rang d'arrivée. Le comte Lasdrassy se trouva assis à droite, près de la porte. Sa position était excellente, il embrassait du regard la salle entière et pouvait surveiller les entrées et les sorties; mais aucun des visages qu'il vit défiler n'était celui qu'il cherchait. On était déjà au second service quand la porte se rouvrit pour livrer passage à une retardataire. Stéphane reconnut la physionomie douce et grave de la personne qu'il avait rencontrée le soir précédent. Ses voisins se penchèrent vers elle, tous avec la même question sur les lèvres.

— Quoi! vous êtes seule?

— Oui, elle a une forte migraine.

Le reste de la phrase échappa à l'oreille attentive de Lasdrassy. S'agissait-il de Mme de Thiennes? Ces indices vagues ne lui suffisant pas, il résolut d'aller aux renseignemens et descendit les marches du perron.

Mme Délianof était assise à sa place habituelle, ses doigts agiles de vieille fée faisaient courir la navette dans les mailles d'un filet, tandis que ses yeux cherchaient autour d'elle quelque aliment à sa curiosité, lorsqu'elle aperçut la silhouette de Lasdrassy qui arpentait l'esplanade. Une exclamation d'étonnement lui échappa.

— Ce ne peut être lui! et cependant je ne connais qu'un homme au monde qui ait une tournure pareille.

Elle planta sur son nez le lorgnon qui pendait à sa ceinture.

— Mais oui, c'est Lasdrassy.

Il s'avançait distraitement et n'eut l'air de la reconnaître que lorsqu'il fut près d'elle. Il s'approcha chapeau bas.

— Quel plaisir inespéré de vous rencontrer ici, madame!

Mme Délianof ne parut pas bénir ce hasard, évidemment elle aurait préféré que la reconnaissance n'eût pas lieu. Son ton était froid, contraint; mais Stéphane ne lui laissa pas le temps d'accentuer ses dispositions malveillantes.

— Il y a des années que nous ne nous sommes vus, reprit-il; la dernière fois, c'était à Nice. Vous ne l'avez pas oublié. C'était lors de cette fâcheuse affaire de Serge Zourof.

Il parlait le sourire aux lèvres, avec sa voix un peu chantante. Mme Délianof comprit la menace. Misérable! pensa-t-elle, tandis que d'un geste aimable, elle l'engageait à s'asseoir à ses côtés.

Elle avait peur! celle-ci du moins ne dérangerait pas ses plans. Ce premier succès l'encouragea. Bientôt, il sut amener la conversation sur le terrain choisi d'avance. Il parla des femmes, demanda qui il y avait à Bergbad.

— Personne pour vous, grand séducteur ! Quelques pensionnaires, une ou deux mères de famille avec leurs enfans. Mais j'oublie. Tout espoir n'est pas perdu pour vous, cher comte. Nous avons ici une déesse tombée des nues, « une de ces beautés à montrer aux ambassadeurs, » comme disait Mme de Sévigné de Mme de Montespan. Vous la verrez d'ailleurs. Elle est seule, et je ne la crois pas inabordable. Seulement, elle s'est trompée de nom : au lieu de s'appeler Athénaïs, elle se nomme Marthe.

VIII.

Mme de Thiennes passa cette journée dans une inquiétude fébrile. En évoquant le passé, elle lui avait donné une existence nouvelle. A la terreur de revoir Lasdrassy se mêlaient des accès de joie coupable, bientôt suivis de remords. Elle paraissait si nerveuse, si incapable de se contraindre que Mlle Sirven l'engagea à recueillir ses forces avant d'affronter la présence qu'elle redoutait. Mais cette retraite ne pouvait se prolonger indéfiniment. Le surlendemain, Marthe recommença sa vie habituelle.

Lorsqu'elle reprit sa place à table, son visage était blanc comme celui d'une morte; le réseau des veines se voyait à travers la transparence de la peau et lui marbrait les joues de teintes bleuâtres. Durant la première partie du repas, ses paupières demeurèrent obstinément baissées,.. la malheureuse n'osait les relever !.. Enfin sa lâcheté lui fit honte, elle ouvrit les yeux; Stéphane était là en face d'elle, la regardant... Brusquement elle les referma, l'instinct l'avertissait de dissimuler la flamme qui s'y était allumée. La pauvre femme avait raison de douter de la sagesse de son cœur, elle le sentit soudain palpiter de vie. Il lui sembla qu'elle retrouvait sa jeunesse heureuse... La voix de Mlle Sirven la rappela à la réalité. Il fallait parler, masquer l'agitation qui s'emparait d'elle. Une discussion s'élevait entre ses voisins, elle s'y mêla au grand étonnement des interlocuteurs. Le son de sa propre voix, qui sortait en paroles rapides, l'étourdissait. Elle essayait de saisir le sens de celles des autres, forçait ses yeux à se fixer sur les leurs, mais, en dépit de ses efforts, une subtile et dangereuse ivresse montait peu à peu de son cœur à son cerveau. Elle ne voyait pas les regards de Lasdrassy, elle les sentait.

Quand, quelques instans plus tard, elle sortit sur la terrasse, une jeune fille s'attacha à son bras. C'était Claire de Niven, la nièce de Mme Délianof. Elle éprouvait pour Mme de Thiennes une de ces admirations enthousiastes propres à la première jeunesse et recherchait toutes les occasions de se rapprocher d'elle.

— Promenons-nous un peu, voulez-vous? L'air vous fera du bien, vous étiez si pâle à dîner!

Elles se mirent à marcher le long de la balustrade, du côté de l'avenue, là où les rosiers fleurissent, où les groupes sont moins nombreux, les bancs plus rares. En revenant vers le perron, elles croisèrent le comte Lasdrassy. Un mouvement spontané, irréfléchi, portait Marthe vers lui. Mais Stéphane passa près d'elle comme devant une étrangère, sans donner le moindre signe de reconnaissance, sans même s'incliner. Il se contenta de dévisager sa compagne.

Cette attitude blessa Mme de Thiennes. Au lieu de s'en réjouir, car ainsi il lui devenait facile d'éviter Stéphane, elle chercha avec anxiété à deviner les mobiles qui le dirigeaient. Ce manège se renouvela plusieurs fois. Décidément, il était résolu à ne pas la reconnaître!.. Elle le vit s'approcher de Mme Délianof et s'aperçut que celle-ci la désignait à l'attention de Lasdrassy. Il y avait un tel contraste entre l'air impassible de cet homme et l'émotion qui la bouleversait, qu'elle en fut humiliée jusqu'au plus profond de son être. Claire sentit le bras de sa compagne peser lourdement sur le sien.

— Rentrons, dit-elle.

Mais Mme Délianof s'était établie en haut du perron, sous la galerie couverte; pour rentrer, il fallait passer devant le banc qu'elle occupait. Marthe voulait traverser rapidement le passage sans s'arrêter; mais la vieille dame l'interpella et fit quelques pas à sa rencontre. Le comte Lasdrassy lui aussi s'était levé. Il se tenait appuyé contre le grillage boisé. L'espace était étroit, le bras de Stéphane frôlait les dentelles de la manche de Marthe. Un tremblement la saisit, ses mains laissèrent échapper le paquet de roses qu'elles tenaient. Ladrassy se baissa pour le ramasser. Il se releva lentement, en se détournant un peu, de façon que son visage ne fût pas dans le rayon visuel de Mme Délianof. Alors, ramenant sa tête au niveau de celle de la jeune femme, il lui tendit les roses, tandis que sa bouche murmurait silencieusement, par un mouvement caressant des lèvres, son nom : Marthe!

— Vous ne devriez jamais porter de fleurs sur vous, croyez-en ma vieille expérience, disait Mme Délianof; demandez à votre médecin, il vous dira combien c'est mauvais.

Marthe et Claire allaient s'éloigner, quand Stéphane se pencha vers Mme Délianof et lui dit quelques mots à demi-voix; celle-ci acquiesça de la tête et le désignant du geste :

— Le comte Lasdrassy, dit-elle, — Mme de Thiennes, — Mlle de Niven.

Il s'inclina très bas, Marthe salua froidement, Claire ébaucha un demi-sourire. Ce fut tout.

Mlle Sirven, bien que ne perdant pas de vue la malade qu'elle

soumettait à une épreuve si sérieuse, la laissait en apparence complètement livrée à elle-même. Il fallait que Mme de Thiennes triomphât seule. Le soir, elle la trouva en proie à une crise de larmes.

— Oh! lui dit Marthe du ton navré d'un enfant qui n'a pas le droit de se révolter et auquel on demande quelque chose qui est au-dessus de ses forces, ne me contraignez pas à demeurer ici; je suis plus faible encore que je ne pensais.

Louise ne crut devoir poser aucune question. Ce fut d'un ton un peu raide, presque dur, qu'elle répondit :

— Et pourquoi Mme de Thiennes quitterait-elle Bergbad? Parce que le comte Lasdrassy y arrive? De quel droit peut-il déranger ses plans, précipiter son départ? Logiquement, honnêtement sa présence est indifférente et ne doit en aucune façon changer ses habitudes.

Ces fiers conseils, Marthe les écoutait avec une humilité découragée sans songer à s'offenser du blâme qu'ils contenaient, sans espérer avoir la force de les suivre.

Pendant ce temps, le comte se promenait dans l'avenue, envoyant aux étoiles du ciel la fumée de son cigare. Il longeait la haie; une branche de rosier accrocha la manche de son habit. En la dégageant, il se pencha. Le parfum des fleurs, plus pénétrant dans l'air de la nuit, lui caressa le visage.

— Les roses de Marthe, dit-il.

Il en détacha une et en passa la tige entre ses dents, sous sa moustache blonde.

— Pauvre chère, comme elle est pâle! mais toujours belle, cependant!

Sa voix avait des accens presque tendres. Il était si sûr de réussir, l'émotion de Marthe l'avait si bien convaincu qu'elle l'aimait toujours, qu'il oubliait son orgueil blessé, ses calculs pervers, et se laissait aller à une sorte de compassion attendrie pour cette femme qui se mourait de l'amour qu'il lui avait inspiré.

Il est d'usage à Bergbad de fêter l'anniversaire de l'ouverture de l'établissement. Ce jour-là, tout se remplit d'animation et de bruit. Les paysans des environs, leurs chapeaux garnis de fleurs, descendent de la montagne; les femmes portent des corbeilles remplies de bruyères et de gentianes qu'elles vendent aux étrangers. Le soir, des feux de joie s'allument sur les collines voisines, des feux d'artifice se tirent sur l'esplanade. La grande salle, ornée de guirlandes de feuillage, ouvre ses portes à la foule joyeuse. L'orchestre joue les danses nationales, le bal s'anime, les baigneurs y prennent part.

Claire de Niven y trouvait un plaisir très vif; entre ses lèvres rouges, ses dents luisaient d'un éclat laiteux. Avec sa naïveté habi-

tuelle, elle exprimait à haute voix les regrets que lui causait l'absence de Seckendorf et des autres jeunes gens, qui avaient entrepris une partie de plaisir.

— Un peu de patience, ma chère; ils reviennent demain, répondit Mme Delianof.

Cette nouvelle fit froncer les sourcils à Lasdrassy; mais, se remettant promptement :

— Pourquoi Mme de Thiennes n'est-elle pas ici? On ne l'a pas aperçue de la journée.

Un mouvement se faisait près de la porte, les groupes s'écartaient. Marthe parut sur le seuil. Vêtue d'une étoffe soyeuse et pâle, elle avait autour des épaules une écharpe de dentelle, dont une des pointes retombait sur son front, encadrant son visage de plis blancs et floconneux. Les seuls points sombres dans cette apparition lumineuse étaient ses yeux gris frangés de cils noirs et le bouquet de gentianes, d'un bleu foncé, qui ornait son corsage.

Elle attendit pour traverser le salon que le quadrille fût terminé. La seule place vide était à côté de Mme Délianof. Elle s'y assit et demeura silencieuse, regardant Claire danser au bras de Lasdrassy. Une sensation confuse de jalousie l'empêchait de détourner ses yeux du couple enlacé qui passait et repassait devant elle. Les rôles étaient renversés maintenant; elle aurait à se défendre, elle s'attendait à une attaque rapide, à une scène immédiate et décisive.

Rien de pareil n'eut lieu. Il la traita froidement comme une étrangère, ne cherchant aucune occasion de se trouver seul avec elle. Il lui avait expliqué qu'il était à Bergbad d'après le conseil de son médecin, que sa cure serait longue... Pas une allusion au passé.

Cet homme, dont la passion avait pesé sur sa vie comme un tourment et un remords, il la laissait libre. La poursuite incessante qu'elle maudissait avait pris fin. Sans doute, il ne l'aimait plus. Cependant la soirée s'avançait : les pas cadencés des danseurs soulevaient la poussière du plancher; des branches de sapin, entrelacées au plafond, s'exhalait une odeur forte de résine parfumée. Mais, tandis que le visage de Marthe se colorait de teintes roses, son cœur se serrait sous l'angoisse nouvelle qui venait l'assaillir. Elle songeait avec un intolérable regret à cet amour perdu et aurait tout donné pour sentir qu'il lui appartenait encore.

— Quel rêve que cette valse! s'écria Claire en s'approchant de Mme de Thiennes. Pourquoi ne dansez-vous pas? Je vais vous céder mon partenaire et me reposer un peu.

Et, prenant la main de Marthe, elle la contraignit doucement à se lever. Le comte Lasdrassy s'inclinait d'un air soumis. Mais la musique avait cessé, la salle se vidait. Une voix du dehors cria :

— Le feu d'artifice commence!

Tout le monde sortit.

Au-dessous de la terrasse s'étendait une plate-forme circulaire où l'on arrivait en descendant l'avenue. C'était là que les fusées se tiraient. Claire, qui voulait voir les choses de près, y entraîna Marthe. La nuit était sombre; on ne distinguait que les silhouettes indécises des artificiers et de quelques curieux. Tous les spectateurs étaient demeurés sur l'esplanade. Bientôt Mme de Thiennes s'aperçut que Stéphane les avait suivies. Il continuait à rire et à plaisanter avec Mlle de Niven. Quelques fusées partirent, un soleil tournoya, les étincelles s'éparpillèrent jusque sur les robes des femmes. Elles changèrent de place et se mirent à l'abri sous un massif de verdure. Mais la curiosité de la jeune fille ne s'accommoda pas de cette retraite; elle aperçut une de ses compagnes et, criant à Marthe : « Je reviens tout de suite, » disparut du côté du jardin.

Un instant de silence, puis la voix passionnée de Lasdrassy murmura :

— Enfin!..

Un rapide jet de lumière le montra à Marthe, tandis que, penché vers elle, il la regardait... Sous ce regard, une joie soudaine fit trembler son cœur, rassura ses craintes... Il était à elle toujours,.. elle n'en pouvait douter.

— Enfin, reprit-il, l'heure que nous attendions a sonné. Marthe, je suis venu réclamer ce qui m'appartient...

Elle aurait dû l'arrêter, lui dire qu'elle ne pouvait l'entendre, mais la musique de cette voix qui lui parlait d'amour la jetait dans une extase qui paralysait sa conscience. Il l'aimait encore!.. Des larmes obscurcissaient ses yeux, et tombaient brûlantes sur ses bras nus, sur ses mains croisées. Elles brillaient dans l'ombre comme des points lumineux.

— Ma pauvre bien-aimée, pourquoi nous avoir fait tant souffrir tous deux et si longtemps?

Ils étaient seuls, l'un près de l'autre, le vent du soir poussait les boucles de Marthe jusqu'aux lèvres de Stéphane. La passion que cette femme lui avait inspirée, amortie par la rancune, par l'absence, par le premier attendrissement du revoir, se réveillait en lui impérieuse et violente.

Soudain, avec une promptitude extrême, Lasdrassy changea d'attitude, sa voix redevint indifférente, respectueuse. Claire apparaissait au détour de l'avenue, à l'angle du massif où ils se trouvaient.

— C'est vous, mademoiselle? Je disais justement à Mme de Thiennes combien elle avait tort de demeurer exposée à l'air humide de la nuit.

Il parlait avec une aisance parfaite, tous trois reprirent le chemin

de la terrasse. Mme Délianof, Mlle Sirven venaient à leur rencontre, Ils s'assirent en groupe pour regarder les derniers feux de la fête. La chaise de Mme de Thiennes était appuyée au tronc d'un arbre, un peu en arrière de celle des autres. Stéphane posa la sienne de façon à être caché dans l'ombre des branches. La conversation roulait sur les incidens du bal, sur les projets du lendemain. Quelqu'un proposa une course de montagne; tandis qu'on discutait les voies et les moyens, Lasdrassy murmurait à l'oreille de Marthe des mots d'amour, entrecoupés et pressans.

— Vous viendrez, n'est-ce pas? s'écria Claire en se tournant vers Mme de Thiennes.

Celle-ci se leva. La torpeur où elle tombait effrayait enfin sa conscience.

— Non, répondit-elle; demain je ne pourrai pas.

Chacun était debout, on se séparait. Les femmes s'enveloppaient de leurs châles. Lasdrassy, le plus naturellement du monde, ramena autour des épaules de Marthe les plis de sa mantille; puis, tout bas, la bouche presque sur ses cheveux :

— Je serai patient, dit-il, j'attendrai.

IX.

M. de Seckendorf avait rencontré Lasdrassy dans plusieurs villes d'eaux; ses antécédens lui étaient connus. Le petit baron avait le sentiment très juste de l'honneur. Ce fut d'un ton singulièrement froid qu'il accueillit Lasdrassy à leur première entrevue à Bergbad. Il ne se borna pas à cette manifestation et exprima sans ménagement la mésestime dans laquelle il le tenait. Les hommes sont solidaires en ces sortes de questions. En peu de jours, l'isolement se fit autour de Lasdrassy. Seule Mme Délianof n'osait affronter une rupture complète.

Si le cynisme de Stéphane l'empêchait de souffrir de ce qu'il appelait les préjugés des sots, sa nature arrogante supportait difficilement la réserve qui lui était imposée. Les humiliations auxquelles l'exposait le désordre de sa conduite, il les subissait sans s'y habituer jamais, s'en vengeait par un scandale, ou y mettait fin par un départ précipité. Mais le but qu'il se proposait aujourd'hui lui interdisait toute résolution de ce genre. Il resta donc impassible en apparence, tandis que dans son âme ulcérée les sentimens mauvais acquéraient une force redoutable.

Marthe n'avait jamais connu Stéphane aux prises avec le dédain et l'ostracisme. Quand elle vit toutes les mains se détourner de la sienne, quand elle entendit de toutes les bouches des paroles de

mépris, le sentiment réel de la dégradation de celui qu'elle avait aimé pénétra son âme.

Comme Mme de Thiennes ne se prêtait pas aux entrevues dérobées, il devenait impossible à Lasdrassy de s'approcher d'elle, le groupe qui l'entourait lui était trop hostile. Elle le voyait de loin, se promenant seul, la tête droite, l'air toujours hautain. Elle sentait son regard fixé sur le sien avec l'intensité d'un appel, le cœur de la pauvre femme se serrait d'angoisse et de pitié. Il lui semblait que ses anciennes promesses la liaient à cet homme, dont la séparait le respect du monde. La complicité qu'il lui avait imposée en cachant leurs rapports antérieurs pesait sur elle comme une solidarité. Sa sensibilité exaltée lui disait : « Ta place est auprès de lui et non pas auprès de ses détracteurs. »

A Bergbad, les sujets de conversation sont rares. Le passé de Lasdrassy, certains détails de sa vie, étaient l'objet d'interminables récits qui faisaient pénétrer Marthe dans toutes les hontes de cette existence dévoyée. Marthe entendait ces propos et n'osait les arrêter. Elle aurait voulu s'éloigner, disparaître, mais la main de Mlle Sirven la retenait doucement. Ces mots, qui lui causaient une douleur cuisante, il fallait qu'elle les écoutât pour guérir.

Depuis la soirée où Mme de Thiennes avait demandé à Louise de ne pas la contraindre à rester à Bergbad, aucune conversation intime n'avait eu lieu entre elles. Mlle Sirven ne voulait pas l'interroger, elle respectait le travail qui se faisait dans cette âme et affectait une confiance complète. Cependant son anxiété grandissait; en voyant chacune des humiliations infligées à Lasdrassy oppresser le cœur de Marthe, elle craignait moins pour celle-ci les entraînemens de la passion que les dangers de la pitié. Elle savait à quel faux point d'honneur se sacrifient parfois les natures mal équilibrées.

Un jour, elle rencontra le médecin, qui sortait de chez Mme de Thiennes :

— Je suis très mécontent de l'état de notre malade, lui dit-il; les mains sont chaudes, les yeux fiévreux; la surexcitation a remplacé l'abattement, c'était une crise nécessaire, mais cet état ne peut se prolonger sans devenir dangereux.

Ces paroles du docteur troublèrent profondément Louise. Le dilemme était grave. Emmener Marthe, la soustraire à l'épreuve, c'était renoncer à la guérir. La laisser seule se débattre dans une lutte au-dessus de ses forces, c'était risquer sa santé, peut-être plus encore. Elle ne pouvait espérer une crise prompte et décisive, car Lasdrassy semblait avoir les longues patiences des natures cruelles. Puisqu'il acceptait la situation déplorable qui lui était faite à Bergbad, ni les ordres ni les prières de Marthe ne lui feraient

abandonner la partie engagée tant qu'il verrait pour lui une chance de victoire.

Ce fut au milieu de ces perplexités qu'une idée nouvelle surgit dans l'esprit de Mlle Sirven. Le temps pressait, sa responsabilité était trop lourde. Sans hésiter, sans calculer, elle mit son projet à exécution.

X.

Un escalier étroit et dérobé conduit des chambres de bains, placées au sous-sol, jusqu'aux différens étages de l'hôtel. Il était midi; Mme de Thiennes remontait. A cette heure, les corridors sont déserts; les baigneurs se reposent avant de dîner. A l'un des tournans, elle se rouva face à face avec Lasdrassy qui descendait. Elle poussa un léger cri de surprise, effrayée. Brusquement, il lui saisit les poignets :

— Taisez-vous ! dit-il.

Elle ne pouvait faire un mouvement; il lui barrait le passage.

— Que me voulez-vous? balbutia-t-elle.

— Vous le demandez ?.. Voyons, Marthe, il est temps que cette comédie prenne fin. Êtes-vous prête à me suivre?

— Vous suivre?

Il y avait dans sa voix plus d'épouvante que de colère.

— Oui, me suivre... Oubliez-vous les engagemens qui nous lient? Moi, je ne les renie pas, je suis prêt à avouer notre amour, à le proclamer devant tous. Je leur dirai, à ceux qui vous entourent : — Cette femme, qui me traite en étranger, qui semble partager vos préjugés, elle vous trompe, elle est ma complice, ses lèvres hautaines ont murmuré à mes oreilles des paroles d'amour...

— Par pitié, Stéphane !

— Pitié ! Avez-vous eu pitié de moi? Quand vous m'avez vu isolé, bafoué, un mouvement généreux vous a-t-il portée à me défendre? Vous êtes-vous dit que ma longue constance, en me créant des droits, vous créait des devoirs?

Ces paroles qui répondaient si bien à ses sentimens secrets, remplirent Marthe d'angoisses.

— Si vous saviez ce que je souffre, vous ne parleriez pas ainsi...

Il la tenait palpitante sous la colère de son regard, ses doigts se crispaient sur la chair délicate des poignets qu'ils enlaçaient. Il éprouvait un sauvage plaisir à brutaliser cette femme autour de laquelle la considération du monde dressait une barrière que lui, le déclassé, n'osait renverser ouvertement.

— Vous souffrez, reprit-il, mais est-il une seule de vos souffrances

que vous n'ayez voulue? Notre séparation, votre mariage, tout cela est votre œuvre.

Elle se révolta à la fin.

— Et la vôtre, qu'a-t-elle été? De me tromper d'abord, de me poursuivre ensuite, de peser sur moi comme une malédiction. Vous voyez mon existence désolée, cela ne vous suffit pas, vous voulez encore m'apporter la honte!

— Dites plutôt le bonheur.

Par une de ces transitions rapides si fréquentes chez lui, ses paroles de colère se changèrent en mots de tendresse.

— Votre vie s'use en vain dans un combat stérile, vous ne pouvez lutter contre les forces qui vous lient à moi. Marthe, voulez-vous me suivre, ou faut-il que je m'attache à vos pas? Si vous le désirez, nous ne nous verrons qu'en secret, je n'aurai dans votre vie que la part de l'amour.

Il parlait doucement, ses mains s'étaient détachées des poignets de Marthe, comme pour lui rendre la liberté de choisir. Les vapeurs chaudes des eaux en ébullition montaient jusqu'à eux. Affaiblie par cette atmosphère lourde et molle, elle se sentait incapable de répondre aux sophismes, aux raisonnemens captieux de Stéphane. Elle était si lasse!

Il crut qu'elle consentirait :

— Oui, pour toujours ensemble!

Il prit sa main et, au lieu de la porter à ses lèvres, d'un geste respectueux et tendre l'appuya à son front, comme pour en effacer toute trace du passé qui les avait séparés... Pourquoi ce mouvement, ces paroles, rappelèrent-ils si vivement à la femme égarée celui dont elle oubliait l'existence, Ludovic, son mari? Le jour de leur mariage, il lui avait dit ces mêmes mots : Oui, pour toujours ensemble! — les accompagnant de la même caresse, sérieuse, presque solennelle.

Ceux qui nient l'intervention directe de la Providence dans les hasards de la vie, comment expliquent-ils les coïncidences singulières, les incidens imprévus qui viennent au moment opportun entraver le cours des événemens les mieux préparés, ou précipiter l'action de forces demeurées jusque-là inactives? Ce souvenir raffermit la raison chancelante de Marthe.

Les portes s'ouvraient, se fermaient aux étages supérieurs. Elle regarda autour d'elle avec inquiétude, un malaise lui vint... Cet escalier étroit, ces odeurs chaudes énervantes, ces corridors assombris, cette entrevue dérobée, tout cela sentait les rendez-vous équivoques, les situations douteuses... Elle était loin des jardins ombreux du Caire, des amours libres et permises, des fières et innocentes tendresses.

— Choisissez, Marthe, répétait la voix de Stéphane, pressante, impérieuse.

Elle détourna la tête pour qu'il ne vît pas son expression écœurée. Elle était lâche, elle n'osait le repousser ouvertement, elle ne pensait qu'à échapper à l'étreinte de la main et du regard hardi qui la gênait.

— Laissez-moi, dit-elle, on peut nous entendre.

Des pas pressés résonnaient sur les dalles du vestibule, des sonnettes retentissaient, des appels de voix. Le danger d'être rencontré était imminent, il le comprit et livra passage à Mme de Thiennes.

— Ce soir, à dix heures, sous le portique du chalet!

Il lui jeta ces mots comme un ordre.

Il tombait ce jour-là une pluie fine et serrée qui formait autour des bancs abandonnés des flaques d'eau bourbeuse. Le ciel lourd et bas rejoignait les brouillards qui fermaient l'horizon. Un air humide et froid avait remplacé l'atmosphère chaude des jours précédens. Les baigneurs frissonnans s'étaient réfugiés dans le salon de lecture, trop étroit pour les contenir tous; quelques-uns, plus hardis, arpentaient le portique de la galerie du nord.

La journée s'écoulait lente et maussade pour chacun, triste et agitée pour Marthe. La pauvre femme succombait sous le poids d'impressions trop fortes. Une pensée l'absorbait maintenant à l'exclusion des autres, le souvenir de son mari. Sa pitié égarée se reporta sur lui, sur cet amour généreux qui s'écartait de sa route pour ne pas l'importuner. Le rêve ardent se dissipait, la réalité froide et grise commençait à lui apparaître. Sa conduite lui semblait soudain dénuée de sens et de raison. Valait-il la peine d'avoir résisté autrefois pour succomber aujourd'hui d'une façon plus lâche, plus incompréhensible? Alors du moins elle était libre. Ce mot lui rappela ses années de jeunesse, ses extases religieuses, ses aspirations innocentes et pures. Un grand frisson la saisit. Jusqu'où n'était-elle pas descendue! Non, elle ne tomberait pas plus bas! Elle parlerait à Stéphane, lui ordonnerait de partir. Mais obéirait-il?

— A dix heures, sous le portique du chalet! — Ce rendez-vous, qu'elle avait tacitement accepté, lui pesait comme un cauchemar, elle éprouvait à s'y rendre une répugnance profonde. Cependant il fallait se résigner à une rencontre décisive.

Elle essaya de recueillir ses forces, de raffermir sa conscience.

Elle se sentait si seule! si abandonnée! Personne auprès d'elle, ayant le droit de la protéger, de lui défendre cette entrevue dont elle avait peur. Ses bras se tendirent dans le vide, ses lèvres murmurèrent un appel plein d'angoisse. Le nom qui sortit de son cœur défaillant était, pour la première fois, celui de Ludovic.

XI.

Dans le vestibule, les hommes fumaient en se promenant. Les portes du salon rouge étaient ouvertes et laissaient voir autour de la table les femmes réunies, causant entre elles : quelques-unes tiraient les points d'une broderie, Claire de Niven passait d'un groupe à l'autre. Elle s'approcha de la fenêtre, d'où elle revint frissonnante :

— Quel froid ! la pluie ne cesse pas. Si nous faisions quelque chose pour nous distraire?

Seckendorf paraissait sur le seuil de la porte.

— Arrivez, cria-t-elle, nous allons organiser des charades, des jeux d'esprit.

Quelqu'un proposa des tableaux vivans. La discussion s'animait. Pour mettre tout le monde d'accord, on résolut de débuter par le jeu du secrétaire.

— Vous savez, disait Claire, les demandes et les réponses, par exemple : Que pensez-vous des étoiles filantes?

On parlait à tort et à travers ; le jeu commença. Les questions de Mme Délianof étaient embarrassantes ; les jeunes gens se les répétaient avec de petits rires étouffés.

— Définissez un coquin, définissez un honnête homme, murmura Seckendorf en dépliant un des carrés de papier. Ce n'est pas malin, le coquin est tout trouvé : Lasdrassy ! L'honnête homme? C'est plus difficile. Il faut le type parfait. Aidez-moi à le découvrir, madame, ajouta-t-il en se tournant vers Marthe. Puis vivement : Mais j'y suis : M. de Thiennes ! nous ne pourrions rien citer de plus concluant.

Elle baissa la tête en signe d'acquiescement.

La soirée s'avançait. Les yeux de Marthe fixés sur la pendule suivaient avec angoisse le mouvement des aiguilles. Encore quelques minutes et dix heures allaient sonner. Elle entendait dans le vestibule le pas cadencé de Stéphane, dont la présence semblait lui fermer toute retraite. La pluie continuait à battre contre les vitres, redoublant de violence. Par un temps pareil, il ne pouvait s'attendre à ce qu'elle sortît ! L'explication décisive serait renvoyée. Ce délai la rassurait, plus tard elle aurait du courage.

La température du salon s'était élevée. Une sensation de bien-être envahissait chacun, l'entrain augmentait. On demanda un second tour de secrétaire.

La pendule sonna dix heures. La silhouette de Lasdrassy apparut

dans l'encadrement de la porte. Il s'appuya contre l'un des battans, son regard hautain parcourut la chambre, puis se fixa sur Marthe avec l'autorité d'un appel qui doit être obéi. Leurs yeux se rencontrèrent, il fit de la tête un léger signe qui disait : « Je vous attends. »

Il n'était plus là, on entendait ses pas s'éloigner et se perdre dans le couloir de sortie.

Le premier mouvement de Mme de Thiennes fut de se dire : « Je n'irai pas. » Elle essaya de se distraire, et, saisissant un des bulletins, y traça résolûment quelques mots, ils étaient sans suite, sa pensée la trahissait. Les aiguilles marchaient toujours. Chaque seconde qui s'écoulait semblait battre dans sa tête égarée... Il l'attendait. A quelle violence le porterait son désespoir ! Elle le voyait venir hardiment, devant tous, affirmer leur amour ou pis encore, pénétrer de force chez elle, comme il l'en avait menacée... Mais elle s'alarmait à tort, il serait patient, il était si sûr d'elle ! Au souvenir de l'expression triomphante que le visage de Lasdrassy avait eue toute la journée, il lui montait au cœur un dégoût d'elle-même, comme une impression de flétrissure. Non, elle ne lui laisserait pas un instant de plus cette illusion insolente. Elle se leva à demi. Elle éprouvait une répugnance physique à quitter l'abri de la chambre chaude, des visages amis. Personne n'observa son angoisse. Mlle Sirven n'était pas là.

— Comment ! vous partez ? s'écria Claire en voyant Marthe reculer sa chaise. Où allez-vous ?

Chacun se levait pour la saluer, elle s'inclinait sans répondre. Claire répéta sa question.

— Où je vais ? mais chez moi, chère petite.

Quoi ! elle devait mentir déjà ! Ce mensonge lui brûlait les lèvres et lui faisait mesurer les hontes qui l'attendaient. Elle n'osait sortir par le vestibule. Elle gravit un étage et, traversant les longs couloirs qui relient entre eux les différens bâtimens de l'hôtel, se trouva près d'une porte ouvrant sur la galerie du nord : deux femmes de chambre causaient sur le seuil, Mme de Thiennes eut peur d'être vue et se cacha dans l'encoignure de l'escalier. Une sueur froide mouillait ses tempes, la paume de ses mains. Les servantes s'éloignèrent, elle se glissa dehors.

Ses pieds enfonçaient dans les flaques d'eau, dont les éclaboussures rejaillissaient jusque sur les volans de sa robe ; le vent humide soulevait ses cheveux, piquait ses paupières.

Le portique du chalet est une construction séparée, placée sur la gauche, un peu à l'arrière. Un quinquet fumeux l'éclairait d'une lueur blafarde ; il y avait des enfoncemens où elle ne pénétrait pas. Lasdrassy arpentait le sol d'un pas impatient. Lorsqu'il aperçut la forme blanche qui s'avançait, il vint à sa rencontre :

— Par ici, dit-il en lui indiquant les degrés qu'elle devait monter. Puis durement : — Pourquoi avez-vous tardé à venir ?

Ce ton de maître irrita Mme de Thiennes. Sa fierté, indignée des compromis où on l'abaissait, se révoltait à la fin.

— De quel droit cette interrogation ?

— Du droit que vous m'avez donné, répliqua-t-il insolemment.

Il comprenait que la résistance s'accentuait; tous les moyens devenaient bons.

— Vous savez que vous n'en possédez aucun, et, si ma faiblesse vous a laissé une espérance, je suis venue vous l'enlever.

Elle parlait résolûment; mais s'il avait pu voir la pâleur de ses lèvres, entendre les battemens désordonnés de son cœur, cette énergie récente ne l'aurait pas effrayé.

— Quel est ce caprice nouveau? Il y a quelques heures à peine, vous me laissiez croire que vous consentiez...

— J'étais insensée alors! La raison m'est revenue... Partez, Stéphane, nous ne pouvons rien être l'un pour l'autre.

— Épargnez-moi ces phrases inutiles; vous savez par expérience qu'elles ne me convainquent pas.

Il riait d'un rire sardonique. Marthe se sentait impuissante. Elle avait peur de l'obscurité, du silence, du craquement de la boiserie. L'humidité du dehors pénétrait sous le portique ouvert et faisait frissonner la jeune femme. Lasdrassy continua plus doucement :

— L'heure des enfantillages est passée. Ma pauvre amie, vous ne pouvez vivre sans moi. Le plus sage est d'accepter les faits et d'arranger l'avenir.

— L'avenir ne m'appartient pas. Il y a quelqu'un que vous oubliez toujours, Stéphane : mon mari.

— Non, je ne l'oublie pas, répondit-il avec une sombre violence. Mais à qui la faute s'il existe? D'ailleurs qu'importe! ce ne sera qu'un mari trompé de plus.

L'image de celui que ce mot trivial outrageait se dressa devant Marthe dans sa dignité triste et fière. Nulle blessure ne lui fut aussi sensible. Elle essaya de parler; il ne lui en laissa pas le temps.

— Je vois ce qui vous trouble. Un éclat vous effraie. Si vous le voulez, nous éviterons le scandale, Je vous suivrai à Paris. Je préparerai une retraite à notre amour...

Un frisson de dégoût secoua Marthe. Dans quels sentiers fangeux s'enfonçait le roman de sa jeunesse!

La lueur huileuse de la lampe se mourait lentement dans son globe de verre. Le temps pressait.

— Vous n'avez rien à préparer, dit-elle. Nous allons nous dire adieu ici pour toujours.

— Vous êtes folle! Croyez-vous que je vous laisserai échapper?

Cependant il était inquiet. Il se pencha pour discerner l'expression du visage de Marthe, mais l'obscurité l'en empêcha. Il ne voyait que sa silhouette claire se profilant sur le panneau de bois.

— Tout est fini entre nous, dit-elle.

Une force qui ne venait pas d'elle-même la soutenait, mais il ne fallait pas que la lutte fût trop longue.

Avec la véhémence du flot qui remonte, la colère s'emparait de Lasdrassy. Il ne voulait pas reculer au moment où il touchait à la victoire. Il employa la prière, la menace.

— Vous ne voulez pas être à moi? Sa voix sifflait entre ses dents : — Pourtant vous m'aimez à en mourir... Osez dire que vous ne m'aimez pas!

Ces accens qui la défiaient n'avaient point perdu le pouvoir de la bouleverser. Mais dans l'esprit de cette femme, tout à l'heure encore si troublé, la route du devoir se dessinait maintenant nette et droite.

— Vous vous trompez, répliqua-t-elle, je ne vous aime plus,.. vous ne m'êtes plus rien.

— Quelques pas les séparaient. Marthe se trouvait du côté de la sortie. Elle posa le pied sur le degré qui descendait; puis, retournant la tête :

— Adieu! murmura-t-elle.

D'un bond il se jeta en avant et la retint par les plis de sa robe. Une résolution cynique allumait son cerveau. Jusqu'alors il n'avait pas voulu effaroucher la pudeur fière de la femme qu'il convoitait. C'est à peine s'il avait effleuré ses mains. Il était si sûr de l'avenir qu'il trouvait dans sa patience une sorte de volupté. Mais l'heure des ménagemens était passée : il étendit les bras pour la saisir. Elle regarda autour d'elle. Pas un bruit, sauf celui de la pluie qui tombait, pas une lumière. Aucune fenêtre ne s'ouvrait sur le mur blanc de l'hôtel qui faisait face au portique. Elle était entièrement à sa merci. Le visage de Lasdrassy se penchait vers le sien. L'idée de ce contact lui faisait horreur. Sa tête se renversait pour fuir cette flétrissure. Elle cria, une des mains de Stéphane s'abattit sur sa bouche. Mais ce mouvement affaiblit son étreinte. Les nerfs de Marthe, surexcités par la terreur, se tendirent dans un suprême effort. Elle échappa au bras qui la retenait et se mit à courir affolée. Lasdrassy la poursuivait. Ses pas résonnaient derrière les siens. Elle fuyait toujours, ne discernant plus son chemin. La pluie l'aveuglait, ses souliers de satin remplis d'eau entravaient sa marche, ses talons s'attachaient au sol boueux.

— Mon Dieu! mon Dieu! cria-t-elle, sauvez-moi.

Ses mains étendues rencontrèrent une résistance. Sa fuite désor-

donnée l'avait conduite vers l'entrée des bains. La porte n'était pas fermée; elle la poussa au moment où Lasdrassy tournait le coin de la maison.

Rapidement elle se glissa le long de l'escalier; ses vêtemens mouillés se collaient à son corps; elle avait hâte de se débarrasser de ces témoins de son imprudente conduite, de se sentir à l'abri des murs de sa chambre, sous la protection de Louise. Sa main pressée se posa sur le bouton de la porte, qui glissa sur ses gonds. Elle croyait trouver l'obscurité, la solitude. Une vive lumière éblouit ses yeux. La lampe brûlait sur la table; la pièce n'était pas vide. Appuyé à la fenêtre, un homme debout regardait la pluie tomber. Il se retourna au bruit des pas. Cette tête brune, au profil fin et ferme, ces yeux profonds et tendres qui rencontraient les siens, elle les reconnut; un grand cri lui échappa :

— Ludovic!

Jamais il n'avait entendu les lèvres de Marthe prononcer son nom avec une intonation pareille.

Il s'avança, embrassa d'un coup d'œil rapide le désordre de sa toilette; il vit la souffrance qui contractait ses traits :

— Marthe! ma pauvre enfant!

Ses bras s'ouvrirent comme un refuge protecteur. Elle s'y jeta, s'attachant à lui dans un élan désespéré. L'appel de son cœur avait été entendu.

XII.

C'était une lettre de Mlle Sirven qui avait amené M. de Thiennes à Bergbad. Effrayée de sa responsabilité, elle réclamait sa présence, la santé de la malade empirant au lieu de s'améliorer.

Si Ludovic hésita un instant, ce fut dans la crainte de contrarier Marthe par son arrivée inattendue, car Louise l'engageait à ne pas l'en prévenir. Mais ses scrupules avaient cédé promptement. Cette femme, qui ne lui avait apporté que tristesse et désenchantement, il ne pouvait se résigner à la perdre. L'idée qu'elle pût mourir le transperçait de douleur. Cependant l'âme de Ludovic de Thiennes était virilement trempée et, s'il acceptait sans se plaindre l'indifférence avouée de Marthe, ce n'était ni par faiblesse de caractère, ni par lâcheté d'amour. Il ne comprenait pas vis-à-vis d'une femme ces rancunes d'amour-propre, ces représailles de vanité blessée qui rendent les hommes durs et souvent cruels. Il l'aimait; elle ne l'aimait pas, c'était un malheur personnel dont il était trop généreux pour la punir. Jusqu'au bout il se sentait prêt à la protéger, à la

défendre. Peut-être avait-elle besoin de lui maintenant ?.. Cette pensée pressait son départ. Il lisait et relisait la lettre de Mlle Sirven, cherchant entre les lignes la pensée qui les avait dictées.

Depuis longtemps, Ludovic de Thiennes avait deviné que le dépérissement de sa femme cachait une souffrance morale, mais il ne possédait aucune donnée certaine et ne posait pas de questions. Si elle aimait ailleurs, il songeait plus à la plaindre qu'à l'accuser. Nul soupçon injurieux n'effleurait son esprit. Le grand amour qu'il lui portait la couvrait d'un respect plein d'égards et de confiance. Lorsqu'il la voyait errer pâle et triste dans leur intérieur, qu'aucune intimité n'égayait, il se reprochait d'avoir été aveugle et égoïste. Le soir où elle lui avait dit : « Voulez-vous toujours de moi pour femme? » il aurait dû comprendre qu'une nécessité cruelle la poussait à cet acte irréfléchi et ne pas profiter de cette heure d'entraînement inexpliqué. Maintenant tous deux ne vivaient que pour souffrir, et la souffrance de l'homme, quoique courageusement supportée, n'était pas la moins profonde. Il s'acharnait au travail. Des raisons de famille lui avaient fait quitter la marine, il regrettait cette existence active et songeait parfois à reprendre du service. En attendant, il réunissait des matériaux pour une histoire de la marine française.

Ces études occupaient sa pensée sans distraire son cœur. Il voyait toujours en face de lui une place vide. Dans ses rêves d'amoureux, il s'était figuré que la femme qu'il allait amener à son foyer partagerait ses goûts. Il avait organisé pour elle une installation dans l'embrasure d'une des vastes fenêtres de son cabinet de travail. De sa table à écrire, il pouvait voir le fauteuil destiné à Marthe, abrité par le paravent de peluche qui devait jeter ses reflets roses sur le front de la jeune femme, mais le fauteuil était demeuré inoccupé, la soie du paravent avait inutilement pâli sous les rayons du soleil, les livres posés avec tant de sollicitude à portée de la main n'avaient pas été ouverts...

Le voyage de Paris à Bergbad parut interminable à Ludovic, sa pensée inquiète doublait le cours du temps.

Prévenue de son arrivée, Mlle Sirven l'attendait sur le perron, elle lui donna rapidement des nouvelles de Mme de Thiennes.

— Il ne faut pas vous montrer avant que je l'aie avertie, j'ai voulu lui épargner les agitations de l'attente, mais une émotion trop brusque pourrait être également mauvaise.

Elle l'introduisit dans l'appartement de sa femme, et redescendit au salon pour chercher Marthe, qu'elle venait de laisser quelques minutes auparavant dans le cercle des petits jeux. Mais tout ceci avait pris du temps; quand Louise y pénétra, Marthe n'y était plus.

— Elle est remontée dans sa chambre à peine étiez-vous partie, lui répondit-on.

Un effroi soudain précipita le battement de ses tempes. Elle passa dans le cabinet de lecture : personne. Elle embrassa d'un regard toute l'étendue du vestibule et des corridors ; pas une robe de femme, quelques hommes se promenaient lentement en fumant leur cigare, mais pas un ne ressemblait à Lasdrassy. Il lui restait à explorer la galerie du nord ; elle était vide, les becs de gaz éteints. Au dehors, la pluie tombait toujours à torrens. Une seule explication se présentait à son esprit... Elle maudissait son absurde confiance... Que dire à celui qui l'attendait?

Elle remonta, essayant de préparer un mensonge plausible, elle n'en trouvait aucun. Louise ne sut jamais combien de temps elle demeura appuyée à l'angle le plus obscur du corridor, les yeux fixés sur l'entrée de la chambre de Marthe, s'attendant à voir paraître ce mari outragé lui demandant compte de la femme qu'il lui avait confiée.

Au fond du couloir se trouvait l'escalier dérobé. Un bruit de pas précipités venait de ce côté. Une ombre haletante, dégouttante de pluie, passa rapidement devant Louise... une serrure grinça, une porte s'ouvrit, on entendit un grand cri... « Ludovic!.. » puis plus rien.

Quand, quelques instans après, appelée par la voix de M. de Thiennes, Mlle Sirven pénétra chez Marthe, elle trouva celle-ci pâle et grelottant sous ses vêtemens humides, le visage de son mari penché anxieusement vers le sien :

— Je vous laisse aux soins de mademoiselle, dit-il doucement.

Marthe comprit qu'il allait la quitter. La main de Ludovic était encore à sa portée, elle la prit dans ses doigts tremblans et la porta à ses lèvres. Dans ce geste humble et soumis il y avait un pardon demandé.

Lorsque Mme de Thiennes fut seule avec Louise :

— J'ai vaincu, dit-elle d'une voix brisée. Maintenant apprenez-moi à bien mourir.

— C'est à bien vivre que vous allez apprendre, répondit Mlle Sirven avec un sourire confiant.

Le comte Lasdrassy était rentré chez lui ce soir-là l'âme pleine de colère. L'influence qu'il était habitué à exercer sur les femmes aurait-elle diminué! La glace étroite qui surmontait la cheminée lui renvoyait son image... Il plongea un regard anxieux dans sa profondeur transparente. Le visage qui s'y reflétait était toujours hardi et beau, avec les mêmes yeux clairs et insolens, la même bouche au dessin net et ferme. Pas un fil blanc dans les boucles

épaisses de sa chevelure. Tout au plus autour des tempes quelques traces de fatigue. Il se redressa avec un sourire orgueilleux; ses armes de combat étaient d'un acier si bien trempé que le temps et les duretés de la vie n'avaient pas réussi à les endommager.

Cependant des doutes continuaient à l'assaillir. Il se répétait : « Ce n'est que partie remise ; » mais son instinct l'avertissait qu'elle était presque perdue. Sa nature impérieuse se révoltait. Cette femme malade, abandonnée à sa propre faiblesse, aurait raison de lui, Stéphane Lasdrassy?.. Non, cela ne serait pas!.. Et dans son cerveau excité des plans nouveaux surgissaient, où la vengeance avait plus de part que l'amour.

Le lendemain, au dîner de table d'hôte, la place de Mme de Thiennes resta inoccupée, ainsi que celle de Mlle Sirven. La supposition d'un départ traversa la pensée de Stéphane. Il s'approcha de Mme Délianof, qui était assise sur la terrasse à son banc habituel.

— Pourquoi Mme de Thiennes ne paraît-elle pas aujourd'hui? demanda-t-il brusquement.

La vieille dame lui lança un regard inquisiteur, des clartés se faisaient dans son esprit, elle comprenait que Lasdrassy l'avait jouée. Il répéta la question, il ne se souciait plus de feindre, il aurait même trouvé un malin plaisir à dévoiler le passé qui le liait à Marthe.

— Je ne saurais vous le dire, répondit Mme Délianof; mais n'est-ce point elle qui arrive là-bas? Je reconnais sa robe blanche. A qui donne-t-elle le bras? C'est un inconnu,.. peut-être le mot de l'énigme.

Les yeux de Lasdrassy suivirent la direction qu'elle lui indiquait. C'était bien Marthe qui remontait lentement l'avenue. Celui sur lequel elle s'appuyait, il le reconnut aussi. Une exclamation de rage lui échappa.

Un sourire railleur plissa les lèvres de Mme Délianof.

— Rien de décevant comme ces beautés langoureuses. J'aurais pu vous en avertir.

Mais il ne l'écoutait pas. Il calculait dans son esprit les suites de cette arrivée soudaine. La partie était bien perdue, il le comprenait maintenant. Vengerait-il son amour-propre par un duel avec M. de Thiennes?.. Il haussa les épaules. Stéphane Lasdrassy n'était pas un lâche, mais son esprit froid ne se plaisait pas aux aventures inutiles.

Quelques heures après, il avait quitté Bergbad, laissant pour Marthe ces seuls mots : « Au revoir! »

Jusqu'à la fin, il refusait de lui rendre sa liberté.

. . . . . .

Le rôle actif de Louise était terminé, celui de Ludovic allait commencer, L'heure des fausses délicatesses, des réserves orgueilleuses était passée. Marthe avait soif de sécurité morale, de protection légitime; elle ne pouvait les obtenir qu'en racontant à son mari la triste histoire du passé. Le départ de Stéphane écartait toute conséquence fâcheuse. Cependant elle hésitait encore... Elle craignait de voir se refermer les bras qui l'avaient accueillie... Plus la confiance de Ludovic avait été grande, moins il pourrait pardonner sa misérable faiblesse, les inexcusables erreurs de son jugement. Il la mépriserait!.. A cette pensée, une douleur nouvelle traversa son cœur, mais elle l'accepta comme une expiation.

Bravement, elle s'achemina vers la chambre de son mari.

— Ludovic, je viens...

Il écrivait, assis devant la table, le dos à la porte. Il se retourna au son de cette voix qui tremblait.

— Ludovic, je viens...

Elle ne pouvait continuer, les sons mouraient dans sa gorge oppressée.

Il devina ce qu'elle allait lui dire. Une souffrance aiguë le saisit en songeant aux paroles qu'il aurait à entendre. Puis cette pensée fit place à la grande pitié que lui inspirait l'attitude craintive de la femme qu'il aimait. Même vis-à-vis de lui, il ne pouvait supporter de la voir humiliée. Il la fit asseoir et se mettant près d'elle :

— Qu'avez-vous à me dire? fit-il doucement.

Mais elle ne pouvait lui parler ainsi, face à face; elle courba la tête et, cachant son visage entre ses mains, commença son triste récit.

Il l'écoutait en silence penché vers elle, afin de ne pas perdre un mot de cet aveu tardif. Un frémissement de colère et d'envie le saisissait, chaque fois qu'elle parlait de son amour, car, après tout, il était homme. Quand elle raconta les menaces de Lasdrassy, ses poursuites audacieuses...

— Eh quoi! s'écria-t-il, c'est pour un être pareil?..

Ce fut son seul reproche; il était trop généreux pour accabler la malheureuse qui s'accusait.

— C'est moi que vous devez maudire, disait sa voix pleine de larmes, je ne vous ai apporté que tristesse et amertume.

A mesure qu'elle parlait, ses torts semblaient grandir à ses propres yeux. Non, c'était impossible, Ludovic ne pourrait pardonner!.. Ce fut ainsi devant lui, les yeux baissés, n'osant affronter son regard, que Marthe comprit pour la première fois la sainteté des devoirs qu'elle avait enfreints.

Sa confession était terminée. Elle demeurait toujours dans la même attitude, n'osant implorer un pardon dont elle se sentait indigne, tremblant d'entendre une sentence méritée.

Lui non plus ne parlait pas. Le soleil couchant remplissait la chambre silencieuse de ses teintes de pourpre. Un rayon accrocha la chevelure de Marthe et l'enveloppa d'une auréole lumineuse. Alors Ludovic se pencha, il attira à lui cette tête courbée, et, d'un geste miséricordieux, l'appuya contre sa poitrine.

Il avait pardonné.

XIII.

L'hiver suivant, Mlle Sirven se trouvait de passage à Paris. Le but de son séjour était de rencontrer Mme de Thiennes, qui revenait d'Italie après un voyage de quelques mois. Ce fut vers la fin d'une journée de mars pluvieuse et froide que Louise alla frapper à la porte du petit hôtel de la rue Saint-Dominique. Elle se rappelait sa première visite, l'aspect muet et glacé du grand salon où elle avait vainement attendu l'apparition de la maîtresse du logis. Aujourd'hui tout était changé : les portes ne se refermaient plus sur les visiteurs, la vaste pièce, illuminée par un feu clair, offrait une atmosphère hospitalière et chaude.

— Madame attend mademoiselle, dit le valet de pied en s'effaçant contre la muraille et en lui indiquant la portière soulevée d'une pièce voisine.

Les tapis épais amortissaient le bruit des pas; Louise s'arrêta un instant sur le seuil. Assise dans une bergère à dossier bas, Marthe, le cou légèrement penché, travaillait à un ouvrage de femme. Son profil délicat se détachait sur le fond sombre de la tenture. La lumière de la lampe, tamisée par le capuchon à longs plis, dardait ses rayons sur le livre ouvert, placé sur la table basse à côté du fauteuil. De temps en temps, la main de Marthe tournait une page, puis revenait à son aiguille. C'était un tableau d'intérieur paisible et charmant. On ne voyait pas l'expression du visage, mais tout dans cette attitude de femme occupée révélait un retour à la vie.

Ce fut d'un mouvement joyeux que Mlle Sirven pénétra dans la chambre. Le frôlement de sa robe frappa l'oreille de Mme de Thiennes, qui vint à elle les deux mains tendues, les lèvres souriantes.

— Louise! ma chère Louise!

Il y avait dans sa voix un accent de reconnaissance émue. Elles s'assirent l'une près de l'autre et commencèrent à s'interroger.

— Parlez-moi de votre santé, demandait Mlle Sirven.

— Vous voyez, répondait Marthe, je vais mieux.

En effet, son visage avait perdu sa blancheur maladive, quoique son apparence fût encore délicate.

Un pas ferme résonna sur les dalles du vestibule.

— Mon mari! s'écria la jeune femme, tandis qu'une légère rougeur courut sur sa peau transparente.

La porte du fond s'ouvrit; M. de Thiennes entra avec la démarche de l'homme heureux qui se sent attendu.

Il accueillit M^le Sirven comme une amie qu'on respecte et qu'on aime. Puis sa main s'appuya au dossier du fauteuil de sa femme. Les paupières de Marthe se soulevèrent, les yeux qu'elle levait sur lui étaient remplis d'une confiance entière, d'une affection profonde. On y voyait l'abandon d'une âme qui s'est donnée. Y lisait-on de l'amour?.. Entre ces deux regards qui s'entre-croisaient il y avait une différence que Louise sentait sans pouvoir la définir.

La présence de M. de Thiennes donna à l'entretien un tour plus général. Il parlait de toutes choses avec un intérêt sérieux et enjoué. Marthe ne se contentait pas d'écouter; elle prenait parfois l'initiative d'un sujet nouveau. Ce n'était plus cette créature maladive qui ne sortait de son apathie que pour tomber dans une exaltation fiévreuse. L'âme, en reconquérant sa liberté et en retrouvant l'équilibre, avait guéri le corps. Elle s'occupait de chacun avec une grâce aimable et projetait des améliorations dans son intérieur. Les intérêts de M. de Thiennes étaient devenus les siens. Elle avait appris que l'amour n'est pas le seul mot de la vie et que l'être humain, s'il veut garder sa dignité et sa force, doit apprendre à en épeler d'autres. L'œuvre commencée par Louise avait été achevée par Ludovic.

Le soir, les deux femmes demeurèrent seules ensemble; l'intimité du coin du feu les amena à parler du passé.

— Sans vous, disait Marthe, sans votre fermeté courageuse, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui.

— Dites plutôt sans votre mari; il a été, j'en suis certaine, l'ami le plus patient, le plus dévoué; maintenant, enfin, il a sa récompense,.. il est heureux.

— L'est-il vraiment?

Il y avait dans la voix de Mme de Thiennes une interrogation anxieuse.

— Croyez-vous que le passé ne lui a pas laissé un souvenir amer? Pourra-t-il complètement oublier l'existence de celui?..

— Aussi bien que vous l'oubliez vous-même.

— Mais c'est que je ne l'oublie pas!..

Et une expression de tristesse assombrit le visage de Marthe.

— Ce n'est pas, poursuivit-elle, qu'il me reste dans l'âme un sentiment dont je doive rougir; mais le passé obscurcit mes joies, agite ma conscience; il me semble toujours qu'entre mon mari et moi se dresse une ombre qui nous sépare, celle de Stéphane abandonné, malheureux... J'ai la persuasion que je le reverrai un jour, et cette pensée équivaut à une souffrance. Ne me dites pas que c'est un jeu de mon imagination, un reste de mes terreurs maladives; de cela je suis guérie,.. bien guérie, c'est une certitude à laquelle je ne puis échapper.

La fermeté de la conviction de Marthe frappa Mlle Sirven. Malgré les apparences heureuses, l'influence de Lasdrassy allait-elle se prolonger jusqu'à la fin de la vie de cette femme pour en ternir le rayonnement? Mme de Thiennes continua :

— Lorsque Ludovic aperçoit chez moi une préoccupation triste, il me traite plus doucement encore que de coutume; mais, sous la tendresse de ses paroles, je devine un sentiment pénible. Il sait que mon âme lui appartient, que ma volonté est reconquise; cela ne me suffit pas; je voudrais effacer toute trace du passé qui nous a désunis. Hélas! dans ce monde, rien ne s'efface.

— Vous oubliez que l'amour possède ce pouvoir réparateur, répondit Louise, mais il faut que ce soit de l'amour.

Marthe devint très rouge. Les paroles de Mlle Sirven pénétraient au fond de son cœur. Elle sourit faiblement.

— Vous voulez un examen de conscience?

Elle avait dit vrai; entre elle et son mari, Stéphane se dressait toujours, arrêtant les élans de sa passion naissante. Sa délicatesse exaltée lui faisait croire que son cœur, après s'être abaissé jusqu'à lui, ne pouvait se relever jusqu'à Ludovic. Le sentiment de ses longues erreurs la rendait timide.

M. de Thiennes ne se torturait pas l'esprit, comme elle le craignait, avec les mauvais souvenirs de leur première année de mariage. Sa nature était trop sereine et trop confiante. Il était tout au bonheur de l'avoir reconquise, et, s'il sentait que quelque chose manquait encore à la perfection de son bonheur, il avait foi dans l'avenir.

XIV.

Le séjour de Louise touchait à sa fin; d'autres engagemens réclamaient sa présence. Elle emportait de sa visite un souvenir consolant. L'impression pénible que lui avaient laissée les paroles de Marthe au sujet de Lasdrassy s'était dissipée. Elle avait pris des renseigne-

mens sur lui. Ses traces étaient perdues; sans doute, il était retourné en Égypte et avait disparu pour jamais de la vie de Mme de Thiennes.

Mais les événemens se précipitent alors qu'on s'y attend le moins. La veille du départ de Mlle Sirven, on vint avertir Mme de Thiennes qu'une femme demandait à lui parler. C'était la troisième fois qu'elle venait; ce qu'elle avait à dire ne souffrait pas de retard et ne pouvait être communiqué qu'à Mme de Thiennes. Son insistance fut si vive et si prolongée que, de guerre lasse, on l'introduisit. Marthe vit entrer une femme d'une cinquantaine d'années, courte et forte, haute en couleur, avec de petits yeux clignotans sous des paupières lourdes, une physionomie vulgaire, une voix perçante, enveloppée dans un cachemire d'occasion, fortement tendu sur sa poitrine bombée. La jeune femme se sentait intimidée par l'apparence de sa visiteuse, elle avait hâte d'en être débarrassée :

— Parlez; qu'avez-vous à me dire?

Son ton était ferme et impérieux.

— Un peu de patience, madame; je suis encore essoufflée de ma discussion avec ce grand valet qui garde votre porte. Voici trois jours que je viens inutilement et là-bas le pauvre malade se meurt tout seul!.. Il m'a dit ce matin avec le peu de voix qui lui reste :

— Madame Brocard, il faut, entendez-vous, il faut que cette lettre soit remise aujourd'hui même.

— Quelle lettre?

Il y avait dans l'accent de Marthe un commencement d'inquiétude.

— Vous allez voir.

Et, soulevant un des pans de son châle, Mme Brocard fouillait la poche de sa robe. Elle parlait tout en cherchant :

— Voici deux mois qu'il est malade, une fièvre typhoïde!.. Quel embarras cela a été!.. Je perdais ma clientèle. Le médecin disait : — C'est un homme mort. — J'espère que ceux qui s'intéressent à lui se souviendront...

— La lettre! répéta Mme de Thiennes, interrompant ces doléances.

Sa main tendue tremblait.

Une enveloppe froissée sortit enfin des poches de Mme Brocard, elle ne portait pas d'adresse. D'un mouvement rapide, la jeune femme la déchira; elle était devenue toute blanche, ses lèvres se décoloraient.

Les yeux clignotans de la visiteuse suivaient d'un sourire narquois ces signes d'émotion :

— J'attendrai la réponse.

Elle s'était assise, son ton devenait familier.

Dans les doigts de Marthe, le papier frémissait; l'heure qu'elle appréhendait avait sonné, le dernier appel de Stéphane se faisait entendre. Les mots tracés par sa main faiblissante étaient presque illisibles. Il la conjurait de ne pas lui refuser un dernier adieu.

Il allait donc disparaître à jamais de sa vie, celui qui l'avait torturée! elle serait libre, elle oserait être heureuse! Mais cette sensation de soulagement lui fit horreur. Elle devait fermer aujourd'hui son âme à tout ce qui n'était pas la pitié. Les minutes s'écoulaient, Marthe ne bougeait pas. Inconsciente du temps qui passait, elle avait oublié la présence de Mme Brocard. Celle-ci s'impatienta de cette longue attente :

— Mais je ne puis demeurer ici indéfiniment, je dois lui porter une réponse.

Une réponse! C'était vrai; on ne pouvait la refuser à ce mourant. Mais avait-elle le droit?..

— Voyons, madame, du courage!

— Qui a besoin de courage ici? demanda soudain une voix grave et profonde.

M. de Thiennes, debout sur le seuil de la porte, considérait d'un air surpris l'étrange visiteuse de sa femme. L'expression douloureuse et inquiète des traits de celle-ci ne pouvait lui échapper.

— Qu'y a-t-il, Marthe? Avez-vous besoin de moi?

Oui, elle avait besoin de lui pour la soutenir dans cette dernière épreuve, pour la protéger contre la familiarité de cette femme. Sans hésiter, d'un geste soumis, elle tendit à Ludovic la lettre de Stéphane.

Dès les premières lignes, il comprit de quoi il s'agissait. Il se tourna vers Mme Brocard :

— Vous pouvez partir, dit-il; laissez votre adresse à la porte, on enverra la réponse.

Celle-ci, devenue soudainement respectueuse, disparut sans répliquer.

Le mari et la femme demeurèrent seuls en face l'un de l'autre. Ludovic continuait la lecture; il était devenu très pâle, un combat se livrait dans son âme. Marthe attendait.

Quoi! la rendre, ne fût-ce que pour quelques secondes, à l'homme qu'elle avait aimé! Le sacrifice était trop grand, il ne s'y résignerait pas. Par pitié pour elle, il avait épargné Lasdrassy, il s'était refusé la satisfaction de lui jeter son mépris au visage. On ne pouvait lui en demander plus. La femme qui portait son nom franchir le seuil d'un logis suspect! C'était impossible. Il le lui défendrait. Elle n'irait pas... N'avait-il pas assez souffert, assez pardonné?

Il regarda Marthe longuement, il vit qu'elle lui obéirait sans une

hésitation, mais il comprit que la retenir serait lui créer des remords inutiles : — Je l'accompagnerai, pensa-t-il.

— Allez, et que Dieu vous inspire !

Nul ne sut jamais ce que ces paroles lui coûtèrent.

XV.

A l'angle d'un quartier excentrique, une maison neuve, bâtie par la spéculation et dégradée avant le temps, offrait à l'œil sa façade haute, étroite, percée à chaque étage de fenêtres à balcon. Un escalier en spirale, prenant jour par la lanterne du toit, conduisait à l'entresol, où un écriteau portant ces mots : « Appartemens à louer, » invitait à pénétrer dans une antichambre obscure qui conduisait à un salon délabré, meublé de damas de laine rouge. Dans une chambre voisine, dont la portière soulevée laissait apercevoir le dénûment, un lit se dessinait dans l'ombre. C'était là que Stéphane Lasdrassy, au bout de ses fortunes diverses, était venu échouer pour mourir.

La maladie l'avait d'une façon soudaine saisi et terrassé. Après des semaines de délire et d'inconscience absolue, il avait repris connaissance pour apprendre qu'aucune chance de guérison ne lui restait. Cette vérité terrible lui avait été révélée par l'attitude de son entourage. Les soins se relâchaient, les procédés se faisaient rudes et négligens. — Il est perdu, avait dit insouciamment à quelques pas de son chevet le médecin qui le soignait. Ma présence devient inutile. — Et il s'était éloigné pour ne plus revenir.

Oui, Stéphane Lasdrassy savait, à n'en pouvoir douter, qu'il ne quitterait son lit de souffrance que pour faire son dernier voyage. Cette aventure qu'il appelait sa vie allait prendre fin. Dans les rares heures de réflexion que lui laissait son existence agitée, s'il avait arrêté sa pensée sur ce passage inévitable, ce n'était que comme sur une nécessité lointaine. Sa vigueur lui assurait de nombreuses années : il s'était trompé dans ses calculs, il devait payer comme un beau joueur. Il voulait mourir comme il avait vécu, sans crainte et sans remords. Cependant il souffrait de la réalité brutale qui l'entourait, de la déchéance matérielle à laquelle il était arrivé. Il avait des révoltes de délicat contre la sordide et prétentieuse misère de son gîte. Il étouffait sous ses rideaux imprégnés d'une odeur de fièvre; les notes vulgaires de la voix de Mme Brocard, le contact de sa main grossière, lui causaient des frissons de dégoût. Heureusement l'affaiblissement général de tout son être ne lui laissait que de courtes perceptions de la réalité ; elles étaient suivies de longues

prostrations qui le sauvaient de lui-même. Ce sont les heures où l'âme endormie, insensible aux bruits extérieurs, écoute peut-être une voix mystérieuse qui lui parle d'éternité.

Dans un organisme aussi robuste que celui de Lasdrassy, la dissolution ne s'accomplit pas sans combat. Cependant la fin approchait. L'esprit du malade reprenait toute sa lucidité. D'anciennes impressions lui revenaient, le regret des choses perdues envahissait son âme. Le visage de la seule femme qu'il eût aimée sans la posséder jamais hantait son souvenir. Un de ces désirs de la dernière heure, si forts, dit-on, qu'ils parviennent à retarder la mort, s'empara de Stéphane : avant de quitter la vie, il voulait emporter dans ses yeux une autre image que celle des murs dégradés de son misérable logis.

A plusieurs reprises, avec une peine extrême, il avait tracé les quelques mots que Mme Brocard avait apportés à Mme de Thiennes. Chacun de ces retours infructueux le jetait dans une agitation fébrile. Depuis que cette idée s'était emparée de son cerveau, il lui semblait qu'il ne pouvait mourir qu'après avoir revu Marthe. Il l'attendait non-seulement comme un dernier rayon, un dernier parfum de jeunesse et de beauté, mais comme une délivrance.

La réponse arriva... à la fin. Elle viendrait. Il la reverrait, ce n'était pas en vain qu'il lui avait dit : « Au revoir ! » Un sourire orgueilleux plissa ses lèvres décolorées, ranima ses yeux éteints. Le lien subsistait toujours, la mort seule le dénouerait. Pauvre Marthe ! il lui rendait sa liberté maintenant, et il s'attendrissait sur elle.

Il y a chez les réprouvés plus de soif d'idéal que l'on ne croit, et dans les comptes de la dernière heure, leur meilleur souvenir est souvent pour la femme qui leur a résisté.

Mais l'impatience de l'attente épuisait les forces du malade. Il tomba dans une sorte de torpeur, et lorsque la voiture de Mme de Thiennes s'arrêta devant la maison, il n'entendit ni le bruit des chevaux ni le murmure des voix.

Une émotion poignante étreignait le cœur de Marthe tandis qu'elle gravissait l'escalier obscur et étroit. La crainte d'arriver trop tard précipitant ses pas, elle monta tout d'une traite jusqu'à la porte de l'entresol. Mlle Sirven avait peine à la suivre. Elle pénétra dans le salon rouge, que la nuit tombante enveloppait d'une teinte sinistre.

— Est-ce ici ? — Marthe frissonnait en regardant les murs inhospitaliers, d'où des lambeaux de tapisserie pendaient en loques informes. L'atmosphère malsaine lui prenait à la gorge. Le voisinage de la visiteuse du matin lui causait une vive répulsion. Quelle demeure, grand Dieu, pour y mourir !

L'obscurité avait envahi la chambre basse, c'est à peine si l'on discernait les plis sombres des rideaux baissés; mais sous la blancheur du drap se dessinait nettement la forme rigide d'un corps étendu. Après un moment d'hésitation, de terreur instinctive devant les épouvantemens de la mort, avec un geste qui défendait de la suivre, Marthe franchit la distance qui la séparait de Stéphane.

— Maintenant je pourrai mourir!

Ce furent les premières paroles qu'il adressa à la vision désirée lorsque, soulevant ses paupières, il la vit devant son lit, le considérant avec de grands yeux dilatés.

Ce visage ravagé, flétri, où les muscles faisaient saillie, où la mort avait déjà marqué son empreinte, était-ce le visage hardi et beau qui la faisait autrefois trembler et rougir? Elle y cherchait la couleur, la lumière, mais une teinte grise et uniforme envahissait les traits, ternissait la chevelure et le regard. Le cœur de la jeune femme frémissait de pitié. Des pleurs silencieux tombaient sur le front, sur les mains décharnées du mourant; ces larmes durent effacer bien des souillures.

Un sentiment confus des torts qu'il avait à réparer traversa l'âme de Stéphane.

— Marthe, dites que vous me pardonnez!

Un sanglot lui répondit.

— Ma mort vous délivre, vous allez être libre.

Elle était toujours debout devant son lit; sa silhouette, éclairée par la lueur qui passait à travers la porte, se détachait radieuse dans l'obscurité de la chambre.

Il la regardait, se grisant une dernière fois de cette jeunesse, de cette beauté. Ses doigts tremblans attirèrent à lui, pour en respirer le parfum, le mouchoir avec lequel elle essuyait sur son front les sueurs de l'agonie.

— Libre! vous serez libre! répétait sa voix mourante.

Ce mot éveillait en lui des regrets cuisans. Un semblant de force lui revint. Il repoussa le bras qui l'assistait. Des paroles désespérées sortaient de ses lèvres. Il maudissait la mort, qui allait lui enlever cette image enivrante de la vie penchée à son chevet.

La main de Marthe se posa douce et solennelle sur la bouche qui voulait blasphémer.

— Stéphane, écoutez-moi.

Elle s'agenouilla, et approchant sa tête de celle du mourant, murmura à son oreille des paroles que nul autre n'entendit.

La nuit était tombée depuis longtemps. Dans la pièce voisine un mouvement se faisait, rompant le silence de cette veillée funèbre. Auprès de Stéphane assoupi, Marthe priait toujours. Des pas résonnèrent près d'elle, un bras l'entoura.

— Venez maintenant, lui dit la voix de Louise.

A demi morte, elle se laissa entraîner. Elle avait perdu la perception exacte des choses, elle voyait comme dans un rêve plusieurs personnes réunies. Le docteur Radel lui faisait respirer de l'éther, elle ne songeait pas à s'étonner de sa présence.

Peu à peu la connaissance lui revint. On disait autour d'elle :

— Il faut l'emmener.

— Non je ne veux pas, je ne puis le laisser mourir seul, sans une prière.

Marthe se débattait, repoussant le bras de Louise.

— Il faut que je retourne près de lui.

Un bras plus fort que celui de Mlle Sirven l'arrêta dans son mouvement. Ludovic! comment était-il là? comment ne l'avait-elle pas aperçu plus tôt?

Un cri de soulagement lui échappa, il était si généreux qu'il la comprendrait.

— N'est-ce pas? ce serait cruel de le laisser mourir seul?

Elle levait vers lui des yeux supplians.

Il prit dans sa main protectrice les mains tremblantes de la pauvre femme.

— Rassurez-vous, dit-il.

Et, la conduisant sur le seuil de la porte, il lui montra près du lit de Stéphane une sœur blanche à genoux, qui récitait les prières des agonisans.

Le lendemain matin, au lever du jour, Ludovic entra dans la chambre de sa femme. Elle lut sur son visage la nouvelle qu'il apportait.

Une question inquiète tremblait sur ses lèvres, il la devina.

— La miséricorde divine est infinie, dit-il ; elle écoute les repentirs silencieux, il y a des soupirs qui pour elle valent des prières.

Marthe pleurait en l'écoutant. Chacune de ses larmes ajoutait une souffrance au cœur de son mari, et pourtant il l'aurait moins aimée si elle n'avait pas pleuré.

. . . . . .

Aujourd'hui rien ne les sépare plus : la mort a effacé l'empreinte.

Le fauteuil placé dans l'embrasure de la fenêtre du cabinet de travail de Ludovic ne demeure plus inoccupé, et quand leurs yeux se rencontrent en un regard d'amour, la même intensité de passion se reflète dans leurs profondeurs.

***

LES QUESTIONS

D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SOUS

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

II[1].

LES INTERNATS. — LES DIVERS ORDRES D'ÉTUDES. — LE BACCALAURÉAT. — L'INSTRUCTION SECONDAIRE DES FILLES.

I.

La question de l'éducation nationale se complique en France de la question des internats. On a bien des fois, et toujours en vain, signalé les inconvéniens du régime de la caserne ou du couvent imposé depuis l'âge de sept ou huit ans jusqu'à celui de dix-neuf ou vingt à tant de milliers d'enfans ou d'adolescens, l'élite de la jeunesse française. Je ne lui connais guère de défenseur autorisé que M. Bouillier, qui ne l'admire pas absolument tel qu'il est et qui voudrait y introduire de larges réformes au point de vue des soins physiques comme à celui de la surveillance morale, mais qui lui reconnaît « des avantages qu'aucune autre éducation ne peut remplacer » pour la formation des caractères et pour l'apprentissage de la vie. M. Bréal, au contraire, en a toujours été l'irréconciliable adversaire. Dans son nouvel ouvrage, il oppose à nos internats l'exemple des collèges

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin.

allemands (*gymnases classiques* ou *écoles réelles*), qui ne connaissent qu'à l'état de très rare exception ce déplorable régime. Débarrassés de tous les soucis d'ordre inférieur et matériel, les directeurs de ces établissemens peuvent tourner tous leurs efforts vers le seul bien des études. Ils prennent part à l'enseignement en même temps qu'ils le dirigent. Ils sont à la fois les collègues et les chefs des professeurs; ils ont les mêmes intérêts et se placent naturellement au même point de vue pour les comprendre. Leur autorité est ainsi plus grande et plus aisément respectée. Ils se recrutent sans peine parmi les meilleurs maîtres, tandis que chez nous il serait souvent très périlleux de confier à un excellent professeur la direction d'un collège. Enfin ils peuvent avoir, dans le choix de leurs auxiliaires et dans l'organisation de l'enseignement, une initiative que nous laisserions difficilement à nos proviseurs, en qui nous devons surtout chercher d'habiles maîtres de pension. Chaque collège allemand a ainsi sa physionomie propre, son personnel à lui et une large autonomie. En France, le régime est partout le même : tout vient du centre, programmes et fonctionnaires. Les mutations dans le personnel administratif ou enseignant peuvent être fréquentes sans troubler trop sensiblement la marche des classes, mais aussi sans apporter de sérieux élémens de progrès. Les réformes ou les prétendues réformes sont des révolutions scolaires accomplies en un seul jour, dans tous les établissemens d'enseignement secondaire, sur tout l'ensemble du territoire.

M. Bréal est tellement pénétré des défauts de l'internat qu'il est porté à les exagérer. Il les exagère dans le tableau qu'il fait de la condition matérielle de nos lycées, qu'il peint beaucoup trop en noir. Il les exagère également dans les conséquences qu'il attribue à notre goût invétéré pour ce mode d'éducation. Il lui impute les « proportions colossales » de quelques-uns de nos lycées. L'installation d'un internat exigeant des frais considérables, nous aimons mieux agrandir outre mesure un lycée déjà trop peuplé, dussions-nous y multiplier les divisions d'une même classe, que de créer des lycées nouveaux pour un nombre croissant d'élèves. M. Bréal oublie que le plus peuplé des lycées de Paris, celui qui a reçu dans ces dernières années les agrandissemens les plus énormes, est le lycée Fontanes, qui n'a que des externes (1). Les raisons d'économie qui font préférer un lycée agrandi à un nouveau lycée sont indépendantes de la question des internats. S'il faut une installation

(1) D'après le rapport présenté au conseil supérieur de l'instruction publique par M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, le lycée Fontanes comptait à la rentrée des classes, en 1880, 1,631 élèves. Venaient ensuite le lycée Louis-le-Grand avec 1,376 élèves et le lycée Charlemagne, autre lycée d'externes, avec 1,009.

plus coûteuse pour recevoir des pensionnaires, l'augmentation des frais est couverte par des bénéfices que ne donneraient pas de simples externes. M. Bréal a raison de préférer la multiplication des collèges à l'extension démesurée d'un petit nombre d'établissemens et de nous proposer, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'exemple de l'Allemagne, mais il a tort de compter sur la suppression des internats pour faciliter cette réforme, qui est d'ailleurs en voie de réalisation par la création projetée de plusieurs lycées dans l'intérieur et dans la banlieue de Paris.

La question des internats a été parfaitement posée par M. Jules Simon. Il n'a pas pour ces établissemens la tendresse de M. Bouillier; il condamne avec non moins de force que M. Bréal « la vie claustrale imposée à nos enfans; » il fait appel à l'opinion publique aussi bien qu'à l'Université pour encourager l'imitation des systèmes d'éducation scolaire en vigueur dans d'autres pays; mais, tant que les familles auront besoin de grands pensionnats ou continueront à les préférer, il se résigne à l'ajournement d'une réforme qui n'aurait pour effet que de « remplacer tout simplement les pensionnats universitaires par l'industrie des particuliers et la règle par l'aventure. » Tous les vices que l'on peut justement reprocher aux internats des lycées leur sont communs avec les autres pensionnats, et ils sont corrigés ou atténués dans les premiers par des garanties d'une bonne et scrupuleuse administration sur lesquelles on ne saurait compter au même degré dans les seconds.

En dehors des internats universitaires, les familles n'ont le choix qu'entre trois sortes de pensionnats : les petites pensions, les grandes institutions laïques et les collèges ecclésiastiques. Les petites pensions se rapprochent davantage de la famille et, à ce titre, elles mériteraient d'être préférées; mais celles qui, sous tous les autres rapports, peuvent soutenir la comparaison avec les établissemens de l'état, coûtent très cher et ne peuvent convenir aux fortunes moyennes. Les grandes institutions laïques sont des lycées libres : elles n'évitent aucun des inconvéniens qui résultent d'une grande agglomération d'élèves et elles y joignent les dangers propres à toute entreprise mercantile. Les mieux tenues ne sont pas inférieures aux meilleurs lycées; mais, dans l'ensemble de ces établissemens, et surtout s'ils devaient se multiplier pour remplacer les internats publics, combien de fois ne pourra-t-il pas arriver, comme le dit M. Jules Simon, « qu'un déficit soudain dans les recettes, ou un désir de gain immodéré, ou quelque idée fausse passant par la cervelle du chef de la maison compromettent le succès des études, la santé des élèves ou, ce qui est plus grave, leur moralité ! » Les collèges ecclésiastiques sont à l'abri de pareils dangers. La direction,

comme celle des lycées, n'y obéit qu'à des mobiles désintéressés et de l'ordre le plus élevé. Ils ont de plus des avantages incontestables. Le zèle religieux leur assure des ressources qui peuvent rivaliser avec celles du budget de l'état, et comme ils peuvent plus aisément s'écarter du centre des villes, comme d'ailleurs les traitemens qu'ils ont à payer à des maîtres, tous célibataires et vivant en commun, restent très au-dessous des traitemens, pourtant si modiques, des professeurs de l'Université, ils s'offrent aux familles, sans leur demander de grands sacrifices, dans les meilleures conditions d'hygiène, de confort et de bonne direction. Leurs avantages, au point de vue moral, ne sont pas moins grands. C'en est un certainement que l'action constante du sentiment religieux dans l'éducation. C'en est un aussi que la présence assidue des maîtres au milieu des élèves et une familiarité qui, grâce au respect de la robe, n'ôte rien à l'autorité. Déjà la confiance des familles se partage entre les collèges ecclésiastiques et les collèges de l'état : la balance pencherait de plus en plus du côté des premiers si les seconds devaient renoncer à leurs internats.

Ce n'est pas sans doute le résultat que désire M. Michel Bréal, et M. Jules Simon, plus impartial peut-être, ne le désire pas davantage. Nous n'avons, quant à nous, aucun parti-pris contre les collèges ecclésiastiques. Nous respectons en eux le libre choix des familles. Nous respectons également les intérêts d'un grand nombre d'enfans qui trouvent dans une maison religieuse le milieu le plus favorable pour la formation de leur caractère et le développement de leur esprit. Nous ne connaissons rien de plus odieux que la pression exercée depuis quelque temps sur les fonctionnaires publics pour les obliger à retirer leurs enfans de ces maisons, sans tenir compte non-seulement de leurs préférences personnelles, toujours respectables, mais des motifs intimes, souvent douloureux, auxquels ils peuvent obéir et dont ils sont les meilleurs juges. Nous ne voulons pour les collèges de l'état aucun privilège; mais nous ne voulons également aucun privilège pour leurs plus redoutables ou plutôt leurs seuls rivaux. Or la suppression des internats publics aurait pour effet une double perte pour les collèges de l'état au profit des collèges ecclésiastiques. Ces pensionnaires, que l'Université laisserait passer sous une direction rivale, seraient pour elle des élèves absolument perdus. Sauf de rares exceptions, ils ne lui resteraient pas comme externes, à moins d'un *Compelle intrare* dont nous avons montré les difficultés et les dangers, et que l'Université serait la première à repousser au nom de ses vrais intérêts comme au nom de la liberté. Ses internats lui sont donc nécessaires pour répondre à la libre confiance des familles dont elle garde les préfé-

rences au double point de vue de l'éducation et de l'instruction. Elle ne pourra y renoncer que lorsque ces familles trouveront à leur disposition, dans des conditions également bonnes, également conformes à leurs sentimens ou à leurs besoins, d'autres moyens d'éducation.

En Allemagne, en Angleterre et dans d'autres pays, les élèves de l'enseignement secondaire que leurs familles ne peuvent pas garder à la maison sont mis en pension soit chez des professeurs, soit chez des particuliers. C'était aussi l'usage en France avant que les collèges reçussent des pensionnaires, et cet usage subsiste encore pour un certain nombre d'enfans placés chez des professeurs. Serait-il possible d'y revenir complètement? Nous craignons que nos mœurs n'y opposent d'ici longtemps de très grands obstacles. Les familles bourgeoises en France, et c'est leur honneur, se sont fait des habitudes d'intimité qui excluent la cohabitation d'étrangers. Autrefois les employés de commerce, les clercs de notaires ou d'autres officiers ministériels trouvaient communément chez leurs patrons la table et le couvert. C'est beaucoup plus rare aujourd'hui, malgré les avantages que les uns et les autres en pourraient retirer. Assez rares aussi, je le crains, seront les professeurs qui voudront bien prendre des élèves en pension. Ceux qui le font aujourd'hui sont tentés par l'espoir d'avantages sérieux, qui supposent un prix de pension élevé, inabordable pour la plupart des familles. Il en serait de même dans tout autre intérieur privé, à moins de descendre jusqu'à des ménages d'artisans. On n'y avait autrefois, et on n'y a encore dans d'autres pays, aucune répugnance. En France, le progrès même des idées d'égalité dans les institutions semble avoir mis dans les mœurs beaucoup plus de défiance pour les abus de l'égalité dans les rapports sociaux. Des parens bien élevés ne laisseront pas volontiers leurs enfans dans un milieu grossier, et s'il leur faut se séparer d'eux, ils préféreront les internats ou les grands pensionnats, tant qu'ils en trouveront à leur portée. Le flot se portera donc vers le collège ecclésiastique si l'internat universitaire vient à disparaître. Rien de mieux s'il suit la pente naturelle des opinions qui dominent dans les familles; mais, s'il y a carte forcée, nul esprit impartial ne saurait s'en applaudir.

Si l'Université ne peut renoncer à ses internats, elle ne doit avoir pour eux aucune prédilection et, suivant le conseil que lui donnent également M. Jules Simon et M. Michel Bréal, elle doit plutôt encourager les autres modes d'éducation qui peuvent également concourir au recrutement de ses élèves. Elle est déjà entrée dans cette voie. Elle a institué dans tous ses collèges des *externats surveillés* qui, tout en gardant pendant le jour les enfans dont les parens pourraient difficilement surveiller le travail, les rendent chaque soir à la vie de

famille. D'un autre côté, elle a cessé de voir d'un œil jaloux les professeurs qui prennent des pensionnaires. Ce n'est pas assez. Comme le demandait M. Bréal il y a dix ans, chaque lycée devrait mettre son honneur à s'entourer d'une clientèle de familles honorables, sur lesquelles il pût se décharger en partie du fardeau de son internat. Il devrait les indiquer, les recommander, leur donner place sur ses prospectus, en leur imposant toutefois, comme condition de son patronage, l'acceptation de sa surveillance. Il devrait agir de la même façon avec les pensions grandes ou petites qui se grouperaient autour de lui. Les règlements actuels, non plus que les lois anciennes et nouvelles sur l'enseignement secondaire libre, ne font pas de distinction entre les pensions qui donnent elles-mêmes l'instruction et celles qui envoient leurs pensionnaires aux classes des lycées. Ces dernières pourraient sans inconvéniens être dispensées de l'obligation d'avoir des directeurs pourvus de grades universitaires, ou, comme l'exige la nouvelle loi, d'un certificat d'aptitude pédagogique; ce serait assez de réclamer de sérieuses garanties de moralité.

Un dernier progrès est surtout nécessaire et, outre ses avantages propres, il pourrait seul assurer la réalisation de tous les autres : ce serait la séparation du lycée proprement dit et de l'internat. Cette séparation a été posée en principe dans la loi du 15 mars 1850, dont l'article 71 est ainsi conçu :

« Les établissemens publics d'instruction secondaire sont les lycées et les colléges communaux.

« Il peut y être annexé des pensionnats. »

Une disposition semblable a trouvé place dans la loi du 21 décembre 1880 sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, qui n'accepte aussi les pensionnats que comme une annexe facultative des établissemens d'instruction. Je souhaite que le principe soit mieux respecté dans les collèges de filles qu'il ne l'a été dans les collèges de garçons. Jamais il n'en a été tenu compte dans ces derniers alors même qu'on en a créé de nouveaux, l'internat a toujours été considéré non comme l'accessoire, mais comme le principal, soit dans les plans et devis, soit dans l'organisation des divers services, soit dans la hiérarchie des fonctions administratives. Des protestations se sont plus d'une fois élevées depuis trente ans contre un état de choses aussi fâcheux en lui-même qu'il est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi (1). M. Bréal demande à son tour, en invoquant

(1) Nous citerons particulièrement deux articles de M. Alfred Mézières sur *l'État actuel de l'Université* (*Revue des cours littéraires*, 22 et 29 juin 1867). On nous permettra de citer aussi un article de la même *Revue* où nous avons traité la question des internats à propos d'une conférence de M. Renan sur *la Famille et l'État* (16 mai 1869).

l'exemple de la Belgique, que la direction du lycée et celle de l'internat cessent d'être réunies sur une seule tête. Il voudrait, pour les deux fonctions et pour les deux établissemens, non-seulement deux personnages distincts et indépendans l'un de l'autre, mais deux maisons séparées. Le directeur de l'internat serait simplement, pour le proviseur du lycée, « un père de famille plus riche en enfans que les autres. » Ni le premier n'aurait à s'immiscer dans la marche des études, ni le second dans le régime des pensionnaires. La séparation des locaux ne sera possible, M. Bréal le reconnaît, que dans des lycées de construction entièrement nouvelle ; mais rien n'empêche d'introduire dès à présent dans tous les lycées la séparation des fonctions. Il n'y aurait pas à créer de nouveaux fonctionnaires, puisque chaque lycée a déjà deux chefs : un proviseur et un censeur. L'un des deux aurait la direction exclusive de l'internat; l'autre serait le chef des professeurs et il pourrait recevoir toutes les attributions qui assurent aux directeurs des gymnases allemands une si heureuse influence sur le progrès des études. Les professeurs de chaque lycée formeraient ainsi un véritable corps, qui pourrait acquérir une autonomie de plus en plus large; leur chef pourrait avec avantage participer lui-même à l'enseignement, qui serait désormais son unique souci ; il en connaîtrait ainsi de plus près tous les besoins ; son autorité se ferait plus aisément accepter par ses collaborateurs, et sans doute aussi elle grandirait dans la confiance de l'administration supérieure, qui ne refuserait pas de lui laisser une plus grande part d'initiative. Cette réforme du provisorat et de l'internat est la plus urgente de toutes, dit très bien M. Dreyfus-Brissac, après MM. Jules Simon et Michel Bréal : « Tous les projets de réforme avorteront, s'ils ne s'appuient pas sur des bonnes volontés individuelles, sur une plus large initiative accordée au corps enseignant (1). »

(1) Parmi les heureux effets qu'on pourrait attendre de cette réforme, il faut compter une amélioration de la condition des maîtres d'études. Tant que la direction de l'enseignement et celle de l'internat resteront confondues, l'Université n'offrira d'autre avenir à ses maîtres d'études que de vieillir dans leurs humbles fonctions ou de s'élever au professorat, qui suppose des grades auxquels beaucoup ne parviendront pas et des aptitudes spéciales dont les meilleurs surveillans peuvent très bien être dépourvus. Si la direction de l'internat formait un service séparé, elle pourrait être le dernier échelon d'une hiérarchie administrative dont le premier degré serait la maîtrise d'études, et les degrés intermédiaires la fonction de *préfet d'études*, dont un rapport officiel propose la création, et celle de surveillant général, depuis longtemps existante. Le zèle des simples surveillans serait ainsi stimulé et leur autorité relevée aux yeux des élèves par les chances d'avancement qui leur seraient ouvertes dans l'ordre même des fonctions où ils font leurs débuts. Rien n'empêcherait d'ailleurs ceux qui se sentiraient une vocation différente de viser soit au professorat, soit même à d'autres carrières en dehors de l'Université.

II.

Nos établissemens publics d'instruction secondaire réunissent, sous une direction commune, des groupes distincts d'enseignemens : l'enseignement classique, l'enseignement spécial, les cours préparatoires aux grandes écoles. De bons esprits souhaiteraient que ces groupes fussent entièrement séparés. Cette séparation serait difficile dans les villes de second ou de troisième ordre et peut-être aurait-elle plus d'inconvéniens que d'avantages si elle s'étendait aux internats. Il n'est pas mauvais qu'une éducation commune réunisse les jeunes gens de même âge, alors même qu'ils reçoivent une instruction différente. Ce qui importe, c'est que des études distinctes soient soumises à une direction distincte. Rien ne serait plus facile à réaliser si l'internat cessait de se confondre avec le lycée ou le collège. Il pourrait y avoir, pour un même internat, un collège d'enseignement classique, un collège d'enseignement spécial, une ou plusieurs écoles préparatoires, avec des directeurs différens pour chaque ordre d'études. Il n'en résulterait pas un accroissement excessif du personnel, puisque la direction pourrait se cumuler avec le professorat; mais il en résulterait, pour chaque enseignement, qui vivrait ainsi de sa vie propre, une intelligence plus nette des besoins particuliers qu'il est destiné à satisfaire, une solidarité plus étroite entre les maîtres, une action plus directe et plus éclairée, de la part des chefs, en vue d'assurer le succès et le progrès des études.

Toutefois, nulle amélioration sérieuse ne peut être espérée dans les divers enseignemens, tant que leurs cadres mêmes ne seront pas exactement définis. La définition est facile pour les cours préparatoires aux écoles spéciales : elle est donnée par leur destination même. Il serait désirable d'ailleurs que ces cours pussent disparaître de notre instruction secondaire et qu'une entente entre le ministre de l'instruction publique et les autres ministres de qui relèvent les écoles spéciales rendît inutile, par une meilleure rédaction des programmes d'admission, toute préparation distincte en dehors des enseignemens ordinaires. Malheureusement, ces enseignemens eux-mêmes n'ont pas cessé, depuis le commencement du siècle, d'être soumis à toutes les fluctuations, à toutes les incertitudes, aux expériences de toutes sortes, et ils attendent encore une définition claire et précise de leurs matières et de leurs destinations respectives.

L'enseignement secondaire, sous l'ancien régime et dans la première organisation de l'Université, n'avait qu'une seule forme, la

forme classique, dont le latin et les mathématiques étaient les élémens essentiels. Cependant les collèges ont été ouverts de bonne heure à une catégorie d'élèves qui, ne visant pas aux professions libérales, ne venaient y chercher qu'une instruction supérieure à celle des écoles primaires. Les classes suivies par ces élèves étaient connues sous le nom de *classes de français*, parce que les langues anciennes en étaient exclues. Elles flattaient la vanité des familles, à qui elles permettaient de mettre leurs fils au collège ; mais, dans le collège lui-même, elles étaient un objet de dédain pour les maîtres et pour les élèves de l'enseignement classique. Cet enseignement était seul recherché par toutes les familles que n'effrayaient pas les frais de neuf années d'études et qui voulaient assurer à leurs fils la possibilité d'un libre choix entre toutes les carrières. Cette faveur dont l'enseignement classique n'a pas cessé de jouir a été pour lui tout à la fois un honneur et un péril. Elle l'a forcé à enfler démesurément ses programmes pour répondre aux vœux d'une clientèle où se rencontrent tous les genres d'ambition et toutes les natures d'esprit, et elle ne lui a pas permis un accroissement proportionné de la durée des études, qui eût entraîné, avec des dépenses plus considérables, un trop grand retard dans la préparation spéciale aux différentes carrières. M. Jules Simon, qui a si bien vu le mal de cet entassement de matières dans un trop court espace de temps et qui a fait de si louables, mais si infructueux efforts pour y porter remède, cite une page curieuse de l'abbé Fleury, qui se plaignait déjà, au milieu du XVIIe siècle, que les études fussent devenues impossibles « par la multiplicité des choses qu'on y a comprises et que l'on promet d'enseigner en même temps. » Que dirait Fleury de nos programmes actuels où, sans rien sacrifier, sauf quelques exercices, de ce qui s'enseignait dans les collèges de l'ancien régime, tant d'enseignemens nouveaux ou renouvelés par une étude plus approfondie se sont fait place : le grec, le français, les langues étrangères, l'histoire de France et les histoires de tous les peuples anciens et modernes, la géographie universelle, la philosophie, les sciences de tout ordre et enfin le dessin, la gymnastique et les exercices militaires ?

La première tentative sérieuse pour porter la faux dans cette formidable accumulation de matières a été la célèbre *bifurcation* de 1852. L'idée était excellente. Elle consistait à créer deux enseignemens secondaires, l'un où la part des sciences serait réduite au profit de la culture littéraire, l'autre où les lettres subiraient une réduction analogue au profit de l'instruction scientifique. L'exécution, par malheur, fut déplorable. On recula devant une séparation complète des deux enseignemens. On maintint, pour les premières

classes, des études entièrement communes et on n'introduisit, à partir de la troisième, sous les noms de section des lettres et de section des sciences, qu'une séparation partielle. Il était aisé de prévoir les résultats d'une telle organisation. La section des lettres garda les meilleurs élèves des classes de grammaire, qui s'y trouvaient mieux préparés par leurs études antérieures. La section des sciences n'eut en général que le rebut; elle fut recherchée moins par amour des sciences que par dégoût du grec et du latin. Les classes communes furent encombrées de non-valeurs : les élèves des sciences devenaient de plus en plus incapables de les suivre et, par les soins particuliers qu'ils demandaient, nuisaient au travail de leurs camarades de la section littéraire. Enfin, ce qui acheva de tout gâter, c'est qu'on avait prétendu assigner à chaque section des vocations professionnelles différentes. On ne pouvait suivre telle carrière que si l'on avait passé par les lettres, telle autre que si l'on avait choisi la section des sciences. Il fallait décider de sa destinée future dès la quatrième, et si l'on se repentait plus tard de la décision prise, il fallait refaire à dix-neuf ou vingt ans les études auxquelles on avait renoncé à treize ou quatorze. C'est par là surtout que la bifurcation, déjà odieuse aux professeurs, devint insupportable aux familles. Elle succomba devant un mécontentement général, mais sa disparition ne fit que rendre plus sensible le mal auquel elle avait appliqué un impuissant remède.

L'enseignement secondaire spécial a recueilli les épaves de la bifurcation et les a fait entrer dans les anciennes « classes de français, » érigées ainsi en rivales de l'enseignement classique. La rivalité est mieux entendue, car elle ne comporte pas de classes communes; mais le nouvel enseignement a été compromis dès l'origine par deux graves défauts. Le premier, très remédiable, est sa subordination à l'enseignement classique, dont il est presque partout le commensal et dont les chefs sont appelés à le diriger, sans lui porter un véritable intérêt. Le second tient à sa constitution même. Comme les deux sections du système de 1852 et dans une mesure encore plus étroite, il préjuge les vocations de ses élèves; il les exclut des carrières qui tiennent le plus haut rang dans l'estime ou dans les préjugés de la société. Malgré tous les développemens qui lui ont été donnés dans ses programmes, il ne convient qu'aux familles qui, par sagesse ou par nécessité, s'interdisent pour leur fils une trop vaste ambition. Aussi paraît-il se mouvoir dans un cercle trop étendu pour les besoins de sa clientèle ordinaire, et bien peu de ses élèves parcourent ce cercle tout entier. Toutes les familles un peu haut placées dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, préfèrent pour leurs fils les études classiques, non pour les pousser

vers les carrières dites libérales, mais pour ne pas leur fermer ces carrières. Elles préfèrent les études classiques, mais elles voudraient que les connaissances pratiques et positives y conquissent la première place; elles ne repoussent pas les lettres, et les langues anciennes elles-mêmes ne leur paraissent pas absolument inutiles pour former et pour orner de jeunes esprits, mais elles demandent, au nom des besoins de la société moderne, que les études littéraires renoncent enfin à leur prépondérance usurpée.

C'est pour donner satisfaction à ces exigences que l'enseignement classique a élargi sans cesse ses programmes de sciences et qu'on a cherché en même temps, par des réformes plus ou moins hardies, à y restreindre la part des exercices littéraires. Le trait commun de ces réformes est la prétention non-seulement de ne rien sacrifier de ce qui fait le fond des études littéraires, mais de rendre ces études plus fructueuses, grâce à l'emploi de meilleures méthodes, en leur consacrant moins de temps. C'est le but que s'était proposé M. Jules Simon, dont la tentative, si modeste cependant, a soulevé tant de clameurs. On est allé beaucoup plus loin depuis, et cependant on n'est pas allé jusqu'au bout des projets qui ont été soumis, soit au jugement de l'opinion publique, soit aux délibérations des conseils universitaires. Il ne s'agissait de rien moins que de fondre presque entièrement l'enseignement spécial dans l'enseignement classique, en reculant jusqu'aux dernières classes les études littéraires proprement dites. Tel est le système très bien conçu, très étudié dans toutes ses parties, mais, à notre avis, très chimérique, qu'a proposé un publiciste distingué, M. Ferneuil. Tel est aussi, avec moins de hardiesse et de logique, le plan d'études dont le conseil supérieur de l'instruction publique a été saisi en 1880. Les représentans de l'Université ont reculé devant des innovations aussi radicales; ils ont fait aux langues anciennes une part un peu moins étroite et surtout un peu moins tardive; mais, sauf cette réserve, ils sont entrés dans l'esprit des réformes proposées, et, comme tous les promoteurs de ces réformes, ils ont compté sur le changement des méthodes pour sauver et pour améliorer les études littéraires dans le champ plus restreint qui leur était assigné.

A-t-on réussi? Nous n'invoquerons pas pour répondre à cette question le témoignage d'un adversaire des nouvelles méthodes, mais celui de l'homme le plus compétent pour les bien juger; car il les a étudiées de près dans le pays où elles ont été appliquées avec le plus de succès, en Allemagne, et il en a recommandé depuis longtemps l'introduction dans notre enseignement classique. M. Bréal a été associé à l'élaboration des réformes de M. Jules Ferry, comme il l'avait été à celle des réformes de M. Jules Simon. Il avait indiqué

avec précision, dans son livre de 1872, la voie dans laquelle devaient s'engager les réformateurs. Il explique aujourd'hui plus en détail, dans ses *Excursions pédagogiques*, le mécanisme des méthodes allemandes, et il les compare sans parti-pris avec l'imitation que nous en avons prétendu faire. Il met surtout en lumière les résultats presque merveilleux obtenus par les *extemporalia* ou traductions improvisées. Il sait toutefois se tenir et nous tenir nous-mêmes en garde contre les illusions qui pourraient s'attacher à l'importation de ces procédés. Ils ne pourraient réussir dans nos classes supérieures qu'à la suite de très fortes études dans les basses classes. Le latin est étudié pendant neuf ans dans les gymnases allemands, le grec pendant sept ans, et, depuis le commencement des études jusqu'à la fin, la plus grande place est toujours laissée aux deux langues classiques. Les enfans sont exercés à lire et à expliquer, non de courts morceaux, mais des ouvrages entiers; ils apprennent par cœur toute une tragédie de Sophocle pour la jouer en public, comme on faisait, il y a quelques années, au petit séminaire d'Orléans. Dans nos lycées, le grec et le latin ont vu réduire et le nombre d'années qui leur était consacré dans la durée des études et le nombre d'heures dont ils avaient le bénéfice dans chaque classe. Même au temps où ils régnaient en maîtres, nous nous proposions moins de les bien apprendre que d'en faire le point d'appui le plus sûr pour nous exercer à bien ordonner nos pensées et à les exprimer avec élégance dans notre propre langue. « J'ai vu, dit M. Bréal, adresser à nos lycées le reproche qu'on s'y occupait trop de la Grèce et de Rome et qu'on y négligeait le français. De toutes les critiques qui peuvent être dirigées contre notre enseignement, c'est la dernière à laquelle je me serais attendu. La vérité est que l'Université apprend surtout à écrire en français et qu'alors même qu'elle a l'air de faire du latin ou du grec, c'est le français qu'elle a en vue, c'est le français qu'elle enseigne. » Nous avons toujours attaché la plus grande importance aux compositions écrites : en Allemagne, elles ne sont que l'accessoire et elles sont généralement médiocres. Le gymnase allemand prépare les futurs érudits qui se perfectionneront à l'Université; le lycée français réussit surtout à former des orateurs, des écrivains, et, il faut bien le dire, des journalistes.

M. Bréal regrette qu'il n'ait pas été assez tenu compte de ces différences dans les dernières réformes de notre enseignement secondaire. Ils craint que ces réformes n'amènent promptement la décadence des études littéraires, non par la faute des procédés empruntés à l'Allemagne, mais par l'effet de leur introduction dans des conditions défavorables. Il s'incline devant les considérations d'intérêt politique ou social auxquelles on a obéi en restreignant

la part de ces études dans l'enseignement même qui leur paraît proprement consacré; mais il voudrait leur réserver quelques établissemens modèles où elles pourraient recevoir tous leurs développemens. Dans ces lycées véritablement classiques, on pourrait s'approprier avec succès ce qu'il y a d'excellent dans les méthodes allemandes, sans rien sacrifier des qualités de l'esprit français. Nous ne ferions d'ailleurs que reprendre notre bien; car, s'il fait justement honneur de ces méthodes aux grands humanistes allemands de la fin du dernier siècle et du commencement de notre siècle, M. Bréal sait aussi y reconnaître des idées françaises, les idées de Port-Royal et de Rollin. Rien ne serait plus précieux pour nous que ces asiles ouverts à la culture littéraire, où se réuniraient, pour l'entretenir et la développer, les meilleures traditions de l'enseignement français et de l'enseignement étranger. C'est là que se formeraient les vrais lettrés et que les carrières libérales pourraient assurer, sinon leur recrutement complet, du moins celui de l'élite qui leur est nécessaire pour ne pas déchoir au rang de purs métiers. Je crains seulement que notre amour de l'égalité et de l'uniformité ne se prête mal à ces créations si désirables.

Les collèges classiques, tels que les entend M. Bréal, sont un retour à l'idée si heureuse en elle-même qui avait présidé à l'essai malheureux de la bifurcation. Ce sont des collèges littéraires d'où les sciences ne sont pas exclues, mais où elles ne reçoivent pas tous les développemens qu'ont prétendu leur donner les nouveaux programmes. Ils supposent à côté d'eux, pour donner satisfaction à tous les besoins, d'autres collèges où les rôles seraient renversés entre les sciences et les lettres. Ces derniers collèges, qu'on pourrait appeler scientifiques, trouveraient un modèle dans les *écoles réelles* de l'Allemagne. On se fait une très fausse idée de ces écoles quand on leur assimile notre enseignement spécial. Elles ont bien, à l'origine, été conçues dans le même esprit, comme écoles professionnelles, destinées au recrutement du commerce et de l'industrie; mais elles se sont bientôt divisées en deux ordres, et celles de second ordre sont seules restées fidèles à la destination primitive. Les écoles réelles de premier ordre correspondent, non à notre enseignement spécial, mais à la section des sciences de la bifurcation, avec cette différence que leur enseignement ne se greffe pas sur l'enseignement littéraire et qu'il ne garde avec lui aucune classe commune. Leurs programmes, où le latin tient une place importante auprès de la langue nationale, des langues vivantes, de l'histoire, de la géographie et des différentes branches des sciences, représentent à peu près l'ensemble des matières de notre baccalauréat ès-sciences. Il y a ainsi une parité complète et une émulation féconde entre les écoles réelles de premier ordre et les gymnases classiques.

Ces derniers avaient toutefois, jusqu'à ces dernières années, un privilège considérable. Ils préparaient seuls aux études d'enseignement supérieur et aux carrières libérales. Ce privilège leur a été ardemment disputé par les écoles rivales, et elles ont remporté une série de victoires qui laissent préjuger dans un prochain avenir une entière égalité de droits. Cette égalité est nécessaire dans l'intérêt des études littéraires comme dans celui des études scientifiques. Il faut, pour le succès des deux ordres d'études, que le choix entre eux n'impose pas aux familles une décision prématurée sur la profession future de leurs enfans. Sans doute, il est certaines professions auxquelles conviendra exclusivement l'un des deux enseignemens. Un professeur d'humanités se formera difficilement au collège scientifique et un professeur de mathématiques au collège littéraire. Force sera bien, dans ces cas exceptionnels, de faire tardivement de nouvelles études si des vocations spéciales s'éveillent en opposition avec le choix qui aura été fait de l'un ou de l'autre enseignement. Le changement pourrait d'ailleurs être facilité par l'institution de cours facultatifs de lettres dans les collèges scientifiques et de cours facultatifs de sciences dans les collèges littéraires. Il n'y a toutefois que des natures d'élite douées d'une capacité exceptionnelle pour le travail, et ce sont celles qui conviennent le mieux pour le professorat, qui puissent embrasser à la fois ou même successivement, sans en être épuisées, les matières des deux systèmes d'études. Il convient donc que les autres puissent s'en tenir à un seul système et que leurs vocations, en thèse générale, n'en souffrent aucune entrave. Or, à part un très petit nombre de fonctions spéciales, il n'est pas une carrière libérale qui ne puisse sans inconvénient se recruter indifféremment parmi les élèves des deux catégories de collèges, telles qu'elles pourraient se constituer sur le double modèle des gymnases et des écoles réelles de l'Allemagne. Un avocat et un magistrat ne seront pas au-dessous de leurs fonctions parce qu'une étude plus approfondie des sciences aura remplacé le grec dans leurs années d'enseignement secondaire. La science du médecin ne sera pas de moins bon aloi, soit qu'il ait été préparé à ses études professionnelles par une culture plus particulièrement scientifique ou plus particulièrement littéraire. Les Allemands ont fait sagement en renonçant à entasser dans les mêmes établissemens toutes les matières de l'enseignement secondaire et en répartissant ces matières entre deux systèmes d'études. Ils ne font pas moins sagement en attribuant à ces deux systèmes des droits égaux pour le recrutement des professions. La meilleure réforme de notre enseignement classique consisterait à les imiter dans ces deux actes de sagesse.

Si nous nous décidions à emprunter à l'Allemagne, sous un nom

ou sous un autre, la distinction du gymnase classique ou littéraire et de l'école réelle ou scientifique, le type scientifique devrait être imposé à nos collèges communaux et au plus grand nombre de nos lycées. C'est celui qui convient le mieux aux besoins généraux des familles et qui se prête le plus naturellement au recrutement moyen de la plupart des carrières. C'est aussi celui qui serait le plus facile à réaliser. Il suffirait de supprimer le grec, ou, du moins, de le rendre facultatif, et de réduire la part du latin : pour tout le reste, les programmes actuels de l'enseignement classique pourraient être conservés. Le type littéraire exigerait une organisation nouvelle pour donner à l'étude des langues et des littératures anciennes ses développemens nécessaires en réduisant la part des sciences. Il faudrait le réserver pour un petit nombre de lycées dans les villes où la culture littéraire est plus particulièrement restée en honneur. Paris et quelques grandes villes pourraient d'ailleurs posséder les deux types dans des établissemens distincts.

L'enseignement spécial garderait sa place dans cette nouvelle distribution de l'enseignement secondaire. Il pourrait subsister isolément dans les mêmes conditions que les *écoles réelles de second ordre*, et les besoins auxquels il répond trouveraient également satisfaction s'il se confondait avec les premières années d'études dans les collèges du type scientifique, comme cela a lieu en Allemagne dans les *écoles réelles de premier ordre* (1).

III.

Chaque groupe d'enseignement, dans l'instruction secondaire, aboutit à un examen final institué par l'état et investi de privilèges considérables. De là l'importance de la question du baccalauréat, soit pour la liberté d'enseignement, soit pour l'organisation de l'enseignement public. Nous avons traité cette question dans un rapport présenté à la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur (2). Nous ne voulons ici qu'indiquer, en la justifiant d'après

(1) La *Revue internationale de l'enseignement* a donné, dans sa livraison du 15 juin 1882, un extrait d'un rapport écrit en 1835 par Saint-Marc Girardin sur l'instruction intermédiaire dans le midi de l'Allemagne. Nous avons été heureux d'y trouver les lignes suivantes, qui résument admirablement les considérations que nous venons de développer : « Moins d'élèves dans la même école, moins de cours différens dans la même classe, un plus grand nombre d'écoles distinctes; voilà quels sont, selon moi, les véritables principes de la réforme des études en France. »

(2) Ce rapport a été reproduit dans les bulletins des deux sociétés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire pour l'année 1880.

les travaux les plus récens, la solution qui nous paraît la plus désirable.

Il y a quelque chose de fondé dans les regrets qu'ont laissés à beaucoup d'amis éclairés et impartiaux de l'Université les certificats d'études autrefois exigés pour le baccalauréat. Ces certificats étaient une garantie qu'on a eu raison de supprimer dans l'intérêt de la liberté, mais à laquelle on a eu le tort de ne rien substituer dans l'intérêt des études.

Le baccalauréat a pour but de constater les résultats d'une instruction encyclopédique répartie en neuf ou dix années. Il ne devrait être, dit M. Jules Simon, que « le degré le plus élevé d'une série d'examens obligatoires pour le passage d'une classe dans une autre. » Ces examens sont prescrits par les règlemens universitaires, et plus d'une fois cette prescription a été rappelée par des circulaires ministérielles. Elle était à peu près une lettre morte au temps du monopole. On craignait de perdre des élèves en se montrant trop rigoureux, car une liberté de tolérance avait précédé la liberté légale et l'Université avait déjà des concurrens redoutables dans les petits séminaires, dans les institutions privées et dans de prétendues études domestiques attestées par des certificats de complaisance. Il est devenu plus difficile encore, depuis la loi de 1850, de maintenir ou de remettre sérieusement en vigueur les examens de passage. Il faudrait, en effet, les imposer à la fois aux établissemens de l'état et aux établissemens privés : or comment s'assurer dans ces derniers que les examens sont régulièrement et sincèrement faits à l'entrée de chaque classe? A défaut de cette garantie, qui a toujours été illusoire, il y avait, avant 1850, celle des certificats d'études. Il fallait, pour se présenter au baccalauréat, avoir suivi complètement pendant deux ans les classes de rhétorique et de philosophie dans un collège de l'état. On s'affranchissait, il est vrai, de cette obligation en alléguant des études domestiques, et elle n'était pas d'ailleurs imposée dans toute sa rigueur aux élèves des institutions privées. La garantie toutefois était réelle et sérieuse pour la grande majorité des aspirans au baccalauréat. Actuellement le baccalauréat se suffit à lui-même. Il n'est précédé d'aucune justification. Les examinateurs ignorent les antécédens des candidats et ceux-ci ont même le droit, pour se mettre mieux à l'abri de toute investigation défavorable, de se présenter où ils veulent, partout où siège un jury d'examen, à quelque distance que ce soit du lieu où ils ont terminé leurs études ou de la résidence de leurs parens.

Les choses ne se passent pas ainsi pour des examens beaucoup moins encyclopédiques. Non-seulement l'examen final, en droit et en médecine, est précédé d'une série d'épreuves réparties

en plusieurs années; mais des certificats d'inscription, séparés par des intervalles fixes, attestent des études régulières. Les ressorts des jurys d'examen sont d'ailleurs parfaitement déterminés, et nul candidat ne peut sortir, sans une permission spéciale, de celui qui lui est assigné. Pour le baccalauréat, un examen divisé en deux parties, dont chacune comprend deux ou trois compositions et des interrogations de moins d'une heure, est l'unique constatation des résultats de neuf années d'études sur les matières les plus variées. C'est peu pour un tel objet; c'est peu surtout pour l'intérêt social que représente un examen qui seul ouvre l'entrée des professions libérales et de la plupart des fonctions administratives. Les examinateurs offrent les plus hautes garanties de savoir et d'impartialité; mais que peuvent-ils contre cette masse énorme de candidats mal préparés qui, chaque année, pendant plusieurs semaines, les enlèvent à leurs leçons et à leurs travaux personnels? On ne peut les accuser d'une indulgence excessive puisqu'ils écartent près de la moitié des candidats. Ils ne pourraient se montrer plus sévères sans entraver le recrutement des carrières qui dépendent du baccalauréat. Et cependant ils sont les premiers à déclarer que la différence ne leur paraît pas très appréciable entre beaucoup de ceux qu'ils admettent et beaucoup de ceux qu'ils refusent. Ils ne sont pas même certains que leur jugement soit entièrement juste, car il faut faire une large part au hasard dans un examen de cette étendue, réduit à des épreuves aussi sommaires. Ils ne peuvent pas enfin se dissimuler les avantages qu'un tel examen laisse à la préparation artificielle au détriment des bonnes études. Le vrai professeur ne s'occupe pas de l'examen; il ne considère que la valeur propre des diverses parties de son enseignement et le profit qu'en peuvent retirer ses élèves pour la formation et le développement de leur esprit. Le préparateur habile n'a devant les yeux que le programme des examens. Il écarte tout ce qui n'est pas strictement compris dans ce programme. Il s'enquiert de la façon dont l'appliquent les examinateurs et il y accommode ses leçons. Il sait les préférences, les habitudes d'esprit, les formes d'interrogation, la moyenne des exigences de chaque examinateur; il est expert dans certains calculs de probabilités dont le succès constant le met en grand honneur près des candidats et de leurs familles (1).

Les établissemens les plus sérieux, sous peine de perdre leur clientèle, ne peuvent se soustraire entièrement à l'imitation de ces

(1) Nous avons vu des tours de force vraiment prodigieux dans ce genre. Dans une ville de province, centre d'examens pour le baccalauréat, un préparateur devinait à coup sûr dans quel cercle de cinq ou six textes serait choisie la version donnée à chaque série d'examens.

pratiques. Ils sont d'autant plus forcés de se préoccuper du baccalauréat qu'ils y voient la seule sanction des études pour la très grande majorité de leurs élèves. Les plus jeunes, que le baccalauréat laisse encore indifférens, ne sont pas stimulés au travail par de sérieux examens de passage. Les plus âgés, à mesure que le but se rapproche, ne voient que lui. Il leur faut, dans les classes supérieures, réparer les lacunes qu'ont laissées les premières classes. Comment pourraient-ils s'approprier ce qu'il y a de fécond pour l'esprit dans les enseignemens propres de la rhétorique et de la philosophie quand ils ont besoin de refaire tant bien que mal leur cinquième ou leur quatrième? Et ce qu'il y a de pire, c'est que le niveau auquel s'arrêtent forcément les élèves médiocres n'est guère dépassé par les plus intelligens. Telle est, pour tous les élèves de l'enseignement secondaire et pour leurs parens, l'importance du baccalauréat, que l'ambition scolaire ne vise pas plus haut que la possession du diplôme. On affecte dès quinze ans le dédain des prix; on se déclare même indifférent aux bonnes notes qui peuvent relever le niveau de l'examen; on ne tient qu'à être reçu, fût-ce même « à la botte, » comme disent les écoliers dans leur jargon, c'est-à-dire à la dernière limite de l'indulgence.

Les candidats aux grandes écoles font seuls exception. Ils sentent le besoin de fortes études, mais ils ne le sentent que dans la mesure où de fortes études peuvent assurer le succès de leurs examens spéciaux. Tout d'abord ils tiennent à se débarrasser le plus tôt possible des classes ordinaires pour se consacrer tout entiers à la préparation de ces examens. Ce sont leurs exigences à cet égard qui ont toujours empêché l'Université de reculer à dix-huit ans la limite d'âge pour le baccalauréat et de la mettre ainsi mieux en rapport avec le développement si considérable qu'ont pris depuis cinquante ans les programmes de l'enseignement secondaire. La limite de seize ans paraît elle-même trop rigoureuse; des dispenses sont sans cesse demandées et trop souvent accordées dans l'intérêt ou sous le prétexte de la préparation à l'École polytechnique. Dès qu'un enfant montre une intelligence un peu vive et une certaine application au travail, des parens imprudens rêvent pour lui la grande école; on se hâte de le mettre au collège, on lui fait, si l'on peut, passer une ou deux classes; on est fier d'avoir un rhétoricien de quatorze ans, un philosophe de quinze; le baccalauréat est conquis sans la maturité d'esprit, sans la sérieuse assimilation de connaissances de toutes sortes dont il devrait être la constatation; puis de nouveaux efforts non moins prématurés sont faits pour les études les plus abstraites et, à vingt ans, soit qu'on ait atteint le but, soit qu'on l'ait manqué, l'esprit et le corps sont également énervés par ce

système d'*entraînement*, que M. de Laprade, dans son *Éducation libérale*, et M. Jules Simon, dans sa *Réforme de l'enseignement secondaire*, ont si éloquemment et si justement condamné.

M. Bréal n'est pas moins sévère contre ces pratiques, dont il rend responsable l'organisation de nos examens. Là encore le remède lui paraît indiqué par l'exemple de l'Allemagne. Les études secondaires sont couronnées en Allemagne par un « examen de maturité » qui a passé à peu près par les mêmes vicissitudes que notre baccalauréat, mais qui a trouvé plus tôt des conditions propres à concilier tous les intérêts. Le baccalauréat allemand est vraiment « le dernier terme d'une série d'examens obligatoires, » auxquels il donne leur sanction suprême sans rien leur enlever de leur autorité. Il est subi, comme les examens de passage, dans l'intérieur des gymnases, par les soins des professeurs. Les élèves sont interrogés à la fin de leurs études, comme ils l'ont été à la fin de chaque année classique, non par des étrangers, mais par les maîtres mêmes dont la veille ils suivaient les leçons, qui ont eu tout le temps de bien connaître leurs qualités et leurs défauts, qui savent comment il faut les prendre pour les rassurer et les remettre dans la bonne voie, s'ils se troublent ou s'égarent, mais qui sauraient aussi déjouer, s'ils y avaient recours, les artifices d'une fausse préparation. Cet examen final, s'ajoutant à tous les examens antérieurs, donne ainsi une sincère et complète constatation des études. Il répond, d'un autre côté, aux légitimes exigences de l'intérêt social par la présidence et par le contrôle d'un délégué de l'état, qui non-seulement assiste aux interrogations et prend connaissance des compositions, mais se fait communiquer l'ensemble des notes obtenues par chaque candidat dans le cours de ses études, sur toutes les matières de l'enseignement, même sur celles qui ne sont pas expressément comprises dans le programme spécial de l'examen. Enfin, pour que la liberté d'enseignement ait aussi sa garantie, l'examen de maturité peut être subi dans les établissemens privés comme dans les gymnases publics, sous le même contrôle d'un délégué de l'état autorisé à se rendre compte de tout et armé d'un droit de *veto*. Ce n'est toutefois qu'un privilège accordé à certains établissemens et qui peut toujours leur être refusé si les études n'y paraissent pas assez fortes. Les autres sont forcés d'envoyer leurs élèves dans les établissemens de l'état, où ils subissent un examen spécial plus complexe et entouré de plus de précautions. Leur condition est celle qui a été faite par notre dernière loi sur l'enseignement supérieur aux facultés libres, dont les élèves subissent leurs examens devant les facultés de l'état.

Nous renvoyons aux *Excursions pédagogiques* de M. Michel Bréal

pour tous les détails de ce système d'examens. M. Bréal n'en propose pas l'adoption immédiate et complète; mais il voudrait qu'on l'essayât dans quelques-uns de nos meilleurs lycées, en laissant subsister le baccalauréat actuel pour les autres établissemens de l'état, de même que pour les institutions libres. Il n'y aurait dans cette différence de traitement aucune atteinte à l'égalité. Le droit comme le devoir de l'état est de constater par les moyens les plus sûrs les résultats de l'enseignement secondaire. Il ne fait tort à personne en appropriant des moyens divers à des situations différentes. Là où il trouve avantage à faire examiner les candidats par leurs propres professeurs, assistés d'un représentant direct de son autorité, il serait absurde qu'il maintînt le mode actuel, dont les inconvéniens sont manifestes, sous prétexte qu'il ne serait pas possible d'y renoncer pour d'autres établissemens. L'uniformité est le pire ennemi du progrès; elle est le principal obstacle aux réformes les plus utiles, devant lesquelles les plus prudens reculent quand il faut les appliquer partout sans en avoir fait l'essai dans des conditions favorables et que de plus hardis entreprennent avec peu de chances de succès, par suite du caractère révolutionnaire que leur donne une généralisation prématurée.

Quelque parti que l'on adopte à l'égard de la transformation du baccalauréat sur le modèle allemand, il appelle encore certaines réformes partielles, qui ne sont pas moins désirables et qui peut-être ne se heurteraient pas aux mêmes préjugés.

Nous voudrions placer au premier rang l'élévation de la limite d'âge. Nulle réforme ne serait mieux justifiée; mais il est devenu plus difficile que jamais de la réaliser. Elle n'avait autrefois contre elle que le besoin bien ou mal entendu de la préparation aux écoles spéciales. Elle soulèverait aujourd'hui une opposition plus générale en présence des projets qui ont pour but de rendre plus rigoureuse l'obligation universelle du service militaire. Le moment paraîtrait mal choisi pour démontrer aux familles qu'elles doivent laisser leurs fils deux ans de plus au collège quand ils sont menacés de passer trois ans au régiment : la tentation sera, au contraire, de plus en plus forte d'abréger la durée des études classiques et de compenser à leurs dépens le retard qu'auront à subir les études professionnelles. Le mal dont souffre l'enseignement secondaire sera ainsi aggravé et les préoccupations politiques seront venues une fois de plus à la traverse des intentions généreuses que l'on affecte et dont on est, je le crois, sincèrement animé pour le développement de l'instruction publique.

Une autre réforme non moins utile rencontrerait aujourd'hui beaucoup moins de difficultés. L'impartialité pleinement reconnue

des examinateurs universitaires a désarmé depuis longtemps, chez tous les hommes éclairés et de bonne foi comme auprès des pouvoirs publics, cet esprit de défiance auquel avaient obéi les législateurs de 1850, quand ils avaient permis aux candidats de choisir à leur gré leurs juges dans toute la France et quand ils les avaient dispensés de toute justification d'études. Les partisans les plus jaloux de la liberté d'enseignement n'ont aucune raison de redouter un système tout contraire, qui assignerait aux candidats leurs centres d'examens, de même qu'il y a des centres fixes de juridiction pour toutes les catégories de justiciables, et qui exigerait d'eux la production de certificats attestant des études régulières et complètes, soit dans l'enseignement public, soit dans l'enseignement libre, pendant un nombre déterminé d'années, sur toutes les matières de l'ordre d'enseignement auquel correspond le baccalauréat. On pourrait craindre sans doute des certificats de complaisance, mais on en peut craindre partout où des attestations sur un objet quelconque sont demandées, et cependant c'est une garantie dont aucune administration ne voudrait se passer, qu'il s'agisse de santé, de moralité ou de revenus personnels. Est-il sage d'y renoncer dans les questions d'instruction et de se contenter d'un simple examen ? Il y aurait en réalité double garantie ; car, en même temps que l'examen serait éclairé par les certificats, il servirait lui-même à en contrôler la sincérité. L'ignorance dont tel candidat ferait preuve, soit sur l'ensemble, soit sur une partie du programme, serait un démenti public infligé à des attestations mensongères.

Il est au moins un certificat d'une valeur incontestable qui devrait être exigé de tout candidat au baccalauréat. C'est le certificat de grammaire, que les élèves des lycées obtiennent après la classe de quatrième et que les élèves des autres établissemens publics ou libres peuvent obtenir à la suite d'un examen devant un jury spécial. Ce certificat est nécessaire pour certaines études professionnelles ; il pourrait sans difficulté devenir la condition générale des études littéraires ou scientifiques en vue du baccalauréat (1). Il arrêterait ainsi au passage ceux que l'incurie de leurs parens ou de leurs maîtres laisse poursuivre ces études sans qu'ils y soient préparés par de bonnes classes de grammaire. Il ferait cesser le scandale trop fréquent de jeunes gens qui se présentent sans vergogne à l'examen de rhétorique quand ils seraient incapables de bien suivre une classe de cinquième.

(1) Si la distinction de deux catégories de collèges devait prévaloir, elle entraînerait naturellement celle de deux certificats, correspondant aux premières classes dans chaque collège et dont l'un serait exigé pour le baccalauréat ès-lettres, l'autre pour le baccalauréat ès-sciences.

Nous voudrions plus encore pour diminuer dans l'examen la part du hasard. Confié aux seuls professeurs des facultés des lettres et des sciences, le baccalauréat est pour eux une corvée aussi fastidieuse que pénible, qui les enlève à leurs autres devoirs sans même leur laisser la conscience de la bien remplir. Cette corvée fait d'eux les juges de l'enseignement secondaire, auquel ceux même qui lui ont appartenu comme professeurs sont devenus plus ou moins étrangers par leurs nouvelles études. Elle les réduit, de plus, s'ils ne veulent pas lui consacrer tout leur temps, à des appréciations très incomplètes et très hâtives soit sur les compositions, soit sur les épreuves orales. Il y aurait donc avantage à décharger les professeurs de l'enseignement supérieur d'une partie de cette tâche ingrate et nécessairement mal remplie, en leur adjoignant d'autres examinateurs empruntés à l'enseignement secondaire public ou libre. C'est ce que demande un vœu adopté par les deux sociétés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Aux termes de ce vœu, chaque jury serait formé, sous la présidence d'un professeur de faculté, d'agrégés et de docteurs pris en dehors de l'enseignement supérieur. Les jurys pourraient ainsi être plus nombreux et disposer de plus de temps pour les diverses épreuves. Leurs membres auraient une compétence plus spéciale et, d'un autre côté, la direction d'un professeur de faculté conserverait à l'examen son caractère élevé et le mettrait à l'abri de tout soupçon de partialité.

Ces réformes s'appliqueraient au baccalauréat ès-sciences comme au baccalauréat ès-lettres. Elles conviendraient également, dans leur esprit, sinon dans leur forme littérale, à l'examen final des autres branches d'instruction secondaire, telles que l'enseignement spécial et le nouvel enseignement qui vient d'être institué pour les jeunes filles.

IV.

Nos lois, jusqu'à ces dernières années, ne reconnaissaient pas d'autre enseignement pour les filles que l'enseignement primaire, soit du degré élémentaire, soit du degré supérieur. C'était ne tenir compte ni de l'intérêt social ni de la réalité des choses. L'éducation des filles n'intéresse pas moins la société que celle des garçons. Si les deux sexes n'ont pas des droits pareils et si leurs aptitudes physiques et morales ne les destinent pas aux mêmes fonctions, la femme n'est pas cependant étrangère aux professions et aux emplois qui réclament une instruction plus ou moins étendue et, en dehors de ces vocations spéciales, son rôle général comme épouse et comme

mère serait à la fois abaissé et compromis si elle restait dans un état d'infériorité trop sensible, pour la culture intellectuelle, vis-à-vis de son mari et de ses fils. Les familles l'avaient compris, et l'initiative privée y avait pourvu avant l'intervention du législateur. La plupart des familles qui ne se contentent pas pour leurs fils de l'instruction primaire ne s'en contentent pas davantage pour leurs filles. Elles font suivre à ces dernières soit à la maison, soit dans des pensionnats ou des externats, soit dans ce qu'on appelle des cours, des études d'un ordre supérieur, ayant à peu près la même durée et, sauf le grec et le latin, comprenant les mêmes matières que l'instruction secondaire des garçons. Beaucoup même veulent, pour ces études, une constatation officielle, analogue au baccalauréat; mais, comme l'état n'a pas institué pour les filles d'autres examens généraux que des examens primaires, cette constatation ne peut être demandée qu'aux épreuves pour le brevet d'institutrice soit du premier, soit du second degré. Des études qui ont le caractère élevé et désintéressé de l'instruction secondaire sont ainsi réduites à la préparation d'examens professionnels, qui ne sortent pas du cercle de l'instruction primaire. Elles n'ont également d'autre garantie que de tels examens pour le recrutement du personnel enseignant, à moins que l'enseignement ne soit confié à des hommes.

C'est sur ce point qu'auraient dû porter les premières réformes. Il fallait faire pour l'instruction secondaire des filles ce qui a été fait pour l'instruction secondaire des garçons, la définir dans ses cadres généraux et lui assurer la sanction d'un examen final, également accessible aux élèves de l'enseignement libre et à celles de l'enseignement public, s'il venait à se constituer. Cette constitution d'un enseignement public pouvait être, en effet, un but ultérieur pour l'intervention de l'état. On pouvait encourager par des subventions les meilleures institutions libres; on pouvait aussi créer, pour les filles comme pour les garçons, des lycées ou collèges destinés à suppléer à l'insuffisance de l'initiative privée et à lui servir de modèles. Cette création de lycées et de collèges pour les jeunes filles a été le seul objet que se soit proposé la loi du 21 décembre 1880. Elle ne reconnaît pour les filles que l'enseignement secondaire public. L'examen final qu'elle institue est réservé aux élèves formées dans les établissemens de l'état. Les études privées, quel que soit leur niveau, restent légalement des études primaires; elles ne peuvent aboutir qu'à des examens primaires.

Voilà le vice capital de cette loi, qui a pris les choses à rebours en ne constituant qu'un enseignement d'état quand il fallait constituer tout d'abord, d'une manière générale, un nouvel ordre d'enseignement, sans distinguer entre les établissemens qui pourraient

lui être ouverts par l'initiative privée ou par l'initiative publique. Nous ne regrettons pas personnellement de l'avoir votée, car elle réalise un progrès; mais nous craignons que ce progrès ne soit compromis d'avance par une conception incomplète et inexacte de ses conditions et de son objet. C'est surtout quand il s'engage sur un terrain nouveau que l'état doit faire appel aux efforts des particuliers et limiter autant que possible le champ de sa propre action. Réduit à faire des essais, il faut qu'il les fasse dans les conditions les plus propres à en assurer le succès, et il réussira d'autant mieux qu'il concentrera ses créations sur quelques points bien choisis. Nulle part cette réserve ne lui est plus strictement commandée que dans tout ce qui touche aux choses féminines. La nature des femmes répugne beaucoup plus que celle des hommes à l'ingérence toujours un peu brutale de l'état. Il ne fallait donc procéder que pas à pas, par une série d'essais heureusement combinés, à la création de lycées pour les jeunes filles et, quels que dussent être plus tard leur nombre et leur importance, ne pas craindre pour eux, mais au contraire provoquer et encourager la concurrence des institutions libres. Autrement, on risquait, en multipliant les fondations publiques, de ne constituer qu'un enseignement imparfait et médiocre, indigne du beau nom dont on le décorait, inférieur à l'enseignement donné dans quelques-unes de ces institutions privées dont on affectait d'ignorer l'existence. C'est la crainte qu'exprimait, avant la présentation de la loi Camille Sée, une femme d'un esprit élevé, qui s'est fait de l'instruction des jeunes filles une sorte d'apostolat, Mme Coignet (1). Au lendemain du vote de la loi, le même danger était signalé avec une grande netteté par un publiciste très compétent, M. Dreyfus-Brissac : « Voyez, disait-il, le résultat du système que vous proposez ! Dans l'espoir chimérique de faire une concurrence sérieuse aux couvens, vous préparez la ruine des pensionnats laïques et vous organisez l'enseignement de l'état moins solidement qu'il ne faudrait. Pour attirer les familles, vous mettez à la tête de vos collèges des directrices qui ne seront peut-être pas à la hauteur de leurs fonctions; au lieu d'un nombre restreint d'écoles fortement constituées, vous faites surgir sur tous les points du territoire une foule d'établissemens qui, la plupart, seront mal dotés et insuffisamment outillés; enfin vous préconisez le système de l'internat, que vous seriez les premiers à condamner en d'autres circonstances (2). »

(1) *L'Enseignement secondaire des jeunes filles.* (*Revue politique et littéraire* du 19 avril 1879.) — *Quelques Mots sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.* (Même *Revue*, 1er août 1880.)

(2) Article du journal *le Parlement*, reproduit par M. Dreyfus-Brissac dans son livre de *l'Éducation nouvelle*.

Telle est, en effet, la voie périlleuse dans laquelle on s'est engagé. La proposition primitive voulait un collège de filles par département. On a compris bien vite que les ressources de toutes sortes faisaient défaut pour une aussi vaste organisation et on s'est borné à des créations facultatives, pour desquelles on a fait appel au triple concours de l'état, des départemens et des communes. Toutefois, on n'a pas renoncé à l'espoir de les multiplier; non-seulement on accueille avec faveur les propositions des moindres cités, mais on provoque celles des grandes villes et, pour les obtenir, on consent à discuter leurs plus déraisonnables exigences, on n'est pas éloigné de leur abandonner quelques-unes des prérogatives dont l'état se montre ailleurs le plus jaloux. D'un autre côté, dans la rédaction des programmes, on a paru craindre un niveau trop élevé qui aurait pu convenir pour un établissement modèle, mais pour lequel on n'aurait pas trouvé, dans les nombreux établissemens que l'on rêvait, un personnel de maîtresses suffisamment préparé et une clientèle d'élèves suffisamment étendue. La même préoccupation paraît avoir inspiré les dispositions relatives aux examens. Ils sont divisés en deux degrés : l'un, se rapportant aux trois premières années; l'autre, à l'ensemble des études. Cette division, considérée en elle-même, est excellente; elle correspond à la distinction de l'examen de grammaire et du baccalauréat dans l'instruction secondaire des garçons; mais ce qui est tout à fait inacceptable, c'est l'institution, pour l'examen du premier degré, d'un certificat qui porte le titre pompeux de « certificat d'études secondaires. » On a pensé sans doute que beaucoup de jeunes filles se contenteraient de trois années d'études et que peut-être un certain nombre d'établissemens n'iraient pas au-delà, et on a voulu laisser croire que ces trois années, à peine suffisantes pour une instruction primaire supérieure, pourraient représenter des « études secondaires. » Il y a là, non dans le certificat lui-même, mais dans le titre qui lui est donné, une sorte de charlatanisme peu digne d'une institution publique (1).

La nouvelle loi admet l'internat à titre facultatif, comme une annexe purement municipale des lycées de jeunes filles. C'est lui faire trop d'honneur; car, en lui donnant une consécration légale, avec l'espoir d'une subvention de l'état, on encourage les villes à en entreprendre la création. Il serait imprudent de détruire les internats de garçons; mais, s'ils n'existaient pas, il n'y aurait pas lieu

(1) Nous empruntons ces critiques à un rapport de M. Maurice Vernes à la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire (*Bulletin pédagogique*, des 27 avril et 4 mai 1882). M. Vernes a reproduit ses observations dans un nouveau recueil qui vient de se fonder sous le titre suivant : *l'Enseignement secondaire des jeunes filles*.

de les inventer. A plus forte raison, l'état doit-il s'abstenir de créations de ce genre pour les filles. Nul intérêt ne les appelle; car les familles trouvent pour leurs filles beaucoup plus aisément que pour leurs fils un grand nombre de pensionnats, laïques ou congréganistes, accessibles aux moyennes comme aux grandes fortunes, et ces établissemens se multiplieront encore quand ils pourront se décharger des frais d'instruction en envoyant leurs pensionnaires aux cours des nouveaux collèges. L'éducation n'est pas sans doute, dans la plupart d'entre eux, telle que la souhaiteraient les libres esprits qui ont à cœur de soustraire les femmes aux influences cléricales. C'est à eux de susciter, par leur initiative ou par leurs encouragemens, des institutions où domine une éducation différente. L'état ne satisferait personne en se chargeant d'une telle œuvre. Il alarmerait les consciences religieuses sans remplir les vœux des libres penseurs. Il rencontrera enfin, à quelque point de vue qu'il se place, dans les soins de tout genre et d'un ordre si délicat que réclament les jeunes filles, des difficultés infiniment plus grandes que celles qui ont paralysé ses meilleures intentions dans l'éducation des garçons. Puisqu'il a eu la sagesse relative de n'admettre que des internats facultatifs, il fera bien de ne jamais user de la faculté qu'il s'est réservée. Que les villes instituent, à leurs risques et périls, des internats de jeunes filles, c'est leur droit; qu'elles obtiennent même, pour ces établissemens, des subventions des départemens et de l'état, sous forme de bourses ou autrement, c'est une faveur qui peut se recommander par des intérêts plus ou moins légitimes; mais que l'état ne prenne à aucun degré la responsabilité des internats; qu'il ne les accepte pas comme des annexes de ses lycées et surtout qu'il ne les admette pas dans les mêmes bâtimens; que le lycée de jeunes filles, dégagé de tout compromis avec un pensionnat quelconque, municipal ou privé, se fasse honneur de son seul enseignement et, par l'impartialité comme par le caractère élevé de cet enseignement, mérite la confiance d'une clientèle d'élite, soit parmi les familles, soit parmi les pensionnats groupés autour de lui : voilà dans quelles conditions la nouvelle institution pourra porter tous ses fruits.

Dans les programmes eux-mêmes, un seul point a pu être signalé aux alarmes des familles : c'est l'enseignement de la morale. Par un contraste singulier, où nous trouvons une nouvelle preuve de l'inconséquence des partis politiques, la défiance qu'un tel enseignement a inspirée de deux côtés opposés, quand il a pris place dans l'instruction primaire, ne s'est manifestée que d'un seul côté dans l'instruction secondaire des filles. Les mêmes partis qui ont repoussé, au nom de la liberté de conscience, toute intervention de l'idée de

Dieu dans les notions de morale données à l'école primaire, ont laissé passer sans protestation les déclarations les plus expresses du gouvernement sur la large part qui serait faite aux principes de religion naturelle dans la morale enseignée aux jeunes filles. Il faut se féliciter de leur acquiescement tacite et souhaiter que rien ne vienne justifier les inquiétudes qu'ont affectées, dans un sens opposé, les partis conservateurs. Il importe encore plus, dans l'éducation des filles que dans celle des garçons, que les divisions religieuses soient atténuées par un enseignement moral fondé sur des principes communs à toutes les religions. Les femmes répugnent encore plus que les hommes au pur utilitarisme comme au pur stoïcisme. Elles ont besoin, pour la morale comme pour tout le reste, d'un enseignement qui dise quelque chose à leur imagination et à leur cœur : sauf de très rares et d'ailleurs très honorables exceptions, une morale sans Dieu deviendrait aisément pour elles la négation de toute morale. Les préoccupations de la politique anticléricale n'ont pas porté bonheur à l'instruction secondaire des garçons. On compromet bien plus encore l'instruction secondaire des filles en y cherchant surtout un champ de bataille contre les couvens : la guerre au sentiment religieux lui porterait un coup mortel (1).

ÉMILE BEAUSSIRE.

(1) Ce travail était terminé lorsque nous avons reçu d'Allemagne un document qui peut offrir un point de comparaison intéressant avec les programmes de nos nouveaux lycées : ce sont les comptes-rendus des trois premières années d'une importante école d'enseignement secondaire pour les jeunes filles : l'*École Charlotte*, de Berlin. Ouverte en 1879, cette école compte déjà neuf cent soixante-neuf élèves, appartenant à toutes les communions religieuses, sans excepter le catholicisme et le judaïsme. L'instruction religieuse y garde la première place parmi les matières d'enseignement. Elle est confessionnelle suivant le culte des élèves. Le cours régulier des études comprend neuf classes. Voici un aperçu du programme de la dernière classe :

Religion : deux heures par semaine. Histoire de l'église. — Allemand : cinq heures. Rhétorique et art du style. Lecture de poésies dramatiques. Histoire de la littératnre jusqu'au XVIIe siècle. — Français : cinq heures. Lecture de classiques : *Horace* de Corneille; *Bataille de dames!* de Scribe; *au Coin du feu*, de Souvestre. Grammaire, syntaxe. Exercices oraux et écrits. *Extemporalia*. — Anglais : quatre heures. Lectures dans Dickens : *le Grillon du foyer, Contes de Noël*. Exercices pratiques. *Extemporalia*. — Italien : deux heures. Grammaire. Lectures. Exercices. — Histoire : trois heures. Histoire moderne depuis la réforme. Revision de l'histoire du moyen âge. Une heure d'histoire grecque dans ses rapports avec l'histoire de la civilisation. — Géographie : une heure. Cosmographie. — Sciences physiques et naturelles : deux heures. — Calcul : deux heures. Exercices pratiques. Applications aux usages domestiques. Principes de géométrie. — Dessin : deux heures. — Chant : deux heures. — Travaux manuels : deux heures. — Gymnastique : deux heures.

L'ŒUVRE MÉDICALE

DE M. LITTRÉ

Il y a une quinzaine d'années, si vous aviez traversé le petit village de Mesnil-le-Roy, vous auriez pu rencontrer un vieillard robuste, alerte, marchant d'un pas ferme et rapide, la tête nue, les longs cheveux noirs collés aux tempes, le regard profond et incliné à terre. C'était M. Littré qui allait visiter un paysan malade de son cher Mesnil, qu'il aimait tant et qui le lui rendait bien. Pendant vingt-cinq ans, il y fut la providence des malades. C'est là que je l'ai connu, c'est là que j'ai appris à l'aimer et à le vénérer; car mon père, son élève, était venu se fixer auprès du maître, qui devint et resta son ami le plus dévoué jusqu'à l'heure douloureuse de la séparation éternelle.

Ce modeste village du Mesnil aura eu la gloire d'avoir été le seul endroit où M. Littré ait pratiqué la médecine. Ce maître de tous les historiens de notre science, cet excellent praticien, n'était pas docteur, quoiqu'il eût été dans les hôpitaux de Paris un des internes les plus distingués de son temps. Pendant le cours de son internat, en 1827, son père mourut. Ce cruel événement fut un coup de foudre pour M. Littré. Se sentant seul, obligé de subvenir aux besoins de sa vie et de celle de sa mère, il fut pris d'un grand découragement et pensa que jamais il ne pourrait arriver à s'établir médecin à Paris, malgré les offres pécuniaires que lui firent son maître Rayer et son ami Hachette. Aussitôt le nouveau parti fut pris : le jeune et brillant interne quittait la carrière de la médecine sans en abandonner l'étude. Tout en gagnant sa vie à donner des leçons d'humanités, il suivait en disciple bénévole les cliniques

de Rayer, d'Andral et de Bouillaud à la Charité. Il était attiré vers cette médecine qu'il aimait et qu'il a toujours aimée. C'est ainsi que vers la fin de sa vie il écrivait : « Malgré tout et quoi que la médecine m'ait coûté, je ne voudrais pas qu'elle eût manqué à mon éducation générale. C'est moralement et intellectuellement une bonne école, sévère et rude, mais fortifiante. Perpétuel témoin des souffrances et de la mort, elle inspire une profonde pitié pour la condition humaine. Il est bon d'avoir vu l'amphithéâtre et l'hôpital, et de savoir par quel procédé organique la maladie se produit dans le corps vivant, quels troubles elle y cause et comment elle vient à la guérison ou à la mort (1). »

Dès l'année 1830, ses maîtres Andral et Bouillaud le prient d'entrer dans le comité de rédaction d'un nouveau journal qu'ils fondent : le *Journal hebdomadaire de médecine*. A peine fondé, la révolution de 1830 éclate. M. Littré, libéral, ardent, fougueux, passionnément convaincu, ne craint pas d'aller combattre les Suisses au Pont-Royal ; il se bat vaillamment et va ramasser le cadavre de son ami Georges Farcy sous le feu plongeant des soldats de Charles X. Je ne puis me rappeler sans émotion avec quelle éloquence puissante et simple M. Littré racontait sa courte vie d'insurgé. J'étais bien jeune et je me vois encore dans le petit salon de mon père, au Mesnil, le dimanche soir, blotti dans un coin, la bouche ouverte, les yeux fixes, saisi par l'intérêt et l'épouvante à la vue de ces fusillades acharnées, de ces morts glorieuses, de ces promenades triomphales à travers Paris ou Rambouillet. Tout cela, je le voyais, car la parole de M. Littré était vivante. On sentait que cette histoire avait été vécue, et ardemment vécue ; elle se déroulait comme les tableaux d'un brillant panorama. Et puis c'était un spectacle attachant que de voir son visage s'illuminer, son œil s'enflammer sous ses grands sourcils agités. Tout respirait en lui l'enthousiasme, l'amour du bien, du beau, passionnément conçu, simplement exécuté.

Mais les devoirs de citoyen ne faisaient pas oublier à M. Littré ses devoirs de rédacteur du *Journal de médecine*. Le lendemain de la révolution, après avoir célébré en quelques lignes ces glorieuses journées de juillet qui ouvraient à la liberté et à la science une ère nouvelle, il publie un article de critique, à propos de la triste influence que la métaphysique a eue sur les études physiologiques et il combat vigoureusement les vitalistes de l'école ultramontaine convaincus que l'intelligence peut parfaitement exister, progresser et produire sans cerveau. C'est dans le même journal qu'il écrit des études historiques de la plus grande valeur sur Van Helmont, Cullen, Brown. En 1831, il entre au *National* et s'y révèle comme un

(1) *Médecine et Médecins*, préface, 1872.

maître dans l'art de la vulgarisation scientifique, en abordant les problèmes les plus élevés de l'astronomie, de la physique, de l'histoire naturelle, des sciences médicales. M. Littré ne pensait pas que la science puisse être présentée au public en la tronquant, en la défigurant à force de la rendre agréable et facile, mais bien qu'il fallait l'élever et l'éclairer par quelque grande pensée philosophique. « L'Isis des Égyptiens, disait-il, symbole de la nature et de la science, était représentée à Saïs couverte d'un voile que nul mortel ne pouvait soulever. L'esprit mûri et la main ferme des modernes ont écarté plus d'un pli de ce voile; mais quiconque veut entrevoir le visage de la déesse ne doit pas craindre la sévérité qui appartient à toute beauté intellectuelle (1). »

A la même époque, M. Littré fait de nombreux articles dans le *Dictionnaire de médecine en trente volumes*, dans la *Gazette médicale*; il publie un opuscule sur *le Choléra*. Il devient collaborateur de la *Revue des Deux Mondes* en 1836 et y débute par un remarquable article sur les grandes épidémies. En 1837, il fonde le journal *l'Expérience* avec Dezeimeris et partage pendant un an la direction de ce recueil avec le savant bibliothécaire de la Faculté. Déjà, à ce moment, M. Littré s'était voué corps et âme à l'étude de l'histoire de la médecine. Dans son journal, il proclame que la science est fille du temps et que nos connaissances actuelles deviendraient une grande île déserte si on ne recherchait pas leurs raapports avec les productions antérieures en renouant la tradition. L'année suivante, en 1839, il publie le premier volume de la *Traduction des œuvres d'Hippocrate*, que l'éminent éditeur J.-B. Baillière lui avait confiée sur les instances de Rayer et d'Andral. Cette publication plaça immédiatement M. Littré au premier rang parmi les historiens de la médecine, et la même année l'Académie des inscriptions lui ouvrit ses portes; il n'avait que trente-huit ans.

Quelle facilité et quelle puissance de travail il fallait pour produire à la fois tant d'œuvres parfaites! Un contemporain de M. Littré, le savant pathologiste infantile, M. Roger, son vieil ami de la première et de la dernière heure, me racontait que, pour faire un de ses beaux articles de critique scientifique, il étudiait son sujet le soir avant de se coucher, et, le lendemain matin, il dictait sans s'interrompre un instant. Un jour, les directeurs du *Dictionnaire de médecine* lui confièrent l'article *Cœur* et lui adjoignirent le docteur Blache pour l'aider. Blache fut chargé de compulser les auteurs anglais, Littré garda tout le reste du travail. Les tâches préparatoires terminées, M. Littré va chez M. Blache, examine les notes de ce dernier, les approuve. Alors M. Blache lui demande comment

(1) *Journal des Débats*, 5 février 1855.

on se partagera la besogne définitive. « Eh bien! si vous voulez, lui répond M. Littré, mettez-vous à votre bureau et je vais vous dicter. » C'est ainsi qu'en une nuit fut rédigé ce grand article désormais classique. Malgré cette immense facilité, M. Littré ne travaillait pas par boutades, mais avec la plus grande régularité. Et que de temps consacré au travail! Il se levait à huit ou neuf heures et ne se couchait qu'à trois heures dans la nuit. Ce travail solitaire, infatigable, inquiétait vivement sa mère, qui tremblait pour la santé de son cher fils. On trouve les traces de ces craintes dans cette belle lettre que lui écrit le directeur du *National*, Armand Carrel, en 1835 : « Quand on a tant d'amour pour la science et qu'on exprime si éloquemment cette noble passion, on est bien excusable de ne pas toujours obéir aux représentations d'une mère qui ne veut pas qu'on travaille trop; mais on devient aussi un être précieux à la science et à son temps. Quand donc, madame, vous presserez Émile de se ménager, que ce ne soit plus seulement au nom de votre tendresse et de ses sentimens pour vous. Dites-lui que d'autres que vous ont besoin de lui. »

Jusqu'en 1848, M. Littré partage son temps entre la traduction d'Hippocrate et ses nombreuses publications littéraires. La révolution éclate; il est nommé membre du conseil municipal, de la commission des récompenses, et refuse le ministère de l'instruction publique. « Je l'accepterai si personne n'en veut. Mais, ajouta-t-il, vous trouverez bien un amateur. » Pendant ces temps troublés, il ne perd pas de vue sa chère médecine. Il traduit Pline l'ancien, écrit une introduction à la *Physiologie* de Muller. Puis, en 1855, il refond avec M. Ch. Robin le *Dictionnaire de médecine* de Nysten; il donne au *Journal des Débats* et au *Journal des savans* de nombreuses études sur l'histoire médicale; il écrit une introduction au livre de Salverte sur *les Sciences occultes*. En 1858, il est élu membre de l'Académie de médecine et, en 1861, il publie le dernier volume d'Hippocrate. A partir de ce moment, le *Dictionnaire de la langue française* absorbe presque toute la vie de M. Littré. Cependant il s'intéresse toujours à l'histoire de la médecine, et, soucieux de ses progrès, il obtient de M. Duruy la création d'une chaire au Collège de France, mais, comme toujours, il refuse de l'occuper et la fait confier à mon père. En outre, dans la *Revue positive*, fondée en 1867, il publie chaque année quelque remarquable article médical. Enfin, en 1872, M. Littré a terminé son *Dictionnaire*, il est élu à l'Académie française et se repose en réunissant en deux volumes ses principaux articles de médecine sous le titre de : *Médecine et Médecins* et *la Science au point de vue philosophique*.

Quelle œuvre médicale immense à côté de l'œuvre littéraire, plus

immense encore (1)! Mais la dernière ne doit pas faire oublier la première, dont nous allons tâcher de faire comprendre toute la grandeur. Sainte-Beuve a très justement dit que M. Littré était médecin par la vocation, par le dévoûment, la méthode en tout. Les études médicales ont certainement développé en lui ce sens d'observation critique qui distingue ses œuvres littéraires et les ont empreintes des procédés sévères de l'investigation scientifique. Voilà pour la méthode; quant au dévoûment médical, personne ne l'eut plus que lui; les paysans du Mesnil le savent bien. Il prenait à cœur son art et ne s'endurcit jamais au spectacle de la douleur et de la mort. « Je ne connais pas de sentiment plus douloureux, écrit-il, que celui qui saisit le cœur, quand à la lumière froide et inexorable de ces lois qui ont été découvertes, on prévoit à l'avance la destruction d'existences qui mériteraient d'être conservées (2). » Mais la compensation des souffrances de son cœur, si bon, si tendre, M. Littré la trouvait dans le plaisir d'être utile, de rendre service à ses semblables.

M. Littré professait pour la médecine les sentimens les plus élevés. Dans toutes ses œuvres il flétrit ces médecins charlatans, ces faiseurs que Plaute nous représente comme si affairés qu'ils n'ont pas le temps d'examiner leurs cliens : « Ils viennent de remettre la cuisse à Esculape et vont remettre le bras à Apollon. » M. Littré, connaissant toutes les difficultés de la médecine, n'aimait pas à en parler en public. Il ne voulait pas encourager les profanes à parler de choses qu'ils ne connaissaient pas et ne pouvaient comprendre. Et cependant tout le monde parle de médecine depuis qu'il y a des malades. On connaît l'amusante histoire du duc de Ferrare et de son bouffon. Alphonse d'Este demande un jour « de quel mestier il y avoit plus de gens. — De médecins, lui répond le bouffon, et je vous le prouverai en vingt heures. » Le lendemain, notre joyeux compère sort dans la rue le menton bandé. Là chacun lui demande ce qu'il a; il répond « qu'il a une douleur enragée de dents, » et chacun lui recommande « la meilleure recepte du monde. » Il arrive ainsi dans la chambre du duc, qui s'écrie en le voyant : « Hé! je sçay une chose qui te fera passer incontinent ta douleur. » Alors le fou jette bas sa mentonnière : « Et vous aussi, dit-il, estes médecin. J'en ai trouvé plus de deux cents depuis mon logis jusqu'au vôtre et je n'ai passé que par une rue. Trouvez-moi autant de personnes d'autre mestier (3)! » M. Littré parlait toujours avec tristesse de cette rage des ignorans de vouloir tout affirmer, tout expliquer, connaître

(1) Voyez la belle étude de M. Caro sur *Émile Littré* dans la *Revue* du 1er avril et du 1er mai.

(2) *Journal des Débats*, 30 mai 1856.

(3) Laurent Joubert, *Erreurs populaires*, 1re partie, ch. IX.

des remèdes infaillibles, indiquer les causes les plus cachées des maladies les plus redoutables. « Se taire dans ce cas, ne pas donner d'explication est si rare qu'on peut regarder le silence en pareille matière comme la marque d'un esprit discipliné et habitué à réfléchir sur l'étendue de ce qu'il sait réellement (1). »

M. Littré avait la réserve et la modestie des vrais savans. Il aimait la médecine et il voulait qu'elle fût respectée. Cette admiration et ce respect, il les étendait à la science entière, qui a ouvert des horizons si élevés, si poétiques à l'étude de la nature et du monde: « Ce bleu céleste où l'on voyait une muraille immobile et solide, tout cela s'est dissipé comme une erreur, comme un songe des premiers hommes ; l'espace infini s'est ouvert sinon aux regards, du moins à la pensée. La terre, humble planète, a pris son rang autour de son splendide soleil ; ce soleil lui-même, vu à sa véritable distance, n'a plus été qu'une étoile perdue au milieu des innombrables étoiles, et l'homme, du seuil de sa terre si petite, a pu contempler les mondes fuyant comme une troupe d'oiseaux d'un vol infatigable sans terme et sans relâche et déployant dans les espaces déserts leurs ailes lumineuses (2). » Quel poétique enthousiasme pour la nature, pour la science! quelle hauteur de pensée! quel charme d'expression! On se demande comment Mgr Dupanloup a pu dire, dans son *Avertissement adressé aux jeunes gens et aux pères de famille*, en 1863, que M. Littré était « un écrivain embarrassé dans son style, un esprit raide et tendu, plus allemand que français, fatigué par la vue obstinée du même horizon et l'entêtement des mêmes idées. » Rien n'est plus injuste que cette appréciation. Et l'examen de son œuvre médicale nous montrera, au contraire, l'esprit le plus varié, le plus malléable, le plus ouvert à toutes les grandes découvertes.

I.

Après son grand Dictionnaire, la plus grande œuvre de M. Littré a été sa traduction d'Hippocrate. Il la commença jeune et la termina vieux; le premier volume parut en 1839, le dernier en 1861; et ce n'est pas sans un sentiment d'affectueux regret qu'à cette époque, il se sépare de ce compagnon de tant d'années, auquel il doit sa réputation européenne parmi les médecins et les érudits. Avant M. Littré, tout ce qu'on a écrit sur Hippocrate est une œuvre à peu près stérile, faute de méthode, de critique, de connaissance de l'histoire de la médecine. Cette méthode, c'est lui qui l'a trouvée;

(1) *La Science de la vie*, dans la *Revue* du 1er janvier 1855.
(2) *OEuvres d'histoire naturelle de Goethe*, dans la *Revue* du 1er avril 1838.

cette critique, c'est lui qui l'a introduite; cette histoire, c'est lui qui en a posé les bases. Jusque-là on avait en face de soi un Hippocrate de fantaisie : le divin vieillard, le père de la médecine, le sublime auteur des *Aphorismes* qui surpassent l'esprit humain, le créateur des immuables principes du pronostic, le courageux lutteur contre la peste d'Athènes, le médecin désintéressé qui refuse les présens d'Artaxercès (1). De ce savant, de ce praticien illustre, on faisait un devin, un prophète. En même temps, quelques esprits chagrins, irrités de voir cette auréole surnaturelle planer autour du front d'Hippocrate, viennent nier son existence même et l'authenticité de ses écrits. L'obscurité la plus complète régnait donc sur l'œuvre du grand médecin de Cos quand M. Littré entreprit de réédifier ce monument délabré. Tout était à refaire : l'histoire d'Hippocrate, que la légende avait profondément altérée, et le texte de ses œuvres, que le temps, l'incurie et l'ignorance avaient mis dans un état tel que la lecture en était à peine supportable. Il fallait établir quelles œuvres de la *Collection hippocratique* appartenaient bien à Hippocrate, reconstituer les faits et les doctrines au point de vue médical ancien et les éclairer à la lumière de la science moderne, pour mettre cette collection à la portée de médecins de notre temps et la rendre intelligible comme un livre contemporain. Nous allons voir par quels moyens et au milieu de quelles difficultés M. Littré a accompli cette œuvre, qu'au siècle dernier Grimm déclarait au-dessus des forces humaines.

Les écrits d'Hippocrate nous sont parvenus par plusieurs manuscrits du moyen âge. Chacun d'eux est en bien des endroits absolument incompréhensible, car les copistes ne comprenaient guère ce qu'ils transcrivaient; très souvent ils oubliaient des mots, des phrases entières, transposaient de longs passages, des livres même. Au XVIe siècle, des érudits comme Cornarius et Foës tentèrent de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, mais leur œuvre fut bien incomplète, et après eux l'érudition tomba dans un discrédit profond. Les médecins se retournèrent vers l'étude de la nature vivante et aucun d'eux n'essaya de reconstituer les monumens de notre histoire. C'est M. Littré qui a repris l'œuvre des savans de la renaissance. Il a recueilli les variantes de soixante-dix manuscrits conservés dans toutes les bibliothèques de l'Europe et suivi les traces fugitives des altérations successives que le texte avait éprouvées. C'est lui qui a reconnu des transpositions qui troublaient des livres entiers, fait disparaître des centons tirés d'autres ouvrages, réuni des traités arbitrairement séparés, établi une distinction féconde entre les ouvrages didactiques et les simples notes rassemblées sans

(1) Barthez, *Discours sur Hippocrate*, 4 messidor an XI.

art et sans liaison. Enfin c'est lui qui a découvert à la Bibliothèque nationale une traduction latine du célèbre *Traité des semaines*, que l'on croyait à jamais perdu depuis plusieurs siècles. Grâce à M. Littré, il ne nous manque plus qu'un seul traité, celui des *Traits et Blessures*, pour avoir la collection hippocratique aussi complète qu'au temps de Galien.

Le texte une fois constitué, il importait de savoir, avant de l'interpréter, à qui on devait l'attribuer; à Hippocrate, à ses contemporains, à ses successeurs? Mais d'abord Hippocrate a-t-il jamais existé? Cet Hippocrate, descendant d'Hercule par sa mère, d'Esculape par son père, fils de dieux et de rois, qui a traité la folie de Démocrite, qui a arrêté la peste, qui a entretenu d'intimes relations avec tous les puissans de la terre, cet Hippocrate légendaire n'était-il pas un produit de l'imagination antique? C'est ce que soutint en 1804 le citoyen Boulet dans une thèse présentée à la Faculté de Paris. Fort heureusement M. Littré nous a prouvé qu'Hippocrate a parfaitement bien existé. Platon parle de lui dans ses *Dialogues* et dans le *Phèdre:* il nous montre qu'il était de Cos, qu'il appartenait à la grande famille médicale des Asclépiades, qu'il enseignait la médecine, que ses leçons n'étaient pas gratuites, qu'il était contemporain de Socrate, et qu'il a écrit des livres. Ces livres, Platon les avait certainement lus, puisque, dans maint passage, il copie les théories médicales du médecin de Cos. Nous avons aussi un témoignage d'un autre contemporain : Ctésias, médecin de Cnide, qui accompagna l'expédition de Cyrus le jeune, critiqua les œuvres d'Hippocrate, et Galien nous a transmis cette critique. Il en est de même pour un célèbre médecin qui suivit de près Hippocrate, Dioclès de Caryste. Aristote, disciple de Platon, parle aussi du grand Hippocrate. On voit donc que non-seulement Hippocrate a existé, qu'il a vécu dans le grand siècle de Périclès, dont il fut un des ornemens, mais que, de son vivant et après sa mort, ses écrits avaient une grande réputation dans toute la Grèce.

Voilà ce que nous savons d'Hippocrate; pouvons-nous accepter de même toutes les brillantes histoires que les biographes anciens ont accumulées sur le père de la médecine? M. Littré taille dans la légende à grands coups de ciseaux et, son travail terminé, il ne reste plus rien que ces témoignages contemporains cités plus haut. Certes il était agréable pour les amateurs d'anecdotes de voir Hippocrate, appelé auprès de Perdiccas II, roi de Macédoine, reconnaître que sa maladie était uniquement causée par l'amour secret inspiré à ce monarque par la maîtresse de son père; mais aucun contemporain ne parle de ce diagnostic divinatoire. Nous aurions aimé voir le

divin vieillard arrêter la peste d'Athènes en allumant de grands feux, comme Empédocle et Acron avaient déjà fait avant lui, et les Athéniens lui élever une statue de fer. Malheureusement Thucydide, qui nous a donné une admirable description de cette peste, ne fait aucune mention d'Hippocrate. Même absence de documens pour prouver que le roi de Perse Artaxerxès envoya au médecin de Cos des ambassadeurs chargés de l'attirer à sa cour en lui offrant de riches présens et pour pouvoir enregistrer son refus superbe, exalté par les uns, blâmé par les autres, mais qui en tout cas a été bien rarement imité. C'est encore une pure invention que la vieille légende adoptée par La Fontaine et représentant Hippocrate délégué auprès du philosophe Démocrite, accusé de folie par ses compatriotes d'Abdère :

> . . . Hippocrate avisa dans le temps
> Que celui qu'on disait n'avoir raison ni sens
> Cherchait dans l'homme et dans la bête
> Quel siège a la raison, soit le cœur, soit la tête.

Hippocrate n'a donc pas été ce demi-dieu de l'antiquité et du moyen âge, ce « miracle de la nature, » dont on ne prononçait le nom qu'en se découvrant la tête. M. Littré nous a débarrassés de l'Hippocrate merveilleux, il nous en a donné un bien vivant, réel, à l'esprit profond et plein de bon sens, que l'on ne sera plus obligé d'adorer de confiance, mais que l'on pourra admirer sur des textes authentiques.

Quelle est l'œuvre propre d'Hippocrate au milieu des nombreux traités qui forment cette collection hippocratique? M. Littré et les commentateurs qui l'ont suivi ont démontré que cette collection était une bibliothèque médicale, probalement la bibliothèque entière d'Hippocrate, contenant ses œuvres, celles de son fils Thessalus, de son gendre Polybe, et de ses ennemis les médecins de l'école de Cnide. Cette collection encyclopédique était immense puisqu'au moment où Galien écrivait, on avait déjà perdu plus de la moitié des ouvrages qui la composaient. Dans l'antiquité, les livres étaient bien facilement détruits; souvent il n'en existait qu'un exemplaire, acheté fort cher par un grand collectionneur de livres, comme le fut Aristote; quelquefois aussi cet exemplaire passait entre des mains indifférentes qui l'abandonnaient à la moisissure. Il est probable que nous n'aurions aucun des livres hippocratiques si les Ptolémées, rois grecs d'Égypte, animés du culte de leur littérature nationale, n'avaient lancé à travers tout le monde civilisé des chercheurs de livres qui apportèrent toutes leurs dépouilles à Alexandrie.

La collection hippocratique est arrivée à Alexandrie, telle que nous l'avons aujourd'hui, dans un désordre qui déroutait déjà les

critiques alexandrins et qui exerça en vain la sagacité des innombrables commentateurs depuis le IIIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'à nos jours. M. Littré, le premier, a porté la lumière dans ce fatras, rendant à Hippocrate ce qui lui appartenait, et cela seulement. Les témoignages des contemporains d'Hippocrate, Platon, Ctésias, Dioclès de Caryste, nous apprennent qu'il faut réellement lui attribuer la paternité du *Traité des articulations*, des *Aphorismes*, de *l'Officine du médecin*. Par des recherches ingénieuses et des rapprochemens sagaces, M. Littré a montré qu'il en était de même pour le traité des *Fractures*, *le Pronostic*, les livres I et III des *Épidémies*, *le Régime des maladies aiguës*, *l'Ancienne médecine*, le traité *des Airs, des Eaux et des Lieux*. Et, coïncidence remarquable, ce sont les œuvres les plus belles de la collection hippocratique que la critique savante de M. Littré attribue à Hippocrate. Tous ces livres, démontrés authentiques, présentent bien un ensemble où règne une seule pensée, où tout se lie et où l'on ne remarque ni incohérence ni contradiction.

Ce travail ardu, pénible, hérissé de difficultés, était absolument nécessaire pour rechercher la vraie doctrine d'Hippocrate, sur laquelle on avait imprimé tant de belles phrases creuses. Avant de juger l'œuvre d'un homme, il faut d'abord savoir ce qu'on peut lui attribuer en propre. Cette vérité si simple n'avait cependant pas été reconnue avant M. Littré, et ses prédécesseurs nous avaient montré un Hippocrate absolument falsifié. Les textes sûrs et précis, voilà le premier matériel d'investigation absolument nécessaire à l'historien. M. Littré l'a bien compris, car s'il a été un des chefs de l'école positiviste en philosophie, il a été le maître de l'école positive dans l'histoire des sciences. Il l'a encore prouvé en interprétant ces textes obscurs. Quand on traduit un livre de médecine ancien, il ne suffit pas de remplacer les mots d'une langue par ceux d'une autre : il faut s'identifier avec l'époque de son auteur pour donner un sens précis aux faits observés, aux idées exprimées dans un milieu qui n'avait ni les mêmes moyens d'exploration ni les mêmes procédés de raisonnement que nous. Il faut laisser à la vieille médecine son cachet antique, tout en l'éclairant à la lumière de la science moderne. C'est cette méthode critique que M. Littré a inaugurée, que la postérité appellera la méthode de Littré, et qui entre ses mains a fait naître les découvertes les plus inattendues.

Avant lui, on trouvait dans Hippocrate l'histoire d'une foule de maladies sur lesquelles il était impossible de mettre une étiquette moderne. On pensait qu'il parlait d'affections éteintes ou de cas mal observés. Une étude attentive a démontré à M. Littré qu'Hippocrate avait su observer plus de trois cents ans avant Jésus-Christ des faits que les modernes ont cru découvrir de nos jours. Ainsi,

dans les *Épidémies*, on trouve la description d'une maladie caractérisée par de la toux et qui se terminait souvent par des paralysies. Quelle était cette maladie, que l'on appelait épidémie de Périnthe, ne pouvant pas la rapprocher d'une affection actuelle? M. Littré nous a montré qu'il s'agissait là tantôt des paralysies qui surviennent après l'angine couenneuse et bien décrites en 1860 par Trousseau et Maingault, tantôt de celles qui se manifestent à la suite des angines inflammatoires simples, comme l'a montré Gubler. Ainsi pendant vingt-deux siècles, cette connexité entre les paralysies et les angines était restée enfouie dans les ténèbres, et ses nouveaux observateurs ne se doutaient certes pas qu'ils avaient été dans cette voie précédés par Hippocrate. C'est encore M. Littré qui a montré qu'Hippocrate, avant nos contemporains, avait décrit la paralysie d'une moitié du voile du palais accompagnant la paralysie de la moitié de la face, le bruit de cuir neuf perçu dans la poitrine des individus affectés de pleurésie avec des fausses membranes; qu'il avait employé les appareils et les procédés les plus ingénieux pour réduire les fractures et les luxations, même celles des vertèbres; qu'il avait affirmé avec raison que les lésions du côté droit du cerveau déterminaient la paralysie des membres du côté gauche (1). Dans la collection hippocratique, on trouve aussi mentionné l'érysipèle de la gorge comme compliquant l'érysipèle de la peau, l'atrophie musculaire à la suite des paralysies, l'érysipèle gangréneux, les kystes hydatiques du poumon, etc.

Voilà ce qu'a découvert M. Littré en sachant lire Hippocrate, tant il est vrai que l'intelligence et l'interprétation des livres anciens dépendent du progrès actuel des sciences. La science d'aujourd'hui est fille de la science d'hier. Pour retrouver le fil conducteur entre le passé et le présent, il faut lire les anciens, voir combien, au milieu de son évolution rapide, la médecine a laissé en chemin d'essais, d'indications, d'institutions qu'il serait sage de ne pas perdre et qu'une étude intelligente peut nous rendre. Au milieu du fouillis presque inextricable de la pharmacopée antique, on trouve des aperçus fort curieux. Dans Hippocrate, on lit des observations fort intéressantes sur l'ellébore, très en honneur à cette époque pour le traitement des affections fébriles et complètement oublié depuis bien des siècles; de nos jours, on a retiré de l'ellébore un alcaloïde, la vératrine, possédant les mêmes propriétés sédatives que le médicament donné par le médecin de Cos pour modérer les phénomènes inflammatoires. Il y aurait des essais analogues à faire sur les autres drogues empiriques des anciens. Que de choses on a été obligé de réinventer depuis eux! Un contemporain d'Hippocrate fai-

(1) Tome x de la traduction d'Hippocrate 1861.

sait des frictions générales à tous les fiévreux et surtout aux fiévreux atteints d'une maladie consomptive comme la phtisie. Combien de médecins pensent que ce traitement date de quelques années! Et la ligature des artères à la suite des amputations, elle est bien ancienne, car Paul d'Égine en parle; mais on l'avait complètement oubliée, et il a fallu qu'Ambroise Paré la réinventât. La torsion de ces mêmes artères, qui a été proposée il y a une dizaine d'années, est décrite tout au long dans Galien. Quant à l'inoculation de la petite vérole, elle était pratiquée au IIe siècle, comme le prouvent ces vers de l'école de Salerne :

Pour éloigner d'un fils ce poison délétère,
Inocule en sa veine un virus salutaire (1).

Les anciens et les Arabes au moyen âge opéraient la cataracte par la succion, que M. Laugier a cru imaginer pour la première fois, il y a une trentaine d'années.

Cette liste très écourtée des découvertes renouvelée des Grecs serait bien incomplète si nous ne signalions la trouvaille la plus importante que M. Littré ait faite au milieu des œuvres d'Hippocrate. C'est celle des *fièvres rémittentes ou pseudo-continues* de Grèce, dont parlent à chaque instant les auteurs hippocratiques et que les commentateurs du centre de l'Europe avaient complètement méconnues. M. Littré lui-même, dans son article *Fièvre typhoïde* du *Dictionnaire en trente volumes*, avait considéré ces fièvres comme des fièvres typhoïdes. Mais depuis ce temps nos soldats avaient été en Morée (1828). Là, nos officiers de santé militaires se virent aux prises avec un ennemi absolument nouveau; les uns le regardèrent comme étant la fièvre typhoïde, les autres comme une entérite grave, d'autres enfin, ne regardant guère, se contentèrent de saigner à blanc, selon la méthode de Broussais. Quelques années plus tard, ces mêmes médecins passèrent en Afrique et ils se retrouvèrent en face du même ennemi; ils saignèrent de plus en plus, et les malades moururent presque tous. Il faut arriver en 1836 pour rencontrer un médecin modeste, mais observateur éclairé et convaincu, M. Maillot, qui osa renverser toutes ces idées erronées et appeler les fièvres d'Afrique irritations cérébro-spinales *intermittentes* (2). M. Littré lut ce mémoire, et ce fut une révélation pour lui. Il comprit que la pathologie d'Hippocrate n'était pas la pathologie d'un Parisien, d'un Londonien ou d'un Viennois,

(1) Traduction Meaux Saint-Marc, 2e édition, 1880.

(2) *Traité des fièvres ou irritations cérébro-spinales intermittentes d'après des observations recueillies en Corse et en Afrique.*

mais bien la pathologie de la Grèce, et que les fièvres d'Hippocrate étaient les fièvres des pays chauds, causaient le gonflement de la rate et la douleur des flancs, comme l'avait parfaitement observé le médecin de Cos. Cette découverte de M. Littré eut une portée immense; elle démontra d'une façon irréfutable que ces fièvres de Grèce et d'Algérie, soi-disant inflammatoires, faisaient partie de la grande famille des fièvres paludéennes, et qu'il fallait les traiter par la quinine, comme les médecins anglais le faisaient depuis longtemps dans l'Inde. M. Maillot s'empara avec ardeur de la découverte de M. Littré et lui fit porter fruit auprès de nos pauvres soldats d'Afrique, que les émanations telluriques et la saignée décimaient. L'Algérie n'a pas oublié le grand service que M. Maillot lui a rendu et elle vient de donner son nom à un nouveau village. Voilà certes une conquête de la science au profit de la civilisation que l'histoire de la médecine peut bien revendiquer.

On voit combien est fécond pour le médecin moderne le commerce avec les médecins anciens. Il se fait ainsi contemporain de tous les âges; il prend connaissance de mille faits qui lui auraient été à jamais inconnus, et ce voyage dans les temps anciens ne lui sert pas moins que ne lui servirait un voyage à travers les continens et les mers. Mais pour faire profiter les siècles présens de l'expérience et des idées des siècles passés, pour vivifier la lettre morte de l'histoire, il faut connaître à fond les découvertes de la science moderne. « Alors seulement, nous dit M. Littré, il est temps de se tourner vers la science passée. Rien ne fortifie plus le jugement que cette comparaison. L'impartialité de l'esprit s'y développe, l'incertitude des systèmes s'y manifeste, l'autorité des faits s'y confirme, et l'on découvre dans l'ensemble un enchaînement philosophique qui est en soi une leçon (1). »

Cet enchaînement philosophique des découvertes médicales a toujours préoccupé M. Littré. Dans ses études sur Hippocrate, il s'est efforcé de l'établir au début même de la médecine scientifique en détruisant la légende du *père de la médecine*. Dix ans à peine avant la publication de M. Littré, Double disait encore à l'Académie de médecine « qu'Hippocrate seul, sans antécédens, sans rien avoir emprunté aux siècles qui l'avaient précédé, puisqu'ils n'avaient rien produit, ouvre à l'esprit la route de la vraie médecine. » M. Littré ne peut admettre que la médecine soit sortie toute faite de la tête d'Hippocrate, comme Minerve tout armée du cerveau de Jupiter. Et sans beaucoup de peine il nous démontre qu'il y avait en Grèce des médecins avant Hippocrate, comme il y avait des sculpteurs avant Phidias et des philosophes avant Socrate. C'est dans

(1) Traduction d'Hippocrate, t. I, p. 477.

Hippocrate lui-même que M. Littré trouve les argumens nécessaires au renversement de la légende. Dans plusieurs passages de ses livres, le médecin de Cos dit que l'art de la médecine existe depuis longtemps et qu'il est dû à une longue expérience. A chaque page, il parle d'instrumens inventés bien avant lui; à chaque page aussi, nous trouvons des discussions hardies et piquantes contre les anciens médecins. Ce n'est pas ainsi qu'aurait écrit l'inventeur de la médecine. Et puis, si l'on consulte les auteurs non médicaux, on rencontre partout la trace d'une médecine parfaitement établie. Homère avait en anatomie, en chirurgie, en médecine des connaissances et des doctrines dont on retrouve les traces dans la collection hippocratique. Il a pour la médecine le plus grand respect, car il qualifie le médecin de « riche en médicamens et valant à lui seul beaucoup d'autres hommes. » Déjà, au moment de la guerre de Troie, la médecine, en Grèce, devait, comme les arts de la guerre et de la civilisation, avoir dépassé l'époque barbare (1). Du reste, en fouillant les ruines de la littérature grecque, on trouve partout les débris d'une médecine avancée, dans Euripide, dans Platon, dans Aristophane et les autres comiques, dans les philosophes antésocratiques depuis Alcmæon jusqu'à Démocrite. M. Littré a démontré qu'avant Hippocrate les écoles médicales de Crotone et de Cyrène étaient célèbres quand celle de Cos ne l'était pas encore, qu'une énumération des maladies avait déjà été tentée par les médecins de Cnide, qu'Euryphon traitait déjà la pleurésie par la cautérisation et que la langue médicale technique était créée. Il existe déjà une doctrine qui place le développement des maladies sous les influences générales du monde extérieur et les influences particulières du régime ou des lois qui gouvernent les efforts et les crises de la nature, système oublié par les historiens et reconstitué par M. Littré. Quand Hippocrate arrive, il s'empare de toutes ces doctrines, de tous ces faits, les soutient avec talent, les développe avec bonheur et féconde ce qui existait avant lui. Tant il est vrai que rien dans les sciences n'est un fruit spontané qui germe sans préparation et mûrisse sans secours.

Mais alors, dira-t-on, M. Littré a amoindri l'Hippocrate que nous connaissions avant lui. Point du tout; l'Hippocrate de l'histoire vaut bien celui de la légende. Si M. Littré lui a enlevé le titre de *père de la médecine*, il lui a rendu celui de *père de la médecine scientifique*. C'est lui, en effet, qui, arrachant la médecine aux conceptions métaphysiques écloses dans le sein des écoles philosophiques et l'élevant au-dessus de l'empirisme, a commencé ce grand travail d'élaboration qui a créé la véritable méthode d'observation médi-

(1) Littré, *Journal des savans*, article sur Oribase, 1855.

cale. Nous avons vu quels trésors de faits renferme l'œuvre d'Hippocrate. Ses théories médicales sont bien souvent marquées au coin du génie. Il crée la doctrine si féconde de l'action des milieux sur l'homme; il réforme le régime dans les maladies aiguës, en subordonnant le régime à la maladie et non la maladie au régime, comme le faisaient les médecins de son temps. Le premier, il donne une grande place à l'étude de l'état général du malade, et c'est sur cette étude qu'il fonde sa *prognose*, c'est-à-dire l'art de juger le passé et l'avenir d'une maladie d'après sa nature présente. Il blâme la polypharmacie et l'usage immodéré des drogues en montrant que la nature a une tendance curative spontanée et qu'il faut la combattre seulement quand elle s'égare; ce fut là une grande révolution pour son temps, qui appela injustement la médecine d'Hippocrate « une méditation sur la mort. » Que de grandes choses nous aurait encore apprises Hippocrate si de son temps la physiologie eût été créée! Malheureusement, les idées les plus étranges régnaient sur le fonctionnement de l'organisme humain; il ne pouvait en être autrement, on ne disséquait pas, on ne faisait aucune expérience sur les animaux, et le champ de l'hypothèse était largement ouvert aux fantaisies de l'imagination antique.

Malgré cette ignorance absolue des fonctions de nos organes, Hippocrate fut un grand médecin. Il a observé la nature, et, se servant de l'induction, il a trouvé un lien entre les faits particuliers observés chez chaque malade isolé. Mais quelle réserve, quelle sagesse, quelle modestie dans ses affirmations! « L'affirmation en paroles est glissante et faillible, dit-il; il n'y a de solide que ce qui s'opère par démonstration; c'est à quoi il faut se tenir et s'attacher sans réserve si l'on veut obtenir cette aptitude facile et sûre que nous appelons l'art de la médecine. » Il n'est pas de ceux qui croient, comme Van Helmont, que leur pouvoir est illimité et que les médecins sont les dompteurs des maladies; il se contente d'émettre cette sage pensée : « Avec le médecin, le malade doit combattre la maladie, » tout comme Ambroise Paré a dit : « Je le pansai, Dieu le guérit. » Puis, quelle honnête sagesse dans ce précepte : « Le praticien doit avoir deux objets en vue : être utile au malade et avant tout ne pas lui nuire. » Il faut aussi que le médecin recherche la considération de ses malades par une parfaite honorabilité professionnelle : « Quand il existe, dit-il, plusieurs méthodes de traitement, il faut employer celle qui fait le moins d'étalage. Quiconque ne prétend pas éblouir les yeux du vulgaire par un vain appareil sentira que telle doit être la condition d'un homme d'honneur et d'un véritable médecin. » Chez lui le sentiment de l'honneur s'alliait à celui de la charité. « Quand il y aura des pauvres, c'est auprès d'eux que le médecin courra tout d'abord, dis-

posé à les assister, non-seulement de ses remèdes, mais encore de sa bourse. » Mais si Hippocrate était sage, modeste et réservé, il possédait le sentiment de fierté inné chez l'homme libre et qui a animé tous les illustres représentans du génie grec au siècle de Périclès : « Les Européens ne sont pas comme les Asiatiques, s'écrie-t-il, gouvernés par des rois, et chez les hommes qui sont soumis à la royauté le courage manque nécessairement. Leur âme est asservie, et ils se soucient peu de s'exposer aux périls sans nécessité pour accroître la puissance d'autrui. »

Voilà l'Hippocrate que M. Littré a exhumé des ténèbres ; n'est-il pas aussi grand, aussi beau que celui de la légende? Nous n'aurons plus devant les yeux le père de la médecine, ce divin vieillard, tenant en main ce sceptre enroulé du mystérieux serpent d'Épidaure, lançant ses prédictions du ton inspiré d'un augure; mais nous verrons un homme grave, sage, modeste, charitable, soucieux de la dignité de son art, avouant son impuissance fréquente; un observateur sagace, doué d'un sens médical exquis, jugeant l'ensemble des phénomènes, en saisissant le lien, embrassant d'un coup d'œil la marche du mal et l'équilibre instable de la vie, un polémiste hardi, un chef d'école puissant, ayant assuré à la médecine une forme qui a triomphé des âges et des sectes.

II.

Que de temps la médecine aurait gagné si, avant le XVIIe siècle, Hippocrate eût trouvé un commentateur tel que M. Littré! Mais hélas! cinq siècles après sa mort le médecin de Cos devint un oracle, comme la légende prétendait qu'il l'avait été pendant sa vie. Quelques médecins de l'école d'Alexandrie avaient bien essayé de modifier ses théories. Mais, au IIe siècle de notre ère, Galien arriva, il se servit du nom d'Hippocrate pour imposer ses propres doctrines au monde entier, et ce mélange des opinions du médecin du Cos et du médecin de Pergame constitua une doctrine, le galénisme, qui asservit le monde à son joug pendant quinze siècles. On ne voyait plus la nature, car on ne la regardait qu'à travers les livres hippocratiques ou galéniques et leurs traducteurs arabes. Aussi on peut dire que, si les grands systèmes sont beaux et admirables dans les œuvres de l'homme qui les produit, ils sont après eux désastreux pour la science; car lorsqu'ils cessent d'être au service du génie, ils deviennent des menottes aux mains d'adeptes serviles ou de commentateurs étroits. Le principe d'autorité est la ruine de la médecine, et jamais Hippocrate n'avait rêvé de régenter son art. Il n'avait préconisé aucun système exclusif. Il avait simplement créé cette

méthode scientifique si simple et si belle, toujours ouverte au progrès et aux découvertes : l'expérience appuyée sur le raisonnement.

L'histoire de cette longue servitude de la médecine a vivement attiré l'attention de M. Littré, et dans les nombreux articles qu'il lui a consacrés, il ne s'est pas seulement contenté de la raconter, mais comme pour Hippocrate, il l'a interprétée et expliquée. Dans son exploration à travers les âges il a été guidé par une grande idée qui lui est propre. C'est lui qui l'a introduite le premier dans l'histoire de la médecine; elle est cependant bien simple : c'est que notre science n'est pas une création isolée sans relation ni parenté avec les autres créations de l'esprit humain. Avant lui on était incapable d'expliquer pourquoi, à certaines époques, la médecine avait reculé et pourquoi à certaines autres, elle avait avancé. C'est lui qui l'a fait rentrer dans le cercle des autres sciences, a montré le lien qui les rassemble et établi la loi commune qui explique leurs progrès ou leurs défaillances. Voilà le nœud de l'histoire de la médecine, voilà sa vie. Tel est le flambeau qui doit guider l'érudition; car l'érudition n'est qu'un instrument dont l'histoire est le produit. Avant M. Littré on disait souvent que les révolutions religieuses et sociales, que les progrès des arts, des lettres et surtout de la philosophie avaient eu une grande influence sur le développement de la science médicale. C'est là un rêve. Est-ce qu'Hippocrate a puisé sa méthode d'observation dans les philosophes épicuriens ou chez ses contemporains du siècle de Périclès? Est-ce que le siècle de Périclès a été le père d'autres grands siècles médicaux? Le christianisme ou l'islamisme ont-ils créé une médecine originale? Est-ce que la réforme a créé autre chose que des démolisseurs illuminés, comme Paracelse et Van Helmont? Est-ce que Harvey, l'immortel auteur de la découverte de la circulation du sang, n'a pas précédé Addison, Swift, la révolution d'Angleterre, Descartes et Leibniz? Le siècle de Louis XIV n'a-t-il pas été le siècle des Diafoirus et des Purgon? Et la grande révolution médicale opérée par Bichat, Broussais et Laënnec n'a-t-elle pas eu lieu dans un temps où les lettres et les arts étaient fort peu en honneur? Non, ce n'est pas parmi les littérateurs, les artistes, les philosophes, ce n'est ni dans les temples ni dans les palais, que nous devons chercher les inspirateurs de la médecine. C'est aux savans, aux physiologistes, aux physiciens, aux chimistes que nous devons demander les origines de nos fluctuations ascendantes et descendantes. La médecine est un art fragile appuyé sur des sciences solides.

Voyons donc avec M. Littré comment s'est créée la médecine et quelles ont été les causes de ses erreurs et de ses progrès. C'est en Grèce qu'elle s'est constituée. On a bien essayé de trouver ses premiers fondemens dans l'Inde, en Chine, en Égypte, en Judée, on a

bien tenté de démontrer qu'il avait existé une science préhistorique, dont l'antiquité aurait recueilli les débris. Mais un examen attentif ne montre chez tous ces peuples que des pratiques empiriques exploitées par les prêtres ou les sorciers, telles qu'on les retrouve encore dans les peuplades sauvages. Chez ces populations le mouvement d'accumulation scientifique s'est arrêté tout à coup; leur histoire fait découvrir chez elles une halte définitive. Dans la Grèce seule nous trouvons cette évolution permanente et successive qui transforme la médecine empirique en médecine scientifique. L'étude des textes anciens démontre qu'entre Homère et Hippocrate, il y eut de grandes écoles de médecine. Car ce sont des médecins qui ont fondé la médecine et non des philosophes; ces derniers peuvent bien remuer des idées, mais, semblables aux voyageurs qui vont aux découvertes, ce ne sont pas eux qui colonisent les voies qu'ils ouvrent. Il existe une vraie médecine quand Hippocrate survient, et c'est lui qui lui donne sa méthode, la méthode d'observation : « Tout médecin, dit-il dans le traité de *l'Ancienne Médecine*, doit étudier la nature humaine et rechercher soigneusement quels sont les rapports de l'homme avec ses alimens, ses boissons, les climats, tout son genre de vie, et quelle influence chaque chose exerce sur chacun. » La méthode était bonne, mais, comme le fait remarquer M. Littré, les instrumens manquaient absolument pour la mettre en œuvre. Hippocrate voulait que la médecine fût fondée sur la science des milieux dans lesquels nous vivons. Cette science des milieux, c'est celle des corps organiques, c'est-à-dire l'ensemble des sciences physico-chimiques. Or la physique et la chimie n'étaient pas encore nées. On peut dire que la physique n'a vraiment été fondée que le jour où Newton a établi le principe de la gravitation universelle; quant à la chimie, c'est Lavoisier qui l'a créée en faisant entrer le principe de la composition et de la décomposition moléculaire dans le domaine scientifique. Avant lui on avait certes fait de grandes découvertes, mais elles étaient demeurées isolées, surgissant du chaos de l'alchimie, comme les ruines de ces grands monumens qui restent seuls debout au milieu des cités anéanties. Lavoisier arriva, la balance à la main, et il constitua une chimie certaine, fondée sur une physique déjà assez puissante pour soutenir un vaste édifice (1).

Hippocrate, n'ayant aucune notion de la physique et de la chimie, ne pouvait aborder la biologie, la science générale de la vie; il ne pouvait même pas aborder la physiologie, qui nous explique le fonctionnement normal de l'organisme chez l'être sain. Il est bien

(1) Voyez Littré, préface à la *Physiologie* de Muller.

certain, que si la logique avait été la loi du monde, les hommes auraient dû étudier la physiologie avant de créer la médecine. Mais ce n'est pas la logique, c'est la nécessité qui fait la loi. La souffrance était là, pressante, acharnée, et il fallait, comme dit le vieil Homère, « composer les doux médicamens qui apaisent les noires douleurs. » Ce sont les cris de l'organisme malade et non l'attrait de la vérité abstraite qui ont fait naître la médecine. Et nos premiers maîtres ont été forcés de commencer l'étude des êtres vivans par le cas le plus difficile, puisque la maladie est plus compliquée que l'état déjà si complexe qui constitue la santé. Aussi est-ce avec une grande indulgence que nous devons juger ces médecins anciens qui, à travers les plus grandes difficultés, s'efforcèrent d'observer les phénomènes, de penser sur ce qu'ils avaient observé, de créer des théories encore bien précaires, d'instituer enfin l'esprit scientifique. Pour les apprécier, il ne faut pas les séparer du milieu dans lequel ils vivent et de la somme des connaissances alors en circulation (1).

C'est avec ce sentiment d'indulgence qu'il faut observer avec M. Littré cet admirable mouvement intellectuel qui poussa après Hippocrate le génie grec dans le chemin des découvertes anatomiques. Aristote établit les premiers rudimens de l'anatomie comparée en rapprochant les parties analogues des différens animaux et en les comparant ensemble. Théophraste, son élève, étudie la vie des plantes. Erasistrate, Hérophile, Galien, démontrent que le cerveau n'est pas une glande et que les nerfs ne doivent pas être confondus avec les tendons. Mais ces découvertes restèrent infécondes; car, ne s'appuyant sur aucune autre science, elles étaient semées dans un sol frappé de stérilité. Il n'est pas permis à des génies vigoureux d'intervertir l'ordre des temps, et l'on ne peut accuser leurs contemporains d'avoir manqué de clairvoyance en ne mettant pas à profit des vérités si palpables. C'est là qu'éclate dans tout son jour, dans toute sa force, le principe de la connexion historique qui fait tout marcher pas à pas, ne permettant pas que même les vues avancées des génies sagaces aient aucun effet prématuré. Ainsi l'histoire nous démontre que l'anatomie isolée n'a jamais fait progresser la médecine. Un habile anatomiste moderne se comparait avec raison au portefaix qui connaît très bien les rues d'une ville, y circule sans s'égarer, mais ne pénètre pas dans l'intérieur des maisons et ignore ce qui s'y passe. Le scalpel chemine, en effet, avec une grande sûreté dans les rues du corps humain, il en sait les replis et les

(1) Voyez Littré, *Journal des savans*, article sur Oribase, 1855; *Journal des Débats*, 16 janvier 1858.

sinuosités, mais il ne pénètre pas dans les intérieurs où se manipulent les matériaux de la vie. C'est l'expérimentation physiologique qui seule éclaire les mystères du jeu de l'organisme (1).

M. Littré a commencé ses études médicales au moment où Bichat et Broussais venaient de démontrer que la pathologie n'est autre chose que la physiologie dérangée. C'est certainement à cette idée dominante vers 1830 que M. Littré dut d'avoir découvert cette belle loi de l'histoire de la médecine : *les Erreurs de la pathologie sont solidaires des erreurs de la physiologie.* Tant que la vraie physiologie n'exista pas, la pathologie n'a valu quelque chose que lorsqu'elle secouait le joug de la mauvaise physiologie traditionnelle, comme l'a fait Hippocrate dans ses *Épidémies*, en se livrant à l'observation pure et simple des faits. Toutes les fois, au contraire, où les anciens ont fondé leurs systèmes sur des conceptions physiologiques erronées ou incomplètes, ils ont fait de la mauvaise médecine. M. Littré nous permet de toucher du doigt ce grand principe historique, en faisant défiler devant nous les diverses théories sur la nature même de la maladie qui ont tour à tour éclairé ou plutôt obscurci la médecine.

Les anciens, eux, pensaient bien qu'ils devaient chercher leurs élémens de discussion dans les propriétés des corps inorganiques, mais, comme ils ne les connaissaient pas, ils inventaient une physique et une chimie de fantaisie, instrumens défectueux et impuissans au service d'une idée juste. Ces essais prématurés produisirent une doctrine étrange, où la maladie est regardée comme un mauvais mélange de quatre humeurs : le sang, la bile, l'atrabile et la pituite. Cette théorie chimique, c'est l'*humorisme* ancien. Quelques siècles plus tard, les méthodistes, représentés par Soranus et Alexandre de Tralles, déclarèrent que la santé consistait dans la laxité et le resserrement des parties, et que la maladie survenait quand ces qualités étaient troublées. Cette théorie physique est le *solidisme* ancien. Avec Paracelse, avec Van Helmont, apparaît un nouvel élément, l'archée, sorte d'esprit qui est la cause de tout le mal. Cette théorie psychologique, c'est l'*animisme.* Voilà les trois théories qui, isolées ou mélangées entre elles, ont régi les systèmes médicaux jusqu'à nos jours ; partout on retrouve la chimie, la physique ou les esprits. M. Littré nous montre qu'au siècle dernier, le célèbre médecin d'Édimbourg, Brown, ne fit guère que renouveler les méthodistes du commencement de notre ère. Pour lui la santé consiste dans une propriété générale de l'organisme, l'incitabilité. Si cette incitabilité est trop forte ou trop faible, la maladie survient. Quelle

(1) Voyez Littré, *Journal des savans*, 1855, et la *Revue* du 1er janvier 1855 : *de la Science de la vie dans ses rapports avec la chimie.*

courte vue! et cependant avec quel contentement de lui-même il s'écrie : « J'ai démontré que l'état de maladie ne consiste pas dans l'introduction de matières étrangères dans le corps, ni dans un changement de formes des molécules organiques, ni dans une augmentation ou une diminution de la force du cœur et des artères, ni dans l'influence d'un principe raisonnable qui régisse les fonctions, ni dans un rétrécissement ou un élargissement des pores, ni dans une contraction des capillaires par le froid, ni dans un spasme qui occasionne une réaction de la part du cœur ou de vaisseaux profonds. » Tout cela était trop compliqué pour Brown, et pour lui toutes les maladies sont simplement sthéniques ou asthéniques; il faut donc stimuler ou contre-stimuler l'organisme, et comme Brown exerçait dans un pays humide et froid, il stimulait tous ses malades, tandis que son adversaire Rasori, qui exerçait en Italie, les contre-stimulait tous (1).

L'examen de ces efforts impuissans de la médecine pour se constituer et se créer des lois, nous montre la profondeur de cette parole de Celse : « Si l'art de raisonner faisait les médecins, il n'y en aurait pas de plus grands que les philosophes. Mais il vaut mieux ignorer comment se fait la digestion et savoir ce qui se digère le plus facilement. Au lieu d'interroger les causes de la respiration, il est préférable de chercher les moyens d'en faire cesser la gêne et la lenteur. Or ces notions nous viennent de l'expérience. » Au lieu de se livrer à l'expérience, à l'observation seule, nos ancêtres ont trouvé dans leur ignorance même une tendance naturelle à tout expliquer sans que des faits précis vinssent arrêter l'essor de leur imagination. Cependant ce n'est pas sans un grand enseignement pour notre esprit orgueilleux, nous dit M. Littré, qu'on voit s'écrouler ces empires scientifiques devant les irruptions de doctrines nouvelles ou régénérées, et naître, d'intervalle en intervalle, ces puissans esprits, législateurs temporaires, à qui finit toujours par échapper la science mobile et progressive (2).

Il faut arriver à notre époque contemporaine pour voir les médecins, familiarisés avec les sciences précises, la physique, la chimie, la physiologie, introduire la rigueur, la précision dans leurs recherches et considérer que la pathologie atteindra son idéal lorsqu'elle assimilera en tout ses observations aux expériences de la physiologie. L'histoire nous montre que plus les systèmes sont éloignés de cet

(1) Voyez Littré, article *Maladie* du *Dictionnaire en trente volumes* et *Journal hebdomadaire de médecine*, article sur le Brownisme, 27 février 1830.

(2) Voyez Littré, traduction d'Hippocrate, t. IV, Remarques rétrospectives, — le *Journal hebdomadaire de médecine*, t. VI, p. 321, article sur Cullen; — *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1846, article sur la Physiologie; — *Journal des Débats*, 12 avril 1864.

idéal, plus ils sont imparfaits; plus ils s'en rapprochent, plus leurs qualités augmentent. Ainsi cette histoire de la médecine nous enseigne que les progrès de notre art dépendent des progrès de la physiologie, qui est elle-même sous la dépendance de la physique et de la chimie, que les notions scientifiques doivent suivre une gradation nécessaire, et que nous devons regarder comme nulles et non avenues ces médecines qui croissent sur le fond malsain du mysticisme et de la superstition. La science n'est jamais née tout à coup d'un cerveau; elle est le fruit d'une élaboration bien des fois séculaire. Ainsi que l'a dit Montaigne en son naïf langage : « Les sciences ne se jettent pas au moule, on les forme peu à peu en les maniant et polissant à plusieurs fois, comme les ours façonnent leurs petits en les leschant à loisir. » Nous n'avons pas le droit de dire comme Euthydème : « Athéniens, je n'ai jamais rien appris de personne : j'ai toujours évité avec le plus grand soin non-seulement de recevoir des leçons, mais même de paraître en avoir reçu. »

M. Littré n'a pas seulement introduit dans l'histoire de la médecine ce principe fécond de la connexion des sciences, mais il a aussi accueilli avec empressement celui de la connexion des temps et de l'évolution successive de la médecine sans aucune interruption. On a cru pendant bien longtemps que le moyen âge avait été une époque de barbarie complète, où les sciences, les lettres et les arts étaient complètement inconnus ou délaissés : la renaissance était regardée comme une ère nouvelle née de toutes pièces. Cette renaissance avait jeté un voile épais sur le moyen âge. C'est notre siècle qui a été obligé de le reconstituer. Au moment où M. Littré se livrait avec ardeur à ses études historiques, on avait déjà démontré que cette époque, réputée ténébreuse, parce que nous ne connaissions pas la lumière capable de l'éclairer, avait été la gardienne de la tradition, et que même elle avait évolué au-delà de l'époque gréco-romaine. On avait prouvé qu'au moyen âge, le droit romain, la dialectique d'Aristote, la musique, l'architecture, l'enluminure, empruntés aux anciens avaient été en grand honneur. M. Littré pressentait qu'il en avait été de même pour la médecine, qu'il n'y avait pas eu de solution de continuité dans l'enchaînement des choses; car, disait-il, on n'aurait pas pu expliquer comment la science arabe, qui envahit l'Occident au XIIe siècle, aurait si facilement prospéré au milieu d'un foyer éteint. Le premier, il fit voir que pendant cette époque on traduisit les médecins grecs en latin, puisqu'il découvrit dans notre Bibliothèque nationale une traduction latine des livres des *Semaines* d'Hippocrate. En 1847, il montra que de nombreux médecins du XIIIe siècle, tels que Richard, Gilbert l'Anglais, Géraud du Berri, Gautier, Jean de Saint-Paul, Aubrand de Florence, cultivaient moins la science arabe que celle

de l'école latine fondée à Palerme au IXe siècle. Mais la multitude de ses travaux ne lui permit pas d'aller plus loin (1). La fin de la tâche échut à son élève, à mon père, qui parcourut les bibliothèques de l'Europe et y trouva les vestiges nombreux d'études médicales très actives entre la chute de l'empire romain et l'invasion des Arabes. On traduisait, on commentait, on enseignait. Comme la médecine en vogue venait de Rome, elle était surtout représentée par les méthodistes Soranus et Alexandre de Tralles. Cependant ce siècle de conservation par excellence nous a transmis en outre les œuvres de plusieurs compilateurs des premiers siècles de notre ère, et entre autres celles de Pline le naturaliste et d'Oribase.

On ne peut oublier de parler de Pline en parlant de l'œuvre médicale de M. Littré, car le grand historien de la médecine l'a traduit et commenté (2). Ce n'était pas là une œuvre facile; Pline parle de tout, et il fallait connaître presque toutes les branches des connaissances humaines pour le faire comprendre. C'était un singulier personnage que ce Pline. Grand ami de Vespasien, avocat, homme de guerre, homme d'état, n'ayant vécu que cinquante-six ans, il a écrit sept gros ouvrages d'histoire, de littérature, de science, sur lesquels l'*Histoire naturelle* seule est parvenue jusqu'à nous. Mais quelle vie studieuse! Pline le jeune nous raconte que son oncle ne perdait pas une minute. Levé avant le jour, il n'enlevait à l'étude que le temps du bain, et encore, pendant qu'on le frottait, il écoutait quelque lecture ou dictait; pendant les repas, il lisait et prenait des notes. L'élégant auteur des *Lettres* ajoute : « Quel est celui qui, à côté de mon oncle, ne rougirait d'une vie qui semble n'être que sommeil et oisiveté? » Cette réflexion pourrait tout aussi bien s'appliquer à M. Littré qu'à Pline l'ancien. Car est-il beaucoup d'entre nous qui ne rougiraient de leur oisiveté en jetant un regard sur la vie de labeurs incessans de l'éminent historien et de l'illustre lexicographe? M. Littré avait, comme les anciens, l'amour de la science universelle, mais il avait aussi ce qui leur manquait et ce qui manquait surtout à Pline, l'esprit critique. Du reste, il serait injuste de demander cette qualité au célèbre Romain. M. Littré nous fait remarquer que Pline est un littérateur qui s'est mis sans préparation aucune à traiter des sujets scientifiques. De la médecine il n'en a aucune notion; sa thérapeutique est la transcription fidèle des absurdités et des superstitions qui avaient cours parmi ses contemporains. « Ce semble, nous dit M. Littré, le livret des recettes d'un vieux berger et parfois des formules de quelque sorcier. » Son livre fut cependant le flambeau du moyen âge et triompha

(1) Voyez Littré, *Histoire littéraire de la France*, t. XVI.
(2) Pline, traduction en français, par E. Littré, 2 vol.; Dubochet 1848.

même du *Grand Miroir* de Vincent de Beauvais, cette immense encyclopédie naturelle composée au temps de saint Louis. Buffon comparait Pline à Aristote, et il faut arriver à Cuvier et à de Blainville pour savoir que cet auteur n'était qu'un compilateur et qu'il n'avait aucune connaissance des sujets qu'il traitait.

Un compilateur plus intelligent, plus soigneux fut Oribase, le médecin de l'empereur Julien. Il nous a conservé des extraits heureusement choisis d'une foule d'auteurs médicaux dont les ouvrages ont disparu. Et, fait bizarre, M. Littré nous apprend qu'une idée religieuse a déterminé la confection de cette collection médicale. Julien voulait restaurer la religion des dieux, aussi désirait-il remettre sous les yeux du public toute la médecine, qui était uniquement païenne. Voilà pourquoi il chargea son médecin Oribase de montrer en un seul corps toutes les richesses médicales conquises sous l'inspiration de ces dieux que le flot emportait (1).

L'Occident, au moyen âge, traduisit ces compilateurs et reçut de leurs mains la médecine de Cos, d'Alexandrie et de Rome. Il est vrai qu'au milieu des luttes, des guerres, des invasions, il fut bien difficile à cette médecine de progresser. Elle resta un enfant, mais c'était un enfant d'illustre origine puisqu'elle avait pour mère la science gréco-latine. C'est devant cet enfant avide de s'instruire que les Arabes se présentèrent, et ils furent les bien venus. Mais qu'apportaient donc ces brillans Orientaux? Ils apportaient Galien, le grand commentateur d'Hippocrate. C'est Galien qui avait été leur guide unique, et c'est Galien traduit en arabe, puis en latin, qui fut le guide de toute la médecine pendant quatre siècles. Les Arabes ne sont donc, ainsi que nous le dit M. Littré, qu'un incident dans l'évolution historique, puisqu'ils ne firent que toucher l'arbre de la science et bientôt en laissèrent tomber le fruit de leurs mains fatiguées (2). Le moyen âge accepta aveuglément leur médecine galénique parce qu'il avait besoin d'un maître. Il transforma en dogme absolu les moindres données d'une science traditionnelle qu'il ne comprenait pas bien. Les intelligences étaient asservies à l'autorité des textes comme les manans étaient asservis à celle des seigneurs, comme les seigneurs l'étaient à celle des représentans de Dieu sur la terre. Et alors on délaissait la nature pour ergoter à perte de vue sur les mots, sur les idées échappées à ces libres génies grecs qui, eux, n'avaient connu aucune entrave dans leur recherche de la vérité. Depuis longtemps on croyait que la science était un livre achevé, tout à lire chez les anciens. Au VIIe siècle, Paul d'Égine affirme que

(1) Littré, *Journal des savans*, août 1852.
(2) Littré, *Journal des savans*, décembre 1855.

les anciens n'ont rien omis, si bien qu'il ne parle pas de la petite vérole qui existait de son temps et qu'un médecin syrien, Aaron, avait déjà décrite en Orient : les anciens avaient tout vu, donc la petite vérole avait tort d'exister (1).

Il faut arriver au XVIe et au XVIIe siècle pour trouver quelques velléités d'indépendance. Mais quels essais malheureux! Paracelse et Van Helmont, ne se contentant pas de se révolter contre l'autorité exagérée de Galien et d'Hippocrate, disent qu'il n'y a rien de bien chez les anciens, qu'il faut tout renverser, et, à l'exemple de bien des révolutionnaires, leur œuvre ne vaut pas celle qu'ils détruisent. Van Helmont disait que la médecine était une table rase et vide, sur laquelle il a voulu écrire la vérité éternelle, car il croyait savoir tout; par exemple, que l'âme était dans l'estomac, que la mémoire était dans le cerveau, tandis que la volonté était dans le cœur; que les purgatifs, la saignée, les exutoires sont de vieilles friperies bonnes à mettre au magasin des oripeaux. M. Littré nous démontre que le nouvel édifice ne valait pas l'ancien; il ne reposait pas sur une saine observation, mais sur les conceptions les plus bizarres de l'alchimie. L'œuvre de Paracelse et de Van Helmont ne tenait pas sur ses pieds; elle n'a pas résisté à l'épreuve du temps. L'heure de la rénovation n'avait pas sonné pour la médecine; elle attendait Harvey, Haller, Lavoisier et Bichat (2). Aussi cette excursion à travers l'histoire des sciences médicales nous ramène à notre point de départ, à la théorie féconde de M. Littré, sur la connexion des sciences. La médecine suit la fortune de la physiologie, et la physiologie ne peut progresser que lorsque la physique et la chimie sont toutes deux constituées.

M. Littré a aussi appliqué à toute l'histoire de la médecine cette belle méthode inaugurée solennellement dans l'interprétation d'Hippocrate et qui consiste à étudier attentivement les faits anciennement observés à l'aide de la lumière que procurent les connaissances modernes en anatomie, en physiologie, en pathologie. De cette façon, il a donné un but réel et fécond à l'érudition, il a rendu la vie et l'actualité aux questions anciennes qui semblaient éteintes et ensevelies à jamais dans un juste oubli. De cette façon, il a détruit plusieurs assertions fausses acceptées par l'histoire en établissant des diagnostics rétrospectifs. Ainsi, quand Alexandre mourut, à Babylone, à trente-trois ans, au milieu des plus grands succès que puisse rêver un conquérant, on pensa de toute part qu'il avait été empoisonné, et les soupçons se portèrent sur Antipater, commandant de

(1) Voyez Littré, *Journal des savans*, décembre 1855, article sur la traduction de Paul d'Égine par M. Brian.

(2) Voyez Littré, *Journal hebdomadaire de médecine*, 1830. Article sur Van Helmont.

la Macédoine. Ces présomptions furent acceptées par le peuple et même par les historiens. M. Littré, commentant le récit de la mort d'Alexandre tel qu'il nous a été laissé par ses deux historiographes, nous montre clairement que l'illustre conquérant est mort d'une de ces fièvres pseudo-continues si bien décrites par Hippocrate et qui sont, depuis les temps les plus reculés, fort meurtrières dans tout l'Orient (1). Ainsi s'évanouit, devant la critique sagace de M. Littré, toute la légende de l'empoisonnement d'Alexandre.

Par une expertise également profonde et sagace, M. Littré a détruit le soupçon qui planait sur la mort de Madame, de la charmante Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans (2). Lorsque cette aimable princesse mourut en quelques heures, au milieu de la santé apparente la plus parfaite, il n'y eut qu'un cri dans la cour et dans la ville : on l'a empoisonnée, et tous désignaient l'empoisonneur dans la personne du chevalier de Lorraine, que Madame avait fait exiler. Quelle mort foudroyante, en effet! Vers cinq heures de l'après-midi, on apprend que la princesse est malade; dans le milieu de la nuit, elle a succombé : « Madame se meurt, Madame est morte! » Ces fins rapides et tragiques ont toujours effrayé nos pères, qui les rapportaient à quelque agent surnaturel ou étrange, un philtre ou un poison. Mais aujourd'hui nous savons les expliquer par des apoplexies cérébrales, des ruptures du cœur ou des grosses artères, et aussi par la rupture subite de l'estomac, dans une maladie que l'illustre Cruveilhier a décrite le premier, il y a cinquante ans, sous le nom d'ulcère rond de l'estomac. Or M. Littré nous démontre que c'est à cette affection qu'a succombé la duchesse d'Orléans. Pour établir ce diagnostic rétrospectif, il se sert de deux documens, le récit de la maladie laissé par Mme de La Fayette et le procès-verbal de l'autopsie conservé dans les manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Madame, à la fin de la journée, fut prise tout à coup de douleurs partant du creux de l'estomac et s'irradiant dans tout le ventre; ces douleurs devinrent atroces quand elle but un verre d'eau de chicorée et, plus tard, un verre d'huile. Elle criait, tant elle souffrait, et disait : « Si je n'étais pas chrétienne, je me tuerais, tant mes douleurs sont excessives. » Son visage devint pâle, ses extrémités froides, son pouls petit, son sang se figea, si bien que la saignée du pied ne donna pas de résultat, les vomissemens survinrent. Puis arriva la torpeur, elle n'eut plus la force de crier; la mort se peignit sur son visage et envahit tout son être. Les médecins avaient d'abord dit qu'il s'agissait là d'une colique sans

(1) Littré, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1853, *de la Toxicologie dans l'histoire de la mort d'Alexandre.*

(2) *La Philosophie positive*, septembre et octobre 1867.

gravité, puis d'un grand débordement de bile et enfin d'un choléra-morbus; et le public, voulant être plus savant que les médecins, s'attacha à l'idée de l'empoisonnement. Pour éclairer cette question, M. Littré met sous les yeux du lecteur le cadavre à peine refroidi de la grande princesse, ouvre le corps, examine les lésions internes, les compare aux symptômes foudroyans qui ont enlevé la malade et tire un jugement sur cette maladie survenue il y a deux cents ans comme s'il s'agissait d'un cas observé de nos jours. Le récit de l'autopsie est très clair. On trouve sur l'estomac un petit trou aussi net que s'il avait été fait à l'emporte-pièce. Mais cette perforation de l'estomac ne peut pas frapper les médecins de ce temps, et ils croient qu'il est dû à un accident de la dissection. Ils ne voient pas que cette perforation explique pourquoi on a trouvé le bas-ventre plein d'un liquide putride, gras comme de l'huile, l'intestin et ses enveloppes, le foie, mortifiés. C'est cette perforation de l'estomac qui a déterminé une péritonite suraiguë, c'est par elle que la tasse d'eau de chicorée s'est répandue dans le ventre et a provoqué des douleurs atroces, c'est aussi par cet orifice qu'a passé l'huile retrouvée dans le bas-ventre. Rien n'est plus clair que cette observation restaurée par M. Littré; elle nous explique cliniquement comment, « en neuf heures, l'ouvrage de Dieu s'est accompli. »

III.

M. Littré, dans de nombreuses publications, s'est attaché à éclaircir à l'aide de la science moderne les *faits merveilleux* qui avaient frappé l'attention de l'antiquité ou du moyen âge, et que la médecine actuelle peut expliquer. Il s'est occupé des hallucinations de Socrate qui croyait entendre la voix d'un génie, d'un démon, conversant avec lui et dirigeant ses actions. Et acceptant les idées de M. Lélut, il démontre que le fameux démon de Socrate était une simple hallucination, comme il en survient chaque jour dans le cerveau des aliénés qui conversent avec les rois, les empereurs, les saints, les papes et les êtres divins. Il est fort heureux que Socrate n'ait pas vécu dans notre siècle, car on aurait probablement pensé que son génie n'était pas une raison suffisante pour garantir de sa folie et on l'eût enfermé dans un asile (1). C'était aussi un halluciné, mais à un moindre degré, que Pascal. Le 23 novembre 1654, cet esprit troublé eut une vision. Un feu lui apparut de dix heures et demie du soir à midi et demi, et depuis ce jour il prit l'engagement de se livrer tout entier à Dieu. Il écrivit ce pacte avec le Créateur, et après sa mort on trouva cet etrange engagement cousu

(1) Littré, *Socrate et Pascal, Pathologie mentale;* (*National,* 1er août 1856).

dans son pourpoint. C'est bien l'acte étrange d'un halluciné. Mais il faut bien savoir que l'hallucination n'exclut pas le génie. C'est un rêve fait les yeux ouverts ; on voit des objets, on entend des voix, et tout se passe comme dans l'état de veille, sauf la réalité.

Les médecins du moyen âge n'échappèrent pas à l'hallucination. Van Helmont raconte qu'après une fervente prière dans laquelle il demandait à Dieu de l'éclairer, il se vit transformé en une sphère creuse dont le diamètre s'étendait de la terre au ciel ; au-dessus de lui était un sarcophage et au-dessous un abîme de ténèbres. Van Helmont n'hésita pas à interpréter ce songe ; il comprit que le stoïcisme le retiendrait entre l'abîme des enfers et une mort imminente. Tout ce qui est merveilleux l'attire. C'est lui qui croit aux vertus miraculeuses du crapaud, à la génération spontanée des vers, des scorpions, des souris. C'est lui qui nous raconte avec le plus grand sang-froid l'histoire suivante : « Un Bruxellois ayant perdu le nez dans un combat, se rendit chez un chirurgien nommé Tagliacozzi. Ce dernier eut recours, pour le guérir sans difformité, à l'autoplastie et emprunta le lambeau de chair au bras d'un domestique. Le blessé revint chez lui avec son nez d'emprunt. Treize mois plus tard, il fut tout à coup désagréablement surpris en voyant cet organe se refroidir et finir par se putréfier. Qu'était-il arrivé? Après bien des lamentations et des recherches, on apprit que le domestique au bras duquel le Bruxellois avait emprunté son nez était mort au moment où cet organe s'était refroidi. » De telles histoires, aujourd'hui, ne se trouvent plus que dans les fables, et celle que nous venons de transcrire a inspiré la fantaisie de M. About : *le Nez d'un notaire.*

L'antiquité et le moyen âge se ressemblent par leur confiance aveugle dans le merveilleux. Là on interrogeait les entrailles des victimes et le vol des oiseaux, ici on cherchait à prévoir l'avenir par des formules ou des réactions cabalistiques. Les sorciers valaient les augures. Ils répandirent également à travers l'Orient et l'Occident cette croyance au surnaturel qui a entravé si longtemps les progrès de la médecine et surtout de la thérapeutique. Quand les médecins essayaient des substances nouvelles, qu'elles produisaient sur les corps des effets dont ils ne pouvaient se rendre compte, quand des phénomènes insolites apparaissaient, ils s'effrayaient et criaient au surnaturel, absolument comme les enfans mettant en jeu des machines dont ils ne soupçonnent pas les effets et qui s'épouvantent quand ils voient s'agiter des ressorts et se mouvoir des roues qu'ils ne savent pas arrêter.

Mais si la foi dans le merveilleux réunit l'antiquité et le moyen âge, ce dernier fut bien moins tolérant envers les illuminés. C'est qu'à cette époque, nous dit M. Littré en recherchant toujours dans les faits les traces de l'évolution de l'esprit humain, le diable appa-

rut sur la scène. Dans la religion des gentils, les démons étaient de bons génies ; mais quand les démons furent des anges rebelles, les ennemis de Dieu, les auteurs du mal, les inspirateurs des noirs forfaits, alors on s'inquiéta de ceux qui prétendaient fréquenter habituellement une aussi redoutable compagnie. C'est alors que l'on vit s'allumer les bûchers dont la flamme lugubre se projette sur quatre longs siècles. La justice, se montrant aussi cruelle que le diable était méchant, promenait la mort parmi les sectateurs du prince des ténèbres. La foi qui brûlait était aussi déraisonnable que le fou qui était brûlé. Et cependant, était-elle donc si dangereuse cette science des sorciers? avait-on jamais vu un magicien dénouer les liens serrés autour de ses mains ou briser les portes d'une prison? De ces relations de l'esprit humain avec les princes du ciel ou de l'enfer, était-il sorti quelque conception féconde, quelque production de génie, quelque œuvre effective? Le magicien ne vivait-il pas pauvre à côté des trésors, ignorant à côté de la science? « Les sciences occultes, nous dit M. Littré, malgré les promesses qu'elles prodiguaient, ont manifesté leur impuissance finale. Toute l'histoire chemine comme si elles n'existaient pas ; elles tiennent la baguette des fées, et cette baguette ne produit pas d'œuvre dans leurs mains (1). »

M. Littré a voulu jeter aussi quelques rayons de la science moderne sur les hallucinations et les phénomènes nerveux étranges qui prirent anciennement la forme épidémique. Quel étrange spectacle que celui de ces bandes d'hommes et de femmes formant des cercles en se tenant par la main et dansant avec fureur jusqu'à ce qu'ils tombent épuisés, et allant à travers l'Allemagne étaler le spectacle de leurs danses désordonnées ! Quelle bizarre folie que celle de ces aliénés appelés lycanthropes par Oribase, loups-garous au moyen âge, « qui, nous dit le médecin de Julien, imitent les allures du loup en toute chose et errent jusqu'au lever du soleil autour des tombeaux! Ils sont pâles, ils ont les yeux ternes, secs et enfoncés dans les orbites, la langue sèche, sans salive ; la soif les dévore. » Mais, de notre temps, n'est-il pas tout aussi étrange de voir surgir en plein XIXe siècle, aux États-Unis, une épidémie d'hallucination causée par la croyance aux esprits frappeurs, aux tables tournantes, aux visions célestes? Et tout récemment encore, en 1878 et en 1880, n'avons-nous pas vu des épidémies de démonopathie apparaître en Italie? La dernière a pris naissance à Alia, près d'Udine, à la suite d'une procession faite pour prier saint François de faire pleuvoir. La statue du saint fut promenée, et une jeune fille

(1) Littré, *les Tables parlantes et les Esprits frappeurs*, *Revue* du 15 février 1856, et introduction à la 3e édition du livre de Salverte : *les Sciences occultes*, 1856.

hystérique affirma avoir vu l'eau couler sur son visage! Aussitôt une foule de gens virent la sueur perler sur les traits de l'image vénérée. Pendant deux mois, le village tout entier délira et fut en proie aux hallucinations les plus variées.

Aujourd'hui la science a éteint les bûchers, détruit la croyance au surnaturel diabolique et expliqué cliniquement toutes ces hallucinations. Elle a vu que l'opium et le haschich procurent des rêves délicieux, que le sulfate de quinine fait entendre un bruit de cascade imaginaire, que la belladone trouble la vue, que la strychnine détermine des convulsions, que toutes ces hallucinations des sens s'observent dans les maladies aiguës les plus naturelles. Elle a vu, en outre, que toutes ces prétendues possessions démoniaques étaient toujours accompagnées de tremblemens, de convulsions, de raideurs tétaniques, de troubles dans les sens, de perversion de la sensibilité, de paralysie; que tous les traits de ce tableau étaient du domaine du médecin. Ces démons et ces esprits qui ne pouvaient intervenir que par l'intermédiaire des nerfs, sont devenus de simples maladies nerveuses, et l'école de la Salpêtrière, dirigée avec tant de talent par M. Charcot, a montré que cette maladie spéciale était l'hystéro-épilepsie, observée de nos jours. Aujourd'hui on n'en voit plus guère que des cas isolés. Autrefois elle se manifestait très souvent sous forme épidémique, parce que chez les ignorans, les malheureux, les misérables, la croyance au merveilleux est une consolation et l'imitation un penchant naturel. Quand, au moyen âge, un même malheur, une même calamité frappait un groupe d'individus, tous ses membres se trouvaient dans un milieu propice pour être atteints par la maladie nerveuse que les événemens sociaux répandaient dans l'air. C'est ainsi, nous dit M. Littré, qu'au XIVe siècle, le besoin d'expiation développa la grande épidémie des flagellans, que les persécutions religieuses provoquèrent au XVIIe siècle des épidémies convulsionnaires et extatiques chez les protestans camisards des Cévennes et les jansénistes de Saint-Médard. Ces épidémies nerveuses, comme les grandes épidémies miasmatiques, sont soumises à certaines lois de développement. Seulement, il ne s'agit plus de l'influence de la nourriture, de l'air, du chaud, du froid, d'agens délétères, mais bien de l'état social, des influences morales, des douleurs générales, créant des penchans irrésistibles qui s'emparent d'une foule d'esprits préparés à les recevoir. Cette question des milieux psychiques a beaucoup préoccupé M. Littré, dès 1856, et ses études ont provoqué un grand nombre de travaux publiés depuis cette époque. La science a vu que le grand agent de diffusion de ces épidémies est une exagération du sentiment religieux chez des âmes surexcitées par les perturbations

sociales et qui se jettent avec une ardeur inconsidérée dans les bras de la religion comme dans un refuge sacré.

S'il a existé au moyen âge des maladies diaboliques, il y a eu aussi des guérisons miraculeuses. M. Littré a essayé de faire rentrer quelques-uns de ces faits surnaturels dans le domaine de la médecine. C'est dans ce sens qu'il a étudié sept cas de guérisons opérées sur le tombeau de saint Louis qui sont racontés dans un vieux texte du XIIIe siècle (1). Ces sept malades étaient atteintes de paralysie du mouvement et de la sensibilité, de contractures des membres et de paralysie des vaisseaux sanguins déterminant une coloration foncée des tissus. Toutes ces malades furent soulagées ou guérirent en se couchant sur le tombeau et en accolant leurs membres à la châsse du saint roi, après avoir éprouvé des contractions générales. Ces observations montrent que l'on avait affaire à des hystériques chez lesquelles une influence morale vive provoquait un vigoureux ébranlement nerveux. Cette influence morale peut être religieuse, c'est-à-dire psychique, comme elle peut être purement physique, quand il s'agit d'une frayeur subite. Peut-être aussi pourrait-on invoquer dans ces cas l'influence du froid produit par la pierre du tombeau et l'action électro-magnétique des métaux qui composaient la châsse de saint Louis. Nous sommes fondés à émettre aujourd'hui de pareilles hypothèses. Mais, au moyen âge, on ne connaissait ni l'influence naturelle du moral sur le physique, ni l'action du froid, ni l'électrothérapie, ni la métallothérapie. La science, cette foi démontrée, n'existait pas; les intelligences étaient gouvernées par la foi traditionnelle, qui, livrée à elle-même, tombe infailliblement dans la superstition. Elle était fatale au moyen âge, cette superstition, et elle ne doit pas nous rendre injustes envers ce temps malheureux. « Dans cette église majestueuse de Saint-Denis, que j'ai si souvent visitée et admirée, dit M. Littré, il m'est facile de m'asseoir en idée à côté des pèlerins; même de leur parler ne m'est pas étranger, car je m'y suis familiarisé dans les livres; j'examine avec curiosité et en médecin leurs infirmités; j'écoute avec compassion leurs plaintes et leurs prières, et quand une voix joyeuse s'élève pour annoncer une guérison, je me réjouis de l'heureux événement, non sans m'étonner des ressources secrètes des organismes vivans. »

Ce n'est pas seulement les épidémies nerveuses, mais toutes les épidémies, que l'antiquité et le moyen âge plaçaient sous l'influence des agens surnaturels, et c'est à ce titre que M. Littré a

(1) Littré, *un Fragment de médecine rétrospective*, dans la *Philosophie positive*, juillet 1869.

voulu éclairer par la science moderne ces mystérieuses calamités des temps anciens. Dans ces époques lointaines, l'Occident fut ravagé par de terribles épidémies. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, la grande peste à bubons et à charbons passa d'Orient en Occident, en promenant partout la mort et la terreur. Elle fut encore plus terrible au milieu du XIVe siècle, et il faut entendre ce cri mélancolique et désespéré de maître Symon de Covino, dont le poème sur *la Peste noire* a été publié et traduit pour la première fois par M. Littré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes :* « Rien ne sert, ni la chaleur, ni le froid, ni la salubrité du pays. Que ce soit des montagnes élevées, des vallées profondes, une île de la mer, une vaste plaine, une terre hérissée de rochers, une forêt, une rive sablonneuse, un marais, la maladie se propage partout. On attend l'hiver, la froidure est sans effet contre elle; la chaleur de l'été, la douceur du printemps, le cours de la lune, rien n'arrête ses ravages. Aucun souffle n'est salutaire, de quelque côté qu'il vienne. » Dans ce temps, il mourait cinq cents malades par jour à l'Hôtel-Dieu de Paris. A Avignon, le pape bénit le Rhône afin que les cadavres pussent y être jetés, les cimetières ne suffisant plus. A Vienne, à Londres, on fut obligé de creuser d'énormes fosses hors des murs pour enfouir des milliers de cadavres (1). Ces morts terribles et soudaines étaient bien faites pour aveugler les esprits. On crut d'abord que de grandes perturbations cosmiques, que des éruptions volcaniques ou des tremblemens de terre étaient la cause de ces épidémies, comme si une sorte d'état fébrile de la terre avait été la source des fléaux qui frappaient notre espèce; comme si la nature irritée, ne se contentant plus de la succession ordinaire de la vie et de la mort, empruntait soudainement des moyens plus prompts de destruction.

Puis les esprits affolés, fatigués d'accuser le ciel et la terre, dirigèrent leurs soupçons sur leurs semblables. Ils prétendirent que les juifs empoisonnaient les fontaines et les fureurs de l'homme s'ajoutèrent aux fureurs de la nature. On enfermait ces juifs dans leurs synagogues et on les brûlait. Ces vengeances accomplies, on pillait leurs demeures, on traquait les fugitifs, que la populace massacrait. Quelques-uns cependant échappèrent et trouvèrent un refuge dans la lointaine Lithuanie, où le roi Casimir le Grand les prit sous sa protection (2). Mais, malgré la disparition des juifs, le fléau continuait ses ravages; c'est alors que l'on prétendit que des *semeurs de peste* étaient les auteurs de ces méfaits. Ils étaient accusés de pulvériser les débris du cadavre d'un pestiféré, de mêler cette poudre

(1) Littré, *le Choléra à Paris en* 1832; *National* du 3 octobre 1834.
(2) Id., *les Grandes épidémies, Revue* du 15 janvier 1836.

aux alimens, de la répandre dans les rues, dans les maisons, jusque dans les mouchoirs et les jarretières. M. Littré nous démontre que, même si ces accusations eussent été fondées, ces semeurs de peste n'eussent causé aucun mal; car il est prouvé depuis le XIIIe siècle que les animaux peuvent manger sans danger les débris d'un corps pestiféré et que la peste n'est pas contagieuse par l'attouchement des cadavres, mais seulement par l'attouchement des vivans ou des objets qui leur ont appartenu. Ainsi la sémination de la peste fut un faux crime, comme la sorcellerie (1).

La peste n'eut pas le triste privilège de décimer les populations du moyen âge. La variole apparut en Occident vers le IVe siècle, comme nous le prouve une relation de Plinius Valerianus. Au VIe siècle, Grégoire de Tours nous décrit les ravages qu'elle fait à Marseille, Rome, Clermont et Paris. Pendant plusieurs siècles, elle leva une dîme d'un douzième sur la population de l'Europe, défigurant et aveuglant la plupart de ceux qui échappaient à la mort. Puis survint une maladie étrange : le feu sacré, ou mal des ardens, dans laquelle des membres gangrenés se détachaient du corps. Quelle était cette maladie? M. Littré pense qu'il s'agit là de la pellagre. En 1485, il survint en Angleterre, et surtout à Oxford, une terrible épidémie qui tuait en quelques heures au milieu de sueurs profuses : c'était la suette anglaise. M. Littré a démontré que cette affection était très comparable à l'affection appelée, dans l'antiquité, maladie cardiaque, et à la maladie moderne nommée suette des Picards, ou suette miliaire. Ces diagnostics rétrospectifs nous enseignent que les maladies éteintes et les maladies nouvelles sont beaucoup plus rares qu'on le pensait. L'étude de ces calamités des temps anciens nous montre combien l'hygiène moderne a diminué le pouvoir meurtrier des épidémies. On ne reste plus les bras croisés devant elles; on les arrête par des quarantaines, comme pour le choléra ou la fièvre jaune; on les éteint sur place par les inoculations, comme pour la variole. Et, grâce aux magnifiques découvertes de M. Pasteur, on atteindra peut-être bientôt tous ces génies épidémiques qui terrifiaient nos pères et les condamnaient au fatalisme le plus impuissant. Comme les temps sont changés et combien la foi dans la puissance de la science nous a rendus plus courageux dans la lutte contre le mal! Nous ne sommes plus au temps où Guy de Chauliac écrivait ces paroles navrantes : « On meurt sans serviteur, on est enseveli sans prêtre; le père ne visite pas son fils, la charité est morte, l'espérance anéantie. »

Nous venons de voir combien de problèmes historiques M. Littré a éclairés à l'aide des lumières de la science moderne. Pour entre-

(1) Littré, *les Semeurs de peste*, dans *Médecine et Médecins*, p. 492.

prendre une pareille œuvre, il importait de connaître à fond cette science moderne. Et M. Littré a prouvé qu'il la possédait dans ses plus intimes détails en jugeant les travaux et les découvertes de ses contemporains. Les questions actuelles lui étaient aussi familières que les questions anciennes. Jamais il n'a cessé d'étudier et il connaissait tout aussi bien la science de 1870 que celle de 1830. Aussi a-t-il pu quelquefois porter des jugemens très profonds sur les grands problèmes scientifiques qui s'agitaient devant lui et empêcher la science d'adopter des théories trop hâtivement conçues. Ainsi, dans plusieurs publications, il a combattu les prétentions de la chimie à expliquer définitivement tous les phénomènes de la vie (1). Certes la vie des êtres, plantes et animaux, est un grand acte chimique de composition et de décomposition. Les savans modernes ont jeté une vive clarté sur cette vie du globe qui, avec quelques corps simples, engendre l'infinie variété des êtres venant un moment jouir des rayons du soleil, puis rendant leurs élémens à l'éternelle chimie. Les hommes mangent les animaux, les animaux absorbent les végétaux; en les mangeant ils leur empruntent la force nécessaire à leur vie, puis, cela fait, ils restituent à la terre ces matériaux, qui leur sont devenus inutiles; la terre les féconde et les fait absorber par les végétaux, qui nourriront de nouveau l'espèce animale. Et ainsi de suite se continue ce travail de Pénélope, toile toujours sur le métier et ne subsistant qu'à la condition d'avoir ses fils incessamment renouvelés. C'est la chimie qui a découvert les ressorts merveilleux de ce mécanisme. Comme le dit M. Wurtz dans la belle préface de son *Traité de chimie biologique*, les animaux sont des appareils de combustion et de dépense de force; ainsi qu'une machine à vapeur, ils brûlent du charbon et versent dans l'air de l'acide carbonique; tandis que les végétaux sont des appareils de réduction et d'accumulation d'énergie, ils s'emparent de l'acide carbonique de l'air et lui rendent de l'oxygène en faisant du charbon qui sera repris par les animaux. Le foyer de cette élaboration réside dans les organes foliacés des plantes et l'agent est la radiation solaire. Sans le soleil la vie n'existerait pas, pas plus que la chaleur, l'électricité, le mouvement, que la houille produit aujourd'hui. Car cette houille, c'est un amas de végétaux de l'époque géologique qui nous rendent aujourd'hui la force qu'ils avaient empruntée autrefois au soleil. C'est donc cet astre qui, en dernière analyse, met en mouvement tous les rouages de cette vie terrestre ondoyante comme une flamme vacillante à la surface de notre planète.

(1) Littré, *de la Science de la vie dans ses rapports avec la chimie. Revue* du 1er janvier 1855. — *Philosophie positive*, article sur M. Ch. Robin, t. XII, 1874, et *Journal des Débats*, 30 mai 1856; article sur Magendie.

Ce sont là de belles conquêtes de la chimie ; mais, nous dit M. Littré, elles ne prouvent pas qu'il n'y ait pas un abîme entre la matière inorganisée et la matière vivante et que les élémens des corps vivans n'obéissent qu'aux lois chimiques. La chimie explique le mode de la nutrition des êtres, mais elle ne donne pas le secret de ce grand inconnu : Quelle est la force qui régit le mouvement de ce mécanisme compliqué? En dehors de l'affinité chimique qui explique toutes les transformations des élémens morts, il existe des lois inconnues qui gouvernent les transformations des élémens vivans. Quand, sous le microscope, on place sur un tissu vivant une solution de fuchsine, les cellules ne se colorent pas ; si ce tissu meurt, les cellules s'imbibent immédiatement de la substance colorante. Les cellules vivantes diffèrent donc des cellules mortes. Et puis la chimie a-t-elle jamais pu produire une cellule capable de reproduction? La reproduction, voilà la grande propriété vitale qui empêche de confondre les lois de la chimie avec les lois de la biologie, la science de la vie. Ainsi instruits par l'expérience des anciens, qui ont divagué en recherchant les causes premières, renonçons, comme nous le conseille sagement M. Littré, à découvrir la nature essentielle de la vie. « Que l'esprit humain rejette loin de lui les vains désirs qui ne sont pas de sa condition. Et, pour se payer de sa résignation, il verra se révéler à lui toutes ces agences qui accomplissent l'œuvre du monde, en cultivant l'ensemble des sciences, précieux et puissant intermédiaire entre la pensée qui contemple et le bras qui agit (1). » Et n'imitons pas ces alchimistes du moyen âge qui, en étudiant l'essence de la vie, croyaient trouver le remède universel capable de fixer à jamais dans les organes cette vie fugitive.

Mû par la même crainte des hypothèses hasardées, M. Littré a combattu en 1874, dans sa *Revue de philosophie positive*, les physiologistes, comme Haeckel, de Iéna, qui ont exagéré la doctrine du transformisme fondée par Darwin. M. Littré admettait que les êtres n'avaient pas été créés sur un type unique, d'après une forme unique, qui n'était qu'une forme de l'esprit de Goethe (2), mais d'après une loi de développement :

> Est-ce que la commune mère,
> Une fois son œuvre accompli,
> Au hasard livre la matière,
> Comme la pensée à l'oubli (3) ?

(1) Littré, *Revue* 1855.
(2) Littré, les *Œuvres d'histoire naturelle de Goethe*.
(3) A. de Musset, *sur Trois marches de marbre rose*.

Cette loi, c'est de développer toujours ce qui existe, de passer d'une forme à une autre par des transitions, en laissant à chaque degré une trace de celui qui le précède et de celui qui le suit. Dans la nageoire de la baleine, dans l'aile de l'oiseau, on retrouve l'os qui fait le bras chez l'homme et le pied de devant chez les mammifères. M. Littré admet le mode de création par transition. Il admet que les animaux supérieurs n'auraient pas vu le jour si les animaux inférieurs n'avaient pas existé. Parmi les êtres, l'homme est donc le terme où ont abouti toutes les transformations opérées par transitions successives. Voilà ce qu'a dit M. Littré sur la place occupée par l'homme dans la nature. Cela veut-il dire que l'homme descend du singe, cette pensée banale et brutale que l'on a attribuée à l'illustre savant? M. Littré n'en savait rien, et il ne parlait que de ce qu'il savait. Dans cette question épineuse du transformisme, il s'est efforcé de rejeter toutes les hypothèses hasardées. Il a dit que ce mécanisme de l'évolution et de la sélection était une explication et non une démonstration. Il a dit aussi que cette théorie de l'évolution dans la nature devait s'arrêter aux dernières limites des êtres vivans et qu'on ne pouvait pas expliquer comment s'opère le passage de la matière brute à l'élément vivant. Ce sont là de sages réserves, que les détracteurs de M. Littré feront bien de considérer attentivement.

M. Littré, par principe, ne cherche pas à connaître les causes premières qui ne sont pas du domaine de la science. Partout on retrouve cette crainte un peu dédaigneuse des hypothèses. Aussi on lira dans l'article *Ame*, du *Dictionnaire de médecine*, par Littré et Ch. Robin, édition de 1877 : « L'âme, en biologie, est l'ensemble des facultés intellectuelles et morales... Cet ensemble de facultés est le résultat des fonctions encéphaliques d'après le dogme scientifique actuel, qui n'admet ni propriété ou force sans matière, ni matière sans propriété ou force, tout en déclarant ignorer absolument ce que c'est en soi que force et matière, et pourquoi la sensibilité et la pensée se manifestent dans la substance nerveuse. » Il est difficile de faire une définition scientifique plus sage et plus prudente. On ne peut vraiment rien demander de plus à un savant, car les physiologistes n'ont jamais eu la prétention de disputer aux philosophes le champ de l'hypothèse.

M. Littré ne s'est pas toujours confiné dans les régions élevées de l'histoire et de la philosophie scientifiques, il a souvent traité les sujets les plus pratiques de la médecine et s'est souvent occupé des grands problèmes hygiéniques. Il a longuement parlé des mesures prophylactiques destinées à arrêter le choléra et les autres épidémies (1). Il a le premier en France demandé la création d'un

(1) Littré, *de l'Hygiène*. (*Journal des Débats*, 23, 25 et 27 novembre 1858.)

ministère de la santé publique. A plusieurs reprises, il a insisté sur l'utilité des exercices du corps bien réglés, comme dans l'antiquité; exercices encore fort en honneur chez nos voisins et que nous délaissons beaucoup trop. Il recommande de les régler de façon à développer toutes les fonctions du corps, sans vouloir produire cet entraînement qui fait les athlètes et non les guerriers, les chevaux de course et non les chevaux de travail. Ces salutaires exercices du corps, M. Littré ne se contentait pas de les recommander. Il les pratiquait. Combien de fois ne l'ai-je pas vu, au Mesnil, bêcher ou creuser des trous dans son jardin ! Et quelle vigueur il montrait en traversant et retraversant la Seine à la nage ! je ne crois pas avoir jamais vu quelqu'un nager aussi bien que lui. Ces exercices avaient donné une grande force corporelle à ce travailleur infatigable. Il bravait impunément le froid, le chaud, comme il bravait la veille, privilèges bien rares chez les vieillards.

M. Littré était trop sage pour s'insurger contre la vieillesse quand elle arriva, comme l'avait fait Mme de Sévigné : « Il me semble que j'ai été traînée malgré moi à ce point fatal où il faut souffrir la vieillesse, je la vois, m'y voilà et je voudrais au moins ménager de ne pas aller plus loin. » Certes, M. Littré n'était pas de ces vieillards orgueilleux qui méprisent la jeunesse. Aux hommes dans la vigueur de l'âge, il réservait la puissance des conceptions; mais à lui, vieillard, il s'accordait le calme de la vie, la sérénité de l'idée, l'accumulation du savoir, l'étendue du jugement. Et puis il se relisait, non pas pour s'admirer, mais pour apprendre combien, insensiblement et sans s'en apercevoir, il avait subi de changemens. « En se comparant diligemment à soi-même, on reconnaît en quoi l'on a perdu, en quoi l'on a gagné, on entretient la trame de sa propre évolution; et c'est avec fruit que l'on se considère dans la jeunesse et dans la maturité, pour ne pas se méconnaître dans la vieillesse (1). »

Si M. Littré ne redoutait pas la vieillesse, il redoutait fort la maladie. Quand il était jeune, c'était sa seule préoccupation, il craignait de tomber malade et de laisser sa mère dans le besoin. Entre la mort de sa mère et son mariage, il ne craignait pas de dire à ses amis (c'est M. Henri Roger qui me l'a raconté), que, s'il était atteint d'une maladie incurable, il se suiciderait pour n'être à charge à personne. Plus tard, il se résigna; mais il regarda toujours la maladie comme une source désagréable de souffrances, un tribut considérable prélevé sur le fruit de son travail, un temps précieux qui lui était enlevé. Il ne voyait pas en elle un châtiment ainsi que le faisait Pascal, puisque les innocens, comme les enfans, les animaux et

(1) Littré, *Gil-Blas et l'Archevêque de Grenade* (*Philosophie positive*, novembre décembre 1867).

les plantes, sont tout aussi malades que les hommes. Il la recevait comme un fait naturel, il ne lançait pas l'anathème contre elle et répétait le mot du médecin de Louis XIV, Fagon : « Je suis trop bon physicien pour m'irriter contre la nature (1). » Et il nous raconte comment il a lutté par le travail contre le mal redoutable qui l'a torturé pendant dix ans ; on trouvera ces belles et tristes lignes dans la préface qu'il a placée en 1879 en tête de la réimpression de son livre : *Conservation, Révélation, Positivisme*, publié en 1852 : « En relisant sur l'épreuve les dernières de ces pages, je me plais à me représenter combien d'heures elles m'ont rendu plus rapides et plus légères au milieu des souffrances permanentes qui assaillent la fin de ma vie. Autant de lignes elles contiennent, autant de minutes de mon existence elles ont dérobées à l'absorption de la douleur physique. Aussi, comme le mal ne me quitte pas, je ne le quitte que pour prendre quelque autre travail, qui me verse à son tour le breuvage journalier de la distraction bienfaisante. »

Quel stoïcisme! quelle puissance d'esprit! Je vois encore ce maître illustre dans la chambre haute de sa petite maison du Mesnil, les jambes paralysées, le corps épuisé et desséché, attablé à son bureau, la plume en main, vous recevant toujours avec affabilité, puis reprenant sa plume et cherchant à oublier le mal dans les diversions les plus laborieuses. Enfin la mort arriva. Depuis longtemps il la prévoyait. Quand un de ses contemporains quittait ce monde, M. Littré répétait : « Il m'avertit que mon tour est bien proche. »

Tel fut ce grand homme qui, sur le bord de la tombe entr'ouverte à ses pieds, écrivait modestement, en parlant de son Dictionnaire : « Combien de fois, dans le cours du travail, n'ai-je pas désespéré de le mener à terme et regretté la responsabilité que j'avais ainsi encourue envers les miens et envers mon éditeur ! » S'il était permis de comparer les petites choses aux grandes, j'aimerais à m'appliquer ces belles paroles du maître. Combien ne dois-je pas redouter la responsabilité que j'ai prise devant la mémoire de M. Littré, devant le souvenirs des siens, et devant cette *Revue*, où je suis nouveau venu !

G. Daremberg.

(1) Littré, *de l'Usage des maladies* (*Philosophie positive*, 1872).

LES

DÉCEPTIONS DE M. DE BISMARCK

DANS

SA POLITIQUE INTÉRIEURE

Il y a dans la destinée du chancelier de l'empire germanique des contrastes étranges, qui seront pour la postérité un sujet d'étonnement. Elle mettra sûrement en balance les prodigieux succès qu'il a obtenus dans toutes ses entreprises au dehors et les graves échecs qu'il s'est attirés par sa façon d'administrer les affaires de son pays. Peut-être en conclura-t-elle que ce grand maître en diplomatie aurait dû s'en tenir à ce qu'il fait si bien, au métier pour lequel il était né, qu'il a eu le tort de se croire universel, de s'imaginer qu'il y avait en lui l'étoffe d'un grand administrateur, d'un grand financier, d'un ministre de commerce, de se flatter qu'il pouvait réunir dans ses mains quatre ou cinq portefeuilles sans en sentir le poids.

On a beau dire que celui qui peut le plus peut le moins, M. de Bismarck a prouvé qu'il lui était plus facile de faire des choses extraordinaires que de se tirer à son avantage des embarras de la vie courante, de gouverner l'Europe que d'organiser l'Allemagne à sa guise, de gagner à ses desseins des empereurs et des rois que de faire entendre raison à son parlement. S'agit-il de débrouiller ou d'embrouiller quelque grosse question de politique générale, tout lui réussit; il a le coup d'œil, il a la main, la sûreté du conseil, la fertilité

des ressources, une abondance d'inventions heureuses, et la fortune le gâte. Mais s'occupe-t-il des affaires d'Allemagne, qui sont ses affaires domestiques, son bonheur accoutumé l'abandonne, il ne parvient pas à désarmer les oppositions, les difficultés succèdent aux difficultés, rien ne tourne au gré de ses souhaits. Il disait un jour : « On prétend que j'aime la politique comme une maîtresse; elle me cause assez d'ennuis pour que j'aie le droit de la considérer comme une femme légitime. » Il parlait de la politique intérieure, car la politique étrangère n'a jamais eu pour lui que des douceurs et d'amoureuses complaisances. Mais il est certain que son parlement résiste à ses fantaisies avec toute l'âpreté et l'aigreur d'une femme très légitime, qui, toujours à cheval sur son droit, aime mieux plaider que de s'accommoder.

Ainsi va le monde. Tel habile homme, tel courtier honnête ou malhonnête, qui a la passion et le génie des arbitrages, trouve son profit à s'entremettre dans les différends des autres. Plein d'astuces et d'expédiens, il fait la loi dans leur ménage et ne réussit pas à avoir la paix dans le sien; sa femme le boude ou le méprise, ses enfans se moquent de lui. M. de Bismarck a toujours trouvé son compte à se mêler des affaires des autres; mais de plus en plus l'Allemagne regimbe contre ses impérieux caprices. Elle ne se met pas en peine de lui être agréable, elle décrie ses projets, elle suspecte ses intentions, et il découvre avec chagrin qu'il lui est plus facile de conduire à leur perte de vastes empires que de faire le bonheur d'un seul Allemand. L'histoire constatera qu'en l'an de grâce 1882, la prépotence de M. de Bismarck était reconnue de toute l'Europe, que la conférence réunie à Constantinople pour régler la question d'Égypte interrogeait ses désirs, cherchait à lire sa pensée dans ses yeux, sentait peser sur elle son inquiétante volonté comme la colombe sent à travers l'espace le poids des ailes étendues de l'épervier. L'histoire constatera aussi que cette même année, après tant d'autres rebellions de son parlement, il a eu le cruel déplaisir de voir rejeter par une écrasante majorité ce monopole du tabac dont il avait déclaré que dépendaient son bonheur, sa sûreté et son avenir.

Un précieux avantage que possède M. de Bismarck et auquel il doit la meilleure partie de ses succès diplomatiques est l'incomparable connaissance qu'il a de l'Europe. Il a déclaré lui-même que la diplomatie était fondée non-seulement sur la science des intérêts, mais sur celle des caractères. Un Américain de grand mérite, M. Bancroft, qui fut longtemps ministre des États-Unis à Berlin, nous disait jadis : « Ce que j'admire surtout dans M. de Bismarck, c'est que, présentez-lui un cheval ou un ambassadeur étranger, il vous dira sans hésiter, après un très court examen, si le cheval a un vice secret et par laquelle de

ses faiblesses on peut tenir l'ambassadeur. » Il connaît son Europe comme un propriétaire connaît ses fermes et ses bois. Il sait comment sont faits le Russe, l'Anglais, le Turc, l'Italien, le Français, quels sont leurs penchans, leurs visées, leurs désirs cachés, leur façon de voir les choses et de raisonner, les passions qui faussent leur jugement, les espérances qui les tentent, les difficultés qu'ils redoutent, comment il faut s'y prendre pour les attirer ou les effaroucher, ce qu'il faut leur offrir pour les séduire, de quoi il faut les menacer pour les obliger à se tenir tranquilles. Les bons pêcheurs à la ligne n'ignorent pas que le secret d'une bonne pêche est dans l'amorce, mais le choix de l'amorce suppose une connaissance approfondie du caractère du poisson. Brochets, carpes ou goujons, M. de Bismarck sait ce qui convient à chacun. Personne ne l'égale dans l'art de parler à tous les peuples la langue qu'ils comprennent et qu'ils aiment. Il parle russe à l'ambition moscovite, anglais à l'orgueil britannique, le plus pur italien à la souplesse florentine et aux appétits romains. Hélas! il a su, dans le temps, parler français à notre donquichottisme, auquel se mêlait une dangereuse vanité. « Crois-tu, disait Hamlet, pouvoir jouer de moi comme d'une flûte? » Il n'est pas en Europe un seul peuple dont M. de Bismarck, un jour ou l'autre, n'ait joué comme d'une petite flûte.

Il arrive quelquefois qu'à force d'étudier les langues étrangères, on finit par oublier la sienne, et il semble qu'aujourd'hui M. de Bismarck ait beaucoup de peine à parler allemand aux Allemands. Sans contredit, les derniers discours qu'il a prononcés pour défendre ses projets de réforme financière et le monopole du tabac compteront parmi ses chefs-d'œuvre oratoires. Jamais il n'eut plus d'esprit, jamais il ne mêla avec plus de bonheur les sarcasmes, les allusions piquantes aux raisonnemens subtils et captieux, jamais il ne donna un plus libre cours à cette impétuosité, à cette insolence de génie qui lui est propre. Mais il a dépensé en pure perte sa verve endiablée; il n'a point convaincu ses auditeurs. Le langage qu'il leur tenait n'est pas celui qui les persuade. L'Allemand est de tous les peuples le moins disposé à prendre une épigramme pour un argument, une métaphore heureuse pour une solution. Une éloquence plus terne, mais plus solide ferait mieux son affaire, lui inspirerait plus de confiance. Jadis, l'étudiant qui vint consulter Méphistophélès sur le choix d'un état le crut facilement sur parole et se laissa mystifier par lui; il était à l'âge des illusions et de la candeur. Depuis lors, il a grandi, il a mûri, il a fait son tour du monde, il s'est frotté aux hommes et à la vie, et il répond au grand tentateur : « Je sais qui tu es, tu as trop d'esprit pour n'être pas le diable. »

Si l'éloquence hautaine et cavalière de M. de Bismarck n'est pas propre à rassurer et à convaincre les Allemands, le socialisme d'état,

le césarisme autoritaire dont il leur vante les bienfaits ne sont pas de nature à leur agréer. Ce sont des produits exotiques qu'ils ne se soucient pas d'acclimater chez eux. Ils ont peu de goût pour un pouvoir immense et tutélaire, se piquant de pourvoir à leurs besoins, d'être le seul agent de leur bonheur et le seul arbitre de leurs destinées, s'occupant d'assurer les ouvriers contre les accidens, de protéger « le pauvre homme » contre ses passions et contre ses créanciers, ayant l'œil et la main partout, multipliant d'année en année ses fonctionnaires, dirigeant les industries, contrôlant les actions, déchargeant la nation moyennant finance du trouble de penser et de la peine de vivre. Les Allemands abandonnent volontiers à leur souverain le soin de choisir ses ministres comme il l'entend; mais ils désirent qu'en retour leur souverain se mêle aussi peu qu'il est possible de tout ce qui concerne leur métier, leur maison et leur commune. César tient déjà trop de place en Allemagne, et c'est pourquoi beaucoup d'Allemands se sauvent en Amérique.

Le socialisme d'état a un autre défaut auquel ils sont fort sensibles, celui de coûter très cher; le bonheur à bon marché est le seul qui les attire. On leur parle sans cesse de faire grand, on leur reproche la mesquinerie de leurs pensées et de leurs ambitions. Sans doute, ils sont enchantés d'être devenus un grand peuple, mais ils estiment que la gloire qui leur est échue par la grâce du ciel et du prince de Bismarck n'a pas été un don gratuit, ils aspirent à rentrer dans leurs frais. Ils ne croient pas beaucoup à cette pluie d'or que le césarisme fera tomber sur eux; ils craignent qu'elle ne tombe que sur certains gros personnages de leur connaissance, que les petits ne passent entre les gouttes. L'économiste Bastiat disait que l'état tel que l'entendent les habiles politiques est une grande fiction en vertu de laquelle tout le monde doit vivre aux dépens de tout le monde. L'Allemand préfère s'en tenir à ce qu'il a, garder son argent en poche, et il se défie de toutes les belles inventions qui font renchérir le pain, la viande et la bière.

Au mois de juin dernier, dans la discussion sur le monopole du tabac, M. de Bismarck s'est plaint qu'il était bien difficile de gouverner avec un parlement. Il entendait par là qu'il est bien difficile d'en tirer tout l'argent qu'on désire. Il est certain que les parlemens sont quelquefois fort gênans et que M. de Bismarck doit regretter le temps où les rois de Prusse qui aimaient à thésauriser n'avaient pas à compter avec les obliques manœuvres de M. Windthorst, avec les refus brutaux de MM. Richter et Lasker. Nous lisons dans un livre très intéressant et très curieux de M. Braun-Wiesbaden (1) qu'un certain Eckard,

(1) *Von Friedrich dem Grossen bis zum Fürsten Bismarck*, fünf Bücher Parallelen zu Geschichte der Preussisch-Deutschen Wirthschaftspolitik, von Karl Braun-Wiesbaden; Berlin, 1882.

natif de Bernburg, qui avait été le pitre d'un marchand d'orviétan, s'en vint trouver le roi Frédéric-Guillaume Ier et lui proposa un moyen de son invention pour accroître le revenu des brasseries royales. Il ne s'agissait que de fabriquer dans l'intérêt de la santé publique une bière sensiblement plus faible, de la vendre dans l'intérêt du fisc sensiblement plus cher et de contraindre les habitans de chaque village à en acheter chaque année une certaine quantité, sans les obliger toutefois à la boire, car il faut respecter la liberté de son prochain. Cela s'appela la conscription de la bière. A défaut d'un parlement qui n'existait pas, la chambre du domaine se permit à ce sujet de respectueuses représentations. Le roi lui adressa au mois de mars 1739 une ordonnance ainsi conçue: « La très louable chambre est priée de ne plus raisonner et de laisser tranquille l'honnête Eckard, ou nous nous chargerons de faire rentrer le président de la chambre dans son devoir en lui administrant nous-même un bon coup de bâton. » En vérité, MM. Lasker et Richter doivent se féliciter tous les jours de n'avoir pas vécu sous le règne de Frédéric-Guillaume Ier et de sa grosse canne de sergent. Quant à l'honnête Eckard, il fut nommé conseiller de la guerre et des domaines et décoré de divers ordres. Le roi lui alloua pour logement un palais, sur la façade duquel il voulait faire graver une inscription signifiant à peu près : « Voilà le salaire qu'obtiennent les loyaux services. » Mais il entendait que cela fût mis en beau langage, selon toutes les règles de l'art, et se défiant de lui-même, il confia cette tâche à l'Académie des sciences, qui ne réussit pas à le satisfaire.

Après la guerre de Sept ans, Frédéric le Grand consacra tous ses efforts à réparer le désordre et l'épuisement de ses finances.—Ce qu'il me faut, disait-il, c'est de l'argent, beaucoup d'argent. Tout ce qui amène chez moi de l'argent est bon; tout ce qui le fait sortir de chez moi est mauvais. — C'est ainsi qu'il comprenait l'économie politique. Il ne savait pas que, comme l'a dit Mirabeau, un écu ne sort le plus souvent d'un pays que pour en aller chercher d'autres au dehors, qu'il ramène avec lui. Uniquement occupé de remplir ses caisses, Frédéric recourut à toutes sortes de moyens fiscaux que M. Braun énumère, à la loterie, aux monopoles du sel et du tabac, au monopole de la navigation sur l'Elbe, au monopole de la pêche au hareng. Il se fit marchand de blé. Il institua une société privilégiée, chargée d'approvisionner Berlin et Potsdam de bois de chauffage, et il fit main basse sur tous les chantiers particuliers. Il en résulta que le prix du bois de chêne monta de 8 thalers à 20, que le bois de sapin, qui coûtait auparavant 3 écus, en coûta 18, et l'histoire ne dit pas qu'il fût meilleur; aussi les bourgeois de Berlin s'empressèrent-ils de le remplacer par la tourbe.

Les inventions fiscales du vainqueur de Rosbach lui rapportèrent beaucoup moins de profit qu'il n'avait espéré, appauvrirent et moles-

tèrent ses peuples, firent recevoir la nouvelle de sa mort avec une indifférence à laquelle se mêlaient des soupirs de soulagement. Ses successeurs, éclairés par son exemple, s'y prirent tout autrement que lui. Au lendemain des effroyables désastres où s'était engloutie la grandeur naissante de la Prusse, Frédéric-Guillaume III et ses sages conseillers surent remédier à une situation qui semblait désespérée en encourageant la liberté de l'industrie et du commerce, en réveillant la vie publique, en faisant de la Prusse une nation instruite et agissante, capable de faire elle-même ses affaires. Il y a seize ans, quand fut fondée la Confédération du Nord, trois monopoles subsistaient encore, celui du sel, des cartes à jouer et des maisons de jeu ; ils ont été tous trois abolis.

Aujourd'hui M. de Bismarck s'efforce sans succès de remonter ce courant. Le seul gouvernement qui lui agrée est celui qui dépense beaucoup pour accomplir de grandes choses et pour faire par-dessus le marché le bonheur « du pauvre homme. » Mais les Allemands croient à tort ou à raison que les monopoles font hausser le prix de toutes les denrées, que les marchandises d'état sont chères et mauvaises, *schlecht und theuer*, que la dépense seule est évidente, que le profit est beaucoup moins certain. Ils s'obstinent à douter qu'un immense train de maison soit nécessaire à la prospérité d'un peuple, que s'ils se prêtaient aux désirs de leur chancelier, il y eût dans toute l'Allemagne un heureux de plus. Pendant longtemps encore, ils porteront dans la vie publique l'esprit domestique et bourgeois. Il leur paraît que, dans un état bien organisé comme dans un bon ménage, on ne règle pas son gain sur ses appétits, mais ses dépenses sur son revenu. Ils ont supporté autrefois sans trop murmurer beaucoup d'oppressions de leurs gouvernemens, parce que cette tyrannie avait quelque chose de patriarcal. Mais rien n'est moins patriarcal que M. de Bismarck et son césarisme, et ils se prennent à trouver quelquefois que ce grand homme est un étranger qui leur parle napoléonien.

Chaque métier a ses lois, ses pratiques, ses vertus. Les qualités d'esprit et de caractère qui font le grand diplomate ne sont pas celles qui servent à bien gouverner un pays. Rien n'est plus utile à un ministre des affaires étrangères que cette parfaite liberté du jugement qui lui permet de ne chercher que son intérêt, sans écouter ses sympathies ou ses aversions naturelles, et de s'accommoder aux circonstances sans autre souci que d'y trouver quelque chose à gagner. Dans toutes les négociations qu'il a si heureusement conduites, M. de Bismarck n'a jamais été gêné par ses doctrines ou ses principes, ni même par ces vues générales ou généreuses qui s'imposent quelquefois aux grands hommes, car il se soucie moins d'être un grand homme qu'un grand Prussien. C'est à l'Europe de se tirer d'affaire

comme elle pourra. On ne l'a que trop vu dans ces derniers temps. Nous n'aurions garde de lui imputer Alexandrie en cendres, la colonie européenne en fuite, le sang qui a coulé, les brigandages et les hauts faits d'Arabi-Pacha. Mais il est à présumer que, si le sultan Abdul-Hamid n'avait pas obtenu de la chancellerie de Berlin des encouragemens secrets ou du moins l'assurance qu'on respectait trop sa souveraineté pour ne pas le laisser faire, l'Égypte ne serait point aujourd'hui dans l'anarchie, l'œuvre de trente années n'eût point été détruite en quelques jours. M. de Bismarck est un civilisé et même un bon chrétien; mais que lui importent Mahomet ou le Christ, la barbarie ou la civilisation, pourvu qu'il trouve à qui parler? Tout instrument lui est bon, aucun homme d'état n'a poussé plus loin l'absolu dégagement de l'esprit et l'insouciante férocité du calcul. Dans une heure d'épanchement, il disait à M. Moritz Busch : « Ma glorieuse carrière politique ne m'a valu l'affection de personne et n'a fait la joie de personne, elle a même fait le malheur de beaucoup de gens. Sans moi, trois grandes guerres n'auraient pas eu lieu; 80,000 hommes n'auraient pas péri sur les champs de bataille, et leurs familles ne seraient pas en deuil. J'ai accompli mon œuvre avec Dieu. » Avec lequel? Avec le dieu des grands joueurs d'échecs, qui l'invoquent soir et matin, en lui disant : « Enseigne-moi, je t'en conjure, le moyen de faire mat mon adversaire en trois coups et je te tiens quitte du reste. »

Si, en matière de diplomatie, les doctrines sont plus nuisibles qu'utiles, il convient d'en avoir pour administrer un grand empire, et le scepticisme absolu de M. de Bismarck l'a souvent desservi dans ses négociations avec son parlement. Le chef d'un gouvernement est appelé à représenter quelque chose, à faire son choix entre les idées et les systèmes qui se disputent l'opinion publique. On peut improviser du jour au lendemain des combinaisons d'alliances et y renoncer quand le but est atteint sans que personne ait le droit de vous reprocher vos contradictions; mais il n'est pas permis d'improviser des lois dans une vue fiscale, au risque de compromettre l'avenir d'un pays. M. de Bismarck a pratiqué à l'intérieur une politique de volte-face et d'à-coups, et ses brusques variations ont fini par nuire à son autorité. Il a commencé par être un libre-échangiste résolu. Au mois d'octobre 1849, il blâmait M. Von der Heydt « de vouloir contraindre l'Allemagne à payer plus cher les fers anglais pour se rendre agréable au mineur silésien, de faire renchérir le vin de Bordeaux, cette boisson naturelle de l'Allemand du Nord, à la seule fin de venir en aide aux aigres raisins de l'Ahr et de la Nahe. » Il déclarait que les droits protecteurs ne servent qu'à protéger le fabricant contre le consommateur, il se plaignait que le fisc prît de l'argent aux contribuables pour le mettre dans la poche de quelques chefs d'industries privilégiées.

Pendant bien des années, le très prudent et très respectable docteur Delbrück fut son conseiller de prédilection, son homme de confiance, le plus précieux de ses outils. L'Allemagne fut bien étonnée quand elle apprit, au mois de mai 1876, que cet homme considérable, plein de savoir et d'autorité, doué de cette exactitude d'esprit à laquelle l'instinct et la fantaisie ne suppléent pas, venait de donner sa démission, qui avait été acceptée le même jour. M. de Bismarck, interpellé à ce sujet dans la chambre des députés de Prusse, affirma qu'il n'y avait pas eu entre son conseiller et lui le moindre conflit, qu'ils n'avaient jamais eu maille à partir ensemble. Cela était vrai; on ne peut pas se disputer quand on ne se voit pas, et depuis quelque temps M. de Bismarck affectait de ne plus voir M. Delbrück, de ne plus lui parler. Il l'évitait avec soin, il ne le consultait sur rien; il s'était choisi d'autres hommes de confiance, M. Maybach pour tout ce qui concernait les chemins de fer, M. Dechend touchant les affaires de banque et de monnaie, M. de Varnbüler dans les questions de douanes. Économiste convaincu, M. Delbrück n'avait jamais pu se persuader que tous les moyens sont bons pour subvenir aux besoins du trésor; il détestait les expédiens financiers qui sont de nature à compromettre la prospérité d'un pays, à tarir les sources de sa richesse. Après avoir été un homme fort utile, il était devenu un homme fort incommode; M. de Bismarck le lui fit bien voir.

Touché de la grâce, le chancelier de l'empire germanique, qui a eu son chemin de Damas, fait aujourd'hui profession de croire que le système protecteur est le salut des états, et il traite les libres-échangistes d'incorrigibles doctrinaires, d'ennemis de leur pays et de leur empereur. Les Allemands savent très bien que sir Robert Peel a changé, lui aussi, mais en sens contraire, qu'il n'a pas craint de se démentir, qu'après avoir professé toutes les théories des tories, il a aboli les droits sur les céréales. Mais ils savent que ce changement fut le résultat d'une conviction raisonnée et d'un sincère amour du bien public. Ils doutent beaucoup qu'il en soit de même pour M. de Bismarck. Leur est-il possible d'ignorer que cet homme admirable et inquiétant n'a jamais fait au dedans comme au-dehors que de la politique réaliste, et qu'il ne se soucie que d'une chose? Il désire que l'empire allemand devienne très riche, énormément riche, qu'il le soit assez, non-seulement pour ne plus demander de subsides aux gouvernemens confédérés, mais pour se mettre en état de leur distribuer des excédens et des aumônes, de leur fournir des secours, de les tenir ainsi dans une étroite sujétion. Il entend aussi que les ressources dont l'empire pourra disposer ne soient pas des ressources temporaires, qu'elles lui soient allouées une fois pour toutes, de sorte qu'il n'ait pas à compter avec les inconstances, avec les repentirs du *Reichstag*. Grâce à sa richesse, le chancelier tiendrait à la fois sous sa coupe les royaumes,

les principautés et les parlemens. C'est une si douce chose que la fortune!

> Elle a cela de beau qu'elle est la liberté,
> Et que seule elle met à l'air la volonté.

Pour arriver à ses fins, M. de Bismarck est prêt à conclure tous les marchés. Les partisans du libre-échange n'avaient rien à lui proposer, il a lié partie avec les protectionnistes. Mais le bénéfice des droits protecteurs ne lui suffit pas, il voudrait rétablir à son profit plus d'un monopole supprimé et peut-être en ajouter d'autres de sa façon. Il aime aujourd'hui tout ce qui déplaît à M. Delbrück, son ancien conseiller, tout ce qui plaît à M. de Varnbüler, son aigre ennemi d'autrefois.

M. de Bismarck a toujours rêvé d'avoir à ses ordres une majorité compacte, docile, bien disciplinée, se laissant mener à la baguette, prête à le suivre dans toutes ses évolutions. S'il a souvent répété qu'il avait peu de goût pour les gouvernemens de partis, il en a beaucoup pour les partis de gouvernement, qui obéissent à leur consigne sans demander d'explications. Mais pour maîtriser une chambre, pour pouvoir compter sur sa fidélité, il faut avoir un programme bien défini et de la suite dans les idées. M. de Bismarck a eu tous les programmes et toutes les idées. A la constance, à la netteté dans les desseins, il faut joindre aussi l'esprit de conciliation qui est propre à grouper les intérêts. M. de Bismarck n'a jamais été qu'un homme de combat, dominé par son humeur, s'attaquant tour à tour à tout le monde, prodiguant les avanies à ses amis de la veille. Lorsqu'il daigne raisonner avec eux, il les écrase de sa superbe ou leur parle de ses nerfs qui le tourmentent, et il leur donne à comprendre qu'il leur fait une grâce en essayant de les convaincre quand il ne tiendrait qu'à lui de les étrangler.

Il se vantait dans son dernier discours que, depuis 1871, il s'était appliqué sans relâche à déjouer tous les projets de coalition contre l'Allemagne. Qui pourrait lui en vouloir de veiller à la sûreté de son pays, ou plutôt de travailler à consolider sa grandeur? *Divide ut impe-res.* Tous les politiques réalistes qu'on voit dans l'histoire ont pratiqué cette maxime. Quand on recourait à leurs bons offices d'arbitres ou de juges de paix, ils savaient, tout en sauvant les apparences, aigrir la querelle qu'ils se chargeaient de concilier. Ces industrieux horticulteurs, qui ne sont pas des rosiéristes, s'adonnent tout particulièrement à la culture des plantes et des questions vénéneuses; ils ne leur marchandent ni les soins ni l'engrais. Quoique M. de Bismarck se soucie fort peu de Mahomet, quoiqu'il juge que les affaires d'Orient

touchent médiocrement l'Allemagne et ne valent pas le sacrifice des os d'un fusilier poméranien, il est tout naturel qu'il s'en occupe avec amour parce qu'elles mettent en jeu toutes les ambitions, toutes les jalousies et qu'au besoin elles peuvent servir à brouiller la Russie avec l'Autriche, ou l'Italie avec la France, ou la France avec l'Angleterre ou l'Angleterre avec tout le monde. Aussi porte-t-il un vif intérêt à Abdul-Hamid, comme à un malade qui peut communiquer son mal à toute l'Europe, et il a décidé depuis longtemps que, si le kalifat n'existait pas, il faudrait l'inventer.

L'art de brouiller les cartes et les hommes, qui rend de si grands services dans la politique étrangère, n'a pas toujours d'aussi heureux effets dans la politique intérieure. A force de brouiller, on produit quelquefois le gâchis. M. de Bismarck a successivement amusé tous les partis par des espérances de portefeuilles qu'il était bien décidé à ne pas leur donner. Il disait l'autre jour aux libéraux : « Si, pour mon malheur, je me trouvais revêtu de la suprême autorité, il y a trois ans déjà que je vous aurais appelés dans mes conseils pour avoir le plaisir de vous voir opérer. » Il ne parlait pas sérieusement, il entend avoir le plaisir d'opérer lui-même; mais à défaut de portefeuilles, il donnait quelque pâture aux passions de ses amis d'un jour. Les libéraux ont voté avec joie les lois peu libérales qu'il leur proposait pour tracasser et humilier les catholiques. Il a entrepris aujourd'hui de se raccommoder avec les catholiques pour avoir raison des libres-échangistes. A force de traiter les partis comme de simples instrumens de ses combinaisons ou de ses fantaisies, il leur a appris à se défier de ses promesses; les plus crédules se réservent désormais le bénéfice d'inventaire et le parti des « bismarckiens sans phrase » est encore à naître. Quoi qu'il en dise, l'Allemagne n'est point en danger d'être partagée comme la Pologne et il s'écoulera de longues années avant qu'il se forme contre elle une coalition de puissances. Mais, au mois de juin, il a eu le chagrin de voir les catholiques se coaliser avec les libéraux pour lui infliger un mémorable échec en rejetant le monopole du tabac.

L'auteur de l'ouvrage que nous citions plus haut affirme qu'une fois au moins M. de Bismarck fut sincère dans son désir d'offrir sa démission à son souverain. Si nous en croyons M. Braun, il songeait sérieusement en 1874 à se décharger de son pesant fardeau. Il se disait qu'après les grandes choses qu'il avait accomplies et qui devaient faire vivre son nom à jamais, il ne pouvait que décroître dans l'opinion, qu'il convenait à sa gloire de laisser les affaires de l'empire qu'il avait fondé aux mains d'hommes spéciaux qui s'en tireraient peut-être mieux que lui. Il se ravisa bientôt. Ces fortes imaginations sont incapables de repos; le moulin ne chôme jamais, la roue tourne tou-

jours, et quand le grain manque à la meule, on lui donne du sable à broyer. L'ambition vint à ce conquérant d'égaler dans les finances et à l'intérieur les grandes actions par lesquelles s'était signalée sa diplomatie, d'inventer un nouveau système qu'il marquerait de sa griffe, de la griffe du lion, et de laisser loin derrière lui tous les hommes d'état de son siècle.

Il tenait alors à quelques députés avec qui il aimait à s'épancher, quelles que fussent leurs opinions politiques, des discours que M. Braun paraît avoir entendus et qu'il nous rapporte sans se croire coupable d'indiscrétion : — « Je m'ennuie, disait-il. Les grandes choses sont faites, l'empire allemand est organisé, il est reconnu et respecté de toutes les nations. D'habitude il se forme des coalitions contre un état qui a obtenu de grands succès; elles seront faciles à prévenir. Si la France nourrissait des pensées de revanche, elle ne trouverait pas d'alliés, et sans alliés, elle n'osera rien. En de telles circonstances, que me reste-t-il à faire? Je ne suis pas toujours fort édifié moi-même de la façon dont on nous administre, et je me sens des velléités de déposer ma charge pour solliciter un mandat de député, qui ne saurait m'échapper, et pour rendre ensuite par mon opposition la vie aussi désagréable qu'il me sera possible aux ministres qui me succéderont. Mais que je sois à la tête du gouvernement ou de l'opposition, ce que je puis faire est fort peu de chose au prix de ce que j'ai fait jusqu'à présent. Je n'ai aucune envie de me mettre à chasser quelque méchant lièvre; je suis trop las pour cela. Ah! s'il s'agissait de tuer quelque gros et puissant sanglier, un vrai sanglier d'Érymanthe, cela serait mon affaire et je m'en chargerais volontiers. Donner à l'empire allemand une forte et solide assiette financière, lui assurer ainsi une situation dominante en le mêlant à tous les intérêts publics dans l'état, dans la province, dans le cercle, dans la commune, une telle tâche serait digne de moi et je lui consacrerais de grand cœur le reste de mes forces qui s'en vont. Mais cette tâche est malaisée. Je ne suis pas homme de métier dans ce genre de travail, et mes conseillers actuels, si bons qu'ils soient pour les affaires courantes, manquent absolument d'invention. Ils ne connaissent que la routine, ils se traînent dans les vieilles ornières. Me voilà obligé d'imaginer moi-même cette grande réforme et de prendre pour l'exécuter mes instrumens où je les trouverai. »

Peu après cet entretien, des journaux officieux annonçaient que les jours du ministère Camphausen étaient comptés, que M. Delbrück lui-même n'en avait plus pour longtemps. Qu'est-il advenu cependant de cette grande réforme imaginée par M. de Bismarck? Savoir selon les cas entreprendre ou s'abstenir, toute la sagesse est là. Mais allez prêcher l'abstinence à un victorieux que la fortune a comblé de ses faveurs! Essayez de lui persuader que ce ne sont pas seulement les corbeaux

qui ne réussissent pas à enlever les moutons, mais qu'il peut arriver à un aigle lui-même de rester pris dans leur laine, sans savoir comment s'en démêler !

En vieillissant, le génie devient ou très modeste ou très méprisant. Dans un des voyages qu'il fit à Breslau, le grand Frédéric disait au philosophe Garve : « Croyez-moi, l'espèce humaine ne se compose que de canailles : *Glaub' Er mir, es ist alles Canaille.* » Il se plaignait aussi que tous ses conseillers étaient des idiots, tous ses fonctionnaires des imbéciles. A mesure qu'il avance dans la vie, M. de Bismarck tient en moindre estime l'espèce humaine ; mais le mépris a ses illusions comme le respect a ses candeurs, et le dédain qu'il a pour les hommes lui a procuré quelques déconvenues. Il a ressenti une pénible surprise en 1875 quand, persuadé qu'il n'y avait plus d'Europe, il a vu le prince Gortchakof et lord Beaconsfield s'entendre pour opposer leur *veto* à la campagne qu'il méditait. Il est permis de croire qu'il a eu cette année une surprise du même genre lorsque ce ministère whig, qu'il jugeait incapable de toute action hardie et dont il espérait la chute prochaine, s'est décidé à tenter un coup de force à la barbe de la conférence. Il ne pensait pas que M. Gladstone se transformât jamais en un foudre de guerre. Toutefois, les rares étonnemens qu'il a éprouvés dans sa politique étrangère ne sont rien au prix des déceptions qui lui étaient réservées dans son administration intérieure. Il se flattait de faire plier sous ses puissantes volontés les consciences catholiques, les consciences ont résisté. Il se flattait que les économistes se lasseraient de combattre ses combinaisons financières, les économistes ne se sont pas lassés. Il s'est formé une coalition de mécontens qui se goûtent peu les uns les autres, et c'est une question de savoir s'il obtiendra jamais son monopole du tabac.

Un Allemand qui le connaît bien disait de lui : « Il y a dans M. de Bismarck quelque chose de diabolique qui se plaît aux complications, et il compliquera si bien les affaires qu'il lui sera difficile de se débrouiller. » Le diable est le roi des diplomates, c'est proprement son métier, et il serait un merveilleux ministre des affaires étrangères, surtout s'il avait derrière lui un million de baïonnettes. Mais, selon toute apparence, le diable serait un médiocre ministre de l'intérieur, et s'il devenait ministre des finances, peut-être aurait-il de la peine à remplir ses coffres. En dépit de toutes ses habiletés, sa voix, son geste, ses sourires noirs le trahiraient. Les intérêts sont moins faciles à tromper que les passions, et les écus ont quelquefois de salutaires défiances ; ils ne viennent pas toujours quand on les appelle.

G. VALBERT.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *Mithridate.*

La Comédie-Française a repris *Mithridate*, à l'usage de MM. les membres de la commission du budget. En effet, chaque année, en cette saison d'été, M. l'administrateur-général est sujet à un retour de déférence envers cette assemblée d'où dépendent les subventions. L'accès, d'ailleurs, est bénin et de courte durée. On a reproché durement à M. l'administrateur-général de n'avoir enfanté d'un regard, pendant l'exercice précédent, ni Talmas, ni Rachels, mais d'avoir quitté le répertoire pour des nouveautés de meilleur rapport : il a répondu bravement que son système était le bon, ou que du moins il était le sien; il a offert sa démission, sans trouver son 24 mai. L'orage une fois passé, M. l'administrateur-général est bon prince : raffermi dans sa place par l'assaut qu'il a soutenu, et sauvé du soupçon de céder à la force, il convoque ses recrues et remonte une tragédie : même il advient que, par malice, il fasse magnifiquement les choses. Ah! les critiques l'accusent de négliger les pensionnaires au profit des sociétaires! C'est bien! Dans une seule soirée, il produit douze pensionnaires : il leur adjoint une sociétaire, apparemment pour qu'on soit treize, et marche la jeune troupe! Si d'aventure ces conscrits, quoique nullement soutenus ni encadrés de vétérans, rapportent une victoire, cette victoire sera la bien reçue; mais si le public, comme c'est possible, renvoie les pensionnaires à la pension ou ailleurs, ne craignez pas au moins que M. Perrin soit inconsolable : au contraire, m'est avis qu'il sourira politiquement. L'épreuve est faite, qu'on l'avait sommé de faire; on l'avait tant pressé de montrer de jeunes acteurs! Il a montré ceux qu'il a; on le prie de les cacher : le voilà tranquille encore pour vingt

représentations des *Rantzau* et peut-être pour cinquante du *Monde où l'on s'ennuie!*

C'est, en effet, douze pensionnaires que Mme Broisat toute seule a patronnés sur l'affiche; encore ne jouait-elle pas dans la pièce principale : n'allez pas croire qu'elle fît Monime, mais Silvia, dans *le Jeu de l'amour et du hasard*, qui devait égayer la fin de la soirée. Mme Broisat serait parfaite avec moins d'afféterie; M. Prudhon, qui lui donne la réplique, est de tout point convenable et ne mérite pas d'autre éloge; c'en est un, croyez-le bien, et la preuve en est que je souhaite à M. Truffier, pour jouer les Marivaux avec convenance, un zèle plus discret et à Mlle Kalb plus d'intelligence du personnage qu'elle est chargée de représenter. M. Davrigny s'est rouillé dans une longue oisiveté; tiendra-t-il jamais ce qu'il avait promis? Ces réflexions suffisent à marquer cette fin de soirée, qui, sans être maussade, n'a pas été pleine de délices. Mais la comédie, même classique, garde assez d'avantages aux regards du public : il serait injuste sans doute qu'elle fût traitée par ses interprètes mieux que la tragédie.

C'est ici que vraiment nous trouvons des pensionnaires : aussi bien tous bons élèves, et de ceux que leur maître envoie au concours, sans vif espoir qu'aucun d'eux ravisse un prix d'honneur. M. Silvain, dans sa classe, aura le prix d'excellence, Mlle Dudlay le prix d'application, M. Garnier le prix d'encouragement et M. Dupont-Vernon le prix de persévérance. Tous ces talens suffiraient dans un second Théâtre-Français, dont les comédiens seraient destinés à ne jamais passer dans le premier. Entendons-nous : ils suffiraient à faire honneur au directeur, qui n'aurait pu s'en procurer de plus éclatans. Nulle part ils n'auraient la force de nous intéresser et de nous émouvoir : le seul rôle de Mithridate, pour nous imposer son pathétique, voudrait maintenant un comédien qui eût un peu de génie.

Des critiques, et des plus sagaces, et des plus respectueux, ont écrit, à propos de cette reprise, « qu'il était permis, sans impiété, de considérer *Mithridate* comme la plus faible des tragédies de Racine, et surtout la plus ennuyeuse. » Ce sentiment n'est pas le nôtre : il ne suffit pas cependant de se récrier contre une telle licence. Si nous n'admettons pas que *Mithridate* soit une œuvre faible, nous ne pouvons démentir des gens de bonne foi qui ont le chagrin de constater l'ennui chez leurs voisins et chez eux-mêmes; seulement, nous pouvons trouver de cet ennui des raisons qui ne soient pas tellement au déshonneur du poète, et ce sera, je pense, une meilleure défense de Racine que tous les anathèmes contre ses détracteurs.

On a dit que « de deux choses l'une : ou le spectateur ne connaît pas l'histoire du roi de Pont, et il ne comprend rien au poème de Racine; ou il la connaît, et il est choqué des inexactitudes et des ana-

chronismes violens que l'auteur a commis de propos délibéré. » On a noté que la moindre de ces inexactitudes n'est pas de faire « soupirer » Mithridate, cet Asiatique comparable « aux tyrans nègres de l'Afrique centrale, » de le faire « soupirer comme un Amadis pour *les beautés* de la tendre Monime. » Je ne crois pas que ces raisons soient bonnes; ou, si elles contiennent une part de vérité, je crois qu'il faut la démêler.

Et d'abord, des alternatives proposées, la première me paraît ne renfermer qu'une erreur : l'exposition de *Mithridate* donne assez de connaissance des personnages et du sujet pour que l'ignorance de l'histoire, si épaisse qu'on la suppose, ne nuise en rien à l'émotion d'un spectateur intelligent. Je ne vois guère quelle tragédie historique serait, à ce point de vue, dans de meilleures conditions que celle-ci. Pour les inexactitudes, c'est une autre affaire : encore ne faut-il pas me parler d'inexactitudes matérielles, comme sont des anachronismes. Que Racine, par exemple, ait prolongé la vie de Xipharès et la vie de Monime, qu'il ait fait de celle-ci la fiancée de Mithridate, à l'époque de sa dernière défaite, et non sa femme, comme le veulent Plutarque et Dion Cassius, je n'imagine pas qu'il y ait dans une salle de spectacle beaucoup d'historiens assez intraitables pour que cela les gêne, et j'avoue en toute humilité que je ne serais pas de ceux-là. Mais, s'il s'agit de la manière inexacte, ou du moins historiquement peu convenable au sujet, dont s'exprime la psychologie de Racine, alors nous pouvons nous entendre, à condition que nous ne prétendions pas nous entendre trop vite; et je déclarerai que c'est là ce qui choque le spectateur d'aujourd'hui, même peu versé dans l'histoire, et ce qui empêche justement son intérêt de s'échauffer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on témoigne un peu de surprise de voir Mithridate amoureux. Qu'il soit amoureux, — et jaloux, — cela n'est pas neuf et cela n'a pas nui à son succès auprès de nos pères; mais comment l'est-il? Comment ce politique, cet homme de guerre, ce plus grand ennemi qu'aient rencontré les Romains, ressent-il ces passions, l'amour et la jalousie, et comment les exprime-t-il? Il les ressent à la française, avec une âme ordonnée selon la méthode de Descartes; il les exprime de même, avec une éloquence réglée par les mêmes principes. Et c'est justement cette ordonnance des sentimens et du discours qui plaisait tant au XVIIe siècle, chez quelque personnage qu'on la rencontrât, qui nous étonne aujourd'hui, nous arrête et nous laisse trop le temps de nous remettre devant le formidable roi de Pont.

Non que les Français, à les regarder en bloc, aient cessé d'être cartésiens. Ils l'étaient même avant Descartes, et là-dessus je chercherais volontiers chicane à l'auteur d'un livre soumis récemment à la faculté des lettres de Paris. C'est de M. Émile Krantz que je parle,

et de son *Essai sur les rapports de la doctrine cartésienne avec la littérature classique française au* XVIIe *siècle* (1). Cette thèse est ingénieuse, toute fourmillante d'idées et d'une curieuse allure de dissertation déductive qui me paraît tout à fait propre au sujet; malgré ce caractère de la composition, les échappées en divers sens, les traits vifs abondent; l'ouvrage de M. Krantz est l'un des plus remarquables, touchant la littérature classique française au XVIIe siècle, qui ait paru depuis plusieurs années dans l'ordre de l'enseignement supérieur, comme, dans l'ordre de l'enseignement secondaire, touchant le même sujet, le plus remarquable est sans contredit le volume de M. Gustave Merlet : *Études littéraires sur le théâtre de Racine, de Corneille et de Molière* (2). Mais où M. Krantz me paraît se méprendre, c'est lorsqu'il cherche dans tel ou tel de nos classiques non pas seulement l'esprit cartésien, mais l'effet direct de la propre doctrine de Descartes; lorsqu'il vérifie des dates pour savoir si tel poète, et dans tel ouvrage, a pu sentir l'influence du philosophe, et lorsqu'il s'essaie à déterminer exactement cette influence. Assurément il est bon de ne pas se payer de généralités; ainsi l'on peut constater que Pierre Corneille écrivait *le Cid* l'année où paraissait le *Discours de la méthode*; on peut noter que Racine fut janséniste et qu'il renforça, comme tel, la passion contre le libre arbitre plus que n'aurait fait un pur disciple de Descartes. Et cependant Corneille, malgré les dates, et Racine malgré les dogmes, sont cartésiens : car tous les deux sont chrétiens et Français, ou, pour faire court, Français. Ce n'est pas assez, en effet, de constater, avec M. Krantz, que le cartésianisme est « la plus exacte expression laïque du christianisme français; » Il faut dire avec M. Nisard, que c'est « la méthode même de l'esprit français, » soit « pour rechercher, » soit « pour exprimer la vérité; » à quoi encore il convient d'ajouter que l'homme selon Descartes est proprement le Français.

Le Français est encore, aussi bien qu'avant Descartes, un animal raisonneur et qui se croit libre, et, partant, cartésien. Le Français garde encore, malgré tant de controverses dont l'effet se communique même aux illettrés, malgré tant de doutes soulevés par la philosophie et par la science, le sentiment, ou, si l'on veut, l'illusion de la liberté morale. Il croit sentir dans son âme le perpétuel mouvement de son libre arbitre, à peu près de la même façon et aussi naturelle que le frémissement de sa vie dans les artères de ses tempes. Il est, par instinct, spiritualiste, et convaincu intimement de sa responsabilité personnelle. Se croyant libre, il délibère, et pour délibérer, il s'examine : pour savoir ce qu'il fera de soi, il regarde ce qu'il porte en soi, il s'interroge, il s'analyse. Il

(1) Germer-Baillière, éditeur.
(2) Hachette, éditeur.

n'a pas de peine, d'ailleurs, à démêler ses sentimens : il les trouve le plus souvent distincts et tout rangés par ordre. Il arrive assurément que l'un de ces sentimens lutte contre un autre avec quelque avantage; il arrive que celui-ci empiète un moment sur ceux-là, mais sans les absorber, sans exiger pour cela que tous viennent se perdre en lui, sans abolir à son profit l'illusion du libre arbitre, et surtout sans aveugler un seul moment la conscience. Une brute, un maniaque, au regard du Français, seraient seuls exposés à de pareils accidens. Il vit à l'abri de ces désordres, dans la sécurité de sa culture morale et de sa santé physique. Amoureux et jaloux, il l'est à ses heures, comme ambitieux ou cupide; il l'est à ses heures et, si j'ose dire, pour une part de lui. Rarement il se donne à sa passion tout entier, sans réserve, et laisse détourner par elle le train ordinaire de sa vie.

On citera là-contre les exceptions curieuses : elles demeureront trop rares pour prévaloir contre la règle. Il se peut que, sans le savoir, je coudoie dans un salon, où toutes les voix sont modérées et tous les gestes calmes, des maris ou des amans possédés d'amour et furieux de jalousie, hantés par l'atroce vision de l'adultère ou de l'infidélité légale, et penchant déjà sur cette limite de la folie au-delà de laquelle roulent désespérément vers la mort l'Othello de Shakspeare et, — si l'on me permet de franchir un abîme, — le héros parisien de *Fanny*, ce cruel roman de M. Feydeau. Chez ceux-là une seule passion, une seule image, une seule idée empoisonne toute l'âme et gâte les sources de la vie. A ceux-là correspondent, dans les races imaginaires des héros de théâtre, la famille des grands personnages shakspeariens, « qu'un destin intérieur, comme a dit M. Taine, pousse vers le meurtre, vers la folie, vers la mort : .. » Macbeth, possédé d'ambition, — Hamlet, de philosophie désenchantée, — Othello, d'amour et de jalousie sensuelle. *Sua cuique deus fit dira cupido ;* une seule idée altère tout l'organisme de ces hommes. Voyez Othello, ce grand homme de guerre! Du jour où l'image de sa femme livrée aux bras d'un autre homme s'est peinte dans son esprit, l'idée toujours présente de cette trahison, l'hallucination perpétuellement aiguë de ce spectacle pervertit tout son être : la jalousie, chez lui, n'est pas une passion à laquelle l'intelligence, la volonté ou d'autres passions même puissent faire sa juste part; toutes ses idées, toutes ses sensations, toutes ses raisons d'agir se teignent de ce venin; à ce coup, le monde entier est décoloré pour cet homme et toute sa vie comme infectée d'une liqueur abominable. « C'est la cause! la cause!.. » c'est le ferment de maladie qui, introduit dans le cœur, le corrompt tout entier; c'est le souffle de folie qui, glissé dans le cerveau, le bouleverse jusqu'en chacune de ses cellules : « Adieu maintenant le repos et la joie de l'esprit!.. adieu les grandes guerres! » Othello n'est plus le chef d'armée, l'homme de conseil et d'action : une seule action lui reste à commettre, vers laquelle le

précipitent toutes les forces de son âme et de son corps, un double crime où s'abîmera son imagination lâchée; Othello ne peut plus laisser vivre Desdémone, il ne peut plus se laisser vivre : une seule image fixée dans son esprit les a condamnés tous les deux.

Certes, ce n'est pas là sentir à la française. Othello n'est pas un esprit qui se croit libre et délibère et qui garde en sa fureur une claire conscience de lui-même. C'est une imagination soutenue par un tempérament qui l'enflamme et dont, à son tour, elle redouble le feu; une imagination qui ne s'avise pas de se connaître et de se juger, encore moins de s'inquiéter si elle va librement où elle va : emportée d'une ardeur qui ne s'éteindra que dans la mort, où tout d'un coup elle tombera comme consumée en cendres, elle ne s'arrête pas devant des eaux fraîches à se regarder flamber.

Aussi bien, si Othello ne sent pas à la française, n'est-ce pas à la française qu'il exprime ses sentimens. Un récent traducteur, M. Jean Aicard, définit heureusement les drames de Shakspeare, au moins ses drames de caractère : « de la psychologie révélée par des mots dramatiques. » C'est en effet de la psychologie révélée et non déduite, comme est la nôtre même au théâtre : Shakspeare ne donne pas, comme nos poètes, des descriptions de l'âme, mais des peintures, et dans ces peintures les raccourcis abondent. Shakspeare donne tel quel le cri de la passion, sans phrase déroulée qui l'annonce, ni cadence qui l'amortisse : la passion chez ses personnages, comme chez tout être vivant, a sa logique, mais, comme chez la plupart des êtres, sa logique secrète; elle ne se reprend ni ne se modère pour mettre entre telle et telle de ses expressions un lien visible ou qui se devine à première vue; Othello, devant le lit de Desdémone, interrompt sa menace :

Et je vais te tuer et je t'aimerai morte !

Voilà de ces surprises qui déconcertent notre public, habitué à des héros qui mettent leurs pensées en bel ordre et exposent leur passion plutôt qu'ils ne l'expriment.

En effet, si tout à l'heure nous avons admis par scrupule qu'il puisse se rencontrer un Français amoureux et jaloux tout entier, si cependant nous avons déclaré que le cas n'est pas commun à la ville, force est bien de convenir qu'il est introuvable au théâtre, et surtout parmi les personnages de notre théâtre classique. Nos tragiques sont des moralistes bien plus que des gens de théâtre, ou ce sont des gens de théâtre qui se tiennent toujours au-dessus de leur métier. Leur objet n'est pas seulement de divertir en émouvant, mais bien plutôt d'acquérir et d'exprimer la connaissance de l'homme. Pour l'acquérir, ils emploient la méthode cartésienne, et pour l'exprimer ils attribuent cette méthode

à leurs personnages : chacun de ces personnages est un psychologue qui se connaît. Chacun suit la grande règle : « Diviser les difficultés; » chacun s'analyse, sépare son esprit de son corps, partage ses idées et fait le tri de ses sentimens. Aussi bien les sentimens et les passions ne sont que des idées : l'amour, au témoignage de Descartes, n'est « qu'un attachement de pensée. » — D'autre part, si la passion est une idée, la conscience psychologique est une jouissance : quelles que soient nos passions, « nous avons du plaisir de les sentir exciter en nous, et ce plaisir est une joie intellectuelle qui peut aussi bien naître de la tristesse que de toutes les autres passions. » Cette joie intellectuelle, nos héros tragiques n'en sont jamais privés; elle naît chez eux aussi bien de la haine que de l'amour, et non-seulement de la tristesse, mais du désespoir même et de ce désordre apparent qui, dans les douleurs extrêmes, leur tient lieu de folie. Les héros de Corneille sont libres, et la fin du drame n'est que le triomphe de leur volonté sur leur passion. Chez ceux de Racine, la passion domine le plus souvent la volonté; mais s'ils ne sont pas libres, du moins ils pensent l'être : la preuve en est qu'ils délibèrent. Ainsi M. Merlet peut appeler *Phèdre* « le drame de la conscience » et marquer par ce caractère la différence de la tragédie de Racine à la tragédie d'Euripide; ainsi M. Krantz peut écrire : « Les fureurs de Phèdre et d'Hermione sont jusqu'à un certain point raisonnables, puisqu'elles sont raisonnantes et surtout conscientes. » Et ailleurs : « Sur la scène romantique, l'âme des personnages se manifeste surtout par la spontanéité, l'irréflexion, la soudaineté illogique des déterminations, tandis que l'âme des personnages classiques se possède, s'analyse, réfléchit jusque dans la passion et délibère raisonnablement jusqu'au plus aigu de la crise. »

Faut-il ajouter que cette « soudaineté illogique des déterminations » que M. Krantz remarque chez les héros du romantisme, n'est illogique qu'en apparence? C'est justement cette logique secrète que nous trouvons dans Shakspeare, et là-dessus M. Krantz, en dépit des mots, est sûrement d'accord avec nous. La passion d'Othello est aussi logique que celle de Phèdre, mais non logicienne; ses raisons sont cachées et non oratoires. Il y a sans doute au théâtre deux logiques de la passion, l'une classique, l'autre romantique; on peut préférer à l'art vivant de celle-ci l'artifice merveilleux de celle-là, mais l'une existe aussi bien que l'autre. L'auteur d'*Othello* ne suit pas la même marche que l'auteur de *Phèdre*, et cependant il n'ignore ni son art ni le cœur humain. C'est que la passion de Phèdre n'est pas seulement logique, mais logicienne, et c'est dans ce sens que Racine a pu écrire dans sa préface que ce caractère était peut-être ce qu'il avait « mis de plus raisonnable sur le théâtre. » S'il est un personnage classique qui ressemble à ceux du drame shakspearien par ceci qu'une seule idée, dans son esprit, s'est répandue à travers les autres pour les corrompre toutes, ce per-

sonnage est celui de Phèdre! n'importe : la discipline cartésienne est si forte que, même dans cette aventure, la passion ne trouble pas l'intelligence, la conscience garde sa force et même tout ce désordre ne fait que l'exercer. Phèdre s'interroge, elle se connaît, elle se juge; elle rédige son signalement et sa sentence, ou plutôt son *portrait*, comme on disait au XVIIe siècle, ce portrait qui la condamne, en de beaux discours disposés selon les règles de *la Méthode*. Roxane et Hermione, amoureuses et jalouses comme Phèdre, assez jalouses toutes les deux pour punir de mort l'infidélité de leur amant, ne sont pas cependant assez troublées par cette furieuse jalousie pour perdre l'habitude de l'examen de conscience et du raisonnement. Même après qu'elle a lâché ce cri, qui est bien, cette fois, de la psychologie révélée, —

Qui te l'a dit?

Hermione se reprend et elle ajoute à cette expression directe une exposition diserte et bien ordonnée d'elle-même, et comme une leçon de psychologie rétrospective :

Ah! fallait-il en croire une amante insensée?
Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée?..

Mithridate, à qui nous revenons enfin, est cousin ou, si l'on veut, grand-oncle d'Hermione : j'entends qu'il appartient à la famille cartésienne. Mithridate cependant est un despote d'Asie comme le More de Venise un condottière africain; mais il porte une âme disposée à la française; pour un peu, je dirais : dessinée à la Le Nôtre. Amoureux et jaloux, il ne crie pas comme Othello : « Adieu les grandes guerres! » Tout au contraire, il prépare sa dernière campagne en même temps que son nouveau mariage. Il n'est pas de ces esprits mal distribués, qu'à l'occasion une seule idée possède. Il le dit lui-même expressément :

D'ailleurs mille desseins partagent mes esprits...

Tantôt l'amour survient sur les talons de la politique, tantôt la politique sur les talons de l'amour, sans que jamais l'un abatte l'autre et prenne décidément sa place; dans une âme bien ordonnée, chaque sentiment garde sa part. A peine rentré dans ses états, ce roi vaincu et fugitif, — et quel vaincu! quel fugitif! Mithridate, le rival le plus redouté de la puissance romaine, — Mithridate fait-il à son ministre le récit de sa guerre malheureuse, de sa défaite et de sa déroute, aussitôt il incline son discours vers un autre objet, et, comme par un passage naturel, il

achève ce bulletin de chef d'armée, ce message de chef d'état en confidence amoureuse :

> Voilà par quels malheurs poussé dans le Bosphore,
> J'y trouve des malheurs qui m'attendaient encore.
> Toujours du même amour tu me vois enflammé...

Un peu plus loin, dans ce compliment à Monime, l'amour accompagne la politique d'une façon plus curieuse encore :

> C'est pourtant cet amour qui, de tant de retraites,
> Ne me laisse choisir que les lieux où vous êtes.

On n'imagine pas une stratégie plus galante. Plus loin encore, c'est la politique et la stratégie qui viennent, à leur tour, harceler la passion :

> Pharnace, en ce moment, et ma flamme offensée,
> Ne peuvent pas tout seuls occuper ma pensée...

Ainsi s'établit la balance entre les sentimens qui se partagent, selon de justes lois, cette âme française. Ils sont naturellement distincts : elle n'aura pas de peine à les distinguer, lorsqu'elle regardera en elle-même pour les reconnaître et pour les exprimer. Elle y regardera, n'en doutez pas, selon les règles de *la Méthode*. Elle regrettera le témoignage des autres et n'acceptera pour vrai que ce qu'elle aura trouvé ; elle divisera les difficultés, elle conduira ses pensées sans précipitation et par ordre :

> Non ! ne l'en croyons point, et sans trop nous presser,
> Voyons, examinons. Mais par où commencer ?

Elle s'interrogera et se répondra, elle se reconnaîtra jusqu'en sa fureur, et à cette fureur même :

> Qui suis-je ? Est-ce Monime ? Et suis-je Mithridate ?..
> Ma colère revient, et je me reconnais.

Comment ne pas délibérer ? Elle se croit libre, puisqu'elle regrette, en examinant sa conduite, de n'avoir pas choisi telle conduite contraire et qu'elle pouvait tenir :

> Ah ! qu'il eût mieux valu, plus sage et plus heureux,
> Et repoussant les traits d'un amour dangereux,
> Ne pas laisser remplir d'ardeurs empoisonnées
> Un cœur déjà glacé par le froid des années !

Se figure-t-on Othello regrettant d'avoir laissé l'amour pénétrer dans ses veines ? La pierre lancée d'une montagne regrettant de se laisser

rouler dans l'abîme? Mithridate se croit libre, il l'est en effet, et l'événement le prouve. Non-seulement à la fin il pardonne à Monime, mais il la remet aux mains de son rival, de son fils Xipharès, justement comme Polyeucte « résigne » Pauline aux mains de Sévère. Imagine-t-on le More de Venise blessé par un Cypriote et confiant, avant de mourir, Desdemone aux bras de Cassio? Non, non, Othello, comme nous le disions tout à l'heure, n'est même plus libre de laisser vivre Desdémone ni de se laisser vivre; une fatalité le pousse, une fatalité intime, qui ne permet pas qu'il s'arrête. Son caractère court vers un but dont rien ne peut le détourner; aucune puissance ne peut le fléchir vers un dénoûment meilleur. Shakspeare, ayant imaginé Othello, n'est plus maître de sa destinée, laquelle commande nécessairement la destinée de Desdémone; Shakspeare n'a pas le droit de grâce; il faut que son héroïne périsse : Racine, au contraire, maître de diriger pour le mieux la liberté de son héros, a pu, malgré l'histoire, faire grâce à Monime.

Est-ce donc que Shakspeare a réussi mieux que Racine à peindre des héros qui ne fussent pas de son pays ou de son temps? Mais le poète n'exprime guère, quelles que soient ses prétentions, que des âmes de son temps et de son pays. Le César de Shakspeare et son Brutus, aussi bien que son Othello et son Hamlet, sont des hommes et peut-être des Saxons du XVIe siècle, tout comme le Mithridate et le Bajazet de Racine sont des Français du XVIIe. Seulement il arrive que la philosophie cachée de Shakspeare est plus naturelle et plus générale que la philosophie presque explicite de Racine. La philosophie de Shakspeare accepte l'homme tel qu'elle le trouve, assez voisin de la nature, et permet que l'art l'exprime tel quel; la philosophie de Racine s'exerce sur un type d'homme très particulier, très cultivé, déjà par lui-même presque artificiel, et ne l'abandonne même pas lorsqu'elle l'a livré à l'art, qu'elle accompagne perpétuellement. Ainsi le caractère d'Othello, sans que l'auteur ait fait plus d'efforts, — et bien au contraire, — vers la psychologie ethnographique, géographique, historique, sera plus acceptable pour celui d'un Maure, général des armées de Venise à l'époque des guerres de cette république contre le Turc, que le caractère de Mithridate, du Mithridate français, pour celui du roi de Pont. Que si l'on me dit que l'Achille de Racine et son Oreste sont plus éloignés que son Mithridate de la vraisemblance historique, que l'un ressemble plus au comte de Guiche qu'au farouche vainqueur d'Hector, et l'autre à un ambassadeur du roi-soleil plus qu'à un envoyé de l'Atride, et que pourtant l'un ne nuit pas à l'intérêt d'*Iphigénie en Aulide* ni l'autre à l'intérêt d'*Andromaque*, je répondrai que, d'une part, ces héros fabuleux nous sont devenus plus familiers par toute notre éducation littéraire que ne l'est Mithridate, ce personnage réel,

et qu'ainsi nous sommes moins surpris, malgré le plus grand écart des temps, de les voir déguisés moralement à la mode du XVIIe siècle français ; que, d'autre part, ici la convention est franche, et que, justement parce que le poète nous demande une concession plus grande, nous la faisons dès l'abord et ne chicanons plus sur le détail de l'œuvre. Aucune convention de ce genre n'excuse Mithridate de garder, sous le nom d'un personnage réel, étranger, — nous ne pouvons l'oublier, — au XVIIe siècle et à la France, une âme à la mode de ce pays et de ce temps : c'est la raison de notre malaise et de notre froideur en sa présence, ou plutôt la raison de ce défaut d'illusion qui nous rend impossible toute émotion tragique.

Mais, dira quelqu'un, cette raison existait déjà quand la pièce était nouvelle et ne nuisait pas à son succès : il faut donc que les Français aient changé de caractère pour avoir des exigences si différentes des anciennes. Et l'on demandera si nous avons troqué la philosophie de Racine pour la philosophie de Shakspeare.

Apparemment, ce Mithridate était le même dans sa nouveauté que maintenant ; mais les Français du XVIIe siècle, assurés que le fond de l'âme est identique dans tous les temps et dans tous les pays, et connaissant ce fond de l'âme pour l'avoir étudié chez eux-mêmes, aimaient à se retrouver dans un héros de théâtre, à quelque pays, à quelque temps qu'il appartînt. Cette convention, par laquelle nous acceptons que tel ou tel personnage leur ressemble, était à peine une convention pour eux ; la ressemblance leur paraissait presque naturelle et nécessaire : il ne se pouvait guère qu'Achille, étant un jeune guerrier amoureux, ne ressemblât pas au comte de Guiche. A plus forte raison trouvait-on de la vraisemblance à des personnages moins reculés, à ceux-là même qui nous choquent justement par cela qu'ils ne nous demandent pas d'abord et franchement crédit ; on sait que Mithridate est du nombre. Enfin, si c'était une illusion de croire que les uns et les autres dussent être pareils à des seigneurs français, même les conditions matérielles où la tragédie était représentée aidaient pour les uns et les autres à cette illusion. Quand Mithridate paraissait en perruque pour divertir la nouvelle dauphine dans les salons de Madame, entre des paravens brodés, parmi les girandoles et les fleurs, pouvait-on s'étonner que ses idées et ses paroles fussent accommodées au goût de la cour ? On était réuni pour goûter le plaisir le plus délicat que pût choisir une société policée : quelle figure eût faite là le vrai roi de Pont, ce barbare ? Ses passions mal disposées, ses discours en désordre l'eussent fait reconduire à la porte par la hallebarde des suisses.

Notre caractère, nous l'avons dit, n'est pas si différent qu'il paraît de celui de nos pères ; au fond, et dans le train de la vie, nous demeurons cartésiens comme eux. Cependant notre doctrine est moins assu-

rée que la leur; si nous ne l'avons encore changée pour aucune autre, elle ne prévaut plus contre l'histoire à ce point de nous faire trouver bon que n'importe quel personnage nous ressemble, ou plutôt ressemble à nos pères. Nous l'admettons de quelques-uns, j'ai dit pour quelles raisons; j'ai dit aussi pourquoi nous ne l'admettons pas de Mithridate. La confidente de Monime s'écrie :

Mais ce n'est pas, madame, un amant ordinaire!

Nous trouvons justement qu'il en est un, à la mode du XVIIe siècle, et cela nous choque un peu. Les grands esprits, au témoignage même de Descartes, ne devraient avoir que de grandes passions, et nous tenons Mithridate, sans raffinement d'enquête, pour un grand esprit; or ces passions diverses, qui se font leur part dans son âme, nous semblent toutes mesquines; et comment ne le seraient-elles pas? Une dernière fois, citons Descartes, puisqu'il a tant de crédit dans cette affaire, et tournons son autorité pour nous : « L'esprit n'est pas assez large, a-t-il dit formellement, pour comprendre plusieurs passions à la fois, sans quoi elles sont faibles; de même qu'il ne peut soutenir deux raisonnemens à la fois, sans quoi ils sont pleins de confusion. »

Ainsi, ce n'est pas que Mithridate soit amoureux et jaloux qui nous fâche, mais qu'il le soit à la française, — et pourtant nous restons Français. S'il l'était, comme il dut l'être, à la mode du pays de Pont, il nous étonnerait peut-être : il ne nous blesserait pas comme blesse toujours un mensonge. Ainsi l'*Othello* de Shakspeare nous étonne, et c'est pourquoi l'on n'ose pas nous en donner sur le théâtre une exacte traduction en prose; mais l'*Othello* de Shakspeare traduit en vers français nous offusque, parce que l'alexandrin, même disloqué, même rompu, est encore l'alexandrin, qui ne convient qu'à la vieille ordonnance française des idées et des actes, et que lui faire exprimer des sentimens autrement disposés que les nôtres est une manière de mensonge qui inquiète notre jugement. Nous restons Français et même encore trop inhospitaliers à l'étranger, mais nous devenons inhospitaliers à l'étranger qui se déguise en Français. Voilà, si je ne m'abuse, pourquoi *Mithridate*, à moins que de parfaits comédiens n'en viennent relever l'intérêt, nous plaît moins qu'à nos pères. Voilà les causes de cet ennui que des critiques ont marqué : on trouvera peut-être qu'elles ne sont ni au déshonneur de Racine ni au nôtre.

LOUIS GANDERAX.

L'ÉGYPTE

ET

LE CONTROLE ANGLO-FRANÇAIS

Que la France ait des intérêts en Égypte, intérêts majeurs, multiples, urgens, est-il besoin de le démontrer? Pour nous, ce serait faire injure à nos lecteurs que de le supposer. Il faut la complication de notre situation politique, les divisions et les calculs égoïstes de nos partis, l'incohérence et la débilité de nos gouvernans pour laisser mettre en doute une vérité aussi manifeste, et nous exposer à perdre de propos délibéré le fruit de plus de cinquante ans d'efforts, dans le seul coin du monde peut-être où, sous tous ses gouvernemens, la France ait eu une politique suivie et toujours d'accord avec elle-même.

Cette politique traditionnelle, on n'est pas surpris de la voir abandonnée des organes de l'extrême démocratie, des partisans de l'internationalisme ou de l'autonomie communale, de ceux dont l'horizon et le patriotisme ne dépassent pas toujours les murs de Paris. Ce qui est pénible, c'est de la voir reniée et désertée, de la voir immolée à de mesquines rancunes de partis, par les représentans attitrés des vieilles traditions françaises, par les héritiers des gouvernemens qui ont fondé l'influence de la France en Égypte, par les hommes qui sembleraient les défenseurs nés de tout le patrimoine de grandeur que nous ont légué nos ancêtres. En vérité, nos chambres sont loin de présenter à cette heure le même spectacle que le parlement anglais : les uns semblent se croire en droit de laisser abaisser le pays pour montrer l'impuissance de leurs adversaires au pouvoir ; les autres, absorbés

dans d'étroites préoccupations ministérielles ou électorales, oublient qu'une humiliation nationale n'est pas le meilleur moyen d'affermir un gouvernement et que, si indifférente, si timide ou si casanière qu'elle paraisse, la France peut bientôt leur demander compte de ses intérêts sacrifiés.

De quoi s'agit-il en effet? Il s'agit d'intérêts commerciaux, financiers, coloniaux, politiques, scientifiques mêmes. Il s'agit d'une nombreuse colonie française, pillée et massacrée en présence de nos cuirassés sans un boulet pour la protéger ou la venger. Il s'agit de nos libres communications avec nos colonies d'Asie et de la sécurité de nos possessions africaines, car, grâce à nos ingénieurs, l'Égypte est la clé de l'Asie en même temps que la clé de l'Afrique. Il s'agit de notre influence dans tout l'Orient, dans toute la Méditerranée, du capital le plus précieux pour un état et le plus difficile à reconstituer quand il est perdu, de notre prestige national.

Et ces intérêts divers, y avait-il doute sur la manière de les défendre? Manquions-nous d'allié pour nous y aider? Nous fallait-il pour cela de grandes armées? Nullement, la voie était toute tracée, l'allié était là qui prenait les devans, l'entreprise n'exigeait que quelques régimens.

Que penseraient M. Thiers et les chambres de 1840, si devant le concours de l'Angleterre ils nous voyaient hésiter et reculer? L'Angleterre, dit-on, veut nous faire faire ses propres affaires! Et nous, ne craignons-nous pas de lui abandonner le soin de faire les nôtres? Les intérêts des deux pays sont manifestement connexes, si ce n'est identiques; pour l'un et l'autre, les deux grands points sont de communiquer librement avec leurs colonies d'Asie et de maintenir leur prestige vis-à-vis de leurs sujets musulmans. La différence est que, pour l'Angleterre, la libre communication avec les Indes est l'intérêt capital, tandis que pour nous, installés depuis un demi-siècle en Algérie et récemment campés en Tunisie, ce qui importe avant tout, c'est de ne pas laisser amoindrir l'ascendant de la France parmi les tribus arabes.

Chose rare et singulièrement attristante pour notre clairvoyance, tous les intérêts dont on peut, dont on doit se préoccuper en Égypte, intérêt de la France, intérêt de l'Europe, intérêt de l'Égypte elle-même et de la civilisation, étaient visiblement d'accord en faveur du concert anglo-français.

Nos voisins des Alpes, en cela imités par nos radicaux, se sont pris d'un beau zèle pour la nationalité égyptienne. Ce n'est pas nous qui leur en ferons un reproche. Il est tout naturel que l'Italie, enfantée elle-même par l'idée nationale, s'en fasse l'organe et le défenseur chez autrui. Il faut pourtant, à cet égard comme à tout autre, distinguer entre l'Europe et l'Afrique, entre les peuples chrétiens de notre civilisation et les peuples mahométans ou païens de culture inférieure. Or, qui ne le sait, chez les peuples musulmans, l'idée religieuse l'em-

porte encore d'ordinaire sur le sentiment national. Ce dernier, comprimé par le principe à demi théocratique de l'islam, n'existe en Égypte et chez tous les Arabes qu'à l'état rudimentaire. C'est se payer de mots que de comparer les Arabes d'Égypte aux Roumains, aux Grecs, aux Serbes; sous ce rapport, il y a en Orient même une grande différence entre le chrétien et le musulman, et ce n'est pas la moindre supériorité du premier.

Pour ma part, je ne suis pas de ceux qui raillent la prétendue nationalité égyptienne. A mes yeux, les peuples sont de grandes individualités vivantes, ayant chacune leur génie et leur originalité, ayant chacune leur rôle dans l'histoire et la civilisation. Aussi, dussions-nous passer pour chimériques, souhaitons-nous vivement, dans l'intérêt de la culture universelle, de voir cette antique race arabe, qui, à certaine heure, a jeté un si vif éclat dans les arts et dans la science même, se relever de son long abaissement et former quelque part dans son vaste domaine ce qu'elle n'a encore jamais su constituer, une nation au sens moderne et conscient du mot.

Peut-être n'est-ce là qu'un rêve, une utopie si l'on veut! Peut-être, pareil à ces régions d'Orient, autrefois vertes et fertiles, aujourd'hui dénudées et arides, l'esprit arabe est-il épuisé, desséché, incapable de reverdir. Peut-être est-ce en vain que nous espérerions le féconder de nouveau au contact de la culture européenne, comme ces sables incultes dont, après des siècles d'abandon et de stérilité, les canaux du Nil refont des champs de blé ou des jardins. Une chose, en tous cas, nous semble manifeste, c'est que, si les peuples arabisés d'Asie ou d'Afrique doivent former un état et une nation vivante, ce sera en Égypte, aux bords du seul grand fleuve de l'énorme territoire encore couvert par leurs tribus.

Partout ailleurs, de l'Euphrate au Maghreb, dans les déserts de l'Arabie, dans l'étroit littoral de la Syrie, dans le Tell montagneux des pays berbères, les peuples de langue arabe sont trop disséminés, trop mêlés, trop pressés par le désert pour jamais se fondre en une nation homogène et un état civilisé. La configuration des terres, la nature du sol, la vie de tribus s'y opposent; et c'est se montrer injuste ou ignorant que de nous accuser, comme on le fait parfois en Italie, d'avoir étouffé dans son berceau, à Tunis et à Alger, une nationalité et une civilisation. Si les Maures ont jamais su former un état cultivé, ce n'est point en Afrique, c'est en Europe, en Espagne.

L'antique terre des Pharaons est le seul pays où puissent se constituer une nation et un état arabes, peut-être même le seul où les peuples musulmans gardent quelque chance d'un développement autonome; car l'Asie turque, l'Asie-Mineure, le dernier refuge des Ottomans, est sur la Mer-Noire comme sur la Mer-Égée, vers le Taurus comme vers le Mont-Olympe, en grand partie chrétienne, en grande partie grecque

ou arménienne. L'Égypte est l'unique contrée du monde arabe où la vie soit naturellement concentrée, où les conditions physiques tendent à agglomérer les hommes en peuple sédentaire et compact. La géographie y a dessiné le cadre d'un état, l'histoire y a préparé les matériaux d'une nation. Si l'Égypte fût demeurée chrétienne, il y aurait peut-être aujourd'hui une nationalité néo-égyptienne; comment s'en formera-t-il une? Est-ce sous le couvert du fanatisme musulman qui, nulle part au monde, n'a su créer une nation?

Il y a aujourd'hui en Afrique, en Asie, en Europe, dans tout le vaste monde musulman, un mouvement à demi politique, à demi religieux dont les maîtres de l'Algérie ne sauraient ne pas tenir compte. Ce mouvement, dont l'impulsion part d'Yldiz-Kiosk et se transmet à travers la mosquée d'El-Ahzar jusqu'aux murailles de Kairouan et aux tentes de Bou-Amema, c'est ce que les Occidentaux ont baptisé du nom de panislamisme (1). La Turquie, affaiblie militairement, cherche à retrouver dans le sentiment religieux de l'islam la force que ne lui offre plus l'énergie affaiblie de l'Ottoman. Le sultan se transforme en calife, et des milliers d'ulémas, de marabouts, de derviches enseignent, d'un bout à l'autre de l'islam, la solidarité des disciples du Prophète et leur prêchent l'union sous l'autorité mal définie du commandeur des croyans.

Ce panislamisme, auquel certains gouvernemens sembleraient vouloir livrer l'Afrique, est-il, comme on se l'imagine parfois, à Rome surtout, en harmonie avec les idées nationales, avec les sentimens de patriotisme sur lesquels s'est édifiée l'indépendance de l'Italie et de la Grèce? Nullement. Loin d'être analogues ou connexes, l'idée panislamique et l'idée nationale sont, au fond, en opposition. Le triomphe de l'une serait pour longtemps la subordination de l'autre. Ce serait la victoire de l'esprit théocratique sur l'esprit national ou, ce qu'on voit si souvent en Orient, la substitution permanente de la religion à la nationalité, alors même que, s'émancipant de la suprématie turque, le panislamisme finirait par se métamorphoser en panarabisme.

Le triomphe du panislamisme au Caire ne serait pas seulement un danger pour toutes les puissances qui ont des sujets musulmans, ce serait pour longtemps l'étouffement de la nationalité arabe et de toute nationalité en Égypte sous le niveau uniforme du despotisme ottoman. La victoire du panislamisme ne compromettrait pas seulement, aux bords du Nil, les intérêts matériels des colons européens, elle mettrait en péril, dans tout l'Orient, la civilisation avec l'influence de l'Europe, car, au Caire comme à Stamboul, les fanatiques se plaisent à procla-

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 octobre 1881 et du 15 février 1882, les études de M. Gabriel Charmes.

mer que la régénération des peuples musulmans est dans le retour aux vieilles mœurs et aux principes de l'islam. A cet égard, si injurieux que puisse sembler un pareil rapprochement pour les Russes, il y a une secrète parenté entre le nouveau panislamisme et le panslavisme ou mieux le néo-slavophilisme de Moscou. Tous deux prêchent avec un aveuglement presque égal qu'en dehors des anciennes traditions il n'y a pas de salut, et que tout bon patriote doit travailler à évincer l'européisme.

Or c'est l'Europe et l'influence européenne qui ont fait l'Égypte moderne, qui, hier encore, semblaient l'avoir placée à la tête du monde musulman et être en train d'en faire une sorte d'état modèle pour tout l'islam. En dehors de cette influence et, je dirai plus, en dehors de cette tutelle de l'Europe, il n'y a de longtemps pour l'Égypte que barbarie, décadence, appauvrissement.

On a souvent accusé les puissances occidentales de n'avoir, en Égypte, songé qu'à elles-mêmes et à leurs nationaux sans se soucier des indigènes et du peuple égyptien, cyniquement sacrifiés à la rapace cupidité des banquiers de Londres et de Paris, des négocians d'Alexandrie ou du Caire et de tous les oiseaux de proie accourus de l'Occident au pays des Pyramides. Qu'y a-t-il de vrai dans ces doléances dont l'écho, grossi par l'esprit de parti ou les jalousies nationales, a bruyamment retenti du Caire à Rome, à Paris, à Londres?

Certes, la France et l'Angleterre, en s'immisçant dans les affaires égyptiennes, ont eu d'abord en vue les intérêts français, les intérêts anglais. Et à quel autre titre pouvaient-elles intervenir? Voudrait-on qu'elles eussent fait de la politique en dehors de leurs intérêts nationaux? Est-ce à dire pour cela, comme on cherche de divers côtés à en accréditer l'opinion, qu'elles aient systématiquement immolé le peuple d'Égypte à leur égoïsme? Rien n'est moins prouvé.

Il faut juger l'arbre par ses fruits, dit l'évangile; or si l'on juge du contrôle anglo-français par ses premiers résultats, par les fruits surtout qu'il eût donnés en quelques années, pour peu qu'on leur eût laissé le temps de mûrir, il nous paraît évident que l'Égypte avait tout à gagner à l'ingérence des deux puissances.

Ce qui a été le plus attaqué dans l'action commune de la France et de l'Angleterre, c'est le contrôle financier. On a prétendu qu'il écrasait, qu'il saignait le peuple égyptien; on a été jusqu'à dire qu'il appauvrissait l'Égypte. Au risque de paraître me plaire aux paradoxes, j'avouerai qu'à mes yeux ce contrôle tant décrié devait surtout profiter à l'Égypte. C'est elle qui a le plus à perdre à sa suppression.

Le contrôle anglo-français, sans doute, comme toute immixtion de l'étranger, a blessé des susceptibilités, produit des froissemens, fait des mécontens; il a pu même donner lieu à des abus; dans quel

pays, dans quel état de l'Orient surtout, n'y a-t-il pas d'abus? Pour un observateur attentif, ce contrôle n'en était pas moins le meilleur moyen de relever l'Égypte et matériellement et moralement. N'était-ce donc rien que d'apporter aux anciens sujets du prodigue Ismaïl des habitudes d'ordre et d'économie, de donner aux pachas comme aux derniers cheiks des leçons d'honneur, de probité, d'équité? C'était quelque chose, nous semble-t-il, et beaucoup des antipathies excitées par le contrôle tiennent précisément à cela; il dérangeait les habitudes indigènes, il déconsidérait les pratiques de l'administration orientale.

On a, non sans raison peut-être, fait un reproche à la France et à l'Angleterre de s'être trop exclusivement occupées des intérêts financiers de leurs nationaux, bien que ce fussent là des intérêts positifs, incontestables, se chiffrant, pour chacun des deux pays, par milliards de francs. On n'a pas assez remarqué qu'en cherchant à introduire en Égypte les procédés de perception et de comptabilité de l'Europe, les puissances occidentales servaient non moins les contribuables indigènes que les créanciers étrangers. Quant à l'Égypte elle-même, envisagée comme état, l'intérêt d'un débiteur n'est-il pas de se libérer et doit-il en vouloir à ceux qui lui en fournissent les moyens?

Peu de personnes semblent se rendre compte des magnifiques perspectives qu'eût ouvertes à l'Égypte, dans un avenir prochain, le maintien, pour quelques années encore, du contrôle anglo-français. Avec l'amortissement de la dette, avec le progrès économique qui eût infailliblement suivi le rétablissement de l'ordre dans les finances et l'administration, l'Égypte eût retrouvé un crédit sans précédent en Orient. Avec le crédit, elle aurait possédé une des choses qui manquent le plus aux peuples mahométans : la richesse et les instrumens de travail. Elle eût pu, en moins d'un demi-siècle, doubler aux dépens du désert l'étendue de ses cultures, et, par suite, doubler sa population, doubler ou tripler sa richesse.

Un des reproches les plus souvent adressés au contrôle, c'est le grand nombre d'étrangers, Français, Anglais, Italiens, Européens de toute sorte, appelés à des postes lucratifs dans les administrations égyptiennes, dans les chemins de fer, dans les télégraphes, dans le cadastre, dans les douanes, etc., tous grassement payés, à l'anglaise ou à l'anglo-indienne, aux dépens des finances du khédive; 174 Anglais touchaient en appointemens 6,968 livres égyptiennes, 326 Français touchaient 9,812 livres (1). Il a pu y avoir excès dans le chiffre de quelques traitemens ou dans le nombre des Européens transformés en fonctionnaires égyptiens. Mais était-ce là uniquement, entre les Anglais et les Fran-

(1) La livre égyptienne vaut près de 26 francs.

çais, une sorte de partage des dépouilles de l'Égypte? Pour réformer les finances et les administrations, ne fallait-il pas des agens sûrs? N'était-ce même pas là, en plein Orient, en plein islamisme, la principale difficulté de toute réforme, et ces agens probes et capables, où les trouver, si ce n'est parmi les Européens? et comment les attirer ou les garder, si ce n'est en les dédommageant largement? Il est clair que, de ce côté, le contrôle a dû se faire beaucoup d'ennemis, mais moins sans doute parmi les fellahs et les contribuables que parmi les anciens collecteurs ou fermiers des taxes, parmi les agioteurs et spéculateurs chrétiens, juifs ou musulmans.

En dehors des défauts inhérens à son institution, le contrôle anglo-français a donné lieu à des griefs qui ont plus ou moins directement contribué à la formation et à l'insurrection du prétendu parti national. Nous voulons parler de l'attitude des contrôleurs en face de l'armée et en face de l'assemblée des notables.

Par situation, pour alléger les finances égyptiennes, et non moins peut-être pour parer à certaines éventualités, les contrôleurs ont cherché à diminuer l'effectif de l'inutile armée égyptienne. Naturellement, un tel projet ne pouvait être populaire près des colonels. Les faits ont montré que l'Europe et l'Égypte n'avaient qu'à gagner à la réduction de cette armée, moins propre à conquérir le Soudan ou à battre les Abyssiniens qu'à faire des pronunciamientos politiques. Si l'Europe veut établir au Caire un ordre de choses durable, elle sera obligée de suivre sur ce point les vues des contrôleurs. Le tort de ces derniers a été de laisser transpirer des projets que l'hésitation de leurs gouvernemens ne leur permettait pas d'imposer. En pareil cas, si l'on ne peut recommander les procédés de Mahmoud avec les janissaires ou de Méhémet-Ali avec les mamelouks, il faut se garder de parler lorsqu'on ne peut agir.

Quant à la chambre des notables, il était difficile qu'elle n'excitât pas les suspicions du contrôle, tant par les intrigues d'où elle était sortie que par les droits qu'on revendiquait pour elle. Qu'étaient les parrains égyptiens du système constitutionnel? C'étaient, on le sait, les colonels, et ils ont montré que, dans la chambre du Caire, leur épée pesait plus que les plus beaux discours. Ce n'était pas la première fois du reste que l'Égypte s'essayait au parlementarisme ; son initiateur en pareille matière avait été Ismaïl lui-même. L'ex-khédive avait le premier enseigné à Arabi l'art de se dissimuler derrière une assemblée.

Les Orientaux les plus attachés au Coran savent, à l'occasion, faire des emprunts à l'Europe. Les pachas en imitent les lois et les assemblées, comme ils en ont imité le costume ou les modes. Ils se taillent une constitution comme ils ont substitué le fez au turban et la banale stambouline au pittoresque accoutrement de leurs ancêtres. Au fond,

ce n'est guère pour eux qu'une sorte de travestissement; ils ont beau s'habiller plus ou moins à l'européenne, dans la vie publique comme dans la vie privée, il n'y a que les dehors de changés.

Faut-il rappeler ce qu'est devenue aux mains du sultan la fameuse constitution de Midhat, dès que la Porte n'a plus eu besoin d'en imposer à la crédulité de l'Occident? Il y a des gens pour lesquels le despotisme est aussi naturel à l'Orient que le soleil et le palmier. Si différens que Turcs et Arabes soient de nous, par l'origine, par la religion, par tous les élémens de la civilisation, nous n'oserions, pour notre part, les condamner à l'absolutisme à perpétuité. Les nations, à cet égard, ont plus d'une fois donné à leurs contempteurs d'heureux démentis. L'Italie, la terre des morts du poète, en est une preuve vivante, mais, n'en déplaise à nos voisins des Alpes, l'Égypte n'est point l'Italie, pas plus qu'Arabi n'est un Garibaldi ou un Manin. Il faudra du temps à la liberté politique pour s'acclimater dans le limon du Nil, et si jamais elle s'y enracine, il est douteux qu'elle y soit semée par la main des colonels.

Le véritable obstacle à l'établissement du régime constitutionnel au Caire, ce n'est pas le contrôle anglo-français, qui, après tout, eût pu lui faire sa part; ce sont les traditions de l'islam et les mœurs de la vieille Égypte, ce sont les cinquante siècles de despotisme qui pèsent sur le fellah, c'est la courbache qui règne en souveraine du delta aux cataractes. On l'a dit à la tribune, ce n'est pas dans ses hypogées que l'Égypte peut retrouver les principes de 89; veut-elle se les approprier, il lui faut se mettre à l'école de l'Europe, se laver des vices invétérés de l'administration orientale, se pénétrer des notions d'ordre et de justice sans lesquelles toute liberté ne serait qu'un mensonge et toute constitution une parodie.

Cette initiation, l'Égypte ne peut la faire que sous la tutelle de l'étranger, et si pareille tutelle est toujours pénible, il était difficile de lui trouver une forme moins inquiétante que le contrôle anglo-français. En pareil cas, deux précepteurs valent mieux qu'un. Par sa situation et sa faiblesse, l'Égypte est exposée à toutes les convoitises musulmanes ou chrétiennes; c'était pour elle une garantie que de ne pas subir l'influence exclusive d'une seule puissance. En s'attaquant au contrôle anglo-français, Arabi n'a pas seulement fait reculer l'Égypte d'au moins un quart de siècle, il en a compromis l'existence nationale; il l'a placée dans l'alternative de devenir un pachalik turc ou une colonie anglaise.

Contre ce double péril, la présence de la France était pour l'Égypte, aussi bien que pour l'Europe, la meilleure assurance. La conférence a montré combien il était difficile de rien substituer au contrôle anglo-français; elle a fait voir en même temps combien étaient frivoles les

soupçons affichés au sud des Alpes ou au nord de la Manche contre l'ambition française. Loin de convoiter la possession de l'Égypte, la France refuse d'y intervenir pour le maintien de ses droits acquis et pour la répression d'un fanatisme dont elle doit plus que personne redouter la contagion, pour ne pas laisser enfin la place vide à l'Angleterre ou à la Porte.

C'était pourtant la plus sûre manière d'empêcher le khédive de tomber au rang d'un vali turc ou d'un rajah indien. Le gouvernement français eût voulu pour agir un mandat de l'Europe; ce mandat, elle a beau ne pas l'avoir reçu officiellement, c'est l'intérêt européen que la France eût représenté sur le détroit artificiel de Suez. Elle y eût été, sinon le mandataire, du moins le garant de l'Europe.

Il est heureux pour les chrétiens que, sans attendre les obscures combinaisons du Divan, M. Gladstone se soit chargé de rétablir leur prestige aux bouches du Nil et de leur rendre de nouveau l'Orient habitable; mais serait-il bon, pour la France et pour l'Europe, de laisser tout l'honneur et le profit de cette tâche à l'impératrice des Indes ou de s'en fier entièrement à la loyauté et au désintéressement des Turcs?

Le monde est en grande partie gouverné par l'opinion; l'idée qu'a l'étranger de l'énergie d'un peuple, de la virilité d'un gouvernement est une force que rien ne remplace et d'autant plus précieuse qu'en mainte circonstance elle dispense d'en appeler à la force matérielle ou que, si on fait mine d'y recourir, elle en double l'effet. L'Angleterre l'a compris, la France l'a oublié. Pour n'avoir pas su se décider à l'heure opportune, notre gouvernement a laissé grossir les difficultés égyptiennes, et, de peur de s'y laisser engager, il risque de les laisser trancher sans nous et peut-être contre nous. Pour n'avoir pas osé débarquer un homme sur les plages d'Égypte, il risque de nous contraindre à accroître durant des années l'effectif de nos soldats dans les oasis de la Tunisie ou dans le Sahara oranais.

A force de tergiversations et de tâtonnemens, nous nous sommes laissé devancer par la Porte en même temps que par l'Angleterre. Les décisions de la conférence, dont nous avons provoqué la réunion, les tardives offres d'intervention de la Porte, qu'en dépit de nos intérêts africains nous avons nous-mêmes officiellement sollicitées, nous ont pris au dépourvu. On dirait que notre politique n'a eu d'autre but que de se laisser distancer par les événemens pour nous rendre toute résolution inutile et toute action impossible.

La France a fait de ses mains tout ce qu'elle a pu pour s'évincer elle-même d'un pays, où il y a quelques semaines à peine elle réclamait solennellement une position privilégiée. Il a beau être bien tard pour réparer les fautes commises, la perspective d'une intervention turque, au lieu d'être pour nous un motif d'abstention, était un motif

de nous hâter. Si nous avions des raisons pour ne pas abandonner entièrement à l'Angleterre une œuvre où nous étions presque aussi intéressés qu'elle, nous en avons d'autres pour ne pas nous en reposer aveuglément sur l'immixtion turque. Notre mémoire serait-elle si courte que nous ayons déjà oublié les récentes provocations des agens du sultan à Tripoli? Notre imagination est-elle si débile qu'elle ne puisse nous représenter les espérances suggérées au fanatisme musulman, du Liban à l'Atlas, par le débarquement des troupes du calife sur une terre qui leur avait été si longtemps fermée? Si le pied des soldats turcs doit fouler le sol d'Égypte, fasse le ciel que nous n'entendions point l'écho de leurs pas résonner dans les sables de la syrte ou les ksours du Sahara!

Puisque nous n'avons pas su épargner à l'Égypte cette rentrée des Turcs, le mieux pour nous serait encore de ne pas laisser persuader à nos sujets musulmans que la république française s'efface humblement devant le calife. Si nous ne pouvons coopérer avec les nizams ou les rédifs, nous aurions pu occuper un point du canal de Suez, dont la protection semblait revenir de préférence à notre drapeau. De cette façon au moins, nous ne nous fussions pas absolument dissimulés dans l'ombre, à l'heure où les regards de tout l'islam se tournaient vers le Nil, et, lors du règlement des affaires égyptiennes, nous aurions eu un gage dans Port-Saïd ou Ismaïlia, comme l'Angleterre en a déjà un dans Alexandrie.

Croire que tout serait terminé par l'intervention de la Porte, même acceptée de l'Angleterre, que tout serait arrangé par la soumission plus ou moins sincère et durable d'Arabi et de Toulba, ce serait une nouvelle illusion. A quelles conditions l'Égypte sera-t-elle ouverte aux Turcs qui, en dépit de la conférence, s'y présentent déjà moins en mandataires de l'Europe qu'en maîtres et en souverains? Combien de temps y resteront-ils et les Anglais peut-être avec eux? Quelle garantie assurer au pâle héritier de Méhémet-Ali et d'Ibrahim contre la domination des instigateurs ou des complices presque avérés d'Arabi? Quel ordre de choses nouveau établir en Égypte, ou comment restaurer le *statu quo ante* dont nous n'avons cessé de réclamer officiellement le rétablissement sans rien faire pour le faciliter? Ce sont là des questions dont la France ne saurait se désintéresser. Puisse-t-elle y faire preuve de plus de résolution et d'esprit de suite que par le passé! Autrement l'été de 1882 risquerait d'être plus funeste à l'influence française, plus funeste à l'autonomie égyptienne, que l'été de 1840.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 juillet.

Il n'y a point de dettes qui ne se paient, c'est un dicton vieux comme le monde avec lequel on a fait des comédies, même des tragédies, et les plus lourdes dettes ne sont pas toujours des affaires d'argent. Il y a aussi ces dettes qui en politique s'appellent les engagemens présomptueux, les coûteuses poursuites de popularité, les complicités onéreuses, les mécomptes préparés par les faux calculs. Cela veut dire qu'en politique toutes les fautes sont des dettes et qu'un jour ou l'autre elles se paient. Quand, par imprévoyance ou par témérité, par irrésolution ou par inexpérience, on s'est jeté ou on s'est laissé entraîner dans d'inextricables embarras extérieurs, les conséquences se font bientôt sentir et deviennent inexorables : on ne peut plus les éluder, il faut payer ! Quand, par aveuglement d'esprit ou par des condescendances intéressées, on a laissé les partis abuser de leur pouvoir, mettre en doute les institutions et les lois, troubler les mœurs et les croyances, on ne tarde pas à tomber dans une confusion d'où l'on ne sait plus comment sortir : il faut encore payer pour ce qu'on a fait et pour ce qu'on a laissé faire. Lorsque, par des dépenses démesurées ou par des combinaisons chimériques, on a gravement engagé, sinon compromis, les finances publiques, il n'y a pas à dire, il faut s'arrêter, voir de plus près au budget et régler ses comptes ! Tout ce qui se passe depuis quelque temps, ces incidens, ces discussions qui se sont succédé à propos des affaires égyptiennes, de la politique intérieure, des difficultés financières, et cette crise ministérielle qui vient aujourd'hui compléter l'imbroglio, tout cela, qu'est-ce autre chose qu'une série de dettes représentant l'imprévoyance de plusieurs mois, de plusieurs années, et arrivant ensemble à la fatale échéance ? Il faut payer, c'est le dernier mot, — avec cette particularité aggravante et peu consolante que ce sont toujours les partis, les ministères, les cham-

bres qui font les dettes, et que c'est toujours le pays qui est obligé de les payer, qui souffre de toutes les fautes dans ses intérêts, dans sa sécurité, quelquefois dans sa considération et dans son crédit devant le monde.

Assurément il fallait bien s'y attendre. A voir particulièrement le rôle que le ministère a fait depuis quelques mois à la France dans ces graves affaires orientales et européennes qui occupent de plus en plus le monde, on pouvait bien pressentir qu'une crise était inévitable. La seule question était de savoir si cette crise serait immédiate ou si on réussirait à l'éluder pour le moment, à l'ajourner jusqu'après les vacances parlementaires. Tout s'est précipité au dernier instant et ce vote d'hier, qui a mis un terme à de pénibles incertitudes, n'est à vrai dire que le dénoûment des discussions qui se sont succédé depuis quelques jours, qui ont préparé la déroute définitive du ministère. Cette question de la politique française en Égypte, ou plutôt de la politique extérieure tout entière, a été agitée en effet il y a quelques jours devant le sénat à propos des premiers crédits demandés par le gouvernement; elle a été l'objet d'une éloquente et vive controverse entre M. le duc de Broglie, M. Waddington, M. le président du conseil et le rapporteur de la commission, M. Scherer, qui, parlant au nom d'une majorité républicaine, n'a pas été le moins dur pour le ministère. Elle est revenue plus d'une fois par saccades, par soubresauts dans la chambre des députés. Ces discussions françaises ont été elles-mêmes éclairées ou complétées par les débats du parlement anglais, par les révélations diplomatiques comme par la marche des événemens. Tout a été mis au jour, ce qui n'a pas été dit a pu être entrevu. L'instruction a été aussi complète qu'elle pouvait l'être, et la vérité, telle qu'elle se dégage de tous les faits, de toutes les manifestations, c'est que, par ses indécisions, par ses faiblesses, M. le président du conseil s'était mis évidemment dans une position où il ne pouvait plus diriger avec autorité la politique de la France. A prendre ses déclarations mêmes, à interroger ses actes, on est toujours réduit à se demander ce qu'il a voulu, ce qu'il s'est proposé. Depuis sa rentrée aux affaires, il semble n'avoir eu d'autre préoccupation que de battre en retraite devant les événemens ou, si l'on veut, de s'établir dans une sorte de politique mixte qui consiste à ne s'engager qu'à demi, à ne se retirer qu'à demi, et le seul résultat apparent de ce système est d'avoir créé une situation où il serait maintenant aussi difficile pour la France de se replier dans une abstention complète que de s'associer à une action sérieuse et décisive. S'abstenir après avoir déclaré si haut que la France a une position privilégiée, une prépondérance légitime à sauvegarder aux bords du Nil, c'est une humiliante abdication; accepter le rôle actif d'une puissance indépendante dans une campagne égyptienne, même d'accord avec l'Angleterre, ce serait courir une terrible aventure, au

dire du président du conseil d'hier. C'est l'alternative où M. de Freycinet a conduit la France et où il la laisse. Il faudra bien cependant sortir de là et retrouver un chemin à travers les impossibilités ou les difficultés qui ont été créées.

La fatale erreur commise depuis quelques années par nos gouvernemens a été d'aller devant eux assez étourdiment sans trop savoir où ils allaient et ce qu'ils voulaient, sans se faire une idée précise de ce qui était possible et utile pour notre pays. Sans doute, à l'origine, il y avait à choisir entre deux politiques. On pouvait se dire que la France, après les malheurs dont elle avait été la victime, dans la situation qui lui était faite en Europe, ne devait avoir pour longtemps d'autre pensée que de vivre retirée des mêlées du monde, recueillie en elle-même, uniquement occupée à guérir ses blessures, à réparer ses forces. Ce n'était pas une abdication fataliste, un effacement morose et stérile; c'était la réserve préméditée d'une nation vaincue, mais toujours puissante, acceptant ce qu'on pourrait appeler un état de disponibilité temporaire plutôt que de briguer des rôles secondaires et inutiles. C'est la politique qui a été suivie heureusement pendant quelques années et que M. le duc de Broglie exposait l'autre jour encore avec éclat au Luxembourg. Il y avait sans doute aussi, surtout après les premières années, une autre politique qui, en étant peut-être moins sûre, pouvait cependant encore être utilement et honorablement pratiquée. Évidemment la France, sans se mêler de tout, sans se jeter avec impatience sur toutes les occasions d'intervention, pouvait choisir certains points du monde où elle avait le droit de maintenir son ascendant. C'était son droit, c'était aussi son rôle, et les points où elle pouvait revendiquer, non une prépondérance d'ostentation, mais un ascendant naturel et légitime, étaient tout indiqués. Dans cette affaire d'Égypte, qui a commencé il y a quelques années déjà, elle avait notamment des traditions, les intérêts les plus sérieux; elle n'avait pas seulement à protéger une colonie florissante, une œuvre servant au commerce universel des nations, elle avait en même temps le droit de ne pas laisser s'établir en pleine Égypte, au Caire, un foyer de propagandes et d'influences musulmanes plus ou moins ennemies, plus ou moins menaçantes pour sa domination dans le nord de l'Afrique. La France, en cela, n'avait point à se mettre en contradiction avec les intérêts généraux de l'Europe; elle avait de plus l'avantage de se trouver en complet accord avec l'Angleterre. C'était une sorte de prolongation ou de résurrection de l'alliance occidentale dans des conditions restreintes qui ne pouvaient nullement réveiller les ombrages européens. Sauvegarder des intérêts et des droits légitimes, les défendre par une entente permanente avec le gouvernement britannique, sans se séparer un instant de l'Angleterre, pas plus dans l'action que dans la délibération, c'était donc aussi une politique avouable, plausible,

comme le recueillement avait été une politique, et, en définitive, elle pouvait être pratiquée sans péril. Elle ne pouvait inquiéter sérieusement les cabinets du continent, et elle se produisait, sous la garantie de l'alliance des deux plus grands états maritimes, dans un intérêt universel, pour le bien de la paix générale, pour le maintien de conditions internationales depuis longtemps reconnues, acceptées par toutes les puissances de l'Europe, sans excepter la Sublime-Porte elle-même.

Oui, sans doute, c'était une politique qui n'avait rien que d'avouable, qu'il aurait fallu simplement suivre sans déviation et sans défaillance dès qu'on avait cru devoir, à un certain moment, sortir de la réserve, du recueillement où l'on s'était renfermé au lendemain des malheurs de la France; mais ce qui ne peut en vérité passer pour une politique, ce qui ne ressemble plus à rien, c'est tout ce que le dernier président du conseil a cru devoir faire depuis son entrée au pouvoir, c'est ce système intermittent et méticuleux qui consiste tantôt à se retirer, tantôt à s'avancer, un jour à invoquer l'alliance anglaise, un autre jour à se mettre à la disposition du concert européen reconstitué en conférence à Constantinople. M. de Freycinet, au début de son ministère, faisait entendre les plus fières paroles sur la prépondérance et la position privilégiée de la France, sur la protection due à cette vaillante colonie qui portait si haut le drapeau français. Ce n'était pas la peine de parler ainsi pour en venir bientôt à laisser les événemens se précipiter, à temporiser avec les violences de la soldatesque égyptienne, à se désister des droits les plus légitimes de défense, à envoyer quelques navires qui n'ont eu d'autre mission que d'assister silencieux et immobiles au massacre des Européens à Alexandrie.

M. de Freycinet prétendait récemment, non sans une certaine amertume, qu'on ne lui rendait pas justice, qu'on ne tenait pas compte des difficultés de sa position, qu'on méconnaissait la logique qui présidait à tous les actes de sa diplomatie. Personne ne conteste au dernier ministre des affaires étrangères ni les bonnes intentions, ni les difficultés d'une position aussi délicate que compliquée. Quant à la logique qu'il a cru mettre dans sa diplomatie, c'est malheureusement la logique de la faiblesse, de la timidité, qui ne sait pas trop ce qu'elle veut, qui s'évertue vainement à concilier les choses les plus contraires, qui n'arrive à rien et finit par tout compromettre. Le chef de notre diplomatie a cru presque faire un coup de maître ou, dans tous les cas, se tirer d'embarras, prendre ses sûretés en s'employant de tout son zèle à mettre en mouvement le concert européen représenté pour le moment par la conférence de Constantinople. On ne peut certes parler légèrement d'un aussi grand personnage que le concert européen. Il est pourtant impossible de ne pas remarquer que si le chef de notre cabinet s'était flatté de trouver auprès de cet éminent personnage quelque garantie ou quelque facilité, il s'est mépris. Quand le con-

cert européen a eu à prendre une résolution, il s'est prononcé pour l'intervention turque que le sultan lui-même avait d'abord déclinée, et il a même été assez puissant pour décider cette intervention à la dernière extrémité, lorsqu'elle ne pouvait plus être qu'une complication de plus. Quand il a eu à délibérer sur l'intervention de quelques autres puissances, de la France et de l'Angleterre notamment, à défaut de la Turquie, il s'est récusé, et, quand il s'est agi d'une intervention restreinte, limitée à la protection du canal de Suez, il a encore refusé d'avoir une opinion. Il a laissé à chacun sa responsabilité; c'est ce qu'on a appelé récemment par un euphémisme une « neutralité bienveillante. » En définitive, tout ce qu'on a obtenu de la conférence de Constantinople jusqu'ici a été la sanction de l'intervention turque, dans laquelle on a bien des fois signalé un danger pour la France.

Voilà qui est clair. Le chef de notre cabinet, avec la logique qu'il se flatte de mettre dans sa diplomatie, s'est toujours efforcé de faire marcher ensemble sa déférence pour le concert européen et l'entente particulière avec l'Angleterre; mais il est bien évident qu'il veut trop de choses à la fois et que cette entente avec l'Angleterre, dont il aurait dû se préoccuper avant tout, il l'a pratiquée de manière à la rendre impossible ou vaine. Oh! sûrement il s'est toujours promis de la maintenir, il en a parlé sans cesse en témoignant le plus vif désir de ne rien faire sans l'Angleterre. En réalité, dès son entrée au pouvoir, son premier mot, dans une conversation avec lord Lyons, était pour décliner tout engagement, tout ce qui aurait pu conduire à une entente plus précise; il commençait par désavouer toute pensée d'action sérieuse. Depuis il n'a laissé échapper aucune occasion de réduire aux proportions de l'accord le plus inoffensif l'alliance des deux nations. Que disons-nous? On se défend même de prononcer ce mot d'alliance; on ne veut pas d'alliance, et jusque dans ce dernier arrangement qui avait été adopté à la veille de la crise de ces jours passés, notre gouvernement avait pris les précautions les plus singulières pour qu'il fût bien entendu que la cause française n'était pas la cause anglaise. C'était à tout prendre un simple accord d'apparence, de politesse, sans aucune efficacité, si bien qu'en fin de compte M. le président du conseil s'est trouvé entre le concert européen qui ne lui a pas prodigué ses faveurs, qui ne lui a pas donné le moindre mandat, et l'Angleterre, avec qui il a craint jusqu'au bout de se lier plus intimement. Il a tenu à garder son indépendance, il l'a gardée, en effet, au risque de ne savoir qu'en faire.

Cependant les événemens ont marché! L'Angleterre, sans s'arrêter aux consultations de la conférence de Constantinople pas plus qu'aux hésitations du ministère français, s'est décidée comme elle se décide toujours quand elle voit ses intérêts en jeu. Elle a engagé l'action avec son énergie redoutable. Elle a ouvert le feu contre Alexandrie, et non-

seulement elle a bombardé les forts d'Alexandrie, elle est entrée immédiatement en armes dans la malheureuse ville que les soldats égyptiens aux ordres d'Arabi ont abandonnée après l'avoir incendiée et pillée. Elle s'est établie provisoirement dans les ruines, essayant de reconstituer une administration, se servant un peu du khédive, qu'elle tient sous sa garde et qui est sans doute plus en sûreté avec les sentinelles anglaises aux portes de son palais qu'il ne le serait au camp d'Arabi. Il est bien clair que désormais les Anglais ont pris leur parti. Ils n'en sont plus à délibérer. Ils ont déjà voté tous les crédits nécessaires, et en même temps qu'ils appellent des Indes des contingens qui doivent débarquer à Suez, ils envoient d'Europe des forces nouvelles incessamment dirigées sur Alexandrie. Ils ont même levé des réserves, et avant peu ils auront en Égypte une armée entière prête à exécuter les volontés de la puissance britannique. Ils iront vraisemblablement au Caire. C'est une nouvelle campagne d'Égypte qui commence. Maintenant on ne s'attend pas sans doute à voir les Anglais s'arrêter ou se retirer parce que le sultan, pressé par la conférence de Constantinople, aurait offert d'envoyer des troupes. Le temps est passé selon le mot de M. Gladstone. Que les soldats du sultan aillent ou n'aillent pas en Égypte, l'Angleterre ne paraît pas moins résolue à aller jusqu'au bout, à « rétablir l'ordre, » comme dit la diplomatie. C'est en présence de cette situation que le ministère français, placé entre le concert européen et l'Angleterre, a eu, à son tour, à user de l'indépendance qu'il s'est réservée, à prendre des résolutions nouvelles pour suivre, ne fût-ce que de loin, les événemens. Qu'a-t-il fait alors? Il avait déjà demandé un modeste crédit pour armer ou réparer quelques navires, — uniquement par précaution, comme on le disait; il s'est bientôt décidé à faire un pas de plus, à soumettre aux chambres une nouvelle demande de crédits, — justement la proposition qui a précipité sa chute. A vrai dire, il ne pouvait guère en être autrement. Cette proposition, en effet, n'était que la continuation, l'aggravation de cette politique d'ambiguïté qui depuis longtemps fatigue et déconcerte l'opinion. Notre gouvernement avait imaginé une sorte d'apparition dérobée en Égypte, une petite opération qui ne pouvait, pensait-il, le brouiller avec le concert européen et à laquelle l'Angleterre s'était empressée de souscrire sans y attacher évidemment toute l'importance qu'a paru y voir le président du conseil français. Il s'agissait d'envoyer un petit corps, quelque trois ou quatre mille hommes, sur les bords du canal de Suez, dans deux ou trois postes, probablement à Port-Saïd et à Ismaïlia. Ces trois ou quatre mille hommes seraient allés là, pas ailleurs; ils devaient monter la garde et repousser les Bédouins, pas les Égyptiens d'Arabi, si ceux-ci par hasard les attaquaient. Il était expressément réservé qu'en aucun cas nos soldats ne devaient prêter le moindre secours aux soldats anglais.

C'était une manière d'aller en Égypte et de n'y pas aller! Or ici s'élevait aussitôt la question la plus grave et la plus délicate. Si la France avait intérêt à intervenir, elle devait sans contredit le faire ouvertement, sans détour, sans cacher son drapeau, en acceptant franchement de placer ses forces à côté des forces anglaises. Si on ne voulait pas aller jusqu'à cette intervention avouée, mieux valait certes de toute façon ne pas se donner ces mesquines apparences et se réfugier dans une abstention complète qui n'est pas glorieuse, mais qui, enfin, est un système. La pire des politiques, dans tous les cas, était de se prêter à une opération équivoque qui, sans avoir les avantages et l'honneur d'une intervention, en offrait les inconvéniens et les périls : car enfin ces soldats peu nombreux, placés dans un poste lointain, étaient exposés à être attaqués, peut-être à subir des revers, à engager le drapeau, et la France pouvait se trouver entraînée, sans l'avoir voulu ni prévu, dans une aventure bien plus grave qu'une intervention avérée et légitime. C'est tout cela qui a ému les instincts de la chambre, qui l'a mise en garde contre cet inconnu qu'on lui présentait, et le ministère, en dépit de toutes les habiletés de langage de M. le président du conseil, est tombé sous le poids d'un vote qu'on pourrait presque dire unanime, auquel se sont associés les partis les plus divers. D'un seul coup il a payé toutes ses faiblesses.

Au fond, qu'on ne s'y trompe pas, le ministère a péri sans doute victime d'une conception malheureuse, d'une combinaison subtile et équivoque, qui ne répondait ni aux instincts nationaux, ni aux plus sérieux intérêts de prévoyance ; mais il est tombé aussi parce que dans ces graves affaires, depuis le commencement jusqu'à la fin, il n'a su ni remplir le rôle, ni accepter la responsabilité d'un gouvernement. On aurait dit que le chef du cabinet, loin d'exercer son influence et de prendre la direction du parlement, n'avait d'autre souci que de se modeler sur les mobilités de la chambre, de flatter les partis pour avoir leur appui, d'attendre d'heure en heure une impulsion, au lieu de la donner, comme c'était son devoir, avec son autorité de premier ministre, avec la connaissance qu'il avait de l'état de l'Europe, de la complication des rapports et des intérêts diplomatiques. Rien, certes de plus étrange que cette insistance méticuleuse et inquiète que mettait le chef du cabinet à revenir perpétuellement devant la chambre, à lui répéter sans cesse qu'elle pouvait être tranquille, que rien ne serait fait sans qu'elle fût consultée, non-seulement sur la direction générale de la politique, mais sur les détails, sur chaque incident. Il ne l'a pas dit une fois, il l'a déclaré à tout propos, comme s'il ne se sentait jamais assez lié. Il ne s'est pas borné à des paroles, il a mis sa théorie dans les actes, il a procédé par ces demandes de crédits partiels, successifs, « étagés, » comme on l'a dit l'autre jour au sénat, de telle façon qu'il fût bien entendu que tout restait à la merci d'un scru-

tin perpétuellement ouvert. M. le président du conseil ne s'apercevait pas qu'avec ses procédés il confondait et dénaturait toutes les conditions de la vie publique, et qu'en abdiquant les droits du gouvernement, il ne facilitait pas l'œuvre du parlement. Cette crainte de la responsabilité s'est traduite d'une manière presque naïve il y a quelques jours dans les rapports du cabinet avec une commission au sujet des premiers crédits demandés pour les affaires égyptiennes. Un membre de la commission, à ce qu'il paraît, s'était hasardé à demander s'il n'y aurait pas « avantage à ce que le crédit fût voté avec cette signification que le gouvernement était dès à présent autorisé à faire usage des armemens qu'il réclame pour un cas pressant. » A cette question fort sensée, le ministre, — au dire d'un rapporteur qui parle une langue assez baroque, — aurait répondu qu'assurément une telle attitude ne pourrait pas être refusée par le cabinet, si les chambres croyaient devoir la lui offrir, mais qu'il ne jugeait pas opportun de prendre, quant à présent, l'initiative de réclamer ce pouvoir.

C'est fort bien assurément de respecter les chambres, de se soumettre à leur volonté; mais si le système parlementaire était tel qu'on le représente depuis quelque temps, tel que l'a pratiqué le dernier président du conseil, il serait le plus désastreux des régimes. Il éteindrait toutes les initiatives et détruirait partout le sentiment de la responsabilité; il serait l'impuissance organisée. Et sait-on ce qui en résulte? Il y a deux conséquences également graves : la première, c'est qu'un chef de cabinet sans volonté perd nécessairement toute autorité devant le parlement auquel il témoigne de telles obséquiosités. Il y a une autre conséquence bien plus dangereuse encore dans les rapports extérieurs. Comment les gouvernemens étrangers seraient-ils tentés de traiter sérieusement avec un pouvoir qui, même lorsqu'il essaie de marcher, ne sait pas s'il existera demain?

Au courant de la brillante et rapide discussion qui s'est engagée, il y a peu de jours, devant le sénat sur ces malheureuses affaires d'Égypte, un des partisans les plus décidés de l'alliance anglo-française, M. Waddington, a exprimé l'opinion que, si M. Gambetta était resté plus longtemps au pouvoir, l'entente désirable des deux pays serait allée sans doute jusqu'à l'action militaire; il a ajouté que les hésitations du gouvernement anglais n'avaient tenu, n'avaient dû tenir qu'à des perspectives d'instabilité ministérielle et de crise intérieure en France. Eh! sans doute, il est possible que dans des conditions moins incertaines, moins précaires, le gouvernement anglais eût été plus prompt à se décider, que M. Gambetta eût réussi à donner plus de force et d'extension à cette alliance pour laquelle il se prononçait si ardemment ces jours derniers encore; mais c'est là justement toujours la question. Pourquoi M. Gambetta, avec son énergique intelligence des intérêts français en Égypte et ses idées sur l'alliance anglaise, a-t-il échoué au moment

décisif? Il n'a pas réussi et il ne pouvait peut-être pas réussir parce qu'il n'inspirait pas assez de confiance à un gouvernement sérieux appelé à traiter avec lui, parce qu'il s'était arrangé pour n'offrir aucune garantie de durée par sa situation, par son ministère, par sa politique intérieure. Malheureusement, c'est là ce qu'on semble ne pas comprendre. On ne veut pas voir qu'il n'y a aucun moyen de suivre un dessein de politique extérieure, d'entrer dans des alliances, de servir utilement les intérêts de la France dans le monde, tant qu'on n'aura pas une autre politique intérieure, tant qu'il n'y aura que des ministères réduits à se faire les complices des passions de secte, à subir toutes les propositions désorganisatrices, à compter heure par heure avec les tyrannies vulgaires des partis sans réussir toujours à les satisfaire. M. Gambetta a échoué dans ses tactiques; il a joué son ascendant, il l'a perdu pour longtemps peut-être, et le ministère qui lui a succédé a eu beau louvoyer, faire des concessions aux uns, essayer de rassurer les autres, flatter le radicalisme lui-même dans ses espérances ou tenter de rallier les modérés, il n'a pas été plus heureux; il n'est arrivé en fin de compte qu'à expier aujourd'hui les indécisions de politique extérieure par l'impuissance dont il a offert le triste spectacle et les concessions de politique intérieure par cette première échauffourée qui a éclaté pour ainsi dire sous ses pas il y a quelques jours à propos de la mairie centrale de Paris, qui a été le prélude de sa chute définitive. C'est ce qui s'appelle avoir à payer à la fois toutes les dettes de ses faiblesses ou de ses connivences à l'intérieur comme à l'extérieur.

Cet incident de la mairie centrale de Paris, qui est venu se mêler d'une manière si imprévue, si bizarre à des débats entrecoupés sur l'Égypte, est bien, certes, tout ce qu'il y a de plus curieux comme expression des ambiguïtés d'une situation, d'une politique. Lorsque le ministère se formait, il y a six mois, sous la présidence de M. de Freycinet, il croyait bien habile de rechercher des appuis un peu de tous les côtés, de se ménager des intelligences jusque dans les camps les plus extrêmes, en se flattant toujours néanmoins de garder une certaine apparence de modération. Il laissait passer toutes les prises en considération sous prétexte qu'il pouvait y avoir à examiner, à discuter, et, en réalité, pour n'avoir pas à se prononcer sur les questions les plus graves ou les plus délicates. Il faisait comme tous les pouvoirs faibles, qui, pour s'épargner un embarras du moment, accumulent les difficultés pour l'avenir. Le chef du cabinet accueillait tout, acceptait tout dans le parlement et hors du parlement. Il ne dédaignait pas d'entrer en pourparlers avec les délégués du conseil municipal de Paris, impatiens de conquérir cette institution d'une mairie centrale dans laquelle ils voyaient le couronnement de leurs ambitions, la sanction de leur indépendance, de l'autonomie parisienne. Le chef du

ministère, loin de décourager du premier coup ces prétentions comme il l'aurait dû, se plaisait au contraire à leur faire bon visage; il laissait tout espérer. Il ne voyait, quant à lui, aucun inconvénient à l'institution de cette mairie qu'on lui demandait, et s'il faisait quelque réserve, c'était tout au plus au sujet des « attributions qui seraient dévolues à cette magistrature. » Qu'a-t-il donc gagné avec ces concessions imprévoyantes? Il n'a réussi tout simplement qu'à exciter les ambitions d'une assemblée locale pleine de velléités usurpatrices, à préparer d'inextricables difficultés, à envenimer une situation qui n'est déjà que trop périlleuse.

On devait bien penser que les conseillers municipaux de Paris, avec leur humeur batailleuse et révolutionnaire, se souviendraient des promesses qu'ils avaient reçues, qu'ils ne tarderaient pas à en réclamer impérieusement la réalisation, dussent-ils paraître faire la loi au gouvernement et au parlement. Un instant, le conflit a failli éclater à l'occasion de la fête du 14 juillet. Le président du conseil municipal avait tout bonnement imaginé de profiter de l'inauguration de l'Hôtel de ville pour réclamer solennellement la grande institution, la mairie centrale, et M. le président de la république avait déclaré, de son côté, que si on devait parler de la mairie dans les discours qui lui seraient adressés, il n'assisterait pas au banquet de l'Hôtel de ville. La grande cérémonie risquait ainsi de se passer en famille, entre conseillers municipaux, et de manquer un peu de majesté. Heureusement on a transigé la veille de la fête! M. le président de la république a pu aller à l'Hôtel de ville sans être exposé à entendre des paroles qui auraient ressemblé à une sommation révolutionnaire; mais la crise n'était que différée. La question était trop vivement engagée pour ne pas renaître à la première occasion, et elle n'a pas tardé en effet à se reproduire en plein palais Bourbon sous la forme d'une interpellation qu'un honorable inconnu de la Cochinchine a cru devoir adresser au gouvernement pour lui demander s'il ne croyait pas le moment venu de donner un maire à la ville de Paris. C'est là justement que l'affaire s'est embrouillée et est devenue tout à fait singulière pour le gouvernement comme pour la chambre; elle s'est compliquée aussitôt de toute sorte de péripéties.

Que s'est-il passé, en effet? Il paraît bien que M. de Freycinet, en se montrant il y a quelques mois si prodigue de promesses envers le conseil municipal, n'avait pas consulté les sentimens intimes du parlement, puisque le jour où la question s'est produite, elle a provoqué une sorte d'explosion, une confusion complète. M. le ministre de l'intérieur, dans sa politique, a fait comme son chef dans sa diplomatie. Il n'a pas dit oui, il n'a pas dit non; il n'a pas promis la mairie centrale, il ne l'a pas absolument refusée: il a louvoyé. Il a cru se tirer d'affaire en demandant, après des explications évasives, l'ordre du jour pur et

simple; il n'a pas même obtenu cette modeste satisfaction. Il s'est trouvé, au contraire, dans ce parlement tout républicain, une majorité pour lui déclarer avec une sorte de brutalité que la chambre, « opposée à la création d'une mairie centrale à Paris, » espérait que le gouvernement se tiendrait pour averti. Le coup était rude autant qu'imprévu. M. le ministre de l'intérieur a donné sa démission, le cabinet tout entier a donné sa démission. On s'est bientôt ravisé cependant; on s'est expliqué. Un vote de confiance préparé par les tacticiens est venu le lendemain relever le ministère, sans rétracter toutefois le vote de la veille contre la mairie centrale, et on s'est cru sauvé. Malheureusement, on avait compté sans le conseil municipal, qui à son tour est entré en scène, qui a voulu relever le défi de la chambre en opposant, lui aussi, un ordre du jour à l'ordre du jour du palais Bourbon. M. le préfet de la Seine Floquet, qui avait donné sa démission comme le ministre de l'intérieur, a fait cause commune avec le conseil municipal et a déclaré plus que jamais qu'il n'avait accepté la préfecture que pour conquérir la mairie; « sinon, non, » a-t-il dit fièrement : de sorte qu'on était entre deux camps : d'un côté, la chambre, qui représente le pays tout entier, se déclarait opposée à la création de cette fameuse mairie centrale; d'un autre côté, le conseil municipal votait son ordre du jour contre la chambre, et M. le préfet de la Seine, après avoir donné sa démission, ne consentait à la retirer que s'il recevait une nouvelle investiture de ce conseil en insurrection. Le gouvernement s'est trouvé fort embarrassé et, une fois de plus, il a essayé de se tirer d'embarras en éludant tout, en confondant tout. Il a donné satisfaction à la chambre en annulant l'ordre du jour du conseil municipal, qui était une illégalité, une usurpation, et il a donné satisfaction au conseil municipal en lui laissant son préfet, qui, par un vote de confiance, est devenu une sorte de maire. C'est ce qu'on appelle gouverner!

L'incident est assurément bizarre, et sans avoir une importance démesurée, il a cependant sa signification, sa moralité. Il révèle une fois de plus cette situation étrange, absolument irrégulière et à peu près révolutionnaire où Paris se trouve placé depuis quelques années. Ainsi voilà un conseil municipal qui prétend se mettre en antagonisme avec l'assemblée souveraine du pays et se substituer à tous les pouvoirs. Il tient ses assises, il vote des ordres du jour de censure ou de confiance, il a son journal ; il a aussi son préfet qui n'est resté que sur son invitation; pour M. le préfet de la Seine, le gouvernement ne compte pas. Le conseil municipal prétend régir à son gré, selon ses passions, une ville comme Paris qui est la capitale de la France et disposer souverainement d'un budget de deux cents millions. Pour le conseil municipal il n'y a ni lois, ni constitution, ni pouvoirs nationaux : Paris lui appartient, et, chose plus bizarre que tout le reste, le gouverne-

ment ne trouve rien à dire; il n'oppose à toutes ces usurpations de chaque jour, de chaque heure, que d'inoffensives annulations de vote dont on se moque. Il a cru récemment avoir apaisé la question; il l'avait tout au plus ajournée, et il est bien clair que, s'il n'était pas tombé pour ses indécisions dans les affaires extérieures, il serait tombé un jour ou l'autre pour ses faiblesses dans ces affaires municipales, où il n'a su ni maintenir la loi, ni faire respecter une volonté de la chambre, ni rester un gouvernement.

Aujourd'hui c'est fait. Que va-t-il sortir après cela de cette crise qui vient de s'ouvrir? Quel sera le dénoûment des négociations qui ont commencé pour arriver à la reconstitution d'un ministère? La question est certes assez compliquée, assez épineuse, d'autant plus que la situation, qui paraît simple à ne considérer que le vote qui l'a créée, n'est en réalité rien moins que claire. Cette majorité même qui s'est révélée dans un scrutin est à peine une indication; elle se compose d'élémens trop divers ou même antipathiques pour pouvoir servir à la formation d'un ministère. Elle s'étend à toutes les parties de la chambre; elle a rapproché pour un instant, dans un vote exceptionnel, ceux qui auraient voulu une intervention plus décidée, plus étendue, et ceux qui encore aujourd'hui préféreront une abstention complète. D'une autre côté, l'opinion est visiblement aussi partagée, aussi divisée que le parlement. Tout est passablement confus, nous en convenons. De cette confusion même cependant on pourrait dégager deux ou trois faits essentiels, caractéristiques. D'abord il est parfaitement évident que, dans toutes ces mêlées d'opinion, dans toutes ces discussions qui viennent de se dénouer par la chute d'un cabinet, il n'y a pas une apparence d'hostilité contre l'Angleterre et que, pour tous les partis sérieux, l'utilité de l'alliance ou de l'entente, comme on voudra l'appeler, n'est pas même un doute. En même temps, il est clair que, s'il y a un sentiment universel de prudence nationale qui répugnerait aux aventures, ce sentiment public ne souffrirait pas moins d'une humiliante abdication dans des affaires où la France a toujours eu un rôle. Si on voulait enfin chercher, au point de vue intérieur, quelque lumière dans notre récente histoire, on pourrait remarquer que ceux qui ont eu depuis quelque temps le plus d'autorité, de crédit, même dans cette chambre telle quelle, ce sont des hommes modérés comme M. le ministre des finances, qui sort intact de la dernière crise avec son budget plus qu'à demi voté, comme M. Ribot. Un député qui a passé au pouvoir avec M. Gambetta, M. Paul Devès, disait lui-même l'autre jour au dernier ministère, à propos de la mairie de Paris : « Ne pensez pas pouvoir vous servir de républicains modérés pour faire les affaires de l'extrême gauche. » Il ne s'agirait que de s'entendre sur ce que signifie cette modération interprétée par un ancien collègue de M. Gambetta. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne peut relever les affaires

de la France devant le monde qu'en se décidant à modifier sensiblement la politique intérieure imposée jusqu'ici par les partis et qu'on ne peut arriver à redresser, à améliorer cette politique intérieure qu'en commençant par la dégager des passions, des préjugés, des fanatismes qui, depuis quelques années, ont troublé et divisé le pays.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La hausse qui a suivi la dernière liquidation de quinzaine a été et ne pouvait être que de courte durée, et il est probable que celle qui vient de se produire depuis jeudi n'aura pas plus de solidité. Mais ces brusques mouvemens de reprise qui ne sauraient se justifier par les circonstances et que la situation de la place peut seule expliquer, démontrent avec quelle vigilance l'attitude du marché est surveillée par les banquiers et par ceux des établissemens de crédit qui ont conservé les ressources nécessaires pour exercer, le cas échéant, une action sensible sur la Bourse.

On veut la hausse, non pas tant pour les bénéfices qu'en peut espérer la spéculation puissante qui vient de relever le 5 pour 100 d'un franc en quarante-huit heures que pour l'effet comminatoire qu'elle produit sur les baissiers en les obligeant deux ou trois fois par mois à se racheter précipitamment. Le résultat qu'on cherche à atteindre est le maintien des cours à un niveau relativement encore très élevé pendant tout le temps que dureront les complications politiques que la question égyptienne a fait et pourra faire surgir. Jusqu'ici les banquiers peuvent se féliciter du succès de leurs efforts. Les cours de 115.50 sur le 5 pour 100, de 2,550 sur le Suez, de 2,000 sur le Nord, de 260 sur l'obligation unifiée, de 87.40 sur l'Italien pourraient malaisément passer pour des cours de panique. Si l'on met à part les titres de certaines institutions de crédit auxquelles la crise de janvier dernier a enlevé tout moyen aussi bien que toute raison de subsister et qui se débattent péniblement contre la nécessité de disparaître et ceux de quelques entreprises industrielles forcées d'entrer en liquidation ou dont les premiers exercices ne pourront donner que de faibles

résultats par suite de majorations excessives au moment de la formation du capital, la cote continue à enregistrer sur le plus grand nombre des valeurs des prix que les haussiers les plus déterminés, il y a quelques années, n'auraient jamais espéré atteindre. Nous avons cité le 5 pour 100, le Suez, le Nord, l'obligation unifiée, nous pouvons ajouter le Crédit foncier, la Banque de Paris, le Lyon, le Midi, le Gaz, l'Omnibus, les Voitures, le Lombard, le Nord de l'Espagne, etc. Des établissemens, atteints assez vivement à l'heure actuelle par la prolongation de la crise, comme le Crédit lyonnais et la Société générale, gardent encore 50 et 80 pour 100 de prime. Il s'agit d'empêcher que ce groupe de grandes valeurs, dont la spéculation s'occupe spécialement et dont l'attitude détermine en quelque sorte la fortune de toute la masse des titres mobiliers, soit entraîné par les baissiers dans un mouvement de recul au terme duquel se retrouveraient les cours des années qui suivirent le grand désastre de 1871.

Les banquiers et les établissemens de crédit qui conservent en portefeuille des quantités énormes de valeurs dont la négociation est devenue impossible doivent, en effet, veiller au maintien d'un marché pour le jour plus ou moins prochain où la politique permettra enfin aux affaires de reprendre leur essor. C'est contre la politique que les haussiers soutiennent la « lutte; » ils ont, il est vrai, pour eux les conditions financières les plus désirables, le bon marché et l'extrême abondance de l'argent; mais les événemens paralysent ces moyens d'action et fournissent de solides armes à leurs adversaires. C'est pour empêcher ceux-ci de recueillir les fruits d'une trop facile victoire que la haute banque vient encore une fois d'imprimer au marché une vigoureuse impulsion en hausse, à l'heure même où les circonstances politiques, à l'intérieur comme à l'extérieur, prenaient un caractère de moins en moins satisfaisant.

La dernière liquidation avait permis de constater que les ressources disponibles étaient plus que suffisantes pour les engagemens déjà réduits de la spéculation. Aussitôt quelques valeurs avaient été très vivement poussées, surtout le 5 pour 100, qui se rapprochait de 116 francs, et le Suez, qui atteignait presque 2.700. Les Anglais avaient bombardé Alexandrie; on espérait qu'une action vigoureuse allait amener en peu de jours la chute d'Arabi, on savait de plus que l'Angleterre et la France venaient de conclure une convention relative à la protection du canal de Suez. Mais les banquiers comprirent sans doute que cet élan était prématuré et qu'ils ne pourraient être suivis ni par la spéculation moyenne, ni par l'épargne. Après avoir contraint les vendeurs à quelques rachats, ils ont laissé le marché à lui-même, et ce qui venait d'être gagné a été à peu près intégralement reperdu. Il devenait de plus en plus évident que la conférence ne voudrait donner aucun mandat européen à la France et à l'Angleterre pour la pacification de

l'Égypte; les premières symptômes d'une dislocation ministérielle en France commençaient à s'accuser; les opinions les plus divergentes se faisaient jour au sein du parlement sur l'opportunité des demandes de crédits présentées par le gouvernement pour l'armement de quelques navires, puis pour l'envoi de quelques bataillons d'infanterie de marine à Port-Saïd et à Ismaïlia. Pendant ce temps, la Porte faisait savoir qu'elle consentait à participer à la conférence, ce qui était une complication nouvelle. Enfin, au moment où la confusion parlementaire chez nous était à son comble par suite de la décision de la commission des crédits tendant à un rejet des propositions du cabinet Freycinet, au moment où le *Times* déclarait qu'il était temps d'en finir avec les subtilités et que l'Angleterre devait définitivement s'emparer de l'Égypte, on a appris que la Turquie consentait à intervenir sur les bords du Nil aux conditions posées par les puissances.

Comment les banquiers ont-ils pu choisir précisément, pour commander un mouvement de hausse, le moment précis où le désordre politique était complet, c'est ce qui ne peut s'expliquer que par le désir de faire courir les vendeurs après leurs primes deux jours avant la réponse et la liquidation. Mais la situation ne s'est nullement améliorée parce que le 5 0/0 est à 115.45, bien au contraire, et la faiblesse reprendra le dessus, selon toute vraisemblance, dès les premiers jours d'août, si, comme il est trop aisé de le prévoir, les prétendues propositions de soumission d'Arabi cachent simplement une nouvelle manœuvre dilatoire du dictateur égyptien et peut-être de la Porte.

En dehors des rentes, des titres de la Compagnie de Suez et des fonds orientaux, peu de valeurs ont donné lieu pendant cette quinzaine à des affaires de quelque importance. La Banque de France a conservé en grande partie l'avance de plus de 200 francs qu'elle avait obtenue depuis la liquidation de fin juin. Il en est de même des actions des Chemins français. Le Crédit foncier s'est maintenu à travers des oscillations de 10 à 20 francs aux environs de 1,450 francs. Les cours des autres institutions de crédit présentent peu de changemens sur ceux du 15 courant. La Banque de Paris a perdu 12 francs, la Banque d'escompte 7, le Crédit mobilier 10. Nous retrouvons la Société générale au même prix à 615, et le Crédit lyonnais en reprise de 7 francs. Le Crédit mobilier espagnol, avec une hausse de 40 francs, constitue une heureuse exception. Le Nord de l'Espagne, qui suit les mouvemens du Mobilier espagnol, a gagné 25 fr., le Saragosse 10 fr., et le Lombard 7 francs. Les valeurs orientales restent en baisse, l'action Suez de 75 francs, la Banque ottomane de 25 francs, l'Obligation unifiée de 10 francs. L'Italien a reculé de 35 centimes, le Turc de 30 centimes.

Le directeur-gérant : C. Buloz.